This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BUHR A
a39015 01808336 3b

A LA VENTURE
EX LIBRIS
JOVE FRAY

1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

A CAVENTURE
EX LIBRIS
A JOVFFRAY

1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

COLLECTION

DE RÉSUMÉS

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR PROVINCES.

DE L'IMPRIMERIE DE A. HENRY.

RÉSUMÉ

DE L'HISTOIRE

DU DAUPHINÉ,

Par P. M. Laurent.

ANCIEN AVOCAT A LA COUR ROYALE DE GRENOBLE.

Terre, terre chérie
Que la liberté sainte appelle sa patrie

ANDRÉ CHÉNIER.

PARIS,
LECOINTE ET DUREY, LIBRAIRES,
QUAI DES AUGUSTINS, N° 8.
1825.

DC
111
.D254
E

682772 - 129

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

De tous les pays où les publicistes officiels s'attachent à dépouiller les droits nationaux de la protection du temps, pour ne leur accorder qu'une existence à la fois récente et précaire, nul ne serait plus fondé que le Dauphiné à contester la vérité de ces doctrines d'obligeance et de courtoisie, et à les repousser par ces mots si connus de madame de Staël : *c'est la liberté qui est ancienne, c'est le despotisme qui est moderne* (1). Si l'on remonte,

(1) « Il est certain, dit Guy-Allard, que » le Dauphiné est un pays de franc-aleu, » et que tous les fonds y sont censés francs et » allodiaux, *par une liberté ancienne et na-* » *turelle.* » (*Dict. hist. manuse. du Dauph.*)
» La liberté, dit M. de Ladoucette, y était

en effet, vers les époques les plus reculées de l'histoire des Gaules, on trouve la volonté sociale réglant en souveraine les mouvemens du corps politique (1), et raffermie dans cette suprême direction par les croyances, les mœurs et le caractère des peuplades nombreuses alors disséminées entre les Alpes, le Léman, le Rhône et la Durance. La marche des siècles, le passage des conquérans, la fréquence des révolutions, toutes choses que le génie de la destruction accompagne, respectent ici l'ouvrage des hommes et semblent vouloir conserver aux populations futures des cités allobrogiques un monument vivant de la sagesse des générations qui surent fonder leurs institutions politiques sur le sentiment

---

» indigène et vivace comme les mélèzes, suivant l'expression d'un Briançonnais.» (*Hist. ant. usag. des Hautes-Alpes, par un ancien prefet.*

(1) *Voyez* Tite-Live, D. III, p. 18; Polybe, livre III, et César de Bel. Gal.

de la dignité humaine et la haine de l'esclavage. Les aigles romaines, dont l'approche est pour les peuples et les rois un signe précurseur de tyrannique domination, traversent, sans l'humilier, sans porter atteinte à ses franchises, la terre des Caturiges et des Voconces (1); et cette rare modération que les vainqueurs du monde s'imposent sous l'influence de l'heureuse civilisation qui annonce le règne d'Auguste, les Bourguignons l'imitent plus tard au milieu des envahissemens de l'ignorance et de la rudesse germaniques. (2). Ces fiers enfans du Nord ne croient pas devoir confier, à la seule force des armes, la sûreté de leurs con-

---

(1) *Voyez* Pline, *Hist. nat.*, liv. III ch. 20. — Strabon, *Rer. géog.* IV, 205. — Champollion-Figeac, *Antiq. de Gren.* — *Plaidoyer pour le Tiers-État du Dauphiné*, p. 13, par Rambaud.

(2) *Voy.* Chorier, *Hist. gén. du Dauphiné*, liv. II, § 10, pag. 108. — *Lettres d'un avocat au parlement du Dauphiné à un mylord anglais*, p. 6, lettre 3.

quêtes : prudens autant que valeureux, ils songent, en passant des Ségusiens dans la province Viennoise, qu'ils vont toucher le sol des Gessates (1), et consentent, avant d'y pénétrer, à l'abandon du *væ victis*, ce terrible droit des gens autrefois proclamé dans Rome par les Gaulois eux-mêmes. Mais cette politique généreuse, toute-puissante sur les peuples envahis, ne peut défendre la monarchie de Gondebaud contre le voisinage dangereux des Francs ; et ce n'est qu'après plusieurs siècles d'assujétissement à la dynastie de Clovis, que le royaume de Bourgogne sort de ses ruines par les efforts de Boson. Une décadence rapide suit de près cette restauration, et livre les

(1) Les Allobroges furent nommés Gessates ou Gœsates, à cause de leur grande valeur, selon quelques historiens, ou bien parce qu'ils se servaient avec adresse et courage d'une arme qu'ils appellaient Gœse. M. de Ladoucette se prononce pour cette dernière étymologie.

Etats bourguignons, dont l'Allobrogie fait partie, à ce système de dégradation et de misère, né de l'abrutissement des nations et de l'imbécillité de leurs chefs qu'on a signalé à l'exécration de l'espèce humaine, sous le nom de féodalité. Les riches plaines que le Rhône sépare de la Bresse, du Lyonnais et du pays des helviens, les vallées fertilisées par l'Isère, les montagnes glacées de l'Oysans, sont également condamnées à subir l'insulte des donjons, et les menaces des châteaux forts (1). Les gens du glaive s'y établissent, y forment de petits États et s'y arrogent, concurremment avec les notabilités ecclésiastiques (2), des do-

(1) » Après la mort de Rodolphe II, dit le » Fainéant, qui arriva en 1032, son royaume » tomba dans l'anarchie. Il passa en pièces et » lambeaux aux comtes et aux barons qui » s'emparèrent de l'autorité souveraine dans » leurs districts. » *Troisième lett. d'un avoc. au parl. du Dauph. à un myl. ang.*)

(2) » Des corps ecclésiastiques, des prélats » et des nobles bâtirent des forteresses et se

maines indépendans. Mais au milieu de ce morcellement féodal, le Dauphiné retient assez de cette vieille énergie qui imposa aux généraux du peuple-roi, et aux monarques bourguignons, pour garder le souvenir de ses antiques libertés sous le joug de l'usurpation seigneuriale. Bientôt les communautés réclament et obtiennent des chartes, que la sollicitude des citoyens sait bien empêcher de devenir tout-à-fait illusoires. Là sont déposés les droits primitivement établis par le bon sens national, sanctionnés par l'expérience et consacrés par la tradition. L'obligation de rendre hommage à leur inviolabilité est successivement acceptée par

---

rendirent indépendans. On vit s'élever une » foule de châteaux et de petits souverains qui » introduisirent dans leurs terres tous les » fléaux de l'anarchie féodale. » (Dochier, *Mém. sur Romans.*)

» Les droits que les dauphins s'attribuèrent, » étaient pris sur ceux des évêques qui les » avaient usurpés eux-mêmes » (*Mém. du prés. de Valbonnais.*)

tous les princes qui s'arrachent ou se transmettent la possession politique de la province. Ainsi les comtes d'Albon et de Graisivaudan, les seigneurs de La-tour, les dauphins de Viennois, et leurs successeurs les rois de France se soumettent aux conditions attachées à la souveraineté dauphinoise (1). Les anciennes assemblées nationales renaissent dans les États provinciaux; et ce régime représentatif, dont l'origine est au berceau même des premières sociétés gauloises, arrive, toujours vivace, jusqu'au car-

(1) On peut consulter à ce sujet les édits des rois de France, et notamment ceux de Charles V et de Charles VI, qui font partie des statuts delphinaux.

» Les libertés delphinales, dit Guy-Allard, » étaient si sacrées, que le dauphin jurait » de les observer, comme aussi les officiers » du parlement lorsqu'ils étaient reçus; voici » les termes dans lesquels on mentionnait ce » serment : *Serenissimus Dominus noster* » *modernus juravit libertates præsentis pa-* » *triæ observare, et pariter consiliarii curiæ* » *parlamenti juraverunt dictas libertates.* »

dinal de Richelieu, à travers l'anarchie féodale, les désordres des guerres civiles, et toutes les vicissitudes qui, tant de fois, changèrent la fortune ou modifièrent les ressorts du gouvernement français. Mais la liberté des peuples et l'indépendance des grands viennent s'anéantir ensemble dans une sujétion générale, à la voix puissante d'un prêtre ambitieux, homme de génie, qui cache le sceptre des rois sous la pourpre romaine. Le Dauphiné, naguère déchiré par des discordes religieuses dans lesquelles il a épuisé ses ressources contre lui-même; le Dauphiné, affaibli par les plaies profondes que le fanatisme lui a faites, ne peut plus défendre ses franchises quand elles ont été condamnées par la volonté dictatoriale devant laquelle se brisent toutes les résistances. La réunion des Etats est suspendue en l'année 1628, et cette interruption se prolonge pendant un siècle et demi que dure le sommeil des institutions nationales. Dans cet in-

tervalle (1), le fouet et le sabre, devenus moyens politiques, débarrassent l'autorité royale de toute opposition et de toute limite (2); et quand la mort

(1) Le parlement du Dauphiné profita d'abord de l'absence des États pour chercher à soumettre la puissance municipale, et à étendre les prérogatives des ordres prévilégiés au détriment du tiers-état. Le gouvernement de Louis XIII, plus jaloux d'abattre l'orgueil des grands et les prétentions des corps intermédiaires que d'écraser la masse nationale qui ne pouvait alors donner de l'ombrage ni inspirer des craintes; le gouvernement de Louis XIII, disons-nous, se prononça toujours en faveur de la bourgeoisie contre la cour delphinale. Mais ces dispositions populaires du trône disparurent sous Louis XIV. Les seigneurs vaincus par Richelieu n'affectant plus l'indépendance et ne disputant au contraire que sur la préséance dans les hommages de l'adulation et de la servilité, le monarque se déclara d'autant plus volontiers leur appui, qu'ils se montrèrent plus empressés à quitter le rôle de superbes rivaux pour prendre celui de très-humbles courtisans.

(2) Le règne de Louis XIV a été justement célébré à l'égal des beaux jours de la Grèce

de Louis XIV apporte un terme aux excès de l'oppressive bigoterie, qui remplaça, dans la vieillesse du monarque, le despotisme violent de sa fougueuse jeunesse, des orgies dégoûtantes et ruineuses sont scandaleusement offertes à la France en réparation de ses maux. Les prodigalités de la paix aggravent

---

et de Rome : mais devait-on faire réjaillir tout l'éclat de cette mémorable époque sur le monarque qui tint les lits de justice les plus outrageans pour la nation, ordonna les dragonnades et révoqua l'édit de Nantes? L'histoire n'aura-t elle jamais que des éloges à donner à ce prince parce qu'il se présente devant elle entouré du cortége brillant de toutes les gloires dont la marche de l'esprit humain le fit contemporain? Oubliera-t-on qu'il ne laissa grandir le génie, sous son empire, qu'après l'avoir soumis, en quelque sorte, au baptême du servage; que Racine et Boileau furent réduits à descendre jusqu'au rôle de flatteurs, et que, lorsque pressé par les malheurs de la France, l'auteur d'Athalie voulut quitter un instant avec son maître le langage de la cour pour parler celui de la vérité, une disgrâce irrévocable, à laquelle il ne put survivre, fut tout ce qu'il obtint de sa vertueuse et tardive hardiesse?

les désastres de la guerre, et rendent une catastrophe financière à peu près inévitable. Alors paraît un calculateur étranger qui se charge de fermer les plaies de l'Etat par des spéculations aventureuses. On livre à cet homme la fortune du pays, et toutes les existences territoriales, commerciales et industrielles sont incontinent bouleversées. Il ne manque plus à la monarchie française, blessée dans sa constitution et son crédit, que d'être atteinte dans ses mœurs, et chacun pourra prévoir le jour où elle périra : ce dernier malheur lui est aussi réservé. Le plaisir enivre le pouvoir, et la dissolution, ennoblie sur les marches même du trône, va descendre des hautes classes dans les rangs inférieurs de la société. Cependant, quoique abandonné aux agioteurs et aux courtisannes, l'Etat peut se relever encore, et sortir, par une crise salutaire, de cette agonie déshonorante. Les peuples ont protesté en silence contre les empiétemens de l'arbitraire et la corruption des grands.

Des âmes généreuses ont conservé religieusement le dépôt des doctrines nationales, et nourri, loin de la cour, le feu sacré du patriotisme par lequel la France peut être sauvée. Tout présage une régénération prochaine : quand l'heure de son accomplissement sonnera, nous retrouverons le Dauphiné occupant, parmi les provinces françaises, la place dont ses anciens habitans, les Allobroges, furent toujours en possession chez les Gaulois.

L'histoire dont nous entreprenons le résumé, ne se borne pas au reste à la politique. L'agriculture et le commerce, les arts et les sciences, la religion et les mœurs nous fourniront aussi quelques pages instructives; et nous tâcherons de ne point oublier, dans l'analyse rapide des annales dauphinoises, que le cercle étroit, dans lequel nous nous sommes renfermé, doit embrasser néanmoins toutes les parties de l'existence sociale du peuple auquel nous venons offrir le résultat de nos recherches.

RÉSUMÉ

DE L'HISTOIRE

DU DAUPHINÉ.

LIVRE PREMIER.

DE L'ALLOBROGIE AVANT ET DEPUIS LA CONQUÊTE ROMAINE JUSQU'A L'ARRIVÉE DES BOURGUIGNONS.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

L'Allobrogie indépendante.

Le pays situé entre les Alpes, le Rhône et la Durance, connu avant la révolution française sous le nom de Dauphiné, et renfermant aujourd'hui les départemens de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes, fut habité, dès la

De l'an du monde 3416 à l'an 218 avant J.-C.

plus haute antiquité dont la tradition gauloise nous ait gardé le souvenir, par différens peuples de la grande famille celtique. Les Allobroges furent les plus braves, ou du moins les plus puissans d'entr'eux, d'où vint, dans la suite, l'usage de comprendre, sous ce nom, toutes les autres nations éparses sur ce vaste territoire. L'Isère fut cependant regardée par le plus grand nombre des historiens comme la borne méridionale de l'Allobrogie proprement dite; la rive gauche de cette rivière étant occupée par les Voconces vers la dernière chaîne des Alpes, et par les Cavares ségalauniens dans le voisinage du Rhône.

Les Caturiges ne doivent point être oubliés dans la nomenclature des anciens habitans du Dauphiné. Des réunions de chasseurs, ou des troupes nomades exploraient le sommet des Alpes, lorsque ce peuple, grec d'origine, selon quelques auteurs, et chassé de la haute Italie par les Insubriens, se réfugia derrière le mont Genèvre

où il fonda la cité de Briançon. L'époque de cet établissement ne pouvant être fixée avec certitude au milieu des controverses des savans, et la désignation précise des temps n'étant pas d'ailleurs ici d'une importance majeure, nous éviterons soigneusement de nous mêler à des querelles chronologiques aussi oiseuses qu'interminables. Une remarque nous paraît seulement utile et nécessaire, c'est que la retraite des Caturiges, dans les gorges de la Durance, ayant produit sans doute la plupart des agglomérations sociales qui se répandirent plus tard dans les vallées ou sur les plateaux des Hautes-Alpes, la population de cette partie du Dauphiné n'appartient pas à la race celtique: ce qui aide à expliquer comment, dans les mouvemens de la vie commerciale et industrielle, ainsi que pour les mœurs et le langage, les Briançonnais et les Gapençais se sont toujours plus rapprochés de Marseille que de Grenoble.

Les historiens nous ont conservé le

nom particulier des diverses peuplades qui se distribuèrent, par cantons, les montagnes du Dauphiné. L'ancienne géographie en compte jusqu'à dix-neuf, parmi lesquelles on distingue celle des tricolores qui, possesseurs de la belle vallée du Graisivaudan, trouvèrent, sur ce sol privilégié, les moyens de préparer les fondemens de la capitale future de la province.

Toutes les vieilles chroniques nationales citent, comme le plus ancien fait historique des Gaules, l'irruption de Sigovèse et de Bellovèse en Allemagne et en Italie. Cette double expédition eut lieu, d'après d'Anville, l'an du monde 3416, alors même que l'expulsion prochaine des Tarquins allait faciliter l'accomplissement des hautes destinées de Rome. Chorier qui, en écrivant l'histoire de son pays, s'est constamment appliqué à imiter de Tite-Live sa manie des merveilles, prétend qu'Ambigat, après avoir désigné, par le sort, le conquérant du Nord, et celui du Midi, choisit dans l'air, pour conduire

ses neveux, des oiseaux qui leur furent de fidèles guides. Sous cette direction miraculeuse, Sigovèse pénétra jusques au Danube pour y déposer le germe d'où devait sortir un jour la race des Francs et des Bourguignons. Bellovèse s'achemina vers les Alpes, et n'eut pas de peine, en passant chez les Allobroges, à entraîner cette nation aventureuse dans son entreprise; mais, sur le point de franchir les monts, il reçut une députation des Phocéens de Marseille qui réclamaient ses secours contre les Salyens. Dans la crainte d'offenser les dieux inconnus d'une colonie grecque, s'il lui refusait l'aide qu'elle sollicitait, il se décida à faire la guerre à des peuples de sa religion et de sa nation; comme si la superstition qui, selon l'historien dauphinois, l'emporta ici sur la raison, n'aurait pas dû amener une détermination contraire à celle que suppose cet écrivain, et porter l'appui des armes de Bellovèse sous les drapeaux de ses coreligionnaires, plutôt que dans les rangs de leurs ennemis.

Quoiqu'il en soit, l'armée gauloise ne s'arrêta pas long-temps à l'œuvre hospitalière qu'on lui attribue à l'égard des Massyliens. Elle déboucha, pleine d'ardeur et de cupidité, sur les rives de la Doire et du Pô; et renversant tous les obstacles qu'elle rencontra sur son passage, elle inonda impatiemment l'Insubrie et la Toscane. L'art des traités et le droit public n'avaient pas encore accès dans la tente des conquérans. On ignorait alors cette modération de la victoire, qui laisse son champ au vaincu pour le cultiver au profit des vainqueurs. Les soldats de Bellovèse s'adjugèrent donc, sans politesse diplomatique, comme sans générosité, une portion des terres conquises, pour les féconder par leur travail, y fonder des villes, et consoler, en quelque sorte, les indigènes, des maux inséparables d'une invasion, en contribuant à augmenter les ressources du pays envahi. Les côtes de l'Adriatique, arrosées par le Rubicon, et qu'on a depuis appelé le Pizzatelle, échurent avec une

partie de la Ligurie aux Allobroges dans la distribution des conquêtes gauloises. Ariminium ou Rimini, Césanna, Novare, et Gênes même s'élevèrent à la fois par les mains victorieuses des vaillans auxiliaires de Bellovèse. Rome ne tarda pas à s'apercevoir et à s'inquiéter de ce dangereux voisinage. Cette ville superbe qui s'essayait sur les petits peuples du Latium à maîtriser un jour le monde, ne pouvait guère envisager sans jalousie, et sans effroi, l'arrivée d'un peuple fier et belliqueux sur ses frontières : elle haït et redouta la Cisalpine dès qu'elle en apprit l'existence.

Les compagnons de Sigovèse ne furent pas moins heureux dans la guerre qu'ils portèrent au Nord. Maîtres des contrées méridionales de la Germanie, ils y fondèrent des établissemens d'où leurs descendans vinrent ravager, dans la suite, la Macédoine, la Grèce et l'Asie occidentale. Quelques historiens assurent même que, dans une de ces excursions, les Allobroges se firent telle-

ment remarquer qu'ils y gagnèrent le nom de Delphin, ou Dauphinois, pour prix de la grande valeur qu'ils déployèrent au siége de Delphes. Sans chercher à détruire les brillantes illusions des partisans d'une étymologie aussi séduisante, nous observerons d'abord que les Allobroges ayant fait partie de l'expédition d'Italie et non de celle d'Allemagne, leurs enfans ne purent guère se trouver au sac d'une ville dont on attribue la prise à la postérité des conquérans de la Germanie. Nous dirons ensuite qu'il n'est pas facile d'expliquer comment un titre, si glorieusement acquis, fut dédaigné par les contemporains, et demeura enfoui dans le silence pendant plus de douze siècles, pour n'obtenir l'authenticité de son adoption que dans un temps où personne n'avait plus souvenir des exploits qui recélaient le secret de son origine.

Cependant la prospérité croissante des colonies Celtiques en Italie, vint réveiller chez les Gaulois le désir des

migrations qui avaient procuré à leurs compatriotes des terres fertiles sous la douce influence du plus beau ciel de l'Europe. Les peuples des bords de la Loire, les habitans de ce climat heureux qu'on a appelé depuis le jardin de la France, furent les premiers à aller chercher, sur les traces de Bellovèse, les richesses agricoles de l'Hespérie : ils furent conduits par un de leurs chefs nommé Alitovius.

Le passage des monts devint bientôt une route familière aux peuples des Gaules. Chaque nation voulut connaître le sol fortuné qui séduisait, sans retour, ceux qui en faisaient la conquête. Après quelques tentatives particulières des Salyens, des Bourbonnais et des Lingones, une vaste expédition fut conçue par diverses peuplades, à la tête desquelles parurent les Sénonais commandés par Brennus. Ce général traversa la Saône et le Rhône, arriva chez les Allobroges qu'il savait devoir s'associer à son entreprise, et s'arrêta même, s'il faut en croire Chorier, dans

Vienne, leur capitale (1), où il fit un sacrifice au dieu de la guerre, après lui avoir érigé un temple que les Romains restaurèrent et embellirent dans la suite. Ces précautions religieuses terminées, les Gaulois franchirent les Alpes par le Mont-Cénis et le Genèvre, et se dirigèrent vers l'Etrurie, dont ils assiégèrent la ville principale, Clusium, ancienne résidence de Porsenna. Leur marche alarma les Romains qui leur signifièrent, par une députation solennelle, de respecter dans les Etrusques les alliés de la république. Brennus, peu habitué à recevoir des invitations impératives, s'irrita d'être ainsi heurté dans sa fierté par la hauteur romaine.

---

(1) Nous sommes loin d'admettre ces diverses assertions de Chorier. S'il existait alors quelques habitations dans l'endroit où se trouve aujourd'hui Vienne, elles étaient loin de former une ville, encore moins une métropole, comme nous aurons occasion de le remarquer dans la suite de cette histoire. Le temple de Mars, dont on admire les restes, ne peut dater que des Romains.

Pour toute réponse il leva le siége de la capitale des Toscans, et poussa droit vers le Tibre.

Le peuple-roi ne s'attendait pas à tant d'audace de la part de barbares qu'il méprisait. Dans l'étonnement et le trouble où le jetèrent la promptitude et la hardiesse de cette résolution, il put à peine rassembler à la hâte quelques légions, et les envoyer à la rencontre de l'ennemi. Elles ne parurent devant les Gaulois que pour se faire battre complètement, et pour devenir, dans leur retraite précipitée, les guides des vainqueurs sur la route du Capitole. Brennus entra triomphant dans la ville éternelle, l'an de sa fondation 314, et la livra impitoyablement au pillage et à la dévastation.

Les débris de l'armée romaine se réfugièrent sur la roche Tarpéienne à laquelle se trouva réduit, en ce moment extrême, tout le domaine de la république. Les vieillards qui ne purent gagner cet asile, se résignèrent courageusement à la mort. On vit l'im-

puissante et superbe aristocratie conservant, sous le poids des calamités, toute la force d'âme que peut donner l'habitude de l'orgueil, dédaigner d'implorer la clémence des soldats victorieux, et tomber sans regret, sur la chaise curule, en réclamant encore le respect pour ses dignités. Cependant les ressources alimentaires du Capitole furent bientôt épuisées. L'héroïsme républicain, vaincu par la famine, demanda à capituler : mille livres d'or furent exigées par Brennus, et les Romains s'engagèrent à les payer.

On procédait à l'exécution du traité : le chef des Gaulois, abusant de la victoire, disent les historiens latins, jette tout à coup son épée dans la balance pour augmenter le poids stipulé dans la capitulation ; et, sur les justes réclamations des Romains, il s'écrie insolemment : « Malheur aux vaincus ! » Le génie de Rome s'indigne à cet excès d'humiliation : il demande un vengeur pour tant d'outrages ; et Camille, qui, du lieu de son exil, n'a cessé d'avoir les

yeux sur son ingrate patrie, Camille se présente, reproche à Brennus sa déloyauté, en prend prétexte pour rompre le traité, rallie les Romains, et chasse les Gaulois.

Que le général sénonais, dans l'enivrement de ses triomphes, ait oublié les règles du droit des gens; qu'il ait proclamé, avec la brutale franchise d'un soldat incivilisé, l'excellence de la raison du glaive, et la souveraineté de la force, il n'y a rien, en cela, que de très-ordinaire dans l'histoire des conquérans : les temps modernes en ont vu dont l'exigeance, pour se cacher sous le manteau de l'amitié, et s'exprimer avec plus de cérémonie que celle de Brennus, n'en reposait pas moins sur le même principe; mais il n'est pas également facile d'admettre le retour inespéré de Camille. Un proscrit isolé, sans autorité et sans appui, ne pouvait guère s'exposer à venir braver seul un vainqueur farouche au milieu de son armée; et, à moins de supposer au guerrier romain la puissance

magique de créer des légions en frappant la terre du pied, on ne voit pas trop de quels soldats il se servit pour opérer la délivrance miraculeuse du pays qui l'avait repoussé de son sein. Disons-le sans hésitation : la subite apparition de l'illustre banni d'Ardée, attestée par les écrivains romains, et démentie par le silence de Polybe, tient plus du merveilleux des féeries que de la gravité historique.

Rome se débarrassa de ses ennemis comme des peuples moins anciens se sont soustraits à la protection de leurs alliés, en leur livrant son or. Lorsqu'ils n'eurent plus de dépouilles à espérer, ils abandonnèrent volontiers cette orgueilleuse cité dans ses ruines, et vinrent demander une place dans l'Insubrie à leurs compatriotes. Les Cisalpins ne se souvinrent plus de la commune origine quand ils virent qu'on voulait s'en faire un titre pour exiger d'eux le partage de leurs conquêtes. Une guerre intestine naquit de leur refus, et les Romains, rassurés par cette division,

purent, pendant plus d'un demi-siècle, réparer leurs désastres et se prémunir contre de nouvelles invasions.

Le spectacle affligeant des dissentions qui déchiraient la famille gauloise, attrista les Allobroges. Fatiguée de la prolongation de cette querelle domestique, ils repassèrent les monts avec la résolution de ne plus se mêler aux débats ni aux entreprises des autres nations celtiques. Il fallait cependant une occupation à ce peuple guerrier pour nourrir son humeur belliqueuse. Ses armes ne pouvaient rester long-temps en repos; il se présenta bientôt une occasion de les reprendre.

Les Romains, dont l'adversité la plus cruelle ne réussit jamais à abattre la persévérance et le courage, s'étaient relevés de l'affreuse position où Brennus les avait laissés. Sans inquiétude sur le nord de l'Italie, d'où leur venaient naguère leurs plus sérieures alarmes, et où régnait alors une mésintelligence opiniâtre entre les Cisalpins; n'osant pas néanmoins tenter encore

de venger leurs vieilles injures, et s'attaquer à des voisins qu'une terrible expérience leur avait appris à regarder comme redoutables, ils avaient tourné leurs vues ambitieuses vers le midi de la péninsule, et disputaient la possession de la Sicile aux Carthaginois. Ces derniers ne faisaient la guerre que par des corps étrangers qu'ils prenaient à leur solde. « Ils appréhendaient, dit Chorier, que » leurs sujets, s'ils les aguerrissaient, » ne se portassent plus facilement à la » révolte ; mais ils ne considéraient pas » qu'ils les exposaient à la violence des » troupes aguerries qu'ils appelaient » d'ailleurs, et qu'un corps qui em- » prunte des bras et des mains étran- » gers, pour sa défense, n'a jamais de » vigoureuse action. » Les Allobroges entrèrent avec empressement dans l'armée carthaginoise, et contribuèrent puissamment au succès de la bataille que Xantippe gagna sur l'illustre Régulus. Mais la paix ayant suivi cette victoire des Carthaginois, ceux-ci refusèrent aux soldats qui les avaient fait

Avant J.-C. 250.

vaincre, le prix qu'ils avaient promis à leurs services. Les Gaulois s'irritèrent à cette déloyauté de la foi punique, et tournèrent leurs armes victorieuses contre le peuple même qu'ils étaient venus secourir, et qui les récompensait si mal de leur assistance. Carthage, à qui ses triomphes avaient, sans doute, fait connaître la valeur de ses auxiliaires, apprit alors, de ses périls, à l'apprécier mieux encore. Dans l'effroi où elle fût plongée par la révolte des Gœssates, elle s'abaissa jusqu'à solliciter l'intervention de ses rivaux; et les Romains virent à leurs pieds de superbes vainqueurs devenus tout à coup des suppliants modestes.

Cependant les Allobroges, dont la juste colère avait amené ce brusque changement de fortune, finirent par devenir victimes eux-mêmes de la diversion puissante qu'ils avaient été réduits à opérer en faveur de Rome. Cette république avait commencé par s'applaudir en secret de l'embarras des Carthaginois; et comme elle ne voulait ni les

aider ni se les attirer de nouveau sur les bras, elle n'avait fait que des réponses équivoques à leurs sollicitations. Mais songeant dès-lors à mettre à profit la situation de ses rivaux d'Afrique, pour reprendre le cours de ses conquêtes vers l'Insubrie, et laver enfin la honte dont Brennus avait couvert le Capitole, elle réunit toutes ses forces en Italie, et, dans une seule campagne, battit et dépossédа les Sénonais établis en Toscane. Ces succès rapides effrayèrent les Gaulois du Pô et de l'Adriatique. Des secours furent demandés aux Transalpins, et les Gœssates, oubliant la résolution de leurs ancêtres, descendirent encore des Alpes par le Mont-Cénis et le Genèvre, sous la conduite de Congolitan et d'Aneroest. Jamais armée gauloise aussi nombreuse, ni aussi formidable, selon Polybe, n'avait paru sur le sol italique. Les Romains regrettèrent peut-être d'avoir pris l'offensive. L'ancienne terreur attachée au nom gaulois se manifesta dans tous les actes de la république. Les préparatifs qu'elle

fit pour résister à la nouvelle irruption qui la menaçait, surpassèrent tout ce qu'elle avait fait, jusque-là, en de semblables circonstances. Les prêtres, exemptés par les lois du service militaire, furent déclarés soldats. « Nul » état, dit Chorier, n'a depuis mis en» semble tant de combattans, et c'est » une chose prodigieuse que l'armée » romaine fut composée de sept cent » mille hommes de pied et de soixante» dix mille chevaux effectifs. Il n'y en » avait guère moins dans l'armée des » Gaulois, après qu'ils se furent joints » aux troupes de leurs auxiliaires. »

Nous ne nous arrêterons pas à l'exagération outrée de cette double évaluation. Il suffit de connaître les résultats des efforts extraordinaires que firent les deux nations belligérantes en ces graves conjonctures. La campagne fut d'abord heureuse pour les Gaulois; mais l'incapacité d'Aneroëst rendit inutiles ces premiers avantages, et une victoire éclatante termina les hostilités, en faveur des Romains, sous le

consulat d'Attilius et d'Émilius. Les Gœssates, dit-on, se battirent nus dans cette sanglante bataille : leur bouillante intrépidité y fit des prodiges de valeur, et n'aboutit néanmoins qu'à leur procurer une mort glorieuse. Congolitan fut pris, Aneroëst se perça de son épée, et son exemple fut suivi par tous ceux de ses compagnons d'armes que le fer ennemi n'avait pu atteindre.

Cette défaite ne fit point renoncer les Allobroges au sol italien. La soif de la vengeance vint se joindre, au contraire, chez eux, à l'ardeur impétueuse qui les entraînait au delà des Alpes. Britomar avait succédé à Congolitan et à Aneroëst dans le commandement des armées, et ce jeune prince, plein de confiance en sa bravoure comme en celle de ses soldats, brûlait d'effacer le souvenir humiliant des derniers revers qui avaient accablé ses compatriotes. Sentant néanmoins la nécessité de laisser réparer par le temps ces calamités récentes, il s'appliqua à maîtriser son impatience vindicative, dissimula ses projets et son

ressentiment contre les Romains, et feignit même à leur égard des dispositions amicales, en donnant passage dans ses états aux consuls Flaminius et Furius, qui, venus du pays des Salyens et ayant remonté le Rhône jusque dans l'Allobrogie, voulurent pénétrer dans l'Insubrie par la route que les Gaulois avaient constamment suivie. Mais le jour d'accomplir ses vastes desseins arriva. Après avoir juré de ne déposer le baudrier que dans le Capitole, il entra en Italie à la tête de trente mille hommes (1), s'il faut en croire les historiens qui, dans la guerre précédente, c'est-à-dire trois ans auparavant, ont fait monter les forces gauloises, presque exclusivement composées d'Allobroges, à près de huit cent mille hommes. La victoire fut encore infidèle aux Gaulois;

(1) Les Romains avaient licencié sans doute les huit cent mille hommes que leur a donnés Chorier dans la dernière campagne, pour que Britomar ait pu essayer de les combattre avec trente mille hommes seulement.

leur chef périt de la main même du consul Marcellus, qui fut depuis surnommé l'épée des Romains; et les vainqueurs, poursuivant les Gœssates dans leur retraite, à travers les Alpes, ne s'arrêtèrent qu'après avoir poussé la nation allobrogique au delà des monts, et s'être emparé, dans leur marche victorieuse, du pays des Insubres. Ainsi expira l'indépendance de la Cisalpine, qui avait si long-temps inquiété la république; ainsi la domination romaine, délivrée de tous rivaux en Italie, n'y compta plus que des alliés soumis ou des tributaires.

Avant J.-C. 218. Depuis lors, les Allobroges se montrèrent moins disposés à se livrer aux entreprises lointaines. Cependant, comme ils conservaient toujours la même haine pour les Romains, Annibal réussit à les faire entrer dans son armée. Ce général était venu des côtes africaines à travers l'Espagne pour faire la conquête de l'Italie, et il avait passé le Rhône dans le pays des Volces tectosages, malgré les peuplades cavares, que l'appro-

che des Carthaginois et le bruit de leurs dévastations avaient alarmées. Arrivé dans l'Allobrogie, dont la situation entre l'Isère, les Alpes et le Rhône, formait précisément le delta de Polybe, il fut appelé à prononcer entre deux frères qui s'y disputaient la première magistrature. Sa décision fut favorable à l'ainé, suivant l'avis qui prévalut dans les conseils de la nation. Cet honorable arbitrage achevé, l'illustre capitaine s'occupa des moyens de franchir les cimes glacées qui le séparaient du théâtre de sa gloire future. Quoique l'allié des Allobroges, il eut des combats à soutenir contre quelques-unes de leurs peuplades. Les Caturiges, jaloux jusqu'à l'excès, de leur indépendance (1), ne voyaient qu'avec effroi tout étranger armé sur leurs terres. Annibal fut obligé de les vaincre pour pénétrer en Italie. Son armée se reposa pendant deux

(1) Napoléon dit à cette occasion dans ses Mémoires que les Alpes renfermaient une race de barbares qu'on ne pouvait dompter.

jours sur le mont Genèvre, où il ouvrit, selon Tite-Live, un rocher avec du vinaigre. « Beaucoup de modernes, dit » M. de Ladoucette, ont élevé des doutes » à cet égard. Il résulte d'expériences, » faites en 1807 par M. Dongois d'Embrun, que le vinaigre bouillant, même l'eau incadescente, calcine toute » roche qui n'est pas primitive, et » qu'on peut alors y enfoncer des pics » et des coins qui y fraient un passage. » Mais cette ouverture prodigieuse n'est pas la seule chose qu'on ait trouvé à contester sur ce point historique. Le Mont-Cénis (1), le grand et le petit Saint-Bernard, et même le Simplon, disputent au mont Genèvre l'honneur d'avoir conduit Annibal en

(1) La tradition et les contes populaires que l'on trouve au mont Genèvre pour attester le passages d'Annibal en cet endroit, se rencontrent également sur le Mont-Cénis. Mais les actes d'hostilité de quelques peuples des Alpes contre le guerrier carthaginois, semblent indiquer qu'il traversa la terre des Caturiges et descendit ainsi en Italie par le mont Genèvre.

Italie. Pour si peu fondées que puissent être ces diverses prétentions, nous imiterons la réserve d'un auteur qui, dans une description routière et géographique de la France, s'exprime de la manière suivante : « Nous ne déciderons pas une » question que n'ont pas décidée plus » que nous ni Polybe, ni Tite-Live, » avec leurs récits combattus par les » vraisemblances et la géographie, ni » même le chevalier Folard avec ses sa- » vantes dissertations qui ne donnent » que des conjectures, ni autres érudits » qui n'en savent pas davantage. »

Les Allobroges se distinguèrent, dans l'armée carthaginoise, aux combats du Tésin, de la Trébie et du Trasimène. Mais ce fut sur-tout à la bataille de Cannes que leur vaillance se fit remarquer. Ils demandèrent les premiers rangs, et s'y battirent nus depuis le nombril jusqu'en haut. Le sang romain coula en abondance sous le Gœse implacable des vengeurs de Britomar. Ce jour pouvait détruire tout l'avenir de la ré-

publique, si les armes gauloises, au lieu d'être soumises à la direction des desseins secrets et des vues politiques d'Annibal, avaient obéi encore à la fougue audacieuse de Brennus. Mais le héros africain, comme s'il eût été désarmé par la victoire, laissa sommeiller son génie dans les délices de Capoue, et parut oublier en Italie l'existence de Carthage. Les généraux romains mirent à profit cette halte imprudente du grand homme dans l'ivresse des plaisirs. Fabius et Scipion relevèrent en peu d'années les espérances de leur patrie, et la rendirent capable de tenter et d'effectuer, dans la suite, l'entière destruction de sa redoutable rivale.

Après la chute de Carthage, les efforts de ses vainqueurs se dirigèrent vers les Gaules. L'ambition vindicative de Rome voulut demander compte aux Allobroges de tous les désastres qu'elle attribuait à leurs vertus guerrières. La haute réputation de vaillance, acquise aux Gœstates entre toutes les nations

Avant J.-C. 140.

gauloises, blessait trop l'orgueil jaloux des maîtres du monde, outre qu'elle attestait leur ancienne humiliation, pour qu'ils ne cherchassent pas à faire expier ce tort glorieux à la nation qui s'en était honorablement chargée. Sous le prétexte que les Voconces avaient secouru les Saliens contre Marseille, l'ordre fut donné au consul Fulvius Flaccus d'envahir la terre qui avait osé se montrer hospitalière (1) et généreuse envers l'ennemi des alliés de la république. Les Gaulois qui, jusqu'ici, n'avaient paru qu'en agresseurs devant les Romains, furent forcés d'accourir cette fois à la défense de leur propre territoire. Un combat opiniâtre s'engagea, et ne servit qu'à prouver de plus en plus que la victoire, obstinée à trahir la valeur, s'était séparée du vieil étendard de Bellovèse. Mais, pour être vaincus, les Al-

Avant J.-C. 122.

(1) Tautamalo, chef de la nation des Saliens, avait trouvé un asile dans le pays des Voconces.

lobroges ne furent pas domptés : la guerre se prolongea, et le proconsul C. Sextius, poursuivant les succès de Flaccus, fonda la ville d'Aix, dont il fit une colonie romaine assez puissante pour assurer la conquête du pays des Saliens.

Quel changement dans la situation respective de Rome et des nations celtiques ! L'épouvante et l'effroi que les conquérans sèment sur leur passage descendaient autrefois des Alpes sur le Tibre, et le Tibre renvoie aujourd'hui au delà des monts la terreur qui précède la vengeance et l'oppression. Le roc qui fut sous Brennus tout l'empire romain étend maintenant sa domination jusqu'au Rhône et à la Durance ! Et si l'on demande aux hommes qui ont écrit l'histoire de ces temps anciens, comment une république de quelques lieues carrées, envahie, saccagée et ruinée par les nombreuses armées de nations belliqueuses, put se relever de cette position extrême pour donner ensuite des lois à ces mêmes nations et à

l'univers, les uns répondent par la protection des dieux du Capitole, les autres par les arrêts mystérieux et irrévocables du destin. La prospérité et la chute des états ne tiennent pas pourtant à des causes occultes (1). La raison, qui ne s'accommode ni de la merveilleuse intervention des puissances mythologiques, ni des stériles explications du fatalisme, peut aussi révéler à son tour le secret de l'admirable révolution qui plaça les peuples et les rois sous la domination d'une ville à peine échappée à la faux destructive des Gaulois, et dédaignée dans ses décombres par les compagnons de Brennus. Rome ne parvint à sauver sa grandeur naissante, à travers les vicissitudes les plus péril-

(1) Ce n'est pas la fortune qui domine le monde. On peut le demander aux Romains qui eurent une suite continuelle de prospérité quand ils se gouvernèrent sur un certain plan, et une suite non interrompue de revers lorsqu'ils se conduisirent sur un autre. *Montesq.*

leuses, que parce qu'elle trouva des ressources inépuisables dans la sagesse et la vigueur de ses institutions, et qu'elle ne désespéra jamais d'elle-même.

Les Voconces défaits et leurs alliés soumis, la république posséda donc des terres dans les Gaules ; mais cette faible conquête, loin de suffire à l'ambition des protecteurs de Massilic, ne servit qu'à l'exciter davantage, et à lui inspirer des projets sur les contrées voisines. Les frontières de l'indépendance gauloise étaient alors sur les rives de la Durance. Cette rivière n'offrant, contre le voisinage des armes romaines, qu'une barrière aisée à franchir, elle ne pouvait couvrir long-temps le pays des Cavares et des Allobroges. Il ne fallait qu'une occasion favorable aux avides conquérans de la Ligurie, pour entrer en ennemis chez ces peuples : les Eduens, mauvais frères et pires politiques, selon l'expression de Chorier, s'empressèrent de la fournir. Ils enviaient aux Gœsates

le crédit dont ceux-ci jouissaient parmi les nations celtiques, à raison de leur puissance et de leur valeur; et, pour abaisser des rivaux qui étaient aussi des compatriotes, ils sollicitèrent des secours étrangers, ne prévoyant pas, sans doute, qu'ils allaient ainsi introduire eux-mêmes la honte et l'esclavage dans la commune patrie. L'appui de Rome leur fut accordé. Domitius Œnobarbus pénétra, avec des forces imposantes, dans l'Allobrogie, dont les habitans, malgré leur grande bravoure, furent battus en plusieurs rencontres; et Fabius Maximus, achevant l'œuvre de ses prédécesseurs, réunit en corps de province les parties éparses des Gaules, assujéties à la république. Le peuple romain récompensa les services de ce général, en le décorant du titre d'Allobrogique.

Avant J.-C. 120.

Les Allobroges ne furent pas néanmoins subjugués par Fabius. Les triomphes de ce grand capitaine lui soumirent, à la vérité, le terrain-plain sur les

bords du Rhône et de l'Isère ; mais les montagnes conservèrent leur primitive indépendance, et servirent même de refuge à tout ce que le pays renfermait de fier et de généreux. On vit alors ce que peut la haine du joug étranger sur une nation altière : la plupart des vaincus, bravant l'âpreté des climats, préférèrent la liberté sous un ciel rigoureux à la servitude dans des plaines fertiles (1). Ainsi retranchés derrière les glaces de leurs pics orgueilleux, ils ne purent demeurer long-temps spectateurs tranquilles de l'occupation de leurs champs par des soldats étran-

---

(1) Les déplacemens n'étaient pas fort difficiles à cette époque chez des peuples qui, selon la remarque de M. Dulaure dans sa savante *Histoire de Paris*, ne se renfermèrent dans les villes qu'après la conquête des Romains ; leurs habitations n'étant guère alors que des tentes éparses ou réunies en bourgades, peu faites pour donner des habitudes sédentaires.

gers. Plusieurs fois, ils descendirent de leurs retraites escarpées pour inquiéter les Romains, et tenter de les chasser. Ceux-ci, fatigués d'être ainsi harcelés, et voulant se mettre à l'abri de ces attaques continuelles, sentirent le besoin d'opposer le rempart des villes aux incursions de leurs ennemis. Alors durent s'élever les premières cités fermées de l'Allobrogie, Vienne et Valence d'abord, Genève et Cularo ensuite. Cette antiquité ne suffira pas, sans doute, aux prétentions de ceux qui font remonter la fondation de la première de ces villes au temps qu'Amasias régnait en Judée, mais nous aimons mieux encourir le reproche d'avoir frondé certains préjugés de localité, que de répéter des fables absurdes et de blesser la vraisemblance.

Les Romains, jaloux d'affermir leur autorité dans les Gaules, et de donner de la stabilité à leurs conquêtes, s'entourèrent donc de murailles pour se garantir des entreprises audacieuses des peuples qu'ils avaient dépossédés. Pendant

qu'ils s'appliquaient à poser ces fondemens d'une puissance durable, un essaim de barbares, sortis de la Chersonèse cimbrique, vint réveiller les anciennes alarmes de l'Italie, et présenter aux habitans des Alpes l'espoir de pu[illegible] le sol gaulois de l'occupation étrangère. Une assemblée générale des nations allobrogiques fut convoquée sur les [illegible]tagnes qui avaient fourni un [illegible] patriotisme : il y fut résolu qu'on [illegible]cueillerait les Cimbres et les [illegible] avec toute la fraternité qui devait [illegible]ter entre des ennemis irréconciliables du nom romain. Lucius et Claudius, alors investis du pouvoir militaire, [illegible] les Gœssates, réunirent sous leurs ordres une armée formidable; elle se [illegible]gnit aux Teutons, qui prirent leur direction, par le Rhône, vers la Ligurie, pour pénétrer de là en Toscane, tandis que les Cimbres se répandirent dans l'Insubrie par les montagnes des Helvétiens.

Rome, maîtresse de l'Italie, de la Sicile, de la Grèce et de l'Espagne

Rome, victorieuse dans les Gaules, souveraine en Afrique sur les ruines de Carthage, et parvenue au faîte de la gloire et de la puissance, n'avait plus vu d'inquiétude sérieuse dans ses murs depuis la fatale journée de Cannes. Tout à coup une coalition terrible s'annonce. Des nations entières sont soulevées, et se précipitent vers le Tibre, avides de sang et de pillage. Au premier bruit de la marche de ces immenses populations armées, la consternation s'empare d'une ville habituée depuis long-temps à n'éprouver que les grandes émotions de la joie civique, et des fêtes triomphales. L'agitation et les craintes publiques, subordonnées néanmoins à la sagesse et à la fermeté républicaines, ne portent aucune atteinte à l'ordre ni à la promptitude des dispositions de défense réclamées par les circonstances. Quatre armées sont mises en mouvement pour conjurer l'orage qui menace non-seulement la splendeur de l'Etat, mais son existence même. Elles sont successivement dé-

Avant J.-C. 109.

truites dans quatre batailles, et Rome doit encore une partie de ces revers à l'impétuosité guerrière des Allobroges qui, n'ambitionnant jamais d'autre privilége que celui des périls, se sont placés de nouveau aux lignes avancées du combat.

La république qui a survécu aux triomphes de Brennus et d'Annibal, est-elle donc condamnée aujourd'hui à périr sous les armes victorieuses de la confédération gallo-germanique? La colère vengeresse des Allobroges, excitée par des expériences récentes et cruelles, viendra-t-elle accuser, sur les ruines du Capitole, l'imprévoyance des Sénonais et l'hésitation des Carthaginois? Non, le moment est encore éloigné où les défaites de Rome pourront entraîner sa chûte. Ses ennemis, en la réduisant à délaisser le soin de sa grandeur pour ne s'occuper que du salut de ses citoyens, lui ont communiqué des sentimens héroïques qu'eux-mêmes trouvèrent sur leurs montagnes quand ils y transportèrent leur indé-

pendance et leur aversion pour la servitude. Les Romains sauront prouver que ce n'est que dans les crises violentes que les états libres révèlent le secret de leurs forces, et que la dernière heure des républiques, presque toujours voisine du calme produit par l'indifférence et la corruption politiques, sonne rarement au milieu des tempêtes qui remuent les passions énergiques, retrempent les âmes et contribuent si puissamment à raviver le corps social.

Les vœux du sénat et du peuple s'étaient confondus spontanément dans Rome, pour charger Marius de sauver la patrie : des succès brillans et décisifs ne tardèrent pas à justifier ce choix unanime. Un carnage immense, plutôt qu'une bataille anéantit les Cimbres en Italie ; et les Teutons, restés dans les Gaules avec les Ambrons (1), leurs

(1) On appellait alors Ambrons les diverses nations allobrogiques qui avaient pris part à la confédération conclue sur les montagnes du pays connu depuis sous le nom d'Embrunois.

alliés, furent ensuite taillés en pièces dans plusieurs rencontres sur les bords du Rhône. Les femmes des Allobroges (1) assistèrent à ces combats, et s'y battirent même avec une bravoure et une impétuosité qui méritaient de vaincre. On les vit ranimer le courage de leurs maris par leur propre exemple, et prolonger pendant long-temps l'incertitude de la victoire entre les deux camps; mais leur héroïsme fut obligé de céder au génie et à la fortune du général romain. Les Teutons éprou-
Avant J.-C. 101. vèrent le même sort que les Cimbres. Le pays des Cavares fut de nouveau occupé par les armées de la république, et Marius y fit élever des arcs de triomphe (2) pour attester à la posté-

(1) Cette présence des femmes dans les camps confirme notre opinion que les Allobroges ignoraient l'habitation fixe des villes, et qu'ils différaient peu des peuples nomades, sur-tout dans les hautes contrées.

(2) On voit encore aujourd'hui près d'Orange les restes de l'un de ces monumens.

rité que son bras préserva Rome de l'invasion des Barbares.

Ainsi s'évanouirent les espérances que les commencemens heureux de la campagne avaient fait concevoir aux Ambrons; contraints d'abandonner les champs des Ségalauniens, et les plaines de l'Allobrogie, ils regagnèrent les régions élevées, entraînant avec eux tous ceux de leurs compatriotes qui partageaient leur répugnance à accepter le joug des Romains.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

Formation de la province romaine.

Alors fut définitivement formée la province romaine, nommée plus tard Gaule Narbonnaise; elle embrassa les deux rives ou le bassin du Rhône entre les dernières chaînes des Alpes et des Cévennes, depuis les Ségusiens jusques aux Ligures, et s'étendit même dans le pays des Volces et des Tectosages, que les Romains confondirent avec les Allobroges, dont le nom désignait indistinctement, à cette époque, les nations gauloises soumises à la république.

Une grande quantité de terrain était restée vacante dans le pays conquis, par la fuite honorable des vaincus sur des rochers stériles où l'indépendance consolait la pauvreté; et les vainqueurs étaient devenus naturellement les maîtres de ces champs délaissés. Bientôt cette possession partielle ne suffit plus aux Romains; ils se proclamèrent propriétaires de toutes les terres allobrogiques où la victoire avait conduit leurs armes et établi leur domination. Les Indigènes que des entraves domestiques, ou le défaut de courage, avaient empêché de suivre la noble détermination de leurs compatriotes, se trouvèrent dépossédés comme les réfugiés des montagnes, et punis en quelque sorte de leur résignation pusillanime à la perte de la liberté. On leur permit seulement de cultiver leurs propres champs en qualité d'usufruitiers, et sous la condition de rapporter à la république une partie des produits de leur sol et de leur travail. Ainsi fut créé le premier impôt foncier qui ait pesé sur les peuples des Gaules. On le désigna sous le nom de cens, et com-

Avant J.-C. 100.

prit à son origine le dixième des grains, et le cinquième des fruits des arbres et des vignes. Nous verrons dans la suite de cette histoire comment les Allobroges s'obstinèrent à repousser ce honteux tribut, et comment ils parvinrent à s'en délivrer par les craintes que leur persévérance et leur énergie inspirèrent aux Romains.

Cependant les charges imposées à ceux des Gaulois qui avaient consenti à la sujétion, parurent encore trop légères au tribun Saturnin. Ce magistrat perturbateur, cherchant un prétexte pour bouleverser sa patrie, imagina de proposer l'entière spoliation des Allobroges, et la distribution de leurs terres au peuple romain. Ses discours, auxquels Marius prêta l'appui de son nom et de son crédit, produisirent, sur la multitude, l'effet qu'on devait en attendre. Les esprits s'aigrirent contre le Sénat, dont l'opposition au partage des terres conquises avait été prévue par l'auteur de la proposition, et ce dernier put s'applaudir d'avoir ainsi

atteint le but secret par lequel il espérait arriver ensuite au renversement des institutions de son pays; mais sa victoire fut de courte durée. Le grand homme qui avait retiré la république des bords de l'abîme, craignit de l'y replacer de nouveau, et de détruire son ouvrage en secondant des projets subversifs de l'ordre et de la paix. Marius se sépara de Saturnin, et cet orateur furibond, que l'ambition seule avait conduit sur les traces des Gracques, dont il profanait le caractère, tomba sous la terrible formule qui élevait instantanément à Rome quelques hommes au dessus des lois. Cet évènement calma les appréhensions de la province romaine. Les Allobroges, dont la conquête avait fait deux peuples, les tributaires et les indépendans, purent jouir durant une quinzaine d'années, d'une tranquillité à laquelle ils étaient peu habitués, et qui fut la paix de la liberté pour les uns, et le repos de l'esclavage pour les autres. Sur ces entrefaites une guerre intestine

s'alluma en Italie, et les discordes civiles les plus sanglantes vinrent déchirer Rome. L'espérance de secouer un joug odieux s'offrit alors aux sujets transalpins de la république. Ils entrèrent avec empressement dans les vues de Lépidus, désigné pour être leur gouverneur-général, et qui, mécontent du sénat, avait embrassé le parti de Sertorius. Pompée traversa les Alpes pour aller combattre en Espagne le capitaine illustre qui y soutenait avec éclat la cause de Marius, et pour apaiser, sur son passage, les mouvemens hostiles des Gaulois. Dans la prévoyance des obstacles que pouvait faire présager l'attitude des Caturiges et des Voconces, il n'osa pas s'engager dans la route qu'avait suivie Annibal, et pénétra dans l'Allobrogie par les gorges septentrionales. Malgré toutes ces précautions, il ne put éviter d'être continuellement inquiété dans sa marche, et ce ne fut qu'après avoir essuyé de fréquentes attaques qu'il arriva à Vienne. Les fortifications de cette ville

Avant J.-C. 96.

ne lui parurent pas proportionnées aux dangers que présentaient le voisinage et l'audace d'un peuple dont les dispositions se montraient si peu rassurantes pour le maintien de la domination romaine. Il ajouta donc aux travaux de défense (1) commencés sous Domitius, et continués ensuite par Fabius et Marius. Un fort s'éleva, qui, du nom de son fondateur, fut appelé Pompeïacum, et dont on fit plus tard, selon Chorier, le château de Pipet : ce fut le proconsul Manilius qui présida à l'exécution des ouvrages. Quant à Pompée, la situation de l'Espagne nécessitant sa présence au delà des Pyrénées, il y conduisit son armée à travers des combats sans nombre que lui livrèrent

(1) Les premiers travaux exécutés par Domitius furent sans doute les remparts dont il entoura les habitations situées à l'endroit où se trouve Vienne, qui forma dès-lors une véritable ville, selon l'opinion que les plus anciennes cités des Gaules ne datent que des Romains.

les Allobroges et les Tectosages. Cicéron exalte ce trajet périlleux comme effectué au milieu des plus graves difficultés qui puissent embarrasser la marche d'un général.

Après le départ de Pompée, le gouvernement de la province romaine fut confié à M. Fonteïus, qui arriva dans l'Allobrogie avec la qualité de préteur. Quelques jours suffirent à ce magistrat pour faire connaître aux Gaulois tous les maux qu'une administration malfaisante peut accumuler sur un peuple. Des hommes, dont le moindre frein gênait naguère la sauvage indépendance, se trouvèrent initiés tout à coup aux excès de l'arbitraire, et réduits à supporter, avec le poids humiliant des impôts, la dureté, les violences et les exactions qui signalent le passage de l'autorité du glaive. Cette transition était brusque pour des vaincus qui appartenaient à la famille Gœssate. Dans une semblable conjoncture, leurs frères des montagnes dédaignant la voie préalable des plaintes

Avant J.-C. 66.

et des remontrances, n'auraient demandé qu'au sort des combats la répression des iniquités romaines. Eux-mêmes, soixante ans plus tôt, n'auraient pas su exprimer autrement leur mécontentement et leurs souffrances; mais depuis que, pour conserver la possession précaire de leurs champs, ils avaient accepté la cohabitation avec leurs vainqueurs, et s'étaient renfermés, en partie, dans l'enceinte des villes, il s'était opéré, dans leurs mœurs, une révolution qui, en les rapprochant de la mansuétude des peuples civilisés, leur avait donné des habitudes sédentaires, capables de les éloigner insensiblement des résolutions extrêmes qu'ils adoptaient avec tant de facilité lorsque leur existence sociale était dégagée du goût et des entraves de la fixité. La plupart des opprimés, les Cavares entr'autres, et ceux des Allobroges qui tenaient les environs de Vienne et de Valence, se bornèrent donc à gémir sur les malheurs qui affligeaient leur pays; tandis que les

Voconces, dont le courage devenu prudent par le contact de la civilisation, excluait à la fois cette résignation timide, et l'impétueuse énergie des Ambrons, essayèrent de réclamer, dans les formes des peuples policés, contre les vexations de Fonteïus. L'exposé des griefs fut arrêté dans une assemblée qui se tint à ce sujet; « car, dit Chorier, quelque tyrannique qu'ait été la » domination romaine, elle n'a jamais » ôté aux nations, ses sujettes, la li- » berté de s'assembler pour traiter de » leurs affaires; et il leur était permis » de se plaindre des magistrats que » Rome leur avait envoyés sans passer » pour séditieux ni pour mutins. » Les premières doléances furent adressées au préteur lui-même qui, ne pouvant les considérer que comme une accusation personnelle, les repoussa avec aigreur. Il fallut alors recourir au sénat, et solliciter par députation là où l'on commandait autrefois par les armes. Inducionar fut choisi pour être l'organe de ses compatriotes. Dès qu'il

parut devant le tribunal majestueux qui avait assujéti les peuples et les mis à sa juridiction, il puts s'apercevoir que sa présence faisait tressaillir la vanité romaine par le spectacle tout nouveau d'un descendant des compagnons de Brennus suppliant aux pieds du capitole : ce mouvement de l'orgueil des maîtres réveilla la fierté du sujet. « Nous ne sommes pas tellement vain-» cus, s'écria le député des Voconcos, » que nous ne puissions, ô Romains, » exercer encore long-temps votre » vertu. Ne nous forcez pas à une rup-» ture qui, supposé qu'elle nous devînt » funeste, vous serait néanmoins im-» portune. Entrez dans nos intérêts » pour la défense de votre honneur, et » si vous ne voulez pas que nous ju-» gions des Romains par ce méchant » homme dont vous êtes les juges, re-» gardez ses crimes et ne les laissez pas » impunis. Nous avons cru jusqu'à » présent que vous combattiez pour la » gloire et pour l'empire comme des » héros, et Fonteïus, si vous le con-

» vrez de votre protection, nous fera » croire que vous ne vous armez que » pour la proie comme des voleurs et » des pirates. » Ces mâles sentimens d'une âme où la dépendance politique n'avait pu éteindre la dignité morale, eurent bientôt désenchanté l'aristocratie romaine qui s'était réjouie d'avance d'avoir imposé aux Allobroges le langage de la soumission et de l'humilité. Des paroles menaçantes dans la bouche d'un tributaire de la république ! La susceptibilité de l'altier sénat en fut offensée, et les plaintes énergiques d'Induciomar restèrent sans réponse; mais, ce fidèle mandataire des Gaulois, sans se laisser décourager par le silence qu'on opposait à ses justes réclamations, s'opiniâtra à rester dans Rome, pour y faire retentir incessamment sa voix accusatrice contre Fonteïus et ses nobles patrons. Il attendait de sa persévérance le réveil de la générosité chez le peuple romain, et il se montrait, dans cette confiance, le digne représentant d'une nation aussi distinguée par sa

franchise et sa loyauté, en temps de paix, qu'elle était terrible et implacable à la guerre. La conjuration de Catilina vint le surprendre au milieu de ces espérances. Des hommes qui méditaient le renversement du gouvernement le plus solide qu'ait produit l'heureuse alliance de la sagesse, de la force et de la fortune, ne pouvaient dédaigner des auxiliaires aussi puissans que les Allobroges. Les députés de ces peuples furent donc recherchés avec ardeur par les conjurés. Induciomar et son collègue, recommandés par le déni de justice des grands de Rome, reçurent communication des projets incendiaires qui menaçaient la république. Cette confidence les jeta dans l'incertitude et la perplexité. Si la haine qu'ils portaient au sénat romain les poussait dans la conspiration, ils en étaient éloignés aussi par l'emploi des moyens affreux qu'elle avait adoptés, et par la crainte de voir les conspirateurs triomphans oublier leurs promesses envers les Gaulois, et chercher à populariser

Avant J.-C. 65.

leur entreprise en renouvelant la proposition de Saturnin. Après une longue hésitation, ils se décidèrent contre le meurtre et la dévastation, et coururent déposer dans le sein de Fabius Sanga, leur protecteur, l'horrible secret auquel on les avait associés. Cicéron fut incontinent instruit de tout par ce dernier, dont l'entremise lui parut précieuse pour diriger, par ses propres avis, les députés révélateurs. D'abord il exigea d'eux qu'ils demandassent à se mettre en rapport avec les principaux conjurés, afin qu'ils pussent ensuite les désigner et les convaincre sans incertitude et sans méprise. Le caractère d'Induciomar était peu fait pour une mission de ce genre. Quelle que fût sa réprobation intérieure à l'égard des trames criminelles sur lesquelles il avait appelé la vigilance des magistrats, il éprouvait la plus grande répugnance à se charger d'un rôle de mensonge et de perfidie, et témoignait que, pour lui, la trahison était toujours infâme, sans acception de la mo-

ralité des victimes. Le consul fit combattre ces scrupules de la loyauté gauloise par l'énormité des crimes projetés, par la scélératesse des hommes qui les avaient conçus, et enfin par la promesse d'accorder aux Allobroges pleine et entière satisfaction contre Fonteïus. Ici le député des Voconces se rappela la situation affligeante des peuples qui l'avaient choisi pour être l'interprète de leur douleur, et qui lui avaient abandonné le soin de leurs plus chers intérêts. La générosité de l'homme fut dès-lors vaincue par le patriotisme du citoyen. Induciomar accomplit un de ces sacrifices que l'on rencontre à de grands intervalles dans l'histoire des peuples (1). Il accepta la responsabilité flétrissante qu'il entrevoyait avec effroi dans la conduite qu'on lui suggérait, et consentit à faire abnégation de sa réputation en faveur de son pays.

---

(1) Dans des circonstances terribles, un autre Gaulois s'est écrié : « Périsse ma mémoire, et que la France soit sauvée. »

Les personnages influens de la conspiration furent prévenus que la députation gauloise manifestait le désir de s'aboucher avec eux, et tous, à l'exception de Cassius, se laissèrent entraîner dans le piége. Ils commirent même l'imprudence d'adresser des lettres officielles au sénat et à la nation des Allobroges pour énumérer les avantages que les nouveaux maîtres de Rome devaient accorder à leurs alliés transalpins, ne s'apercevant pas sans doute qu'ils se chargeaient ainsi d'établir eux-mêmes les preuves de leur culpabilité, et de préparer leur supplice : tel fut pourtant le résultat de leurs démarches inconsidérées. Céthégus, Lentulus, et plusieurs autres furent, en quelques instans, saisis, convaincus et mis à mort. Le calme et la sécurité naquirent de cette célérité de la vindicte sociale, et la république dut son salut à des tributaires maltraités, par ses agens et, rebutés par ses patriciens.

Le peuple romain, étonné d'avoir à proclamer des Allobroges pour les sau-

venue de ses lois, ne leur en témoigna pas moins sa reconnaissance par des félicitations publiques. De riches présens leur furent offerts; mais Inducio-mar les refusa avec fierté. Outre que son âme était au dessus des passions cupides contre lesquelles il était venu réclamer lui-même, il ne pouvait recevoir personnellement le prix d'une action, que non-seulement des vues intéressées n'avaient point dictée, mais à laquelle il s'était résolu contre sa propre impulsion, et dans la seule espérance d'obtenir justice pour ses commettans. L'accomplissement des promesses qui lui avaient été faites à cet égard, fut donc l'unique récompense qu'il sollicita. Malheureusement les amis de Fonteïus continuaient de siéger et de dominer dans le sénat. Ils s'efforcèrent d'ajourner l'examen des plaintes des Allobroges pour ne pas se placer dans l'alternative de condamner un homme qu'ils voulaient absoudre, ou d'irriter une nation belliqueuse que toutes les voix romaines remerciaient

encore du service mémorable rendu par ses députés. Induciomar comprit à ces lenteurs que ses juges voulaient fatiguer sa patience, et il pressentit dès-lors la noire ingratitude qu'on cherchait à cacher dans les ambiguités d'une procédure dilatoire; mais son indignation fut au comble quand il entendit la défense de l'oppresseur de sa patrie dans la bouche même de Cicéron. Accablé par cet excès d'injustice et de déloyauté, il se montra sur-tout inconsolable d'avoir en vain souillé son caractère, et de s'être obstiné si long-temps dans une inutile constance; aussi s'arracha-t-il précipitamment aux dégoûts dont on l'abreuvait, pour reparaître au milieu des siens, plus aigri que jamais, et ne respirant que guerre et que vengeance.

Il ne fut pas difficile à Induciomar de faire partager ses ressentimens à des peuples qui n'avaient cessé de nourrir une haine invétérée contre les Romains. Les Voconces se soulevèrent, les Ambrons s'émurent et l'Allobrogie,

presqu'entière, se trouva en peu de jours dans une attitude hostile. Le commandement des armées y fut divisé entre Catugnat et l'énergique député qui avait bravé les affronts et les périls pour défendre les intérêts de son pays. Des succès importans couronnèrent d'abord les efforts du patriotisme. Manlius fut défait par les Gaulois dans deux batailles qu'il eut à soutenir contr'eux, l'une dans les environs de Vence, l'autre sur le rivage méridional de l'Isère; mais les choses changèrent bientôt de face; et comme si la victoire, désormais inséparable des aigles romaines, ne pouvait plus revenir que passagèrement sous les drapeaux des Allobroges, le préteur Pontinus, qui avait remplacé Fonteïus dans son gouvernement, rétablit, en peu de temps, les affaires de la république. Catugnat, réduit à se jeter dans Solonium, fut ensuite contraint d'en sortir pour ne plus reparaître. Cette ville s'était rendue à discrétion, et dès que la nouvelle en eût pénétré dans le camp d'In-

duciomar, qui se disposait à la secourir, c'en fut fait de l'armée de ce vaillant capitaine. Les Romains, ainsi débarrassés de leurs ennemis par la fuite et la dispersion, rentrèrent sans obstacle dans le pays qu'ils avaient précédemment occupé, et hasardèrent même de dépasser la ligne de leurs conquêtes primitives. Quelques légions remontèrent l'Isère jusque dans le bassin des Tricollores, et Pontinus, que les derniers évènemens avaient instruit des dangers attachés à l'occupation de la province qui lui était confiée, s'empressa de s'entourer de colonies, en peuplant Vienne, Cularo et Genève, de ses propres concitoyens. Avant J.-C. 60.

César succéda à Pontinus dans le gouvernement des Gaules. Ce conquérant ne fut jamais contrarié dans ses nombreuses expéditions par les peuples de la Basse-Allobrogie, soumise aux Romains depuis Ænobarbus; mais il n'eut pas également à se louer des nations qui tenaient les hautes contrées. Les Caturiges et les Voconces s'oppo-

sèrent constamment à ses desseins quand il voulut passer sur leurs terres. Les habitans des montagnes situées au nord de l'Isère et voisines de la Sabaudie, entretinrent des intelligences avec les Helvétiens; et, lorsque menacés par le génie et l'ambition du complice secret de Catilina, les Gaulois se décidèrent à former une confédération générale pour conjurer l'orage qui grondait sur leurs têtes, on vit les Brigantins et les Ambrons, séparés des confédérés par de grandes distances que remplissait entièrement la domination étrangère, se montrer impatiens de manifester leur adhésion à cette patriotique alliance, et combattre dans leur isolément pour l'honneur national, du milieu des armes romaines. César, qui n'ignorait pas que les Allobroges pacifiés applaudissaient intérieurement aux sentimens et à la conduite de leurs compatriotes insoumis, fit tomber le poids de son ressentiment sur ces tranquilles sujets de la république, et sur ceux qu'il put dompter

encore. Le séjour de son armée se prolongea indéfiniment dans le pays que lui ou ses prédécesseurs avaient conquis sur les Gœssates.

L'administration de Fonteïus sembla renaître sous ce nouveau gouverneur des Gaules. « Rien, dit Chorier, ne fut » sacré durant neuf années à son avarice insatiable; il pilla les temples les » plus saints (1), et les dieux, non plus » que les hommes, ne purent se défendre contre lui dans leurs maisons. » Mais, ajoute l'historien dauphinois, » c'est ce qu'il faut que soient nécessairement ceux qui aspirent à la tyrannie, » et les destins avaient désigné les Gaulois pour subir les essais du grand homme qui devait immoler la liberté romaine. La politique de César, à l'égard des Allobroges, éprouva

(1) Les temples des dieux ne devaient être encore ni riches, ni bien nombreux. Les druides faisaient leurs sacrifices dans les forêts, et le culte romain était à peine introduit par la conquête.

cependant d'importantes modifications à l'époque de sa rupture avec Pompée. Soit qu'il partageât l'opinion de Cicéron (1) sur ces peuples, et qu'il les considérât comme mal apaisés, soit qu'il voulût se les attacher personnellement dans la guerre civile qu'il allait allumer en Italie ; il réduisit à un million d'or les tributs qui pesaient sur eux, et exempta de cette redevance même les colonies telles que Vienne, Genève et Cularo, ainsi que les pays qui n'avaient point participé à l'insurrection générale des Gaules, et parmi lesquels se trouvait la portion de l'Allobrogie dépendante de la province romaine. Cet acte de libéralité et de justice valut à son auteur l'appui d'un corps auxiliaire, dont le commandement fut confié à deux frères, Egue et Roscile, issus d'une famille distinguée chez les Gorsates ; mais ces jeunes guerriers ne restèrent pas long-temps sous les drapeaux de César. Donnant sans cesse des

(1) *Malè paeati Allobroges.* (Cic.)

regrets à l'indépendance de leurs ancêtres, n'attendant qu'une occasion favorable pour la recouvrer et la transmettre à leurs descendans, et désirant, s'ils ne pouvaient mieux faire, obtenir au moins, dans leur sujétion, quelques concessions atténuantes; ils ne tardèrent pas à comprendre que leur existence politique avait plus à espérer du parti républicain que de celui de l'usurpation, et ils passèrent, en conséquence, dans les seuls rangs qui convinssent à de vrais Allobroges, ceux de Caton et de Brutus. Quand les dieux se furent déclarés contre ces derniers défenseurs des lois et de la liberté de Rome; les fils d'Abducille, décidés à ne point survivre à la victoire de César dont ils auraient pu orner le triomphe ou satisfaire les vengeances, cherchèrent courageusement la mort dans la sanglante mêlée de Pharsale. Ils emportèrent au tombeau la consolation d'avoir succombé avec gloire pour une cause juste, et toujours dignes de leur nation. Avant J.-C. 48.

Cependant les Allobroges avaient profité des querelles domestiques de leurs oppresseurs pour délivrer Vienne et son territoire du joug imposé par la conquête. La colonie de Pontinus, rejetée au delà du Rhône dans le pays des Ségusiens, et délaissée en quelque sorte au milieu des ennemis irréconciliables du nom romain, avait en vain sollicité des secours pour rentrer dans la ville d'où elle avait été chassée par les indigènes. Les forces de la république étaient alors absorbées par la guerre civile : dès qu'elles furent devenues disponibles ensuite des évènemens de Thessalie, de nombreuses légions repassèrent les Alpes pour soumettre et châtier ceux des Gaulois qui avaient osé se soustraire à la domination romaine. Les habitans de Vienne se préparèrent de leur côté à opposer la résistance la plus vigoureuse. Leur résolution imposa aux lieutenans de César. La colère dont on avait voulu faire peur aux Allobroges perdit peu à peu de sa violence à l'aspect des obsta-

cles qu'elle avait à surmonter pour arriver jusqu'au peuple indocile qu'il fallait réprimer. Des paroles de paix se firent entendre. On proposa aux Gœssates de les maintenir dans la possession de leur cité principale, avec jouissance du droit italique et de divers autres priviléges, pourvu qu'ils consentissent à faire partie de l'empire. Ces conditions furent agréées, et l'ancienne colonie viennoise, obligée de garder ses cantonnemens entre la Saône et le Rhône, y fonda la ville de Lyon, sous les auspices de Plancus.

Tandis que cela se passait dans les Gaules, l'inflexibilité républicaine punissait en plein sénat l'ambition liberticide du vainqueur de Pharsale; mais, selon l'expression de Cicéron (1), la tyrannie parvint à survivre au tyran. Antoine, Octave et Lépide se réunirent moins pour venger César que pour hé-

(1) *O dii vivi, occidit tyrannus, tyrannis vivit.* (Cic. Phil.)

riter de sa puissance: Maîtres de l'esprit des soldats qui avaient appartenu au dictateur, car depuis Sylla les gens de guerre n'étaient plus à la patrie, ils exercèrent effrontément, dans Rome, l'autorité souveraine, et commandèrent la proscription des hommes généreux que leurs concitoyens avaient proclamés naguère les restaurateurs de la liberté publique. Ce signal de nouvelles discordes civiles amena cinq corps d'armée de différens partis dans les champs allobrogiques. Au milieu du choc sanglant que produisit cette concentration de passions ennemies, chacun sentit l'importance et le besoin de s'attacher les habitans des lieux qui semblaient destinés à servir de théâtre à une action décisive. On rechercha donc avec ardeur l'alliance et l'appui des peuples des Alpes. Ceux-ci avaient appris du malheur à modérer leur entraînement. Ils ne montrèrent d'abord que beaucoup de circonspection et de réserve. Cédant ensuite à la haine invincible que leur inspiraient les insignes du des-

potamie, ils se prononcèrent énergiquement pour la cause des droits des nations et de la dignité humaine. Décimus-Brutus rendit témoignage à Cicéron de leur glorieuse assistance; mais la liberté romaine ayant irrévocablement succombé à la bataille de Philippe, et la république, conquise par le triumvirat, ne formant plus que le domaine privé de quelques hommes, les Allobroges échurent en partage à Lépide que son collègue Octave dépouilla bientôt sans scrupule. Alors se manifesta l'anxiété la plus vive sur les bords du Rhône et de l'Isère. Le souvenir récent des secours accordés aux meurtriers de César n'était pas fait pour rassurer les habitans de ces contrées au moment de recevoir, pour maître suprême, l'héritier du nom et du pouvoir du conquérant des Gaules. La crainte des vengeances y provoqua donc le réveil de sentimens hostiles mal éteints, et y fit songer à des dispositions de défense. En cas de revers, on avait toujours la ressource des montagnes maintenues

Avant J.-C. 42.

dans leur antique indépendance, par les barrières que la nature avait elle-même élevées, et par la valeur indomptable des Ambrons. Auguste pressentit toutes les chances périlleuses que lui préparaient ses sujets transalpins. Las de combattre, et jaloux de régner en repos, il s'appliqua à gagner, par des bienfaits, des peuples qui n'attendaient de lui que des mesures de haine et d'oppression. Les villes et les campagnes obtinrent, ou les priviléges des colonies, ou les droits des alliés; et l'Allobrogie romaine, toute fière de paraître encore redoutable à ses ennemis triomphans, et de les contraindre au respect de ses vieilles franchises, put rendre grâce à sa tenacité patriotique, des concessions libérales qui préservèrent son incorporation à l'empire, d'une avilissante servitude.

Trois citoyens de Rome, d'abord ennemis, puis inopinément rapprochés par des passions également hostiles à la république, s'étaient scandaleusement adjugé l'empire du monde, et le pro-

duit de plusieurs siècles de vertu et de gloire était passé, comme un patrimoine garanti par la loi, à des hommes dégoûtans de sang, gorgés de rapine ou souillés de débauches. L'alliance de ces usurpateurs était formée par de trop criminelles affinités pour qu'elle pût tenir long-temps contre les inimitiés secrètes qu'elle avait passagèrement contenues. Après la mort de Lépide, Octave ne voulut plus se contenter d'une simple part dans la domination universelle, et conçut le projet de courber sous une volonté unique toutes les nations chez lesquelles la puissance romaine était parvenue. Antoine fut habilement conduit à déchirer lui-même le pacte qui gênait l'ambition de son collègue. La bataille d'Actium prononça entre les deux rivaux, et la fortune qui, selon l'expression d'un grand homme, ressemble aux autres femmes, s'y déclara pour le plus jeune, quoiqu'il ne fût pas le plus brave. Pouvant alors disposer seul de l'empire, le vainqueur s'attacha à faire oublier l'épo-

Avant J.-C. 31.

que première de sa vie politique, et à séparer le nom de l'empereur des crimes du triumvir, en poursuivant l'œuvre de la paix dans l'univers, et en créant une ère nouvelle, pure d'excès, de proscriptions et de désordres, de laquelle il put faire dater le véritable commencement de son règne. Mais cette sagesse tardive, dont les conseils lui furent si utiles dans l'administration de ses vastes états, ne l'empêcha pas d'ouvrir encore son âme à des vues ambitieuses, à des idées de conquête et d'agrandissement. Il avait remarqué sur le versant oriental des Alpes un petit état dont Suze était la capitale, et comme il avait à cœur de subjuguer la terre des Ambrons, vainement attaquée par César, il crut pouvoir y réussir en détachant, de l'alliance gauloise, la nation qui possédait la clef des montagnes vers l'Italie. Il s'adressa donc à Cottius dont le crédit exerçait alors, sans rivalité, une influence suprême sur les douze cités destinées à devenir les auxiliaires de l'empire contre

l'indépendance de leur pays. Les prévenances et les cajoleries du maître du monde eurent bientôt séduit et entraîné le chef obscur de quelques peuplades semi-italiennes. Les Gaulois, si souvent livrés depuis aux étrangers par des notabilités nationales, essuyèrent la trahison de l'un de ces hommes chez lesquels la naissance, le rang et les dignités, ne sont pas toujours une garantie de patriotisme; et les légions impériales, introduites dans l'asile de la liberté, par le crime d'un citoyen qui voulait devenir prince, se répandirent dans le pays des Caturiges pour achever d'effacer dans l'Allobrogie tout vestige d'indépendance.

Les peuples du Briançonnais, de l'Embrunois et du Gapençois défendirent pied à pied le sol sacré de la patrie. Repoussés des lieux de facile accès, ils trouvèrent sur leurs monts couverts de glaces et entourés d'abîmes, une retraite où les Romains ne pouvaient guère espérer d'asseoir leur domination d'une manière durable. Auguste com-

prit lui-même qu'il compromettrait l'honneur de ses armes à les employer long-temps contre des populations nomades qu'il fallait pour chasser sur la neige sans espoir de les atteindre, et dont l'existence sociale, après tout, n'était pas attachée au terrain qu'on pouvait conquérir sur elles. Il se contenta donc d'avoir occupé les endroits praticables dans le voisinage des routes, et vint ensuite inscrire fastueusement, sur une pierre triomphale qu'il fit élever à Suse, le nom des peuplades que son orgueil voulait considérer comme domptées, parce qu'il avait touché leur territoire et envahi quelques ravins. Les Cotariges pourtant, après l'érection de ce monument, ne dépendirent pas plus de l'usurpateur romain, que Chypres et Jérusalem n'ont appartenu, dans les temps modernes, aux divers princes qui se sont simultanément intitulés les souverains de ces royaumes. En voulant consacrer la honte des nations, qu'il prétendait avoir subjuguées, Auguste ne fit que décéler les souffrances

d'une vanité insensée qu'offusquait la présence de quelques hommes libres dans le cercle de sa vaste puissance; et son arc de triomphe, loin d'attester la soumission réelle des peuples qui y sont complaisamment énumérés, ne fait que perpétuer le souvenir des traîtres dont on récompensa la défection en les exceptant de cette nomenclature mensongère. Mais pour donner plus d'importance encore à la conquête, on ajouta à l'ostentation monumentale, la création d'une nouvelle province, formée du pays même de Cottius, des gorges dont il avait facilité l'entrée, et de tous les points environnans où l'on était parvenu à établir des garnisons romaines. Le transfuge Ségusien fut pourvu en qualité de préfet ou de président, de l'administration de cette partie des Alpes qui, depuis, furent appelées Cottiennes, et dont le conquérant s'était réservé le gouvernement direct pour lui-même, ainsi qu'il le pratiquait à l'égard des contrées où son autorité ne lui paraissait pas suffisamment affer-

mie. Quant à l'Allobrogie, dite antérieurement province romaine, et comprise dans la Gaule narbonnaise, d'abord retenue, aussi, sous l'autorité immédiate de l'empereur, elle fut administrée par des proconsuls, après qu'Auguste l'eût mise au nombre des possessions dont il abandonnait le soin au sénat et au peuple.

Parvenu au sommet des grandeurs humaines, le neveu de César reçut d'Agrippa, son gendre, le conseil de faire constater, par une opération solennelle, l'immense étendue des états qui lui étaient soumis, avec une appréciation exacte des productions et des ressources locales. Alors s'établit, pour toutes les nations de l'empire, le cens dont on avait autrefois hasardé l'épreuve chez les Allobroges par l'impôt du dixième et du cinquième. Les Viennois (1), sans égard pour la généralité de la mesure,

(1) Nous entendrons désormais par Viennois les habitans de la province Viennoise.

ne l'accueillirent pas mieux qu'ils n'avaient fait des premiers essais de leurs conquérans. Un mécontentement extrême succéda aux espérances que les commencemens de l'administration d'Auguste avaient permis de concevoir. De l'irritation on passa ensuite à des démonstrations plus énergiques et moins infructueuses. L'Allobrogie cachait toujours dans ses montagnes, ainsi que nous venons de le remarquer, le germe indestructible d'une race indomptable dont le voisinage encourageait les habitans des plaines, outre qu'il leur rappelait une origine et une liberté communes. Tibère fut envoyé dans les Gaules pour apaiser ce soulèvement, et il n'y réussit qu'en consentant à excepter la province viennoise de l'humiliation et des charges que Rome voulait imposer aux peuples ses sujets ou ses tributaires. « C'est néanmoins un malheur, dit Chorier, que cette province ayant évité alors, du moins pour ses plus nobles villes et leurs territoires, n'a pu éviter en nos

» jours par l'établissement de la taille,
» par ses révisions de feux et par ses
» cadastres, qui sont des armes que ses
» divisions ont elles-mêmes forgées
» contre ses anciens priviléges et con-
» tre la liberté publique. »

Ce fut sans doute dans l'un de ses voyages dans les Gaules qu'Auguste proscrivit les sacrifices homicides des Druides. En passant chez les Allobroges, il crut s'apercevoir de l'impatience avec laquelle ils supportaient la domination étrangère, et jugea très-sainement qu'il ne pouvait mieux écarter les orages qu'elle présageait, qu'en maintenant les concessions qu'il avait faites, et en multipliant les garnisons et les colonies. Ces peuples prouvèrent qu'ils savaient profiter de sa modération et de sa sagesse intéressée, sans en être dupes. Quand les Lyonnais, par un excès de flatterie, voulurent placer Auguste, de son vivant, au rang des dieux; les Viennois, moins courtisans, refusèrent de s'associer à cette apothéose prématurée; et, lorsqu'après sa mort, des tem-

ples s'élevèrent de tous côtés en son honneur, les colonies peuplées de Romains furent seules, dans l'Allobrogie, à imiter cette adulation insensée.

Sous le règne de Tibère, la province viennoise fut maintenue dans ses franchises, comme celle des Alpes-Cottiennes dans ses faveurs, et les âpres sommets des Caturiges conservèrent leur sauvage indépendance. Quelques auteurs ont amené à Vienne, à cette époque, deux personnages fameux dans les livres sacrés, Pilate et Hérodes que d'autres historiens font exiler à Lyon. Il nous sera d'autant plus aisé de ne pas prendre part à une discussion de ce genre, que nous nous méfions également des deux versions qui veulent transporter un gouverneur et un roi de Judée, sur les bords du Rhône ou de la Saône. An de J.-C. 14.

Caligula avait succédé à Tibère, et toutes les parties de l'empire, toutes les classes de citoyens, frappées indistinctement par la tyrannie la plus atroce, sollicitaient un vengeur dans le 37.

secret de l'oppression. Leur muette irritation, comprise par Chéréas, arma le bras de cet homme généreux, et le monde fut délivré du monstre qui désirait que le genre humain n'eût qu'une tête pour avoir le plaisir de l'abattre d'un coup. Malgré toute l'horreur qu'inspirait universellement le tyran, ses satellites, indifférens aux calamités de la patrie, sourds aux cris de l'opinion publique, et ne voyant, comme la plupart des prétoriens de tous les temps, que le maître qui les soldait, ses satellites firent entendre les plus terribles menaces contre le peuple qu'ils accusaient de complicité avec les conjurés, et remplirent Rome de terreur et d'effroi. Alors une voix courageuse s'élevant au dessus de la consternation générale et bravant la fureur des gardes de Caïus, leur adressa solennellement les paroles suivantes : « Vous » cherchez, s'écria-t-elle, ceux qui ont » tué Caligula pour tirer vengeance de » sa mort, et vous leur devez des ac- » tions de grâces. Ils ont abattu un

» monstre qui déshonorait notre fidé-
» lité par l'impunité de ses crimes.
» Plût aux dieux que l'empire romain
» m'eût obligation de la mort de ce
» tyran! » A cet énergique langage on reconnut le Viennois, Valère-Asiatique, qui avait joui d'un égal crédit sous Tibère et Caligula. Les soldats furent subjugués par cette vertueuse audace d'un Allobroge; ils consentirent à comprimer les élans furibonds de leur dégoûtante servilité, et laissèrent revenir la paix et la sécurité au milieu de leurs concitoyens.

Claude accueillit à sa cour le courageux apologiste de Chéréas, et s'en fit même accompagner dans son expédition contre les insulaires de la Bretagne. Valère y rendit les plus grands services à l'empereur et prouva qu'il savait réunir la bravoure du guerrier à la fermeté du magistrat. La dignité de consul, dont il avait été honoré une première fois, lui fut donnée en récompense à son retour. Mais, accusé bientôt par Messaline, qu'il avait sans doute con- 43.

traînée dans ses débordemens, il ne put triompher des calomnies que cette femme et Vitellius, son complice, eurent l'adresse d'imaginer, pour le perdre dans l'esprit de son maître. Il tomba victime de la méchanceté de cette impudique princesse et ne démentit pas, en mourant, la force d'âme qu'il avait manifestée durant une longue et orageuse carrière.

En revenant de combattre les Bretons, Claude traversa les Alpes par le mont Genèvre, « et pour ne pas trouver de » la résistance dans les états de Jules » Cottius, dit Chorier, il se l'assura » par sa libéralité et par les honneurs » dont il le combla. Il ajouta à son » pays certains endroits des pays voi- » sins qui l'accommodaient, étant à sa » bienséance, et afin qu'il les possédât » avec plus de dignité, il l'honora du » titre de roi. *Le grand* Cottius qui » avait traité avec Auguste étant mort, » celui-ci qui était son fils lui avait » succédé. » L'auteur de l'histoire générale du Dauphiné, quand il traçait

ces dernières lignes, oubliait sans doute que le nom qu'il revêtait d'une épithète glorieuse, ne devait sa célébrité qu'à une honteuse désertion de la cause nationale, et il ne s'apercevait pas que la qualification dont il gratifiait Cottius n'était ainsi qu'un attentat aux principes conservateurs des sociétés humaines. Mais cette aberration de l'historien, quelque grave qu'elle soit, ne doit pas faire perdre de vue les inductions importantes que présente le passage que nous venons de citer. Le vainqueur des Bretons, l'héritier de la puissance d'Auguste, au moment de passer en Italie, est arrêté aux pieds des Alpes par les craintes que lui inspirent les habitans des montagnes, et ces montagnes sont comprises parmi les provinces de l'empire. Il s'entoure de précautions au milieu de ceux que ses prédécesseurs ont proclamés leurs sujets, et va même, dans ses appréhensions, jusqu'à soupçonner un allié dont la fidélité lui est garantie par le souvenir d'une trahison récente. Il se croit obligé de recourir à

de flatteuses et libérales démarches avec le fils même de Cottius. Or, peut-on croire qu'un empereur romain eût montré tant de prudence et de timidité, en passant sur la terre des Caturiges, si la soumission de cette nation eût été complète, ainsi que le prétend Chorier, dès l'établissement de la province des Alpes-Cottiennes? Ne doit-on pas voir dans la conduite de Claude une preuve de ce que nous avons avancé relativement aux avantages obtenus par Auguste, lors de la défection des Ségusiens; savoir, que les Romains n'occupèrent, sur les Hautes-Alpes, que quelques portions de territoire dont l'accès était facile, et que la population indigène demeura toujours indépendante et hostile dans ses retraites inexpugnables?

Les Viennois furent constamment favorisés par le successeur de Caligula. Beaucoup d'entr'eux furent admis dans le sénat où l'on distinguait même un frère de Valère-Asiatique. Le privilége dont jouissaient exclusivement les sénateurs siciliens, de pouvoir s'absenter

de Rome et visiter leur pays, sans une autorisation préalable, fut étendu aux sénateurs de la Gaule Narbonnaise; ce qui attesta de plus en plus combien la politique romaine appréciait les Allobroges et savait se soumettre à la nécessité d'éteindre leur vieille inimitié dans les concessions et les bienfaits.

Les premiers jours du règne de Néron furent favorables aux Gaulois comme au reste de l'empire. Le territoire d'Embrun dont on avait fait la province des Alpes-Maritimes fut admis à la jouissance du droit de latinité, et les magistrats y devinrent aptes en conséquence aux emplois les plus éminens de l'état. De nouvelles cités s'élevèrent ensuite avec des priviléges capables d'y attirer la population insoumise des contrées inaccessibles à l'invasion. Les Tricoriens virent fonder dans leur pays le bourg de Ments qui s'appela *Forum Neronis*, et auquel on accorda des foires franches pour encourager le commerce, multiplier les communications, adoucir les mœurs et détruire insensi-

blement, par la civilisation, les obstacles qu'opposait à la domination romaine, la vie simple et grossière du peuple des montagnes. Un Allobroge, J.-A. Vestinus, parvenu au consulat, profita de la faveur du prince et du crédit que lui donnait son rang pour faire continuer à ses compatriotes la possession de tous ces avantages, comme pour leur en faire valoir de nouveaux. Mais Néron, après qu'il eût délaissé
64. Sénéque et Burrhus, fit succéder la plus affreuse tyrannie à la sage administration qui avait signalé le commencement de son règne, et ce fut dans ce triomphe complet des passions les plus violentes, qu'il devint éperdûment amoureux de Statilie Messaline, femme de Vestinus. Le consul ayant dès-lors auprès de l'empereur un ennemi implacable et terrible dans la jalousie, il lui fut facile de prévoir non-seulement une disgrâce prochaine, mais des dangers même pour son existence. Il ne fallait qu'un prétexte au tyran pour perdre son ancien favori, et une

conspiration survint à propos pour le fournir : « car souvent, dit Chorier, » quand les princes ne trouvent dans » les personnes qu'ils haïssent les cri- » mes qu'ils cherchent, ils feignent » de les avoir trouvés dans les con- » jonctures des temps et des affaires, » et les témoignages de leurs soupçons » tiennent alors lieu de preuve au pré- » judice de la vérité et à la confusion » de l'innocence. » Le protecteur des Viennois fut en effet considéré comme complice de Pison, et arraché, dans un repas, des bras même de ses amis, par Gérélan qui lui fit ouvrir les veines. L'époux de Statilie mourut avec tout le courage d'un digne concitoyen de Valère-Asiatique, et n'opposa qu'une héroïque résignation à la férocité de ses bourreaux.

Cet acte d'injustice et de cruauté devait attirer sur le chef de l'empire la haine des peuples qui regardaient comme leur appui le haut dignitaire qu'on avait immolé. Les ressentimens opiniâtres de la nation allobrogique, à peine

assoupis, pouvaient se réveiller dans toute leur violence. L'assassin de Vestinus le craignit un instant. Aussi, dans sa prévoyance, chercha-t-il à rassembler les moyens de combattre l'explosion qu'il redoutait. Il caressa les Lyonnais, rivaux constans des Viennois, et, pour s'en faire des auxiliaires obligés, prit prétexte de les aider à embellir leur ville, pour leur envoyer des présens et de l'or.

Néron eut bientôt le déplaisir de voir réaliser ses sinistres présages. Un Gaulois, Julius Vindex, se rendant l'interprète des vœux de l'empire, arbora, dans sa patrie qu'il gouvernait, l'étendart de l'insurrection, sous lequel accoururent les différens peuples de l'Allobrogie. La colonie de Plancus, signalée par les faveurs du tyran à la haine des insurgés, fut immédiatement assiégée. Les soldats qui, depuis long-temps, ne savaient plus se passer de maître, voulurent alors proclamer un nouvel empereur, en remplacement de celui qu'ils avaient renié. Ils offrirent le

sceptre au brave guerrier qui avait osé se soustraire à l'obéissance passive, et ne pas regarder comme un crime de faire servir sa raison et son civisme à la délivrance de tant de nations, opprimées par un prince altéré de sang, et repu de débauches. Vindex, que les vues les plus généreuses avaient seules guidé dans sa révolte, et qui était par conséquent étranger à l'ambition du pouvoir, refusa l'offre de son armée, et reporta sur Galba, gouverneur de l'Espagne, le choix que les légions avaient dirigé sur lui. Mais à peine avait-il donné cet exemple sublime de désintéressement, qu'il tomba dans les piéges de Virginius Ruffus, et périt après avoir essuyé une entière défaite. Cet évènement, aussi funeste qu'imprévu, força les Viennois à lever le siége de Lyon et à rentrer dans leurs terres. Galba s'y rendit de son côté dès qu'il eut appris son élévation à la dignité impériale. Son séjour dans la capitole de l'Allobrogie fut marqué par des bienfaits, expression de sa gratitude souveraine envers

un peuple qui avait contribué à l'investir du pouvoir suprême. Les Lyonnais, au contraire, eurent à subir des rigueurs en expiation de leur fidélité au tyran qui avait livré la reine des cités aux flammes, et l'empire à la désolation.

Après avoir rendu à la mémoire de Vindex les honneurs qu'elle réclamait, Galba poursuivit sa route vers l'Italie, et passa dans le pays des Cottiens que Néron avait réduit en province. Il apprit bientôt que Fabius-Valens, à la tête de l'armée de Germanie, venait de saluer Vitellius, empereur, dans Cologne. Cette nouvelle l'aurait ramené dans les Gaules s'il n'eût été surpris au milieu de ses dispositions de guerre par un lâche assassinat. Il fut tué par Othon sur le trépied des autels, au mépris des dieux et de la pompe des sacrifices, coupable seulement d'avoir préféré Pison à ce meurtrier sacrilége dans l'adoption d'un héritier. Les Vitelliens mirent à profit cette tragique circonstance, en entraînant dans leurs rangs les peuples des Gaules soumis ou

affectionnés à Galba. Les Viennois surtout prirent d'autant plus volontiers parti pour l'élu des légions rhénanes qu'il était le beau-père de leur compatriote Valère-Asiatique, gouverneur de la Belgique, et qu'Othon se proclamait à la fois l'assassin de leur bienfaiteur et le vengeur de Néron qu'ils abhorraient. Valens ne leur tint pas compte pourtant de cet empressement à reconnaître l'empereur de son choix. En traversant l'Allobrogie pour aller déposséder dans Rome le compétiteur de Vitellius, il abandonna tout à l'insolence et à la rapacité de ses soldats, depuis le Rhône jusqu'aux montagnes cottiennes; et comme si ce n'était pas assez des excès de son armée, il y ajouta les siens propres. Traçant de loin, aux brigands de la Ligurie, le modèle du pacte d'assurance qu'ils devaient vendre un jour aux voyageurs, il fit acheter aux communautés l'exemption des vexations, réservées à tous les lieux qu'il affligeait de sa présence, et le prix fut stipulé, tantôt par l'avarice, tantôt par l'impudicité. Othon, averti de cette con-

duite odieuse, pensa, avec raison, qu'elle ferait repentir les Viennois de s'être prononcés pour une cause qui payait leur appui par le pillage et la dévastation. Il chercha donc à les faire revenir de la haine qu'ils lui portaient, en accordant l'illustration du consulat à un de leurs concitoyens, Vopiscus-Poppeus, qu'il associa à Virginius-Ruffus. Croyant les avoir ainsi gagnés, et comptant principalement sur leur irritation contre Valens, il expédia une armée de débarquement, sur les côtes des Alpes maritimes, destinée à provoquer un soulèvement chez les Allobroges, et à se jeter sur les derrières de Vittelius alors occupé à garder le passage des Gaules en Italie. Mais cette tentative échoua, et son auteur, désespéré, s'arracha la vie, pour ne pas être réduit à se voir enlever l'empire.

La mort d'Othon réalisa l'élection de Cologne, en livrant ensemble à Vitellius la capitale du monde et la couronne impériale. Ce prince voulut visiter la province viennoise qu'il savait exaspérée par le séjour de Valens, et

afin de se concilier l'affection d'un peuple dont il redoutait le courage, il s'attacha à faire oublier, par des actes de munificence et d'équité, le soldat brutal qui avait compromis, par ses fureurs, l'autorité de son maître. La quatorzième légion fut renvoyée dans la Bretagne; et comme on craignait qu'elle ne rencontrât chez les Viennois des dispositions hostiles, à cause du zèle qu'elle avait autrefois manifesté pour Néron, l'empereur lui traça un itinéraire hors des terres allobrogiques.

Les troupes romaines étaient jalouses à l'excès des Gaulois que leurs qualités brillantes faisaient élever aux premières charges de la cour et de l'armée. Ce fut dans un des plus violens accès de cette fièvre d'envie, qu'elles demandèrent trois têtes à Vitellius, celles de Valère-Asiatique, de Flavius et de Ruffinus; et si un refus prononcé avec fermeté accueillit ces vœux sanguinaires, on le dut moins à l'humanité du chef de l'empire, qu'à sa prudence politique, et à la crainte d'exciter le mécontente-

à l'empire avait soumis les peuples au
don de couronnes d'or, en faveur des
généraux qui recevaient les honneurs
du triomphe. Adrien fit un véritable
impôt, de cette charge extraordinaire et
spontanée. Il imposa à ses sujets l'obli-
gation de donner l'or coronnaire à cha-
que renouvellement de règne, et créa
ainsi, sous les couleurs d'une gracieuse
libéralité, le tribut qui s'introduisit
plus tard dans quelques monarchies,
118. sous le nom de *droit de joyeux avène-
ment*. Certaines provinces obtinrent
pourtant des remises à cet égard, et,
l'Italie, une exemption totale. Il est vrai-
semblable que les nombreuses cités
viennoises qui jouissaient du droit ita-
lique, furent associées à ce privilége,
et traitées entièrement comme le pays
dont elles suivaient la conditiou poli-
tique. A plus forte raison dût-on en ex-
cepter de la contribution coronnaire les
nations allobrogiques, considérées sim-
plement comme alliées, ainsi que celles
qui avaient été déchargées du cens,

ensuite des grands ménagemens que leur valeureuse fierté avait rendu nécessaires aux Romains.

Ce prince sépara la province viennoise de la Gaule Narbonnaise, et fit restaurer, dans la capitale des Allobroges, le plus ancien prétoire que la conquête romaine eût établi en deçà des Alpes. On lui attribue aussi la construction de l'antique édifice qu'on admire à Nîmes, sous le nom de maison carrée, et qui est de même architecture que le palais prétorial de Vienne.

Les Séquanois qui habitaient la rive droite du Rhône au nord de l'Allobrogie, se soulevèrent sous Marc-Aurèle. Dans la crainte que les insurgés ne propageâssent la révolte chez leurs voisins méridionaux, l'empereur se montra scrupuleux à respecter tout ce qu'exigeaient et consacraient la politique et la religion des Viennois. Ce fut même, selon quelques historiens, sa condescendance sur ce dernier point, qui donna lieu à la quatrième persécution contre les chrétiens, dont le culte, odieux 161.

à la multitude payenne, commençait à faire des progrès dans les Gaules.

Caracalla et Héliogabale gouvernè-
220. rent l'empire comme Néron et Caligula, et imitèrent néanmoins la tolérance de Commode envers le christianisme.
249. Une insurrection générale embrâsa les Gaules sous Décius. Ce prince ne parvint à calmer les esprits et à rétablir son autorité, qu'en adoptant avec les Viennois, dont il connaissait l'ascendant sur les autres nations gauloises, le système qu'avaient employé ses prédécesseurs. Un Allobroge, nommé Grattus, devint le collégue de l'empereur dans le consulat.

L'Allobrogie demeura paisible et heureuse jusqu'à l'irruption de Crocus, roi des Vandales. Ce chef de barbares, après avoir inondé les provinces septentrionales des Gaules, et les avoir dévastées, poursuivit ses affreux succès vers le midi, refoulant dans la province viennoise tous ceux que le bruit de sa marche faisait fuir devant lui. Les citoyens les plus distingués des divers

peuples du nord et de l'est, se trouvèrent alors réunis sur la terre des Gœssattes, recherchée par eux comme un asile impénétrable, et justement considérée comme le foyer indestructible de la vertu guerrière, dont les circonstances rendaient le besoin si pressant. Ces représentans extraordinaires des nations gauloises, une fois arrivés dans Vienne, s'adjoignirent leurs hôtes, et se constituèrent d'un accord unanime en assemblée nationale et souveraine. Leur première mesure de salut public fut de pourvoir au commandement suprême resté vacant par la captivité de Valérien et la nullité de son fils. Ils y appelèrent, par acclamations, le gouverneur même de la province viennoise, Posthume, que recommandait une administration sage et vigoureuse. Nous faisons remarquer volontiers cette élection, parce qu'elle sert à démontrer que l'état politique des Viennois n'avait rien perdu de son caractère de liberté sous la domination romaine, et 258.

que les Allobroges, réellement assimilés aux citoyens romains, quand ils n'étaient pas respectés comme alliés, ou comme indépendans, jouissaient complètement du droit italique, même de la souveraineté, lorsque les circonstances réclamaient l'intervention de la puissance primitive, ou de la volonté nationale.

Crocus ayant appris qu'on lui préparait une résistance opiniâtre derrière le Rhône, se hâta de passer ce fleuve pour en venir au plutôt à une action décisive avec les peuples qui osaient s'opposer à ses ravages, et lui disputer l'occupation de leur territoire. Ne rencontrant d'abord personne devant lui il se porta avec rapidité jusques sous les murs de la ville d'Arles, où les destins avaient marqué le terme de ses conquêtes et de sa vie. Il y fut en effet attaqué, battu et pris par Posthume, qui le livra à la vengeance des peuples, et lui fit expier, dans une cruelle agonie, ses barbares triomphes.

Le vainqueur de Crocus (1), après avoir sauvé son pays et l'empire, fut menacé de voir passer le prix de sa victoire à des mains étrangères ou ennemies. Gallien vint en personne l'assiéger, dans la ville même où les peuples des Gaules avaient substitué un empereur de leur choix, au fils de l'empereur régnant; mais ce prince efféminé

(1) Avant son élévation à l'empire, Posthume avait exercé les premières charges de l'état, et les avait ensuite honorablement déposées pour se retirer modestement dans la province Viennoise, où il était né. Ce fut dans les loisirs de cette existence privée qu'il fit percer une route à travers les rochers dans le voisinage de Sisteron, pour faciliter les communications des Alpes-Maritimes avec l'Allobrogie. Son fils, qu'il associa à la suprême puissance, se montra constamment jaloux de marcher sur les traces de son père. Il joignit aux vertus dont se composa son héritage paternel, le goût des belles-lettres et de l'éloquence qu'il cultiva avec le plus grand succès. On lui doit une partie des œuvres publiées sous le nom de Quintilien.

fut arrêté dans ses projets de vengeance par la capacité militaire de Posthume, et par l'intrépidité des Viennois. Dangereusement blessé dans une sortie des assiégés, il fut contraint de retourner en Italie, avec la honte d'avoir échoué contre les faibles ressources d'une seule province, et presque d'une cité. Ses soldats, indignés d'être ainsi abandonnés, se dispersèrent, ou passèrent sous d'autres drapeaux.

L'administration sage et tutélaire de Posthume, les brillantes qualités de son fils, en excitant par-tout la reconnaissance et l'admiration, avaient jeté, dans le cœur de Lollien, des germes d'envie, capables d'y faire naître des sentimens parricides. L'élu des patriotes Gaulois, sorti victorieux de toutes les crises périlleuses que lui avaient suscitées les bandes germaniques ou les légions romaines, tomba en effet sous l'ingratitude de l'un de ses lieutenans, qui tenta d'arriver au pouvoir souverain par un double assassinat. Victoria se chargea de la punition de ce lâche

forfait, et fut assez heureux pour en atteindre l'auteur avant qu'il eût pu jouir du succès de son crime. Mais cet honorable vengeur des Posthume compromit bientôt son propre triomphe, en n'apportant pas, dans la lutte des passions, la force morale qui le distinguait sur les champs de bataille. Il mourut par le fer et de la main de l'un de ses secrétaires, dont il avait séduit la femme, et laissa l'empire des Gaules en proie à des déchiremens qui se perpétuèrent jusqu'à l'arrivée d'Aurélien en deçà des monts.

On attribue à ce prince la fondation 273.
de Loriol, petite ville du Dauphiné, au confluent du Rhône et de la Drôme, à cause du nom d'*Aureolus* qu'elle reçut des Latins. Chorier prétend même à ce sujet que l'animadversion d'Aurélien pour les Lyonnais, voisins jaloux des Viennois, contribua beaucoup à attirer sur ceux-ci cette marque de la bienveillance impériale. Il est difficile de penser qu'un empereur romain, à qui les plus grandes vengeances n'auraient pas

plus coûté qu'à ses prédécesseurs, se fut borné pour satisfaire sa haine contre une grande cité, à fonder à trente lieues de là un village qui, loin de pouvoir jamais inspirer de la jalousie à Lyon, devait rester plusieurs siécles à lui apprendre même son existence. Peut-être, faudrait-il d'autres preuves pour établir avec quelqu'apparence de vérité qu'Aurélien a été réellement le fondateur de Loriol.

Des proconsuls troublèrent la tranquillité des Gaules par leurs vexations, sous le règne de Dioclétien et de Maximien. Des corps nombreux de mécontens apparurent en armes dans plusieurs provinces, principalement dans l'Allobrogie. Ils prirent le nom de Bacandes, qu'ils tirèrent de la plus vile populace (1), dit Chorier, pour se l'ap-

(1) Les partis populaires se sont toujours désignés par des noms empruntés aux dernières classes de la société. La Hollande a eu ses Gueux et la France ses Jacques. Mirabeau défendit avec sa foudroyante éloquence l'adoption de ces humbles qualifications, dans une des séances de l'Assemblée constituante.

pliquer. Leur révolte se propagea de telle sorte, qu'on fit venir des légions de l'Orient pour la réprimer, et que l'un des chefs de l'empire ne dédaigna pas de la combattre en personne. Arrivé sur les lieux, Maximien s'aperçut bientôt du peu de succès qu'obtenaient les moyens violens; et pressentant la longueur et les difficultés d'une guerre née de l'irritation d'un peuple ardent et belliqueux, il adopta avec les insurgés les voies de douceur et de conciliation. Les actes tyranniques qui avaient nécessité le soulèvement national, furent condamnés et frappés de réprobation, avec engagement formel d'en empêcher le retour : les Gaulois ainsi satisfaits, se soumirent.

Après avoir heureusement atteint le but qu'il s'était proposé, le pacificateur des Gaules s'arrêta quelque temps dans la province viennoise, dont l'influence avait produit la guerre et la paix dans les derniers évènemens. Il s'occupa de l'agrandissement de Cularo, qui, jusque là, n'avait été qu'un simple fort

pour garder la route de l'Italie, et il y donna son nom, ainsi que celui de son collégue, aux deux seules portes que possédât alors cette ville (1). C'est à l'époque de ce séjour de Maximien dans l'Allobrogie, que les historiens sacrés placent le martyre de la légion thébaine, dont le chef, Maurice, est devenu le patron des Viennois.

Sur ces entrefaites, les Bourguignons s'ébranlèrent sur les frontières germaniques, et commencèrent à hasarder des excursions en deçà du Rhin. Maximien se porta à leur rencontre et les repoussa. Depuis cette infructueuse tentative, ils parurent avoir modéré l'ardeur qui les entraînait vers les champs gaulois, et ne reprirent leurs dispositions hostiles, ou du moins ne leur donnèrent de l'activité, qu'après l'affaiblissement de l'empire, sous les enfans de Constantin.

---

(1) M. Champollion Figeac, dans son livre des *Antiquités de Grenoble*, donne la description de ces deux portes, dont on voit encore les restes dans cette ville.

La foi chrétienne, comme toutes les doctrines proscrites, s'était d'autant plus répandue, qu'elle avait été plus cruellement persécutée. Le supplice des confesseurs avait réchauffé la ferveur des croyans, et enfanté des prosélytes : aussi, lorsque Maximien, poursuivi par Constantin, vint solliciter le secours des Viennois, il trouva que les édits dont il avait frappé les chrétiens avaient affaibli son crédit chez cette nation, dont le zèle pour le paganisme avait été sous Marc-Aurèle, la cause principale des rigueurs exercées contre le christianisme. La capitale même de la province qu'il supposait spécialement dévouée à ses intérêts, ne lui offrit pas assez de garantie pour ses jours. Il se retira vers Arles, dont les opinions lui étaient plus favorables, et s'enferma ensuite à l'approche de Constantin dans la ville de Marseille, où il fut pris et étranglé. Son corps ayant été retrouvé intact dans son tombeau, sous le règne de Henri Ier, l'archevêque Rimbaud le fit, dit-on, jeter à la mer, dont les eaux

bouillonnèrent long-temps à l'endroit où tomba cette dépouille mortelle de l'un des plus violens persécuteurs des chrétiens. En nous interdisant toute réflexion sur cette agitation miraculeuse des flots, nous observerons cependant que la vengeance, même celle exercée sur le cadavre d'un payen, est trop en opposition avec l'esprit de charité des maximes évangéliques, pour qu'un historien puisse citer, sans blâme, le nom du prêtre qui se rendit
306. coupable d'un semblable excès.

La mort de Maximien rendit Constantin maître des Gaules, et lui procura les moyens de porter la guerre en Italie contre son compétiteur Maxence. Une armée nombreuse fut rassemblée à cet effet dans l'Allobrogie. Tant que durèrent ses préparatifs militaires, le fils d'Hélène fixa sa résidence à Vienne, où l'on voit encore aujourd'hui des monumens qui y attestent son séjour antérieurement à sa conversion. La victoire se déclara en sa faveur dès le commencement de la campagne, et lui ouvrit

le chemin de Rome. Il y entra triomphant le 26 novembre de l'an 312 de J.-C. Après avoir pourvu à la sûreté de son pouvoir dans cette ville impériale, il la quitta pour repasser les Alpes, et vint révoquer, d'accord avec Licinius, les édits sévères encore existans contre le christianisme.

Par cette mesure de saine politique 319.
et d'humanité, le fils de Chlore récompensa les services d'une province dont les habitans distingués par un sens droit et une intelligence cultivée, désertaient en foule les autels de la superstition payenne, pour courir aux pratiques simples et aux préceptes philantropiques de l'évangile. S'étant brouillé dans la suite avec Licinius, sous le prétexte que celui-ci violait, en Orient, les promesses faites de concert aux chrétiens; il le battit, le fit prisonnier, et l'exila dans un lieu voisin de Lyon, que l'on croit être aujourd'hui Licieu. Maître alors des destinées de l'empire, il résolut d'en transporter le

siége sur le Bosphore; et comme si Rome n'était pas assez punie de ses dispositions peu amicales, par un évènement qui lui enlevait la suprématie du monde, il abandonna à la fois la religion et la cité des Romains. Son baptême retira la protection de la puissance humaine aux dieux du capitole, et la translation de la résidence impériale en Orient, priva leur culte de la splendeur que lui procurait le voisinage de la cour. Mais le grand éloignement du chef suprême de l'état détendit bientôt les ressorts de l'administration dans les provinces occidentales. Les hommes du Nord qui déjà s'étaient montrés si impatiens d'échanger les bois et les marais de la Germanie contre le séjour des Gaules, profitèrent de cet affaiblissement de l'autorité romaine pour franchir le Rhin. Leurs irruptions devinrent d'autant plus fréquentes et plus dangereuses, qu'il fallût attendre les ordres souverains de Constantinople pour s'occuper des moyens de la défense,

et qu'on ne put leur opposer que les forces éparses d'un empire soumis à des volontés diverses, et réduit au démembrement.

Cependant le christianisme, en s'asseyant sur le trône, éprouva le sort de toutes les causes triomphantes : des dissidences naquirent dans son sein. Arius, l'un de ses prêtres, entama la controverse sur le dogme, et fut foudroyé dans une assemblée générale des prélats chrétiens. Le concile se tint dans la ville de Nicée en Bithynie. On y établit la prééminence universelle de l'évêque 325.
de Rome, et le pape Sylvestre usa de cette reconnaissance pour proclamer, de son côté, la suprématie de Vienne dans l'église gauloise. Cette illustre cité, capitale de la province que les Romains avaient élevée au premier rang dans la classification de leurs possessions transalpines, se trouva ainsi la métropole des Gaules sous le double rapport de la politique et de la religion. Un de ses évêques, Nectarius, présida, à quelque temps de là, une réunion épiscopale à Vaisons, dans la-

quelle les doctrines d'Athanase, sur la consubstantiation, furent solennellement consacrées.

Le gouvernement des Gaules ayant été confié à Julien, ce prince passa plusieurs fois son quartier d'hiver à Vienne. Quoique la majorité des habitans y fût fortement prononcée pour les doctrines évangéliques, elle ne laissa pas d'accueillir, avec transport, le grand homme dont les lumières et les vertus faisaient oublier aux chrétiens l'opinion défavorable qu'on lui soupçonnait pour leurs croyances (1). Le

(1) Cette supposition devint une réalité lorsque Julien fut parvenu à l'empire. Ce prince, dont les écrivains ecclésiastiques ont essayé de flétrir la mémoire, possédait pourtant une raison trop supérieure aux doctrines absurdes du polythéïsme, pour qu'on puisse penser qu'il leur donnât intérieurement la préférence sur la morale sublime de Jésus-Christ. Il est donc permis de croire qu'il ne se déclara l'ennemi du christianisme que parce qu'il entrevit une rivalité dangereuse, pour la puissance impériale, dans l'organisation et la marche du nouveau sacerdoce; c'est

philosophe, à son tour, ne dédaigna pas de condescendre à l'esprit religieux d'un peuple dévoué qu'il estimait et affectionnait sincèrement. On le vit assister à des cérémonies où l'on savait qu'il n'était point amené par sa conviction, et sa conduite à cet égard, mise à côté de l'enthousiasme des Viennois pour sa personne, prouve que la religion des uns, et la philosophie de l'autre, admettaient également la modération et la tolérance.

Un concile national s'assembla à Valence sous le règne de Valentinien. Florent, évêque de Vienne, y présida en sa quailté de chef de la première église des Gaules. Dix-neuf de ses confrères y assistèrent et arrêtèrent entr'autres choses : 1° Que nul bigame ne serait promu à l'avenir aux ordres 364.

à-dire que sa politique put condamner un culte qu'elle supposait ennemi de l'état, sans que son esprit et son cœur cessassent d'approuver en philosophie et de prendre pour guide en morale les maximes de sagesse et de vérité contenues dans les livres sacrés de ce culte.

sacrés, mais que l'on n'inquiéterait pas ceux qui l'auraient été auparavant; 2° que les aliénations des biens ecclésiastiques par donation, vente ou échange seraient nulles, et comme telles privées de tout effet, quoique consenties par l'épiscopat. Cette dernière disposition qu'on a tant fait retentir depuis à l'oreille des princes et des peuples, fut ensuite révoquée par Gratien dans le décret que l'on trouve en tête de sa jurisprudence canonique. C'est à cet empereur que Cularo dut les fortifications et les embellissemens qui l'élevèrent au rang des premières cités allobrogiques: aussi cette ville reconnaissante abandonna-t-elle, sans regret, son ancien nom, pour en prendre un qui perpétuât la mémoire de son bienfaiteur. Elle s'appela *Gratianopolis* ou *Grenoble*, et acquit bientôt une célébrité qui, après avoir grandi jusqu'ici avec la civilisation, semble ne pouvoir décroître, tant que les lumières philosophiques et les vertus nationales ne seront pas tout-à-fait étrangères à notre pays.

Le partage de la succession impériale entre les enfans de Constantin avait augmenté l'importance de la possession des Gaules, devenues, par cette division, la partie centrale et prépondérante de l'empire d'occident. Ce fut une raison pour plusieurs empereurs de faire leur résidence en deçà des Alpes, et Vienne obtint presque toujours la préférence sur les autres cités. Son évêque, en butte aux prétentions de celui d'Arles, au sujet de la prééminence épiscopale, reçut définitivement, sous Honorius, des PP. du concile de Turin, le titre de primat, recherché avec une égale ardeur par les divers concurrens, malgré leur commune profession d'humilité et de désintéressement terrestre.

Les enfans de Théodose tenaient d'une 406.
main faible et tremblante les rènes de l'empire. Tout ce que le vaste plateau de la Sibérie avait vomi de barbares sur les frontières des Gaules, choisit cette époque de décadence pour envahir le beau pays que le Rhin sépa-

rait des stériles forêts germaniques La province viennoise et sa capitale n'échappèrent point aux grandes calamités nationales que produisit cette invasion. La consternation était dans toutes les âmes, lorsqu'un soldat du nom de Constance, élevé des derniers rangs de l'armée au trône des Césars, se présenta à la tête de quelques légions dans l'Allobrogie qui le reçut en libérateur.

La dispersion des bandes vandales justifia l'élection de la démocratie militaire et les espérances des Viennois. En peu de jours la dévastation cessa entre le Rhône et les Alpes; le nouveau Constantin s'établit souverainement dans Arles, s'y délassa de ses travaux guerriers, et y jouit à la fois de sa puissance inespérée, et de ses rapides triomphes; mais Honorius, ce monarque dont le bras débile portait péniblement à Rome un sceptre jeté dans ses mains par le hasard de la naissance, sembla se réveiller au bruit des succès d'un rival qui lui avait enlevé

les plus belles provinces de sa domination. Il envoya Sarus dans les Gaules, et ce général, après avoir vainement assiégé dans Valence le vainqueur des barbares, fut contraint de se sauver en Italie à travers les Alpes cottiennes où il perdit son butin et ses bagages.

A peine délivré de ce danger, Constantin se vit menacé par les nations mêmes sur lesquelles il avait conquis l'empire des Gaules. Les Vandales reparurent aux confins de ses États, et l'obligèrent à recourir aux transactions pour se délivrer de leur inquiétante inimitié. Heureux dans ses négociations, il fit avec ces barbares un traité qui étendit son autorité jusques sur les terres d'Espagne, dont il leur abandonna ensuite une partie; mais le terme 410.
de sa puissance approchait. Constance, général des armées d'Honorius, vint assiéger Vienne, la prit, et y trouva le fils de l'empereur arlésien, assassiné par l'homme même qu'on lui avait donné pour conseil et pour guide. De là il se porta vers la capitale du nouvel

empire que Constantin voulut défendre en personne. Cette ville tomba également en son pouvoir, et comme il s'attendait à voir amener devant lui son ennemi vaincu, lié comme un rebelle, il fut autant surpris qu'indigné de l'apercevoir, sous l'habit sacerdotal, dans les rangs du clergé que l'évêque Eros lui présenta. Cette fraude pieuse ne réussit pas, au reste, à ses auteurs. Le prélat fut chassé de son siége, et Constantin envoyé en Italie avec Julien son second fils, sous l'apparente sauve-garde de quelques soldats chargés en secret de la faire périr, ce qui fut ponctuellement exécuté.

Au milieu de ces fréquentes et cruelles vicissitudes, la province viennoise, quoique non dépouillée de ses vieux priviléges, ne put que regretter la glorieuse agitation de son antique indépendance, ou du moins l'heureuse paix dont elle avait joui après son admission dans la grande famille romaine, tandis qu'un gouvernement légal y régularisait encore les mouvemens de la vie

politique. Cependant de nouveaux malheurs se préparent pour elle. Les Goths, dirigés par Athaulphe, franchissent les Alpes-Cottiennes, et ajoutent d'autres ravages à ceux des Vandales leurs devanciers. Valence, attaquée, succombe et s'abandonne à la rapacité d'un vainqueur dont la marche à travers la province narbonnaise, n'est bientôt plus, selon l'expression de Chorier, qu'un embrâsement et un carnage continuels. Constance arrive pour arrêter le cours de ces désastres. Il concentre toutes les forces qui l'ont fait triompher de Constantin, et qui se sont accrues par sa victoire. Les barbares, bientôt harcelés et poussés par la valeur romaine et l'impétuosité gauloise réunies, sont forcés de déposer l'attitude offensive. Pleins de terreur à leur tour, ils s'obstinent à éviter une lutte dont ils redoutent l'issue, et se retirent, sans combattre, derrière les Pyrénées, chargés des dépouilles des Gaules.

Le calme qui suivit le passage dévas- 413.
tateur des peuplades gothiques ne fut

pas de longue durée. Constance mourut après avoir été associé à l'empire par Honorius qu'il avait servi avec tant de fidélité et de succès. Les Bourguignons, qui avaient pris des établissemens dans la Gaule septentrionale, pénétrèrent dès-lors dans le midi; et leur réputation de sagesse et d'humanité, opposée à la férocité des autres nations d'outre-Rhin, les aida à y fonder un état vaste et puissant. Nous verrons dans le second livre de cette histoire quelle fut la situation de la province viennoise et des peuples des Alpes sous cette nouvelle domination. Mais, avant de passer à une autre série de faits historiques, il est nécessaire de s'arrêter aux mœurs, aux lois, à la religion, aux lettres, à l'agriculture et au commerce des Allobroges pendant le long espace de temps que nous avons parcouru jusqu'ici.

L'état politique des Allobroges, durant la première époque de leur histoire, c'est-à-dire, avant la conquête romaine, ne peut être fixé avec certitude. Il résulte seulement des faits que

nous avons embrassés et des indications diverses, fournies par les plus respectables autorités historiques de l'antiquité (1), que la forme de leur gouvernement était absolument libre. La nation s'assemblait pour régler elle-même ses intérêts et choisir ses magistrats. Elle délibérait en armes, comme pour représenter la souveraineté sous le double aspect de la sagesse qui ordonne et de la force qui exécute. Quelques auteurs, Chorier entr'autre, ont voulu apercevoir, dans cette organisation sociale, des apparences monarchiques et des traces de royauté. Ils ont cité à l'appui de leur opinion la médiation d'Annibal entre deux frères qui aspiraient concurremment à la première magistrature dont leur père avait joui dans l'Allobrogie. Mais cette rivalité, qui exclut d'abord l'existence d'un ordre régulier de successibilité, prouve par son issue que les ancêtres des Dauphinois ignoraient complètement le sys-

(1) *Voyez* Polybe, Tite-Live, etc.

tème héréditaire, et que leurs chefs, quelque nom qu'on leur donne, n'étaient qu'électifs. Les historiens que nous osons contredire, conviennent en effet eux-mêmes que le général carthaginois prit, pour base de sa décision, l'avis qui prévalut dans les conseils de la nation; or, est-il vraisemblable que l'on eût recouru à cette voie démocratique, si l'hérédité avait été établie?

Il est vrai que Chorier, en voyant adresser des missives au sénat et au peuple allobrogique par les complices de Catilina, sans aucune mention du pouvoir royal, a supposé gratuitement, pour concilier ce silence avec ses précédentes assertions, que la royauté avait été sans doute abolie à cette époque. Mais comment une révolution si importante put-elle s'opérer à l'insu des Romains que la guerre entretint dans de continuels rapports avec les Allobroges? Pourquoi les écrivains latins qui nous ont transmis les détails des moindres expéditions militaires de ces peuples s'accordent-ils si bien entr'eux

pour nous taire un de ces mémorables changemens politiques, qui n'apparaissent guère qu'une fois dans la vie des nations? La chute des rois que tant de mouvement et d'éclat accompagne, et qui retentit toujours dans les siècles, s'effectuait donc sans tumulte et sans bruit, et pour ainsi dire à huis clos, dans les vallées des Alpes? Non, la saine critique ne permet pas d'admettre des hypothèses invraisemblables que rien ne justifie et qui n'ont été imaginées que pour répondre à des faits qui gênaient certaines assertions historiques, imprudemment émises. Si l'écrivain dauphinois a remarqué dans le message des conspirateurs romains, l'absence d'une institution qu'il avait dit occuper les sommités de la hiérarchie sociale chez les Allobroges, c'est que cette institution n'y exista peut-être jamais, comme le fait assez présumer l'égale privation de preuves relatives, soit à son établissement, soit à son abolition (1).

---

(1) « Ce peuple puissant et guerrier, dit

Quand les Romains eurent ajouté la province viennoise à leur vaste domination, l'Allobrogie renferma dans son sein, ainsi que nous l'avons observé, des peuples soumis à différentes conditions politiques. Les Caturiges dans les montagnes, toujours indépendans et hostiles, et quelques villes des Voconces considérées comme alliées, conservèrent les formes primitives du gouvernement national, tandis que les Cavares, les Ségalauniens et les Allobroges des bords du Rhône, désignés indistinctement sous le nom de Viennois, et formant précisément la population de la province romaine, furent assimilés aux citoyens de la république, et jouirent du droit italique. Nous emprunterons à l'auteur du Traité de l'origine

---

» M. le Barentin de Montchal, dans sa géo-
» graphie ancienne et historique, en parlant
» des Allobroges, occupait la plus grande par-
» tie du Dauphiné et de la Savoie, entre le
» Rhodanus et l'Isara. Son gouvernement était
» républicain. »

du gouvernement français, M. Garnier, la description de cette nouvelle organisation politique que les Gaulois reçurent des Romains. « Toutes les ci-
» tés des Gaules, dit-il, étaient formées
» sur le modèle de la ville éternelle.
» Elles avaient en petit la même police
» et les mêmes magistrats. Toutes a-
» vaient un sénat, nommé curie, et des
» sénateurs, nommés décurions. Eux
» seuls avaient le droit de parvenir aux
» dignités de la république, c'est-à-
» dire, à celles de décemvirs ou con-
» suls, de curateurs de la république
» ou questeurs, d'épiscopi ou édi-
» les, etc. Il n'y avait que celle de dé-
» fenseur ou tribun qui, de même qu'à
» Rome, ne pouvait être conférée qu'à
» un plébéien, parce que le défenseur
» était proprement l'homme du peu-
» ple. Ce magistrat avait des appari-
» teurs, à la différence des décemvirs,
» qui, comme les consuls, étaient pré-
» cédés des licteurs. Tous ces magis-
» trats faisaient la police dans la cité,
» et rendaient la justice dans les affai-

» res civiles de peu d'importance. Les » causes graves étaient réservées au » recteur de la province, soit qu'il fût » proconsul, soit qu'il fût président. » Comme le nombre de ces magistrats » supérieurs, nommés par l'empereur, » était peu considérable, puisqu'il n'y » en avait que dix-sept dans toute l'é- » tendue des Gaules, ils se faisaient ai- » der par leurs comtes qu'ils se choi- » sissaient eux-mêmes, et de la con- » duite desquels ils étaient responsa- » bles. Tel était l'ordre politique sui- » vant lequel les provinces étaient » administrées. »

Le polythéisme fut la religion des Allobroges comme de tous les autres peuples des Gaules (1). Ses prêtres,

(1) Les dieux les plus révérés parmi les Gaulois furent Belenus ou le soleil, Ésus ou le dieu de la guerre, et Teutatès ou Mercure. Le culte de ce dernier était sur-tout en honneur dans l'Allobrogie. « Le Dieu de l'élo- » quence, dit M. Champollion-Figeac, dut » avoir beaucoup d'autels dans un pays dont » les habitans étaient très-adonnés à l'étude

connus sous le nom général de Druides, se divisaient en différentes classes : les Eubages, dont l'existence était entièrement consacrée à la contemplation des choses divines; les Semnothées, chargés

» des belles-lettres. Mercure fut encore adoré » dans la province viennoise, comme le dieu » des commerçans. Le grand commerce de » vin qu'on y faisait rendait son invocation » très-fréquente. Outre le grand nombre de » monumens en l'honneur de Mercure, on » trouve encore auprès de Valence le village » de Mercurol, qui a vraisemblablement pris » son nom de celui de ce dieu. Mais parmi les » coiffures de Mercure, une assez singulière, » sans doute, est celle qui offre une tête de » renard sur le pétase, de manière que les » oreilles de l'animal occupent la place des » deux ailes, dont elles tiennent lieu. Dans » tous les temps et dans tous les les lieux, le » renard a été l'emblême de la fraude et de la » ruse. » Il est curieux de rencontrer les plus fervens adorateurs d'une divinité que l'on représentait avec les symboles de la finesse, dans un pays qui a donné lieu dans la suite au proverbe suivant : Il faut trois Juifs pour tromper un Grenoblois, et trois Grenoblois pour tromper un Briançonnais. Mais ceci, comme le remarque un écrivain moderne, est plus malin qu'exact.

du service des autels, et les Druides proprement dits, qui, s'occupant à la fois des intérêts du ciel et des sciences humaines, dirigeaient exclusivement l'éducation de la jeunesse et l'instruction publique. Cette distribution du sacerdoce chez les Gaulois est remarquable, parce qu'en attestant la prévoyance ambitieuse de ses auteurs, elle peut jeter un grand jour sur la civilisation (1) de ces temps éloignés. Il fallait à ces ministres du paganisme des vues supérieures à celles des nations confondues

(1) M. Eusèbe-Salverte a distingué, dans la civilisation, la forme fixe et la forme perfectible, celle des anciens, tels que les Chinois, et celle des modernes, tels que les Américains. Nous diviserons aussi la civilisation en deux espèces différentes : la *générale*, qui appartient aux nations, et la *spéciale* qui forme l'apanage exclusif des Castes. La civilisation des Druides, dont il s'agit ici, soigneusement renfermée dans les écoles sacerdotales, ne peut donc être considérée avec celle des prêtres d'Égypte, des gymnosophistes des Indes, des mages de Perse, etc., que comme une civilisation spéciale.

sous le nom de barbares par les Égyptiens, les Grecs et les Romains, pour poser avec tant d'art les fondemens de leur puissance, pour calculer si exactement leurs moyens de domination dans la séparation du corps religieux en trois branches distinctes. Cette organisation présente, en effet, 1° des cénobites, cherchant, dans la retraite et la méditation, un refuge contre les tentations mondaines, stimulant le zèle des prosélytes par l'exemple d'une vie austère, inspirant de pieuses fondations, acceptant les libéralités de la charité fervente, et devenant, sous l'apparence d'une complète renonciation aux biens terrestres, les dépositaires d'immenses richesses; 2° des desservans du culte, destinés à remplir, dans toutes les circonstances de la vie, les fonctions de médiateurs entre les hommes et les dieux, et exerçant ainsi sur les masses une influence irrésistible de tous les jours et de tous les instans; 3° une caste puissante par le crédit et les lumières de ses membres, placée au sommet de la hiérarchie sa-

cerdotale, soumise à des statuts particuliers, possédant des doctrines mystérieuses réservées à des initiés exclusivement admis à la connaissance des matières sacrées et profanes, habile à s'emparer de tous les postes avantageux de l'ordre social, et poursuivant avec ardeur la conquête des célestes félicités par la voie des grandeurs temporelles. Certes, il serait difficile d'imaginer une répartition plus ingénieuse des forces d'une corporation quelconque, pour la rendre prépondérante sur l'esprit des peuples et maîtresse des gouvernemens; aussi les Druides obtinrent-ils chez les Gaulois une égale suprématie dans la politique et dans la religion (1). N'en dé-

(1) Les druides, ainsi nommés du mot grec *drus*, parce qu'ils tenaient leurs assemblées religieuses dans les bois, furent à la fois les prêtres, les juges et les médecins des Gaulois. Cette universalité de pouvoir, de science et de crédit, ne se fait pourtant pas remarquer dans les circonstances graves des annales allobrogiques, à l'époque de la médiation d'Annibal, par exemple; ne serait-ce pas une

plaise aux fondateurs de certaines institutions des temps modernes et au clergé de quelques nations policées, les combinaisons qui leur ont acquis un ascendant si souvent funeste dans l'administration des empires, peuvent bien ne pas leur appartenir entièrement, et avoir été conçues sur le modèle d'une économie du pouvoir religieux, sortie des forêts de la Celtique.

On a accusé les Druides d'avoir fait couler le sang humain dans leurs sacrifices. Cet outrage cruel fait à l'humanité, au nom des dieux, n'est que trop attesté par les historiens de l'antiquité les plus dignes de foi. On peut dire même que si la conquête romaine apporta quelques changemens avantageux à la situation des Gaules, la prohibition de ces barbares offrandes à la divinité doit être mise au premier rang.

---

preuve que les Allobroges, plus éclairés que le reste des nations gauloises, ne laissèrent pas croître chez eux l'influence sacerdotale au détriment de l'autorité civile?

Ce fut Auguste, ce triumvir qui avait accordé tant de victimes à son ambition, et aux vengeances de ses collègues, qui rappela le premier, par une proscription philanthropique, la double victoire de Gélon sur les Carthaginois; et son successeur Tibère, dont le nom est devenu commun dans toutes les langues pour désigner un tyran, poussa si loin l'horreur pour les sacrificateurs homicides, qu'il les fit punir du supplice de la croix, qui était alors, selon la remarque de Chorier, le plus infâme, comme le plus cruel. Tout en applaudissant à ce noble usage de la puissance suprême, l'ami des hommes doit regretter que l'usurpateur Octave, ainsi que l'héritier de son pouvoir, n'aient pas trouvé les immolations politiques aussi révoltantes que les immolations religieuses. Mais telle est la bizarrerie du cœur humain. Chacun est doué d'une admirable perspicacité pour découvrir, et d'une inflexibilité héroïque pour condamner les fautes d'autrui, et nul, en présence de ses propres égaremens, ne

conserve ni cette clairvoyance, ni cette sévérité. Delà cette facilité à s'absoudre complaisamment, et souvent de bonne foi, des mêmes torts pour lesquels on est impitoyable hors du cercle personnel de ses affections, de ses croyances et de ses intérêts. C'est ainsi que la plupart des écrivains, qui ont manifesté une sainte indignation contre les affreuses superstitions des druides, ne se sont pas aperçu qu'ils lançaient leurs justes anathèmes du milieu des buchers allumés par leurs coreligionnaires. Espérons de la marche progressive de la raison humaine, qu'un temps viendra de modération et de sagesse, où les chefs des nations, comme les simples citoyens, en consultant les jugemens qu'ils auront portés contre les excès, sauront se montrer plus soigneux à s'en préserver eux-mêmes.

Les rigueurs salutaires, déployées contre la barbarie des prêtres gaulois par Auguste et Tibère, n'eurent, au reste, que le succès ordinaire des attaques violentes contre les abus profon-

dément enracinés. Suétone ne place qu'au règne de Claude la cessation des sacrifices humains, et Chorier, se fondant soit sur l'influence qu'exerça l'antique pouvoir sacerdotal dans le soulèvement des Gaules sous Vitellius, soit sur certains passages d'Ammien Marcelin, et de la vie de saint Trophime, retarde de plusieurs siècles encore l'entière disparition de ces horribles cérémonies. Sans prononcer entre l'auteur latin et l'écrivain moderne, nous observerons que la prépondérance et l'autorité conservées postérieurement à Claude par les ministres d'un culte long-temps ensanglanté, ne prouvent rien contre l'opinion qui attribue à l'oncle de Néron la gloire d'avoir réussi à abolir les terribles pratiques dont ce culte fut souillé. Les Saronides (les Druides prenaient aussi ce nom) purent bien rester en possession du respect et de la soumission des peuples, après que des édits sévères leur eurent défendu d'être les bourreaux de leurs sectaires; à moins qu'on ne veuille

adopter les doctrines dévorantes des druides du saint office, et soumettre, avec eux, les destinées d'une croyance religieuse, l'empire de ses maximes, et la considération de ses prêtres, au maintien d'atroces coutumes. Il est possible, d'ailleurs, que l'abolition dont Suétone fait honneur à Claude, n'ait pas été tellement complète qu'on n'ait pu voir encore des meurtres sacrés rougir de temps à autre quelqu'autel isolé de la vieille superstition ; et l'attestation sainte, invoquée par Chorier, conciliable dès-lors avec l'autorité profane, pourrait se rapporter à l'un de ces cas exceptionnels. Le supplice d'Urbain Grandier a effrayé ses contemporains et déshonoré ses juges, long-temps après que l'existence des loups-garoux et des sorciers était tombée en discrédit.

La propagation rapide du christianisme, tel que l'enseignaient aux nations ses premiers apôtres, ne contribua pas moins que la sévérité des empereurs à humaniser la religion des

Gaulois. Quand les peuples entendirent prêcher des doctrines qui les rappelaient aux plus doux sentimens de la nature, aux plus touchantes vertus sociales, aux sublimes vérités philosophiques (1), les uns s'empressèrent d'adopter le code de paix et de charité qui leur était offert par des hommes qui ne leur demandaient pas, comme les prêtres des faux dieux, leur or et leur sang; et les autres, s'ils n'osèrent pas secouer le joug des préjugés héréditaires et des souvenirs de l'enfance, rougirent néanmoins de leurs barbares coutumes en présence de la bienveillance chrétienne. La férocité des Druides, pour éloigner une dangereuse

(1) « Clair et cohérent, simple et précis, » se rattachant à tous les souvenirs, *à la philosophie* par les doctrines qu'il conservait » pures en les rendant moins subtiles... Parlant à l'âme le langage qu'elle avait besoin » d'entendre, le christianisme devait triompher d'un ramas d'ennemis, n'ayant à leur « disposition que la force brutale. » (Benjamin-Constant.)

comparaison, fut forcée de céder aux cris de l'humanité qu'elle avait bannie jusque là de ses sacrifices, comme incompatible avec ses dégoûtantes et chimériques divinités; et la loi de J.-C., exerçant ainsi sa céleste influence sur ses amis et ses ennemis, les entraîna ensemble, hors du cercle ténébreux de la barbarie, pour les placer sur la voie de la civilisation (1).

Malheureusement les principes de l'humble sacerdoce qui, à son début, repoussait toute participation aux affaires temporelles, en proclamant que son royaume n'était pas de ce monde; malheureusement, ces principes s'altérèrent, et l'ambition s'introduisit chez quelques-uns de ceux qui devaient aux

(1) « Un nouvel ordre de choses commença pour l'homme, et cet ordre de choses, » lancé comme du haut du ciel par une main » toute-puissante, après avoir régénéré les » peuples corrompus, adoucit et civilisa les » peuples barbares. » (Benjamin-Constant.)

fidèles l'exemple du désintéressement, et de la renonciation aux biens terrestres. C'est à cette déviation des préceptes évangéliques, qu'il faut attribuer les actes blâmables que nous avons eu occasion de reprocher jusqu'ici à certains ministres de la religion chrétienne; c'est à elle qu'il faudra rapporter encore les scandales que nous serons trop souvent forcés de signaler dans la suite de cette histoire. L'écrivain qui, dans ses recherches, découvre des fautes ou des excès, chez les hommes qui influent sur le sort des empires, doit, quelque pénible que soit cette tâche, appeler le jugement et la réprobation de la postérité, sur ces grands coupables, pour servir d'avertissement à ceux qui seraient tentés de les imiter. Le devoir de l'historien est en tout semblable ici à celui du navigateur qui a rencontré des débris de naufrage dans des parages fréquentés; il doit indiquer les écueils aux pilotes, pour éviter de nouveaux malheurs.

Si quelques-unes des peuplades celtiques n'attendirent pas les armes romaines pour se soustraire aux cruautés sacerdotales dont nous avons parlé, la nation allobrogique dut se montrer des plus hâtives dans cette révolution philantropique. Voisine de la civilisation grecque et latine, elle avait su profiter de bonne heure de son heureuse position sur les confins du monde lettré, en retirant de ses relations avec les massiliens, et de ses fréquentes irruptions en Italie, le goût des sciences et des arts. Des académies ou écoles publiques s'étaient formées sur plusieurs points de son territoire, et les progrès y avaient été si rapides dans la carrière de l'éloquence et de la poésie, que les habitans de cette contrée privilégiée avaient été appelés *Bardous*, du nom que donnaient les Gaulois à ceux qui se livraient chez eux à la culture des vers. « Il y eut à Vienne des » écoles célèbres, dit M. Champallion-» Figeac, dans son livre des *Antiquités*

» *de Grenoble ;* les beaux siècles de
» Rome furent aussi ceux de la pro-
» vince viennoise. Horace, entrevoyant
» l'immortalité que lui assurent ses
» poésies, est flatté de l'espoir qu'elles
» seront lues par les habitans des rives
» du Rhône. Martial se croit au dessus
» de tout, s'il est vrai, ainsi qu'on le
» lui a rapporté, que ses vers font les
» délices de Vienne. Pline le jeune,
» dans sa lettre à Sempronius Ruffus,
» vante les talens de Trebonius Ruffi-
» nus, natif de Vienne, qui, s'étant
» rendu à Rome pour justifier un acte
» de son décemvirat, étonna autant
» par sa mâle éloquence que par son
» érudition. Rufinus gagna l'amitié de
» Pline et de plusieurs autres person-
» nages remarquables. » Tous ces hom-
mages rendus à la réputation littéraire
des Allobroges, à des époques si rappro-
chées de leur admission dans la cité ro-
maine, démontrent suffisamment que la
civilisation fut bien rapide, ou précéda
même la conquête, dans la province vien-

noise (1). Mais avant même qu'Horace et Martial eussent attaché un prix si glorieux aux suffrages des *Bardous*, le siècle de Cicéron avait déjà porté témoignage en faveur de ce peuple, en surnommant *Allobroge*, le prince des orateurs, à cause de son éloquence, dit Guy-Allard, qu'il avait imitée de celle des Allobroges, que lui avait enseignée son précepteur qui était de cette na-

(1) « Ce sont les Gaulois qui, selon Pline, » inventèrent toutes sortes de roues et de voi- » tures utiles ou de luxe qu'on employait en » Italie, l'étamage des vases de ménage, le » villebrequin et les tarières, etc. Le même » Pline et Philostrate rapportent que c'est des » Gaulois que les Romains apprirent l'usage » des métaux dans les monnaies, celui de fixer » le poids que devait porter une voiture, en » raison de la forme de ses roues. Pline avoue » aussi que les Gaulois connurent l'art de » faire le verre. » Champ.-Figeac. — Sous le nom de Gaulois les auteurs latins entendent parler ici presqu'exclusivement des Allobroges, parce qu'eux seuls, entre tous les peuples des Gaules, furent anciennement ci-

tion (1). On doit donc présumer que, ayant ainsi devancé le reste des Gaules dans la connaissance des lettres et de tous les avantages sociaux qu'elles procurent, l'Allobrogie dût aussi donner le premier exemple d'une insurrection, légitime et sainte, contre les féroces superstitions des Druides; et il n'est guère permis de douter surtout qu'elle n'ait prévenu, dans cet accomplissement des vœux de l'humanité, les ordres de ses conquérans, puisqu'ils la trouvèrent, dans un état de police tel, qu'au lieu de la rendre tributaire, comme la plupart des provinces conquises, ils s'empressèrent d'en faire une partie intégrante de leur em-

---

vilisés, et entretinrent des relations commerciales avec les Romains qui, souvent, appellèrent indistinctement Allobroges, les nations gauloises, en communication avec la république.

(1) L'historien Trogue-Pompée était d'origine allobrogique.

pire. Non ! Rome, qui proscrivit, avec tant de sévérité, les immolations religieuses des Gaulois ; n'aurait pas consenti à l'admission des Allobroges, dans le sein de la république, et ne leur aurait pas conservé principalement leurs coutumes, franchises et lois après cette incorporation, s'ils eussent encore honoré leurs affreuses divinités, par des outrages à la nature.

Ces peuples se livrèrent peu aux travaux de l'agriculture tant qu'ils firent de la guerre une occupation presqu'exclusive. D'épaisses forêts couvraient les hauteurs et même quelques vallées de l'Allobrogie ; la vigne y était cultivée dans le voisinage du Rhône, et y produisait, comme de nos jours, des vins excellens qui devinrent un objet important de commerce avec les Romains (1). Columelle attribue aux Allobroges la découverte du secret d'empoisser cette

(1) Caton l'Ancien et Pline rapportent que les Romains durent aux Gaulois l'usage

boisson, et il indique même l'espèce de poix qu'ils employaient à ce procédé. Dans son chapitre *De pice quâ utuntur Allobroges ad condituram vini picati*, il s'exprime en effet de la manière suivante : *Pix corticata appellatur quâ utuntur ad condituras Allobroges. Ea sic conficitur ut dura sit, et quantò facta est vetustior, eò melior in usu est.* Plutarque parle aussi *des plaisirs et des commodités que la vigne reçoit du pin*, comme dit la traduction d'Amiot, *attendu que cet arbre produit les choses propres et nécessaires à conserver le vin.* Pline assure que, de son temps, on récoltait déjà, dans le territoire de Vienne, des vins dont la couleur et le goût naturels dispensaient de recourir

---

d'employer la marne et la chaux à féconder les terres, et la connaissance de la herse ferrée, de la faux, des tamis, sacs et bluteaux en crin, des vases d'airain, etc.

Le vin, les fruits, le blé blanc des Gaulois furent recherchés à Rome. (Voy. *Not. sur l'agr. des Celtes*, par M. de Cambry.)

à l'usage et à la vertu des résineux.

Le vin ne fut pas, au reste, la seule production que les Gaulois des Alpes portèrent en Italie. Le célèbre naturaliste que nous venons de citer nous apprend que leur blé était également fort recherché à Rome. Mais toutes les terres ne pouvaient avoir la même fertilité dans un pays dont le sol et la température offraient des variations et des dissemblances extrêmes à de légères distances. On se bornait donc à la culture du seigle ou des légumes là où la nature du terrain, et l'influence du climat, ne permettaient pas de semer le froment.

L'humeur guerrière des Caturiges et des Voconces, inconciliable avec la vie pastorale, indique suffisamment que ces peuples donnèrent peu d'attention et de soin aux pâturages, qui sont devenus dans la suite une des productions principales du département des Hautes-Alpes, et de quelques parties élevées du département de la Drôme (1). Ils du-

(1) Ces hautes contrées de l'ancienne Allobrogie sont aujourd'hui le rendez-vous des

rent s'occuper davantage de la bête fauve, et employer à la chasse les courtes trèves que leur ardeur belliqueuse fut quelquefois obligée d'accepter (1).

Nous appliquerons spécialement aux Allobroges ce que Strabon et Ammien-Marcellin disent des Gaulois en général. Ce peuple guerrier, toujours prêt à combattre, mais d'un caractère simple, avait la peau blanche, les cheveux blonds dorés, et le regard terrible. Il était vif et querelleur; une troupe d'étrangers n'eût osé en attendre un seul

---

nombreux troupeaux que les chaleurs de l'été chassent de la Basse-Provence; *et les descendans de ceux des Caturiges qui occupent la partie la plus élevée du département des Hautes-Alpes, conduisent encore dans la belle saison*, dit M. de Ladoucette, *une partie de leurs bêtes à laine sur les montagnes du Piémont*. Ce dernier usage, ignoré des anciens habitans des Alpes, confirme notre opinion, que les habitudes pastorales ne s'y sont introduites, qu'après une révolution dans les mœurs des Caturiges, opérée par les évènemens politiques, depuis l'arrivée des Romains, des Lombards et des Sarrasins.

(1) « Les frimats de cette contrée, dit M. de

quand il était en colère. Après la guerre, la chasse était un de ses exercices les plus ordinaires (1).

» Ladoucette, procurent par fois du gibier » sans fatigue ; ils ont forcé plus d'une barta- » velle à entrer dans la cheminée, et à tom- » ber sur le foyer. J'ai remarqué au Monetier » un genre de chasse tout particulier : des » gens avec un sifflet aigu y appellent les vi- » pères, les saisissent avec la main revêtue » d'un gant, et les jettent dans un sac pour » les vendre aux pharmaciens de Turin et de » Gênes. »

(1) Sans doute il serait difficile de reconnaître aujourd'hui la postérité de la race celtique dans la population dauphinoise. Le sang romain, vandale, bourguignon et maure, en se mêlant à celui des indigènes, a altéré nécessairement les traits originaux de la famille allobrogique ; des différences essentielles se font même remarquer à de petites distances parmi les générations mixtes qu'a produite la fusion de tant de peuplades diverses. C'est ainsi qu'en suivant les rives de l'Isère, de Grenoble à Chapareillan, on rencontre à droite des goîtreux et des crétins, tandis

Le *celtique* fut la langue primitive des Allobroges. « Nous sommes trop loin » de ces temps, dit M. Champallion-

---

qu'une superbe tige d'hommes apparaît à gauche.

L'influence incontestable du physique sur le moral fait que les dissemblances de l'ordre purement organique passent dans l'ordre intellectuel. L'exemple que nous prenons sur les bords opposés de l'Isère. Dans la même vallée, en offre une preuve dans les appels de conscription, on a observé que les jeunes gens des communes abritées par les montagnes de la Chartreuse étaient non-seulement forts et robustes, mais pleins de courage et d'exactitude, tandis que ceux de la rive opposée offraient à la fois des réformés et des réfractaires. Les uns représentent une portion des Voconces, les autres les dernières peuplades de l'Allobrogie proprement dite du côté des Alpes. C'est peut-être à cette différence physique et morale qu'il faut attribuer la supériorité politique des Allobroges sur leurs voisins, supériorité qui dut les rendre maîtres de bonne heure de l'entier bassin du Graisivaudan, et qui a produit ensuite la difficulté de fixer d'une manière certaine les limites

» Figeac, dans ses *Recherches sur les*
» *idiômes vulgaires de la France*, et,
» depuis, trop de peuples étrangers
» ont successivement habité ce pays,
» pour qu'on puisse se promettre de
» trouver encore aujourd'hui beaucoup
» de restes de son ancienne langue. »
Selon ce savant écrivain, la fondation de Marseille par les Phocéens, et les relations des Allobroges avec cette colonie grecque, même avant la conquête romaine, contribuèrent à l'altération du celtique. De là ces mots grecs que l'on a remarqués depuis dans le patois de quelques contrées du Dauphiné. Mais ces mots d'origine hellénique existent sur-tout dans les Hautes-Alpes, dont les Caturiges ont formé la popu-

---

précises de l'Allobrogie et du pays des Voconces. L'infériorité de ces derniers s'arrêtait au reste, au pied de leurs montagnes, et le sang des Gessates, comme celui des Dauphinois de nos jours, faiblement altéré dans quelques cantons, y reprenait même toute sa force et sa vigueur à peu de distance de l'Isère.

lation première; et des auteurs estimables assurent que les Caturiges appartenaient à la race grecque. Cette circonstance ne pourrait-elle pas faire expliquer, autrement que par d'antiques rapports, avec Massilie, l'introduction de ces termes exotiques dans la langue nationale des Celtes?

LIVRE DEUXIÈME.

SITUATION DES PEUPLES DE LA PROVINCE VIENNOISE ET DES HABITANS DES ALPES, SOUS LES BOURGUIGNONS ET LES DAUPHINS, JUSQU'A LA CESSION DU DAUPHINÉ A LA FRANCE PAR HUMBERT II.

TROISIÈME ÉPOQUE.

La province Viennoise sous les Bourguignons.

De toutes les nations que le mouvement des populations scandinaves ou scythiques fit refluer de la Germanie vers les Gaules, les Bourguignons seuls étaient initiés aux mystères du christianisme. Convertis par un prêtre arien qui les avait faits à la fois chrétiens et hérétiques, ils se montraient dans leurs conquêtes aussi fidèles à la religion de miséricorde dont ils avaient adopté les préceptes, qu'ils pouvaient être indo-

ciles aux canons de Nicée. La guerre, chez eux, n'excluait pas l'humanité; leur politique ne ressemblait en rien à celle des hordes barbares. Cette heureuse différence fut comprise par les Gaulois. Quand, délaissés par le corps politique, dont la vieillesse n'offrait plus qu'une protection débile à ceux qu'il avait autrefois admis dans son sein, les descendans de Bellovèse et de Brennus se virent inévitablement destinés à subir l'invasion des hommes du Nord, ils donnèrent, en quelque sorte, à ceux des destructeurs de l'empire romain que la renommée séparait entièrement des Goths et des Vandales, et dont les mœurs, plus rapprochées de celles des vaincus, promettaient à ces derniers une domination moins honteuse et plus supportable. Les Bourguignons furent donc accueillis là même où les autres peuplades germaniques ne rencontraient qu'une soumission suspecte ou une violente opposition. Ils entrèrent dans l'Allobrogie sous la conduite de leur roi Gundichaire, et n'y changèrent

rien de ce que les Romains avaient établi ou conservé. Vienne fut maintenue dans la suprématie politique, et devint la capitale de la monarchie qui remplaça la puissance romaine, dans les deux bassins de la Saône et du Rhône. A la mort de Gundichaire, qui avait donné à la royauté, élective jusqu'à lui, le caractère héréditaire, ses enfans imitèrent les fils de Constantin en se partageant, comme un patrimoine privé, les vastes états qui avaient reconnu l'autorité de leur père. Gondebaud, l'aîné, s'adjugea tout le pays qui s'étendait du Léman aux Alpes-Maritimes, et retint une espèce de suzeraineté sur les possessions qui échurent à ses frères. Cette dernière prétention excita la jalousie de Chilpéric et de Godemar. Leur irritation produisit même une guerre opiniâtre, durant laquelle les environs d'Autun furent ensanglantés par un combat à outrance où Gondebaud fut vaincu, obligé de fuir et réduit à faire répandre le bruit de sa mort pour s'assurer une retraite. Chilpéric,

victorieux à l'aide des secours obtenus chez les Allemands, se présenta bientôt aux portes de Vienne. Elles lui furent fermées ; et, comme cet exemple pouvait servir de règle de conduite aux autres villes du royaume ainsi qu'à la population des campagnes, le vainqueur de Gondebaud adopta prudemment le parti de négocier avec la capitale, et d'en gagner les habitans par la modération. Ses démarches conciliatoires amenèrent les résultats qu'il s'en était promis : une capitulation, honorable pour la cité viennoise, l'introduisit dans cette résidence royale, où il retrouva tous les souvenirs de l'enfance sous le toît paternel. Le reste de la province, entraîné par cet évènement, se décida dès-lors à se soumettre.

Mais les troupes allemandes que Chilpéric entretenait à sa solde, blessèrent la fierté des Viennois, irréconciliables ennemis de tout étranger qui se présentait armé sur leur territoire : des rixes journalières, capables de produire un soulèvement général, né-

tessitèrent bientôt le licenciement de ces insolens auxiliaires. A peine furent-ils partis ou désarmés, que Gondebaud, croyant l'heure de sa résurrection politique arrivée, sortit de sa retraite pour se remettre en campagne. Il appela auprès de lui ses anciens compagnons d'armes échappés aux désastres d'Autun, et se fit précéder, chez les Allobroges, par les promesses les plus libérales. Ces peuples hésitèrent d'autant moins à se déclarer en sa faveur, que Chilpéric ne régnait sur eux que par droit de conquête, et qu'il n'était devenu leur souverain qu'à l'aide d'une alliance anti-nationale. Vienne ouvrit ses portes aux nobles débris des phalanges bourguignones et allobrogiques que la victoire avait décimées dans les champs Eduens. Mais ce facile triomphe fut souillé par un fratricide : Gondebaud fit décapiter son ennemi vaincu, sans songer qu'il était aussi le fils de Gundichaire ; il n'épargna pas même sa belle-sœur, qui fut jetée dans le Rhône avec une pierre attachée au col. En

vain l'évêque Mamert voulut réveiller la nature et invoquer la charité chrétienne ; la cruauté du vainqueur s'appuya sur la raison d'état, pour s'excuser d'être inflexible : ce qui a fait dire à Chorier que « les rois, quelque profes-
» sion qu'ils fissent alors du christia-
» nisme, faisaient de l'envie de régner
» leur véritable religion. »

Après avoir cherché la sûreté de son pouvoir dans le sang de sa famille, Gondebaud s'occupa de pacifier ses états et d'en améliorer la législation. Il assembla dans Lyon les grands de son royaume, et les associa à la confection du code qu'il voulait donner à ses sujets. Ainsi, le système représentatif que les Bourguignons possédaient en arrivant dans les Gaules, et qui avait régi les Allobroges dès la plus haute antiquité, perdit son caractère national pour prendre les formes aristocratiques. On accueillit néanmoins, dans cette réunion, les plaintes de la province viennoise, où quelques soldats de Germanie, méconnaissant la sage politique de leurs

chefs, avaient cessé de respecter la propriété des habitans. Gondebaud fit statuer que, conformément à un ancien traité, ses compagnons d'armes ne jouiraient que du droit d'hospitalité sur les terres des Viennois, et que les faramans (1) seraient maintenus dans la possession de leurs biens. Malgré l'aigreur que causa aux gens de guerre ce règlement de modération et de prudence, le monarque voulut être obéi ; et l'exigence militaire, sagement comprimée, ne put que dévoier en secret le dépit que lui faisait éprouver la déception de ses cupides espérances.

---

(1) On appelait faramans les propriétaires viennois qui avaient reçu dans leurs terres des familles bourguignones, à titre simple d'hospitalité. Les soldats de Gondebaud, hôtes incommodes, ingrats et exigeans, voulaient être considérés comme maîtres dans ces champs hospitaliers, et ne laisser qu'une portion des revenus, en échange des travaux agricoles, aux véritables possesseurs, qui n'auraient plus été dès-lors que des colons partiaires. Telle fut, en effet, la marche que suivirent ensuite les usurpations féodales dans cette contrée.

Une guerre malencontreuse, suscitée par les Goths, vint surprendre le législateur bourguignon au milieu de ses réformes sociales. Evaric, qui régnait dans le pays des Tectosages, et qui possédait même quelques villes de la Ligurie, viola la paix jurée à Gondebaud, et ravagea, à l'approche des moissons, les riches plaines que le Rhône baigne depuis la Durance jusqu'à l'Isère. Une disette affreuse résulta de cette irruption, et des phénomènes alarmans dans l'ordre de l'univers, tels que des tremblemens de terre, s'étant joints à la misère publique, la population viennoise, placée entre la famine et la terreur, s'abandonna au désespoir. Ce fut alors que l'évêque Mamert, resté presque seul avec son clergé dans la capitale, recourut à des prières extraordinaires pour conjurer les maux qui accablaient les premiers chrétiens des Gaules. Il appela *Rogations* les suppliques qu'il adressa au ciel dans ces tristes circonstances, et un concile, tenu à Vienne après le retour de l'ordre et de

l'abondance, sanctionnant cette innovation, étendit à toute la chrétienté et rendit annuelles les prières connues encore aujourd'hui sous le nom qui fut alors consacré par le prélat viennois.

De nouvelles dissentions, enfantées par l'amour-propre, firent marcher Gondebaud contre Odoacre, roi des Hérules. L'armée bourguignone traversa les Alpes maritimes, et pénétra en Italie par la côte de Gènes. Son expédition fut aussi heureuse que prompte : elle revint chargée de butin, et traînant à sa suite d'innombrables prisonniers qui furent rendus plus tard, à la sollicitation d'Épiphane, évêque de Pavie.

Théodoric, roi des Goths, s'était montré jaloux pendant long-temps de la bonne fortune du roi de Bourgogne. Quand il vit l'impossibilité d'arrêter les progrès de ce redoutable voisin, il chercha à s'en faire un allié. Le mariage d'Amalberge, sa fille ou sa nièce, avec Sigismond, fils aîné de Gondebaud, cimenta la paix et l'amitié entre les

deux princes, autant que permet de le supposer l'influence ordinaire des liens de parenté sur l'esprit des grands et le conseil des rois. Deux montres, selon quelques historiens, figurèrent parmi les présens de noces. « Elles ont, dit » Chorier, le nom d'horloges, dans la » lettre d'envoi de Théodoric à Gon- » debaud ; et l'une représentait tous les » mouvemens du ciel et des astres, et » l'autre seulement celui du soleil, et » marquait les heures par la chute de » l'eau qui y était enclose. Ces sortes » d'horloges s'appellent hidrauliques » dans la mécanique. Les Romains en » avaient l'usage dans le sénat et dans » les assemblées publiques, et les ora- » teurs n'avaient la liberté de parler » qu'autant de temps que durait l'eau » qui leur avait été accordée. Boëce » fut l'auteur de celles-ci. »

Étayer sa puissance naissante sur une alliance imposante, parut aussi au chef des Francs une mesure indispensable à sa politique. Il fit demander pour épouse, au monarque bourgui-

gnon, sa nièce Clotilde, dont on vantait également la beauté et la vertu; elle lui fut accordée. Clotilde se sépara de son oncle comme d'un geolier, et toucha à peine les frontières de son royal fiancé, qu'elle ordonna de saccager et de brûler les dernières possessions bourguignones. Son escorte, toute composée de Francs, s'empressa d'exécuter ses barbares volontés : l'innocente et paisible population de ces contrées expia, par la dévastation de ses champs et l'incendie de ses hameaux, les crimes personnels de son roi. Il est déplorable que cette vengeance aveugle et atroce appartienne à la jeune princesse qui détrôna les faux dieux chez les Français, et fit d'un monarque païen le fils aîné de l'église chrétienne. Clotilde n'aurait pas dû oublier, dans son impatience vindicative, que le pardon des injures était une des maximes fondamentales du christianisme, pour lequel elle manifestait tant de ferveur; elle aurait dû se rappeler sur-tout que la religion qu'elle allait porter sur un

trône idolâtre, était une religion de paix et d'amour, et non de haine et de destruction, et que frapper des innocens tenait plus de la politique d'Hérode que des préceptes de J. C.

Clovis, docile aux inspirations d'une femme qu'il aima bientôt éperdûment, et aux conseils d'une ambition insatiable qui n'avait cessé de le dévorer dès son enfance, ne pouvait rester longtemps l'allié de Gondebaud. Uni à Godésigile, quatrième fils de Gondichaire, il attaqua le roi de Bourgogne dans ses états, lui enleva Vienne, le culbuta dans Avignon, et l'obligea à signer un traité qui le priva de la plus grande partie de son royaume, de sa capitale même. Une garnison française y fut établie, au nombre de cinq mille hommes. Mais Clovis étant retourné au milieu de ses peuples, Gondebaud se présenta sous les murs de Vienne, où il assiégea Godésigile son frère. La ville fut prise, et son ancien maître la punit de sa résistance en la livrant au pillage. Les sénateurs et les citoyens les plus distin-

gués subirent le dernier supplice ; rien ne fut sacré pour la soldatesque : elle ensanglanta, dans sa fureur, jusqu'au parvis des temples, et chargea Gondebaud de la responsabilité horrible d'un nouveau fratricide sur les autels mêmes du Dieu qu'il adorait.

L'évêque Avitus parvint cependant à arrêter le cours de ce désordre affreux, en opposant incessamment les conseils de la religion et de l'humanité à la colère homicide du monarque. Gondebaud, rassassié de crimes, consentit à mettre un terme aux calamités des Viennois, qui n'en conservèrent pas moins une haine implacable pour le dévastateur de leur cité et le meurtrier de leurs concitoyens.

Dès que Clovis fut instruit des sinistres événemens qui venaient de plonger la ville de Vienne dans la consternation, il se hâta de reprendre le glaive, et reparut à la tête de ses armées, aussi impatient d'assouvir sa vengeance que de satisfaire son ambition. Le mécontentement des peuples

favorisa le roi des Francs. Gondebaud fut rejeté au delà des Alpes, et contraint d'implorer la bienveillance de Théodoric qui régnait en Italie. Ce prince l'accueillit en effet, et se disposait même à pénétrer dans les Gaules pour combattre Clovis, lorsque la mort vint frapper l'assassin de Chilpéric et de Godésigile, et débarrasser les Goths de l'hôte incommode qui les avait entraînés dans sa querelle.

Ainsi termina son existence orageuse le législateur des Bourguignons. Son règne avait été marqué par de terribles vicissitudes, par de grands crimes, et par la promulgation de nouvelles lois. L'édit général qu'il publia sur le droit ancien et ses règlemens, vulgairement connus sous le nom de *loi gombete*, se trouvent dans le code des lois antiques par Lindebrog. Les comtes y sont chargés de respecter également, dans leurs décisions judiciaires, la législation des deux peuples dont se composait la population des Etats de Gondebaud. On applique aux Bourguignons

leur propre loi, et les Gaulois restent soumis au droit romain. Dans les contestations mixtes, c'est-à-dire dans celles où se rencontrent des parties d'origine différente, chaque plaideur obtient, pour la formation du tribunal, un juge de sa nation. L'acceptation de présens est punie, chez le magistrat, par la peine de mort, et le déni de justice fait encourir à son auteur une simple condamnation pécuniaire.

Tout dégoutant du sang de ses proches, Gondebaud, comme Constantin, affecte ensuite une grande ferveur pour le christianisme, dont les pratiques expiatoires lui offrent l'espérance du pardon céleste : il croit échapper aux remords dont l'énormité de ses crimes l'accable, en manifestant une sollicitude outrée pour le sacerdoce, et dévoue au dernier supplice, avec confiscation des biens, quiconque portera la main sur un prêtre (1).

(1) Cette disposition pénale, en faveur du sacerdoce, paraîtra plus que rigoureuse sans

Mais ce qui doit étonner chez le législateur des Bourguignons, c'est que cet homme de guerre, redevable de sa

---

doute; mais elle a du moins son excuse dans la barbarie des temps où elle fut conçue et promulguée. Eh bien! elle a été dépassée cependant en sévérité, à l'aurore du dix-neuvième siècle, comme on peut en juger par le discours suivant, d'un homme dont chaque parole, selon l'heureuse expression de M. de Ségur, était historique. « Ministres de la religion » catholique, je vous déclare que j'envisa- » gerai comme perturbateurs du repos public » et ennemis du bien commun, et que je sau- » rai punir comme tels, de la manière la » plus rigoureuse et la plus éclatante, et » même, s'il le faut, DE LA PEINE DE MORT, » quiconque fera LA MOINDRE INSULTE à notre » commune religion, ou qui osera se per- » mettre LE PLUS LÉGER OUTRAGE envers vos » personne sacrées. » (Disc. de Napoléon Bonaparte aux curés de la ville de Milan, le 16 prairial an 8 (5 juin 1800). Nous citons ce passage parce que nous y voyons le signal du mouvement rétrograde imprimé depuis à la philosophie et à la civilisation, ainsi que le germe des lois, qui ont paru naguère si rigoureuses au même peuple qui ne s'effaroucha point alors du langage du premier consul.

puissance au fer des soldats, leur défend de se prévaloir de ce fer dans la paix, et prononce une amende contre ceux qui en feront usage ailleurs qu'à la guerre. La communauté des forêts, le divorce et l'esclavage occupent ensuite la pensée du royal réformateur. L'esclavage consacré par un monarque chrétien! quand encore aujourd'hui 'on attribue de toute part au christianisme (1) l'extinction d'une institution

(1) « A la fin du seizième siècle, dit M. Alphonse Rabbe, dans son excellent Résumé de » l'Histoire de Russie, le clergé était tout-» puissant; ses richesses et son influence poli-» tique étaient immenses; et l'on vient de » voir que Boris, à la veille de perdre le » trône, s'adresse au patriarche pour ramener » les habitans de Moscou dans ses intérêts, et » qu'il meurt dans le froc d'un moine. Alors, » par conséquent, la religion était un des res-» sorts dominans et peut-être le plus éner-» gique de tous dans la société; et non-seule-» ment elle n'empêcha pas une grande et cri-» minelle violation des droits sacrés de tant » de millions d'hommes; mais il est très-» probable que ses ministres la sanctionnèrent

cruelle qui outrageait l'humanité. Les autres barbares de Germanie, quoiqu'idolâtres, n'apportèrent pourtant pas cette monstruosité sociale dans les Gaules. Ils l'y trouvèrent, au contraire,

---

» de même qu'ils avaient sanctionné l'usur-
» pation de Baris, tout couvert du sang de la
» dynastie légitime.

» La religion chrétienne est assez riche des
» bienfaits qu'elle a répandus dans le monde,
« elle est assez adorable telle que les apôtres
» et leur divin maître nous l'ont léguée, pour
» qu'il soit permis de démontrer l'erreur de
» ceux qui l'ont regardée comme une des
» causes principales de l'abolition de l'es-
» clavage. » (Résumé de l'Histoire de Russie, à la note de la page 174).

Un concile tenu à Châlons, sous Clovis III, s'occupa de l'esclavage pour défendre aux fidèles de France de vendre leurs esclaves chrétiens hors du royaume. Ce canon n'est-il pas une reconnaissance implicite de l'esclavage? Et l'Amérique, par qui a-t-elle été peuplée d'esclaves durant trois siècles? n'est-ce pas à des peuples, à des gouvernemens chrétiens et catholiques qu'elle a dû et doit encore le spectacle de la servitude la plus humiliante et la plus atroce qui ait jamais affligé l'humanité?

florissante sous la protection du droit romain, malgré la conversion de Constantin à la foi évangélique; et si, abusant plus tard du droit de conquête, ils imposèrent aux vaincus l'esclavage politique ou féodal, c'est qu'ils en trouvèrent le modèle chez les vaincus eux-mêmes dans la servitude privée si soigneusement et si largement traitée par Justinien (1); car, les Francs, tous libres et égaux, comme l'atteste le vase de Soissons, ne connaissaient point entr'eux de servage.

Après la mort de Gondebaud, Clovis se flatta d'empêcher Sigismond de succéder à son père, en réunissant au royaume de France les Etats conquis sur le roi de Bourgogne. Mais Théodoric n'eut garde de consentir à cet accroissement de la puissance fran-

(1) » Si les hommes liges, dit Chorier, « mouraient sans enfans naturels et légi» times, leurs seigneurs recueillaient leur suc» cession, et en ce cas le patron succédait aux » serfs, *par le droit romain*. »

çaise, dont le voisinage lui donnait déjà assez d'ombrage. Il insista pour faire restituer, au fils de son allié, ce que les chefs des nations commençaient à regarder comme un patrimoine, et le roi des Francs lui accorda ce qu'il voulut, afin de ne pas s'attirer sur les bras un aussi redoutable adversaire.

L'histoire de la monarchie bourguignone, sous les descendans de Gondebaud, n'offre que des guerres cruelles et des révolutions sanglantes, semblables à celles qui éclatèrent sous les successeurs de Gundichaire. La province viennoise fut ravagée par les Goths dès le règne de Sigismond, dont la conscience religieuse se montra plus docile que celle de son père aux inspirations d'Avitus. Ce fut, en effet, par les conseils de ce prélat, que le prince Bourguignon osa braver les opinions de ses sujets (1) et abjurer solennellement l'arianisme.

(1) Les peuples du Dauphiné étaient tellement prononcés à cette époque pour les doc-

Les dissentions violentes qui déchirèrent les maisons de France et de Bourgogne jusqu'à l'avènement de Gontran, sont à peu près étrangères à notre sujet. La bataille de Véseronce, dans laquelle Clodomir fut tué au milieu d'un triomphe décisif sur les Bourguignons, appartient seule à l'histoire des Viennois, pour avoir été livrée dans leur pays, à quelques lieues de leur cité principale. Nous allons donc passer au récit des évènemens qui eurent lieu dans la province viennoise sous les enfans de Clotaire.

Gontran, roi d'Orléans, avait partagé les Etats de Bourgogne avec Sigibert, son frère, roi d'Austrasie, et l'Allobrogie était entrée dans la composition de son lot. La bonté naturelle de ce prince eut bientôt attaché les

---

trines d'Arius, que Catulin, évêque d'Embrun, ayant voulu les combattre, vit la population entière de cette ville se soulever contre lui, et l'obliger de se réfugier à Vienne auprès de Sigismond.

peuples à son gouvernement; mais deux scélérats, revêtus d'un caractère sacré, spéculèrent sur elle pour se souiller impunément des plus grands désordres. Salonius, évêque d'Embrun, et Sagittaire, son frère, évêque de Gap, dévorés par l'avarice, et brûlant d'impudicité, dépouillaient effrontément leurs ouailles, et s'abandonnaient aux excès les plus scandaleux contre la morale publique.

Ecartés d'un festin épiscopal que Victor, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux donna à ses confrères à l'occasion du jour anniversaire de sa naissance, ils ne purent supporter en silence le mépris dont on les couvrait dans la famille ecclésiastique. Ils parurent en armes, et entourés d'une nombreuse escorte, aux portes du palais de Victor, le jour même de la fête. Les convives, surpris à table, furent chassés, les domestiques maltraités, et les meubles pillés ou détruits. Un concile s'assembla aussitôt à Lyon pour prononcer sur l'odieuse conduite de ces prélats; ils y

furent déposés comme indignes du sacerdoce qu'ils avaient déshonoré par leurs crimes. Mais aussi habiles en intrigue qu'ils étaient audacieux dans leurs forfaits, ils parvinrent à surprendre la religion du pape Jean III, et la faveur de Gontran, leur souverain temporel. On leur rendit les siéges de Gap et d'Embrun qu'ils occupaient encore lorsque les Lombards se présentèrent, pour la première fois, en deçà des monts.

Les Lombards, venus des contrées septentrionales comme les autres destructeurs de l'empire d'occident, avaient chassé les Goths de l'Insubrie, à laquelle ils avaient même donné leur nom qui subsiste encore. Soit qu'ils fussent poussés par de nouvelles peuplades scandinaves ou scythiques, soit que leur ardeur guerrière seule les entraînât vers les Gaules, ils s'avancèrent à travers les Alpes maritimes, et se répandirent dans l'Embrunois. Mummol, patrice, ou général en chef des armées bourguignones, les y atteignit

et les repoussa vigoureusement, dans la plaine de Chalmes, nommée depuis plaine de *Barbari*, auprès de Guillestre. Un an après, des Saxons, sortis aussi de l'Italie, inondèrent le pays des Caturiges. Ils y rencontrèrent le vainqueur des Lombards, et essuyèrent une déroute complète; mais, chargés d'un riche butin, ils en firent part à l'heureux capitaine qui les avait battus, et obtinrent de lui, à ce prix, un passage dans la province viennoise pour se retirer en Auvergne.

A peine délivrés de ces barbares, les Allobroges se virent exposés à une nouvelle irruption des Lombards. Une armée plus nombreuse que la première envahit les Alpes cottiennes, et se divisa en trois corps, sous la conduite d'Amon, de Zaban et de Rhodain. Le premier suivit le cours de la Durance, et se dirigea sur Avignon; le second poussa droit vers Die, et se rapprocha ensuite de Valence qu'il assiégea; le troisième entra dans le bassin de l'Isère, et se présenta devant Grenoble. Ces

mouvemens divers eurent des résultats de nature bien différente. Amon s'empara, sans effort, de l'ancien pays des Salyens, et du territoire de Massilie; les succès de Zaban ne furent pas moins rapides chez les Cavares; mais Rhodain ne trouva pas autant de facilité dans sa marche. Il avait à combattre le peuple le plus vaillant de ces contrées, et le plus habile général de l'époque: Mummol, au premier bruit de la marche des barbares, s'était hâté de secourir Grenoble, et sa présence y avait exalté le patriotisme des habitans. Les Lombards furent vaincus et presque détruits; les débris de leur armée se sauvèrent précipitamment vers le corps de Zaban qui, instruit de la défaite de son collègue, s'empressa de lever le siége de Valence, et de regagner la crête des Alpes pour retourner en Italie. Mummol, averti de ce mouvement rétrograde, se porta avec rapidité dans l'Embrunois, pour couper la retraite des Barbares. Sa diligence le servit merveilleusement; Zaban et Rhodain

furent atteints, mis en déroute, et sur le point de tomber eux-mêmes entre les mains du vainqueur. L'étendart bourguignon, après avoir ainsi purgé la terre allobrogique, descendit dans l'entraînement de la victoire jusques sur les rives du Pô. Alors les peuples de la Ligurie se réveillèrent au bruit des triomphes éclatans de leurs voisins; ils rougirent de n'avoir pas résisté comme eux à l'invasion des Lombards, et profitant de la terreur qui s'empara des soldats d'Amon, à la nouvelle des désastres essuyés par Zaban et Rhodain, ils opérèrent avec enthousiasme, quoique tardivement, la délivrance de leur pays.

Salonius et Sagittaire avaient pris une part active à la défaite des Lombards. Ces ministres d'une religion de paix et d'amour s'étaient battus, aux premiers rangs, dans les batailles, et y avaient trempé leurs mains dans le sang, sans songer qu'ils appartenaient à l'église à laquelle le sang est en horreur. Fiers de leurs cruels exploits et

des services inconvenans qu'ils venaient de rendre à leur prince, ils se crurent autorisés à renouveler les brigandages qu'on leur avait imprudemment pardonnés, après une trop courte interdiction des fonctions épiscopales. Un concile s'assembla à Mâcon pour les juger encore une fois, et leur opiniâtre perversité y fut punie de nouveau par la dégradation ecclésiastique. Mais on crut devoir y ajouter l'emprisonnement afin de s'assurer de la personne de ces prêtres criminels, et d'éviter ainsi d'autres forfaits. Les deux condamnés se soumirent en apparence, tentèrent ensuite de gagner leur geolier et y réussirent. Sagittaire usa de sa liberté pour entrer dans la révolte du duc Didier et de Mummol contre le roi de Bourgogne. Cette dernière démarche amena le dénouement tragique que sa vie entière avait préparé. Assiégé dans Comminges avec les autres rebelles, par l'armée de Gontran, il marchanda son salut en offrant une trahison, livra ses compli-

ces et eut la tête tranchée pour récompense.

Plusieurs conciles se tinrent à cette époque à Lyon, Mâcon et Valence. On y défendit l'entrée de la chambre des évêques aux femmes, et l'admission des juifs à la magistrature. La dîme, de gratuite qu'elle était, devint obligatoire, et Gontran fit confirmer, par un canon exprès, toutes les donations que son épouse et lui avaient faites au clergé. « Ce prince mourut l'an de J.-C.
597. » 597, estimé plus saint que ses frères, » dit Chorier, parce qu'il avait été plus » qu'eux amateur de la paix et de la » tranquillité, et plus libéral aux égli- » ses et envers les moines. » Childebert, son neveu, lui succéda et fut ensuite empoisonné par sa mère, la fameuse Brunehaut, qui gouverna le royaume d'Austrasie sous les noms de Théodoric et de Théodebert, ses petits-fils. La régence de cette femme, ambitieuse et cruelle, fut une époque de deuil pour l'église de Vienne. Son évêque, Saint-Didier, persécuté et traduit

devant un concile qui le déposa, reçut la palme du martyre des soldats de Brunehaut, qui le fit assassiner par l'escorte même qu'elle lui donna pour le conduire dans son diocèse. L'affreuse régente a trouvé pourtant un apologiste dans Grégoire de Tours : « elle se mon-
» trait, dit Millot, généreuse et bien-
» faisante envers l'église. »

Dans les dernières années du règne de Gontran, Récarède, dit le Père du Peuple, prince Goth, qui régnait en Espagne, était descendu des Pyrénées dans le Languedoc et la Provence (car nous appellerons ainsi dorénavant le pays des Tectosages et la Ligurie), et s'était avancé jusque dans les Hautes-Alpes. « Elles se trouvèrent tellement
» dépeuplées, dit M. Ladoucette, par
» suite des dévastations des Lombards
» et de la lèpre qu'ils y avaient appor-
» tée, qu'elles ne furent le théâtre
» d'aucun évènement militaire pen-
» dant un siècle et demi. Ce fut, à ce
» qu'il paraît, dans cet intervalle de
» repos que des moines sortis du fa-

» meux monastère de Lerins, auprès
» d'Antibes, pénétrèrent successive-
» ment dans les forêts et les landes de
» la partie inférieure du département
» des Hautes-Alpes, connue depuis sous
» le nom de Serrois. »

Une semblable absence d'évènemens importans se fait remarquer à cette époque dans l'histoire de la province viennoise, et la fondation des monastère et des couvens semble y avoir aussi rempli cette lacune. « Le monachisme,
» dit Chorier, avait même, long-temps
» avant Saint-Benoît, été si favorable-
» ment reçu en cette province, que le
» nombre des moines y était infini. On
» comptait dans l'étendue du seul dio-
» cèse de Vienne jusqu'à soixante mo-
» nastères qui dépendaient de la juri-
» diction de Cadealde, et il n'est pas
» malaisé de comprendre que les autres
» prélats de cette province, étant si
» saints et si zélés pour la gloire de
» Dieu, leurs diocèses ne le cédaient
» peut-être pas à celui de Vienne. » On ne se borna pas au reste, dans ces éta-

blissemens, aux exercices de piété; on s'y appliqua beaucoup, au contraire, au défrichement des terres, et les moines rendirent, sous ce rapport, un grand service à l'agriculture, tout en jetant les fondemens de leur propre richesse. Mais l'apparition des Maures vint interrompre ces utiles travaux, et les cités viennoises, peuplées d'abbés, quand leur position exigeait des soldats, furent aussitôt prises qu'attaquées. Alors se fit sentir le coup mortel que le monachismie avait porté à l'énergie sociale. Cette terre allobrogique, que ni Annibal, ni César n'avaient pu traverser sans combat, et dont les habitans avaient déployé durant dix siècles un caractère indomptable, soit contre les Romains, soit contre les Barbares du nord; cette terre où le patriotisme avait été considéré jusque-là comme indigène, s'abandonna cette fois sans résistance aux enfans de Mahomet, qui effacèrent par le fer et le feu les souvenirs de la plus antique gloire des Gaules. Heureusement un grand

homme se présenta pour mettre un terme aux conquêtes des Sarrasins et préserver son pays de l'islamisme. Charles Martel, après avoir détruit l'armée d'Abderame dans les plaines de Tours, chassa Atime de la province viennoise (1); et comme cette guerre de délivrance ne pouvait se poursuivre sans argent, il exigea de l'opulence du clergé ce que lui refusait la misère du peuple. Les biens de l'église, venus de la pieuse munificence des princes, et de la dévotion libérale des particuliers, furent employés au salut des uns et des autres, et contribuèrent à faire triompher l'Évangile sur le Coran. Quelques

(1) Ceux qui échappèrent au carnage des combats cherchèrent leur salut dans les villes qu'ils avaient prises vers les Alpes et se rendirent maîtres du diocèse de Grenoble. Le clergé, plus en danger que les autres classes, fut alors obligé de fuir. L'évêque, Corbus, se réfugia avec les reliques de Saint-Donat dans Jovencieu, bourg où se voyaient les débris d'un temple de Jupiter. De là la fondation du bourg de Saint-Donat. (*Voyez* M. Dochier en ses Mémoires sur la ville de Roman).

historiens ecclésiastiques n'ont pas hésité néanmoins à damner irrévocablement le sauveur de la France chrétienne, sans lui tenir compte de l'emploi des richesses qu'ils l'accusent d'avoir enlevées au clergé, et sans songer surtout aux heureux résultats que produisit cette prétendue spoliation tant pour la religion que pour ses ministres. Mais ces téméraires conjectures sur les jugemens divins, injurieuses à la suprême miséricorde qu'elles semblent borner, ne font que décéler chez ceux qui les ont hasardées, l'oubli des principes de charité et de désintéressement qu'ils s'étaient engagés à pratiquer en acceptant la mission de les répandre.

Toutes les imprécations du clergé contre Charles Martel ne purent empêcher Pepin, son fils, d'occuper, avec l'assentiment de la nation (1), le trône

(1) *Pepinus per auctoritatem papæ et unctionem sancti chrismatis et electionem omnium francorum, in regni solio sublimatus est.* (Dom-Bouq.).

de France que la nullité de Childéric rendait pour ainsi dire vacant. Le pape Étienne III sanctionna même l'expulsion des Mérovingiens, en venant couronner en France le chef de la nouvelle dynastie avant l'extinction de la race de Clovis (2). L'archevêque de Vienne, Proculus, chercha à profiter de cette heureuse intelligence entre le Saint-Siége et le roi des Français. Il sollicita l'intervention papale pour obtenir la remise des biens que le vainqueur d'Abdérame lui avait enlevés. Etienne intercéda en effet, et son ascendant sur le prince, qu'il avait fait l'oint du Seigneur, ne put soustraire la première église des Gaules au maintien d'une mesure que les besoins de l'état ne permettaient pas de révoquer. Mais pour dédommager le prélat viennois, on le confirma dans la possession

(1) L'exemple du pape Étienne III a été suivi par un autre pontife dans un siècle que l'on pourrait appeler pourtant le bon temps de la légitimité.

des priviléges honorifiques dont ses prédécesseurs avaient joui, et le saint père lui adressa une lettre élogieuse dans laquelle il se plut à reconnaître l'antiquité de Vienne, et à rappeler que cette cité avait été chère au sénat romain.

A son retour d'Italie, la paix faite 767.
avec les Lombards, Pepin s'arrêta pendant cinq mois avec sa cour, à Vienne, dont il donna le siége épiscopal, devenu vacant, à un prêtre viennois, nommé Berteric; car, comme le remarque Chorier, les rois disposaient souverainement alors des bénéfices, sans attendre le choix du clergé ni du peuple, et sans se croire obligés à s'y conformer.

Après la mort de Pepin, le royaume fut partagé entre ses deux fils, Charles et Carloman. La province viennoise se trouvant comprise dans le lot de Charles, Berteric lui adressa la même demande qui avait été refusée à son prédécesseur, Proculus, malgré la médiation du pontife de Rome. « Mais toutes les

» raisons de l'évêque, dit l'historien
» du Dauphiné, ne firent pas beau-
» coup d'impression sur l'esprit du roi,
» qui ne pouvait d'abord témoigner
» d'en être persuadé sans condamner
» la politique de son père, de son aïeul
» et des rois leurs prédécesseurs : outre
» que c'était une chose dangereuse à une
» puissance encore naissante, comme
» l'était la sienne, de toucher aux an-
» ciennes coutumes (1). » Ce prince n'a pas rencontré cependant, chez les écrivains ecclésiatiques, la même sévérité dont Charles Martel a été l'objet. Ils lui ont pardonné le maintien rigoureux des mesures qui avaient fait dire anathême à son aïeul, et l'ont même introduit dans le calendrier chrétien, par excès de bienveillance, comme ils

(1) La disposition et l'aliénation des biens ecclésiastiques étaient donc consacrées par les coutumes et le droit public de la monarchie. Ces biens faisaient donc partie du domaine national, et le clergé qui les possédait n'était considéré que comme dépositaire et usufruitier précaire.

avaient jeté le vainqueur des Maures en enfer par excès d'inimitié.

Vienne fut favorisée plusieurs fois de la présence du restaurateur de l'empire d'Occident et les libertés nationales; et cet honneur lui valut une nouvelle confirmation royale et pontificale de sa prééminence épiscopale et de sa haute juridiction spirituelle. L'abbaye de Romans fut fondée vers ce temps-là (1) par l'archevêque Barnard, qui la mit, dit M. le Président de Valbonnais, sous la dépendance immédiate du Saint-Siége, d'où lui est venu le nom de Romans.

La règle de Saint-Benoît fut appliquée aux monastères de la province

(1) M. Dochier, dans ses Mémoires sur Romans, examine les divers systèmes des consuls et du chapitre sur l'origine de cette ville. Il adopte l'opinion qu'elle n'a jamais été colonie romaine, mais que le monastère d'où elle est sortie, put bien ne pas être fondé dans un lieu entièrement désert et jusque-là ignoré. Il dit, au reste, que cette fondation fut utile, parce qu'elle fut d'abord consacrée au défrichement.

viennoise, comme à ceux du reste de la monarchie, sous le règne de Louis-le-Débonnaire. On défendit aux moines de manger de la volaille, excepté le jour de Noël et les fêtes de Pâques. L'usage des pommes et des laitues leur fut même interdit, à moins qu'ils n'y mêlassent d'autres alimens pour en tempérer les effets.

Mais l'esprit de réforme ne se renferma pas exclusivement dans le domaine religieux; il inspira à la politique de sages innovations. Des intendans furent envoyés dans les provinces, pour y remplir, comme magistrats sédentaires, les fonctions exercées temporairement par les *missi dominici* de Charlemagne. Le comte Richard et l'évêque Albéric furent revêtus les premiers de cette autorité, dans Lyon et dans Vienne. Des états provinciaux s'établirent ensuite pour discuter les intérêts locaux, tandis que les affaires générales étaient soumises aux assemblées nationales du Champ-de-Mai. La province viennoise, qui avait possédé ce régime

représentatif dès la plus haute antiquité, et qui avait conservé sous les Bourguignons les institutions libérales que les Romains lui avaient laissées, reprit avec empressement les erremens de son ancienne politique, et se montra aussi zélée à former qu'à maintenir sa représentation provinciale.

Louis-le-Débonnaire ayant été relégué dans un cloître par ses enfans, Lothaire, l'un d'entr'eux, affectant une vive sollicitude pour la religion, quand il violait la loi la plus sainte de la nature, convoqua un concile à Valence, pour y faire condamner les doctrines écossaises de Gotescal, sur la grâce. Ebbon, évêque de Grenoble, fut chargé de la rédaction des canons. Il y en eut de consacrés à la dîme, qui fut étendue à tous les biens des fidèles, au serment et aux combats judiciaires, contre lesquels on prononça une salutaire interdiction. Chorier prétend qu'il fut aussi question, dans cette réunion épiscopale, d'un archidiacre de Vienne, réclamé comme esclave par les héritiers d'une

dame qui avait ouvert une instance à ce sujet auprès de l'empereur; ce qui indiquerait, selon cet historien, que l'usage des serfs n'était point éteint alors en cette province. Mais cette induction n'est point exacte : la revendication exercée contre le prêtre viennois ne put se rapporter qu'à la servitude personnelle établie par la jurisprudence romaine, et non à l'esclavage féodal, dont la vraie origine ne remonte pas au delà de l'anarchie seigneuriale sous les successeurs de Charles-le-Chauve.

Lothaire ne garda pas long-temps le sceptre. Il chercha le repos qui fuyait de son âme, dans cette même vie monastique que son impatience ambitieuse lui avait fait infliger à son père. Charles, son fils, lui succéda dans le gouvernement de la Provence et du Viennois. C'est vers cette époque qu'eut lieu le concile de Tulle, auquel assistèrent Adon, archevêque de Vienne, Ebbon, évêque de Grenoble, et Tetberg, évêque de Valence, et dans lequel

furent foudroyés les détenteurs des biens de l'église. Charles-le-Jeune ne régna que quelques années; il mourut sans postérité, et ses états passèrent à ses frères Lothaire et Louis. Le premier eut la province viennoise, et le second, la Bourgogne-Transjurane et la Provence. Le divorce de Lothaire avec Tutberge, et sa passion pour Valdrade, firent toute l'occupation du nouveau règne. Adon intercéda auprès du pape contre l'hymen, en faveur de l'amour. « Ce qui est une preuve, dit Chorier, » que le concubinage n'était pas alors « un commerce déshonnête, et que, » conformément au droit civil, il y » avait peu de différence entre lui et le » mariage. » Cependant les enfans qui naquirent du commerce de Lothaire avec Valdrade ne purent être admis à recueillir la succession paternelle. Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique se partagèrent le royaume de Vienne, au préjudice de l'empereur Louis, leur neveu, qui, en sa qualité de frère de Lothaire, se trouvait son plus proche hé-

ritier après l'exclusion des enfans naturels. Mais le prince, ainsi oublié dans la distribution d'une dépouille qui lui appartenait entièrement, se déroba précipitamment aux affaires graves qui le retenaient en Italie, et vint prouver à ses oncles que, s'ils avaient paru ignorer ses droits, il avait assez de puissance pour les leur faire connaître et respecter. Les Viennois, qui avaient été fort affectionnés à Lothaire, se déclarèrent en faveur de son frère injustement déshérité, et furent même d'autant plus prompts à manifester leur résolution à cet égard, qu'ils ne firent qu'obéir aux inspirations du gouverneur. Dès que Charles-le-Chauve apprit cette détermination hostile, il dirigea ses armées vers le Rhône, et se hâta de former le siége de Vienne. Des intelligences, qu'il se ménagea avec les habitans par de flatteuses promesses, lui livrèrent cette ville après plus d'un an d'inutiles attaques. Il y entra triomphant, et en chassa le comte Girard, dont le propre frère, Boson, fut choisi

pour lui succéder dans le gouvernement de la province.

Ce nouveau gouverneur ne se contenta bientôt plus des fonctions modestes et bornées de lieutenant de la couronne ; il osa aspirer au titre de roi, et quelques prélats, aidés de la noblesse, se réunirent à Mantaille pour le lui décerner. Ainsi des fractions sociales usurpèrent, comme sous Gondebaud, l'exercice du suprême pouvoir national à l'exclusion du peuple ; ainsi la classe plébéienne, ou la nation, se trouva encore écartée des conseils politiques, et condamnée à n'être comptée pour rien dans la discussion de ses propres affaires et de ses intérêts les plus graves. Mais cette téméraire élévation d'un vassal audacieux excita la colère et l'envie de Louis et de Carloman, qui vinrent assiéger l'élu de l'aristocratie dans sa capitale. Après quatorze mois de combats et de privations, après l'offre rejetée d'une capitulation des plus humbles, Vienne fut forcée de se rendre à discrétion, et de subir toutes les horreurs du sac et du pillage.

Boson ne se laissa point abattre par l'adversité ; il lutta avec persévérance contre la fortune, et se trouva prêt à ressaisir le sceptre quand l'invasion des Lombards eut obligé le roi de France à concentrer ses forces au cœur de ses
884. états. Les Viennois virent rentrer dans leurs murs le prince dont la querelle personnelle leur avait été funeste, et Charles-le-Gros, qui était monté sur le trône de Clovis, consentit même à cette restauration, sous la réserve d'une suzeraineté purement nominale.

Le monarque bourguignon ne jouit pas long-temps de cette reconnaissance de sa souveraineté : il mourut dans le
888. sein de ses prospérités renaissantes, et laissa la couronne à son fils Louis, sous la régence de la reine Emmengarde. L'hérédité ne fut pourtant pas reconnue sans difficulté dans cette nouvelle race royale : des prétentions s'élevèrent de toutes parts, et ce ne fut qu'après des contestations graves, des intrigues multipliées et des négociations habilement suivies, que l'influence de l'ar-

chevêque Bernoin put obtenir, pour le prince Louis, le diadême qui avait paré le front de son père. L'avènement du nouveau roi ne fut point encore le résultat de ses droits héréditaires, mais l'effet d'une élection libre des prélats et des grands réunis à Valence en 890: 890.
les beaux jours de la féodalité commençaient à poindre.

Cependant les ecclésiastiques, quoique richement pourvus dans la distribution des priviléges et des avantages seigneuriaux, regardaient toujours comme incomplets les accroissemens rapides de leur puissance et de leur grandeur, tant que les biens, dont l'aliénation avait sauvé la France sous Charles Martel, n'étaient pas arrachés aux possesseurs laïques, et restitués à l'église. Déjà ces regrets opiniâtres du clergé, avaient produit, dans plusieurs conciles, des canons fulminans contre les acquéreurs primitifs et les détenteurs actuels des fonds considérés, par le sacerdoce, comme sa propriété inaliénable. Les

mêmes anathêmes se renouvelèrent à
Vienne, en 894, dans une nouvelle
894. assemblée des évêques français.

De grands succès en Italie, contre Bérenger, valurent la couronne au fils de Boson ; mais étant tombé ensuite au pouvoir de son ennemi par un de ces coups du sort que l'on rencontre dans les chances de la guerre, il fut violemment outragé par le vainqueur, qui ajouta à l'insulte l'ordre barbare et fidèlement exécuté, de lui arracher les yeux. La mort de Louis fut le signal de la confusion et de l'anarchie dans les états de Bourgogne. Hugues, l'un des seigneurs les plus puissans de la cour, parvint cependant à triompher de ses rivaux, et à resserrer dans ses mains l'autorité suprême. Parmi les moyens qu'il employa pour vaincre les obstacles qui pouvaient arrêter son ambition, il faut compter sur-tout ses largesses envers le clergé. Des églises et des monastères reprirent les biens que divers princes leur avaient successivement enlevés, et, à ce prix, le sacerdoce vien-

nois étaya l'usurpateur dont Luitprand a parlé même dans les termes les plus élogieux. Au siége de Fresnes, contre les Sarrazins, Hugues se servit, dit-on, du feu grégeois qu'il avait fait demander à l'empereur Léon. Quoiqu'il en soit de cette circonstance, la ville fut prise, et la race mauresque se retira dans les Hautes-Alpes qu'elle avait ravagées en l'année 890, et dont elle avait même expulsé les habitans en quelques contrées. Le vainqueur fut détourné de les y poursuivre, par des embarras que le petit-fils de Bérenger lui suscita du côté de l'Allemagne.

Charles-Constantin, l'un des anciens compétiteurs de Hugues, aspira à lui succéder, s'empara de Vienne, et s'y installa souverainement sous le titre de prince. Pour ménager de puissans appuis à son usurpation, il s'empressa de rendre hommage à Louis d'Outremer, et de montrer la plus grande déférence aux conseils de Conrad, en cédant, par la médiation impériale, à l'abbé de Cluny, quelques portions de territoire

ur lesquelles le monastère prétendait avoir droit. Nicolas Vigner regarde ce prince comme la tige de la maison de Vienne, quoiqu'il soit mort sans avoir été marié; ce qui a fait dire à Chorier que cette famille illustre, si le généalogiste ne se trompe point, ne peut guère remonter à son chef, par la seule voie de la légitimité.

Hugues avait laissé une héritière née de son fils Lothaire et d'Adélaïs, fille de Rodolphe. Cette dernière, comme tutrice de son enfant mineur, pouvant élever des prétentions sur le Viennois, elle fut recherchée par Bérenger qui, également poussé par l'amour et l'ambition, voulut la marier à son fils Adelberg. Mais la veuve de Lothaire, que l'extrême jeunesse de son premier mari avait jetée dans les bras de son beau-père, s'apercevant de la passion du nouveau solliciteur, craignit de rencontrer à la cour d'Italie le même écueil qu'à celle de Vienne, et d'y souiller encore la couche royale par un inceste. Elle refusa donc courageusement le roi dont

elle était la prisonnière. Celui-ci s'en offensa, et résolut de donner au moins satisfaction à son impudicité, s'il ne pouvait en faire autant pour sa politique. Abusant de la position d'Adélaïs, il lui imposa violemment, dans la chambre qui lui servait de prison, un souvenir mille fois plus cruel que celui de sa captivité. Cet outrage révolta la princesse et lui inspira des idées de vengeance, qui la firent songer aux moyens de s'évader. Quoique soigneusement privée de communications au dehors, et plongée dans l'horreur du secret, il lui restait encore une servante et un vieux prêtre pour la secourir dans les nécessités temporelles et spirituelles de la vie. Ce fut avec ces faibles auxiliaires qu'Adélaïs tenta de réaliser ses projets et ses espérances. Une issue souterraine fut pratiquée par leurs efforts réunis, et l'évasion, ainsi facilitée, s'effectua à la faveur d'une nuit obscure. Mais ce premier succès obtenu, il fallut chercher une retraite pour se mettre à l'abri des poursuites du royal geolier; et la

princesse pensa alors à Adhelar, évêque de Regge, qu'elle savait nourrir une haine secrète contre Bérenger. Ne marchant qu'au milieu des ténèbres pour cacher les traces de sa fuite, elle fut surprise, vers le soir, par un ecclésiastique nommé Guérin, qui la reconnut. Cette rencontre fatale la plongea dans le trouble et l'effroi. Voyant toute sa destinée à la merci d'un homme, elle n'hésita pas à en implorer, à genoux, la charité et la pitié. Mais le prêtre ne lui répondit que par des regards d'amour et de concupiscence, auxquels il ajouta bientôt l'expression des plus coupables désirs. Ainsi placée entre la honte et une perte certaine, Adélaïs s'avisa d'un stratagême qui lui réussit. Sa servante consentit à se sacrifier pour elle, et, protégée par la nuit, parvint à arracher à Guérin la véritable proie que convoitait sa passion brutale. Sauvée par cette ruse, la princesse devint ensuite impératrice par son mariage avec Othon, et ne se vengea du prêtre qui avait fait courir de si grands dangers à sa pudeur,

qu'en l'élevant à l'évêché de Métone. Mais cette générosité n'indiquerait-elle pas qu'Adélaïs crut avoir besoin du silence de Guérin, et que la supercherie, dont leur rencontre est accompagnée dans les livres, ne fut pas aussi heureuse qu'a pu l'imaginer la complaisance des historiens? Nous abandonnons cette réflexion, et les doutes qu'elle exprime, à la sagacité de nos lecteurs. L'épouse d'Othon fut, du reste, une excellente princesse : « Elle mérita, dit Chorier, » la régence par son esprit, et les » louanges des plus saints de son siè- » cle par sa piété. »

Cependant Conrad, fils de Rodolphe II, duc de la Bourgogne transjurane, avait recueilli la succession de Charles-Constantin, et s'était même revêtu du titre de roi de Vienne. Les Hongres et les Sarrazins lui donnèrent beaucoup d'embarras au commencement de son règne ; mais après les avoir courbés sous ses armes, ou les avoir habilement amenés à s'entre-détruire, il put gouverner ses peuples avec

sagesse au sein de la tranquillité, et fut honoré du nom de *pacifique*. Le repos de ses vieux jours fut pourtant altéré par une insurrection qui éclata dans la Valloise, et que la reine Mathilde étouffa à sa naissance par la prise et la ruine du château de Montbreton, dernier asile des révoltés. On ignore encore quelle fut la cause de ce soulèvement : les uns la trouvent dans l'irritation du peuple condamné au dénûment et à la misère, tandis qu'une piété mal entendue dictait au prince d'imprudentes largesses, et lui faisait doter avec prodigalité les abbayes de Cluny et de Savigny, et les monastères du Viennois ; d'autres, au contraire, en considérant que le boulevard de la révolte fut une maison seigneuriale, regardent ce mouvement insurrectionnel comme purement nobiliaire, et pensent qu'on ne doit y voir qu'un essai d'insubordination et d'indépendance féodales.

Les triomphes de Conrad sur les Maures n'extirpèrent pas néanmoins cette race africaine dans les Alpes. Elle y

avait pris des positions formidables, établi des fortifications, et s'y était mêlée aux indigènes par des alliances nombreuses (1). Peut-être la population des Hautes-Alpes, long-temps séparée de la civilisation allobrogique par la conservation de son indépendance, a-t-elle dû à cette naturalisation des Arabes le germe de l'instruction primaire (2) qui est aujourd'hui si

(1) « Le docteur Villars, né dans le Champ-
» saur, a trouvé, dit M. de Ladoucette, que
» les habitans du Dévoluy, d'assez petite sta-
» ture, étaient hâlés, basanés comme les
» Maures. » L'activité industrielle qui distingue les habitans des Hautes-Alpes ne pourrait-elle pas tenir pour quelque chose à la colonisation sarrazine, et ne pas dériver exclusivement de l'aspérité du sol et de la nature du climat?

(2) Cette instruction universelle et précoce explique-t-elle le désir d'examen en matière religieuse, qui jeta la population des Hautes-Alpes dans les querelles de controverse suscitées d'abord par Vaud et plus tard par Calvin, ou bien ne date-t-elle elle-même que de l'introduction des innovations religieuses? Si l'on se rappelle que les doctrines d'Arius furent ac-

répandue parmi elle, et qu'elle colporte sous l'habit de bure dans les campagnes des provinces voisines (1)? Peut-être encore faut-il attribuer en partie, à la même cause, la lenteur des progrès du système féodal dans le pays des Caturiges, où le peuple, d'ailleurs, garda un tel souvenir de son antique fierté au

---

cueillies dans ce pays avec autant de faveur que celles des réformateurs du moyen âge, il est difficile de ne pas accorder une origine ancienne à l'esprit raisonneur des peuples des Alpes, et de ne pas reporter leur instruction élémentaire au delà de l'invasion des Maures.

(1) M. de Ladoucette donne un tableau qui porte à quatre mille trois cent dix-neuf le nombre des individus qui émigrent annuellement pour aller exercer ailleurs leurs professions. On remarque parmi eux sept cent cinq instituteurs, et la somme totale que cette émigration périodique apporte chaque année, dans le département, monte à près d'un million.

M. de Ladoucette assure, au reste, que l'émigration diminue sensiblement depuis que les Hautes-Alpes ont obtenu un accroissement de richesses agricoles et industrielles. C'est encore là un des produits de notre révolution.

milieu des envahissemens seigneuriaux, que les nobles usurpateurs de ses droits, n'y osèrent pas donner à leurs habitations la position insolente et hostile dont les châteaux se sont emparés presque par-tout pour dominer les chaumières, et qu'ils se renfermèrent le plus souvent dans l'enceinte des villages, sous un toit modeste, réduit à la hauteur des autres maisons (1)?

Au reste, la race primitive des Hautes-Alpes, celle des Caturiges, que les Romains, les Ambrons, les Bourguignons et les Lombards n'avaient pu dompter entièrement, ni soumettre, par conséquent, à la lusion que la conquête entraîne, ne s'éteignit pas non plus dans l'invasion, et par le mélange des Sarrazins. Le sang indigène se réfugia, avec l'indépendance, dans les cantons les plus sauvages et les moins accessibles, où il existe encore des traces

(1) Cette remarque s'applique sur-tout à la partie du département voisine de la Provence.

de sa conservation prolongée. Nous n'en citerons que le Bacchu-ber (1), ou la danse du pont de Cervières, et la fête du Soleil (2), célébrée dans la com—

(1) » Parmi les vestiges de la plus haute » antiquité que l'on rencontre dans ce départe- » ment, dit M. de Ladoucette, nous citerons » le Bacchu-Ber qui s'est uniquement con- » servé au pont de Cervières, hameau de » Briançon; on le doit probablement à cette » peuplade d'origine grecque, ou de la con- » fédération des Caturiges, dont Brigantium » devint la nouvelle cité : on danse cette pyr- » rhique le 16 août, jour de la fête patronale, » et au chant des femmes qui placent au mi- » lieu d'elles la plus âgée; il y a neuf, onze » ou treize danseurs en veste, armés d'épées » larges, courtes et sans pointe, comme étaient » celles des Allobroges. » (*Hist. antiq. des Hautes-Alpes*).

(2) » Les habitans des Andrieux sont privés » pendant cent jours du soleil, et ce n'est que » le 10 février que cet astre bienfaisant vient » leur rendre la lumière : aussi ce jour-là » même célèbrent-ils son retour par des ré- » jouissances, et voici comment se passe cette » heureuse journée.

» Dès que la nuit a disparu et que l'aube » vermeille se répand sur le sommet des mon-

mune de Guillaume Pérouse, au village des Andrieux.

» tagnes, quatre bergers du hameau annon-
» çent cette fête au son des fifres et de leurs
» trompettes; après avoir parcouru le village,
» ils se rendent chez le plus âgé des habitans,
» qui préside à la cérémonie, et qui, dans
» cette circonstance, porte le nom de véné-
» rable. Ils prennent ses ordres et recom-
» mencent leurs fanfares, en prévenant tous
» les habitans de préparer une omelette.

» Chacun alors s'empresse d'exécuter les
» ordres du vénérable. A dix heures, tous
» munis d'une omelette, se rendent sur la
» place, et une députation, précédée des ber-
» gers qui font de nouveau entendre leurs
» instrumens champêtres, se rend chez le
» vénérable afin de lui annoncer que tout est
» préparé pour commencer la fête. Elle l'ac-
» compagne au lieu de la réunion, où il est
» reçu par les nombreuses acclamations de
» tous les habitans. Le vénérable se place au
» milieu d'eux, et après leur avoir annoncé
» l'objet de la fête, ils forment une chaîne et
» exécutent autour de lui une farandole, leur
» plat d'omelette à la main.

» Le vénérable donne ensuite le signal du
» départ. Les bergers qui précèdent con-
» tinuent à faire entendre leurs instrumens,

Cependant, Rodolphe, fils de Conrad, avait succédé à son père. L'aristocratie commença, sous ce nouveau règne, à manifester ses prétentions à l'indépendance, et à mettre le comble à ses usurpations en envahissant la souveraineté dans ses domaines. On vit les comtes, les barons, les évêques et

---

» et l'on se met en marche dans un ordre admirable pour se rendre sur un pont de pierre qui se trouve à l'entrée du village.

» Arrivé là, chacun dépose son omelette sur les parapets du pont, et l'on se rend dans le pré voisin où les farandoles ont lieu jusqu'à ce que le soleil arrive.

» Dès que ce flambeau commence à les éclairer, les danses finissent, et chacun va reprendre son omelette qu'il offre à l'astre du jour; le vieillard la hausse, tête nue.

» Aussitôt que ses rayons sont répandus sur tout le village, le vénérable annonce le départ, et l'on s'en retourne dans le même ordre. On accompagne le vénérable chez lui, après quoi chacun se rend dans sa famille où l'on mange l'omelette.

» La fête dure tout le jour et se prolonge même dans la nuit; l'on se rassemble encore vers le soir, et plusieurs familles se réunissent pour festiner. »

les vicaires, tous gens qui participaient aux fonctions administratives ou judiciaires (1), et qu'on a désignés indis-

(1) « Il paraît certain que les fonctions des » décurions se bornaient à aider le comte, et » que ce n'étaient plus eux, mais cet officier » et ses vicaires qui étaient solidairement » chargés de la perception des impôts, et res- » ponsables des non-valeurs. Nous en avons » la preuve dans le récit que nous fait Gré- » goire de Tours de l'assassinat du juif Ar- » mentarius, qui avait prêté à intérêt de » l'argent à Eunomius, ancien comte de » Tours, et à Injuriosus, ancien vicaire, » pour payer le tribut public. Dans tous les » autres endroits où il est question d'impôts » et de finance, on voit toujours le comte et » ses vicaires et jamais les décurions. Ce n'est » pas la seule fonction dans laquelle le comte » remplaça les officiers municipaux, il était » encore en possession de rendre la justice à » tous ceux qui venaient la réclamer devant » leur tribunal.

» Concluons que le seul changement arrivé » dans le gouvernement des cités fut celui qui » substitua le comte et l'évêque à toutes les » fonctions des officiers municipaux. » (M. Garnier, *Traité de l'origine du gouvernement français.*)

tinctement depuis sous le nom de seigneurs, non contens de percevoir les fruits des portions du domaine public que l'Etat leur accordait, pour leur tenir lieu de salaire, entreprendre de s'arroger la pleine propriété des biens dont ils n'étaient qu'usufruitiers, en qualité de fonctionnaires, et prétendre posséder les terres, comme juger les peuples, dans une entière et égale indépendance de la nation et de son chef. Rodolphe voulut s'opposer à ces ambitieuses tentatives, et recourut même à la voie des armes pour arrêter les usurpations, et châtier l'insolence des grands. L'impératrice Adélaïs, sa tante, cette princesse, dont la jeunesse fut environnée de tant d'orages et de si singulières aventures, vint au secours de son neveu, quoique âgée de soixante et dix ans, et reparut dans l'illustre capitale où la mémoire de Hugues et de Lothaire se trouvait attachée pour elle au souvenir du bonheur et des égaremens de ses premières années. Cet appui ne put empêcher la

fortune de trahir le fils de Conrad, et de se déclarer pour l'aristocratie révoltée. Les vainqueurs profitèrent de leurs succès. « Leur puissance, dit Chorier, fut égalée par la victoire à celle » du roi; et depuis ils le traitèrent » avec si peu de respect, qu'enfin ils » le contraignirent de chercher de l'ap» pui au delà du Rhin, et d'y porter sa » couronne, que leurs révoltes conti» nuelles semblaient lui disputer à tout » moment. Dès-lors son autorité fut » tellement affaiblie que, même pen» dant sa vie, les gouverneurs des pro» vinces et des villes, qui avaient le » titre de ducs, de marquis et de » comtes, s'y établirent une espèce de » souveraineté presqu'indépendante. » Le plus puissant d'entr'eux fut Guillaume de Poitiers dont l'autorité s'étendait dans le Languedoc, la Provence et le Dauphiné. Ce seigneur était réellement plus roi que Rodolphe. Quand il s'agissait de nommer aux évêchés ou aux bénéfices, ses choix étaient des ordres pour le monarque avili qu'il

avait réduit à n'être plus que son esclave couronné.

Alors, la postérité la plus obscure des conquérans de l'Allobrogie, les descendans de ces soldats Bourguignons à qui les traités et les lois n'avaient accordé qu'un droit de généreuse hospitalité sur les terres viennoises, enhardis par l'exemple des grands vassaux, s'attribuèrent, à leur tour, la propriété du sol où ils avaient été admis seulement *pour vivre*. Chaque portion de territoire, où se trouva assise, même à titre précaire, une famille germanique, devint un fief indépendant dans les mains de l'hôte usurpateur, et chaque possesseur féodal voulut être à la fois le législateur, le juge, et l'administrateur de son domaine, quelle qu'en fût la circonscription. Peu à peu le désir d'agrandir des Etats trop resserrés arma les nobles barons les uns contre les autres, ou les poussa à envahir violemment les terres franches des paisibles habitans des campagnes, qui ne trouvaient plus qu'une protection illu-

soire auprès du pouvoir royal méprisé, et incapable de se défendre lui-même. Dès-lors l'anarchie fut au comble ; le territoire entier, frappé de servage, communiqua cette lèpre politique à la main laborieuse de ses cultivateurs. L'industrie et le commerce furent ensuite atteints. L'oppression se répandit des champs dans les villes, et toute liberté disparut pour faire place à un système d'avilissement et de misère, que ne dédaignèrent pas d'exploiter les ministres d'une religion fondée sur la fraternité et l'amour des hommes.

Rodolphe, dépossédé par les officiers de l'Etat, nobles ou prêtres, ouvrit enfin son âme à l'idée de faire rentrer dans le devoir ces sujets rebelles ; mais il fut assez mal inspiré dans ses projets pour ne concevoir que des moyens coupables de délivrance, et pour n'attaquer les usurpations affligeantes des seigneurs que par les voies les plus désastreuses. Il implora l'assistance du dehors, et appela ; sur son peuple, le poids des armes étrangères.

Une donation de ses États, en cas de mort sans enfans, fut faite à l'empereur Henri, son neveu, pour le déterminer à lui envoyer des secours. Cette démarche imprudente et criminelle eut les résultats les plus funestes pour son auteur; elle popularisa en quelque sorte l'insubordination des grands qui, dès ce moment, purent couvrir, des couleurs du patriotisme, leurs actes d'hostilité contre la couronne, et se proclamer hautement les adversaires d'un prince, qui donnait ou vendait ses peuples à l'étranger. La nation sur qui pesaient principalement les odieuses conséquences de l'indépendance aristocratique, fut tellement irritée de la conduite de Rodolphe, que le puissant donataire, de ce prince désespéra de vaincre la répugnance de cette masse patriotique pour l'assistance qu'il lui apportait contre ses oppresseurs; et qu'il s'adressa, pour obtenir quelque appui dans le pays qu'on lui avait légué, à ceux-là même contre lesquels son oncle avait invoqué l'intervention

de ses armes. Les présens et les dons de toute espèce furent prodigués aux seigneurs, étonnés de puiser des largesses dans une main dont ils ne devaient attendre que répression et châmens; mais ces libéralités impériales ne servirent qu'à enrichir et à rendre plus fiers et plus intraitables les ennemis qu'on voulait séduire. Les vassaux tenaient trop à l'exercice de la souveraineté locale qu'ils avaient usurpée, pour accepter un maître aussi redoutable. Henri s'irrita du peu d'effet de ses largesses, et fit payer aux peuples l'ingratitude des grands, en pillant, et en saccageant les villes et les campagnes; mais, ses excès provoquèrent un soulèvement général dont Guillaume de Poitiers profita pour augmenter son crédit et ses forces, et Rodolphe, chassé de ses Etats, fut rejeté, avec opprobre, sur cette terre allemande où il avait été chercher une alliance anti-nationale.

Les armées de l'empire repassèrent cependant le Rhin un an après pour

réparer l'échec de la campagne précédente, et rétablir le roi de Bourgogne dans sa pleine autorité. La victoire, cette fois, passa du côté des Allemands, et leur royal protégé, qui avait suivi pas à pas leur marche triomphante, put reprendre le sceptre dont il croyait avoir été dépouillé sans retour. Mais l'empereur Henri vint à mourir au milieu de ces prospérités inattendues, et cet évènement, en privant Rodolphe du formidable auxiliaire à qui il était redevable de sa restauration, glaça son âme royale d'épouvante et d'effroi. Craignant d'apprendre à chaque instant une nouvelle tentative insurrectionnelle de la part des seigneurs, il se décida à leur enlever tout prétexte de légitime désobéissance, et à détruire la cause du mécontentement national qui avait rendu la dernière révolte si fatale à son pouvoir. La donation faite en faveur de Henri fut révoquée, au préjudice de Conrad le Salique son successeur; mais cette mesure rétrograde, concession

tardive et vaine, ne fit que créer un ennemi dangereux pour Rodolphe sur le seul point qui lui offrît quelque protection, sans lui concilier ni le clergé, ni la noblesse. Ce malheureux prince se vit réduit à soutenir la guerre contre l'héritier de son neveu, qu'il venait de priver d'un royaume pour plaire à des vassaux rebelles, et mourut après avoir 1032.
obtenu la paix par l'entremise de sa nièce Gisèle, femme de Conrad, avec une réputation d'impuissance physique égale à son incapacité morale.

Conrad était occupé contre les peuples de Hongrie, lorsqu'il apprit la mort de son oncle. Cet éloignement parut à Eudes, comte de Champagne, une occasion favorable pour étendre sa domination dans la Bourgogne transjurane, tandis que Guillaume de Poitiers continuait à maîtriser les provinces du Midi. Mais l'empereur, appelé par la reine douairière, et par le comte Humbert, arriva, en 1033, sur 1033.
les bords du Rhin, et força, par sa présence, le seigneur champenois à rentrer dans ses terres.

La paix qui intervint alors ne fut pas de longue durée. Eudes reprit bientôt les armes, et entraîna même sous ses drapeaux quelques barons du viennois. Deux corps d'impériaux pénétrèrent aussitôt dans la monarchie bourguignone; l'un, composé d'allemands, envahit les provinces du Jura; l'autre, formé en Italie, et commandé par Humbert, soumit les Alpes et le Rhône. La mort d'Eudes rendit bientôt ces succès décisifs, et Conrad, débarrassé du plus redoutable de ses rivaux, parvint à obtenir l'hommage des autres seigneurs, dans tout le pays situé sur la rive gauche de la Saône et du Rhône,
1038. et qui fut depuis appelé vulgairement *l'empire* (1).

Ce prince, voulant faciliter la transmission de ses nouveaux États à son fils Henri, le fit couronner de son vi-

(1). Les gens de rivière se servent encore aujourd'hui du mot *empire* pour désigner dans leurs manœuvres la rive gauche du Rhône, en opposition au mot *royaume*, qu'ils appliquent à la rive droite.

vant, et convoqua les états-généraux à Soleure; mais ces assemblées n'avaient plus rien de national depuis que les progrès du système féodal avaient concentré toute la vie sociale dans quelques membres privilégiés du corps politique. Aussi les grands ne s'occupèrent-ils à Soleure que de leurs affaires propres. On les vit disputer entr'eux sur le partage des domaines dont ils avaient dépouillé l'état, et proclamer avec empressement, pour leur suzerain, le même prince étranger qu'ils avaient feint autrefois de repousser par patriotisme, parce que ce prince consentait désormais à sanctionner leur félonie envers Rodolphe, et à légitimer, autant qu'il le pouvait, leurs usurpations. Ainsi furent jetés, comme dit Chorier, les fondemens de tant de souverainetés diverses qui s'élevèrent peu d'années après dans le Viennois, le Valentinois, le Diois, le Graisivaudan, et autres lieux; ainsi, après tant d'efforts pour acquérir le royaume de Bourgogne, l'empereur le ruina lui-même quand il

en fût maître, en ne s'y réservant que le vain éclat de la suzeraineté, qui s'éteignit insensiblement sous des princes faibles.

Les prélats, qui s'étaient emparé des fonctions temporelles des anciens défenseurs des cités (1), occupèrent le premier rang parmi les usurpateurs féodaux (2), et déployèrent, dans les villes

---

(1) » L'évêque était proprement l'homme » de la cité, et semblait avoir été substitué à » tous les droits des anciens défenseurs... Il » était par état le protecteur des faibles, et » devait intervenir dans toutes leurs causes. » (Garnier, *de l'origine du gouvern. français.*)

(2) » L'église régnait dans les principales » villes de cette province ; mais les Dauphins » et les autres seigneurs étaient les maîtres de la campagne. Cela donna lieu à la » naissance de plusieurs petites villes ; les » grands qui n'avaient pas l'entrée libre de » celles-là, s'étant persuadés que le meilleur » moyen de s'en venger c'était d'en bâtir de » nouvelles. C'est alors que furent fondées » celles de Bourgoing, la Tour-du-Pin, la » Côte-Saint-André, Saint-Simphorien-d'Ozon, Crest, Montélimart, Le Buis, Voiron, » Voreppe, et Moyrans, etc., etc. (*Chorier*)

épiscopales, tout l'appareil du pouvoir souverain. Les villes du second ordre tombèrent sous la dépendance des comtes qui, d'abord assesseurs des présidens de province, s'arrogèrent ensuite l'autorité municipale et judiciaire, et finirent par *régner* dans toute l'étendue de leur juridiction. Quant aux campagnes elles furent abandonnées aux barons, et aux seigneurs non titrés (1), dans ce vaste pillage des biens et des droits de la nation.

Des divisions et des subdivisions territoriales naquirent de cette multiplicité de maîtres, et morcellèrent à l'infini la vieille terre des Allobroges. Les barons de La Tour possédèrent l'île de Crémieu, Latour-du-Pin, Quirieu et

---

(2) » D'autres seigneurs, qui furent un » quatrième ordre de souverains, dans cette » confusion, ne s'attribuèrent aucun titre de » dignité... Jusqu'à l'an 1200, les nobles n'eu- » rent ni noms, ni titres particuliers qui les » distinguassent de ceux qui ne l'étaient pas. » (*Chorier.*)

Bourgoing. Diverses seigneuries, situées dans les diocèses de Valence et de Die, formèrent le domaine des comtes de Diois et de Valentinois. Quelques princes étrangers, tels que les comtes de Provence, d'Orange, de Bourgogne et de Genève, le pape même, en qualité de seigneur temporel du comtat venaissin, eurent aussi des possessions féodales dans cette province; et ce qui mit le comble à l'anarchie, c'est qu'il arriva souvent que les seigneurs, jouissant de fiefs de différens ordres, se trouvèrent en même temps suzerains et vassaux les uns à l'égard des autres.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

Les Dauphins.

Mais, du sein de cette confusion, les nobles spoliateurs de la monarchie bourguignone, virent s'élever au-dessus d'eux une tige orgueilleuse dont la

suprématie différa peu de la souveraineté des rois; ce fut celle des dauphins. L'origine de ces princes et de leur nom est environnée de tant de ténèbres qu'elle a donné lieu à une foule de versions contraires, et de fables ridicules, sur lesquelles nous nous hâterons de passer comme sur un terrain mouvant où la marche est toujours incertaine. Il suffira de remarquer que ces puissans seigneurs, à qui l'Allobrogie, ou la province viennoise, dut d'être appelée Dauphiné, devinrent maîtres de la plus grande partie de ce pays par les successions ou les alliances, et qu'ils se divisent en trois races différentes. « La pre-
» mière, dit M. le Président de Val-
» bonnais, est celle des comtes d'Albon 1040.
» qui sont proprement les fondateurs à
» de cet état. Leur commencement se 1840.
» perd dans l'obscurité des temps. Les
» auteurs ont toujours varié sur celui
» qu'on peut regarder comme la tige
» de ces comtes. Pour ne rien avancer
» sur des conjectures douteuses, j'ai
» cru devoir m'en tenir à Guigues le-

» Vieux, que Saint-Hugues assure être
» le premier de ces comtes (en 1049),
» qui posséda des terres aux environs
» de Grenoble. Ses descendans, dont
» l'un fut surnommé dauphin, fini-
» rent en la personne de Béatrix d'Al-
» bon qui fut l'unique héritière de
» leurs états. Elle les porta dans la
» maison de Bourgogne par son ma-
» riage avec le duc Hugues III. Son fils,
» Guigues André, donna commence-
» ment à la seconde race des dauphins
» qui ne subsistait plus dès la fin du
» treizième siècle. Guigues VII et son
» fils Jean, qui mourut fort jeune,
» furent les derniers dauphins de cette
» maison. Jean n'ayant point laissé
» d'enfans, le nom et la succession du
» Dauphiné devaient être le partage de
» celui que Anne, fille aînée de Gui-
» gues, choisirait pour son époux. C'est
» ainsi que cet état passa pour la se-
» conde fois dans une maison étran-
» gère et qu'il parvint à Humbert,
» baron de La Tour, en qualité de
» mari de cette princesse. »

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

DES DAUPHINS,

SUIVANS LEURS DIFFÉRENTES RACES.

PREMIÈRE RACE.

Guigues Ier, (1) dit le Vieux.

Guigues II, dit le Gras..

Guigues III..

Guigues IV, surnommé Dauphin (2).

Guigues V.

---

(1) Nous suivons dans ce tableau l'ordre indiqué par André Duschêne et le président de Valbeonnais, dont l'autorité nous a semblé préférable à celle de Chorier, qui commence sa généalogie des dauphins à un baron du nom de Guigues, cité pour avoir assisté en 889 à l'assemblée de Varennes.

(2) Chorier pense, d'après un chanoine de la cathédrale de Grenoble, que le nom de dauphin, appliqué ensuite à la province viennoise, ne date que de ce prince, qui fut ainsi appelé parce qu'il portait un dauphin dans ses armes, à la guerre et dans les tournois où il se rendit célèbre.

SECONDE RACE.

Hugues III, duc de Bourgogne, marié à Béatrix, Dauphine de Viennois.

Guigues VI, dit Guigues-André.

Guigues VII.

Jean Ier.

TROISIÈME RACE.

Humbert, baron de La Tour, marié à Anne, dauphine de Viennois.

Jean II.

Guigues VIII.

Humbert II.

La prépondérance des seigneurs de la maison d'Albon, quoique rapide dans ses conquêtes sur les autres puissances féodales du Dauphiné (1), ne s'établit

(1) « Les croisades qui éloignèrent les hommes les plus belliqueux, concoururent à affermir l'autorité des comtes d'Albon, qui, sous le titre de dauphin de Viennois, ne s'occupèrent qu'à maintenir la tranquillité

pourtant pas sans rivalité et sans contestations. Toutes les villes épiscopales demeurèrent aux prélats qui, loin de reconnaître la souveraineté des dauphins, furent, au contraire, jusqu'à en exiger des hommages. L'évêque de Vienne sur-tout se montra ardent à défendre les priviléges, même temporels, que le malheur des temps avait attachés à son église; et tous ses collègues, depuis le prince sacerdotal d'Embrun jusqu'à l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, imitèrent la conduite du primat. Des querelles scandaleuses, des guerres même naquirent souvent de ces prétentions opiniâtres des seigneurs ecclésiastiques. Hugues, évêque de Grenoble, fut violemment chassé de son siége par le comte Guy, qu'il cita à ce sujet devant le tribunal archi-épiscopal de Vienne; et le seigneur laïque, obtem-

» publique. A la tête de la première de ces » émigrations militaires, parut Adhémar de » Monteil. » (*Introduction de Chalv. à la bib. du Dauph.*, par Guy-Allard.)

pérant à l'assignation, légua à ses successeurs l'exemple d'une soumission, à laquelle ils n'osèrent guère se soustraire.

La puissance politique des archevêques de Vienne (1) dérivait de la débonnaireté des comtes de Bourgogne, successeurs d'Othon Guillaume et se disant héritiers de Rodolphe. Leurs concessions s'étaient étendues jusqu'aux droits de régale, et avaient été même augmentées par l'empereur Frédéric, suzerain universel de tous les barons de l'ancienne monarchie bourguignone. Mais à côté de cette suprématie du prélat viennois et de l'indépendance des autres évêques de la province, l'autorité des dauphins rencontra aussi des résistances inattendues. Le peuple, dont on ne s'occupait plus nulle part que

(1) L'un d'eux, nommé Sebon, avait imposé une servitude assez étrange à l'abbaye de Saint-Pierre de Vienne : elle consistait à servir annuellement un festin splendide au prélat le jour de sa fête. Les abbés du monastère sollicitèrent instamment la remise de cette charge, et l'obtinrent de Saint-Burcard.

pour l'accabler de charges réelles ou personnelles, luttait encore avec énergie sur quelques points du sol allobrogique contre la mort politique dont la féodalité frappait la race gauloise. Les Caturiges avaient sauvé l'antique caractère national de la fusion germanique et du mélange africain; ils repoussaient la tyrannie des seigneurs avec la même opiniâtreté qu'ils avaient montrée contre la domination des Romains, des Lombards et des Maures. Ne pouvant atteindre ces derniers défenseurs de la cause populaire, véritables dépositaires des restes de la liberté nationale, le pouvoir delphinal négocia avec eux et s'engagea à les maintenir, de fait, dans la jouissance de leurs anciens droits, pourvu qu'ils consentissent à prendre la qualité, purement nominale, de sujets delphinaux. De là vinrent les transactions consignées ensuite dans des chartes authentiques (1),

(1) » Le Briançonnais s'étendant des deux » côtés des Alpes, était entre les deux royau-

et parmi lesquelles on distingue celle que Humbert II s'obligea d'observer,

---

» mes de Bourgogne et d'Italie, et le pays » étant environné de montagnes de très-diffi- » cile accès, les habitans étaient presque li- » bres. On ne sait point en quel temps ils re- » connurent les dauphins de Viennois ou les » comtes d'Albon et de Graisivaudan, mais » on voit que, du temps de Frédéric-Barbe- » rousse, Guigues, qu'on nommait aussi dau- » phin, obtint le droit de battre monnaie » dans la bourgade de Sézanne, qui est au » pied du mont Génévre. Les Briançonnais » avaient leurs lois et leurs libertés particu- » liéres distinguées de celles des sujets du » dauphin, et ils ne voulaient reconnaître » leurs princes, même ceux de la maison de » France, qu'à la charge de les maintenir » dans l'état où ils avaient été de temps im- » mémorial. » (*Descript. hist. et géog. de France.*)

» Il paraît que Brigantium fut respecté par » les peuples barbares, puisqu'il n'en est pas » question dans le récit de leurs dévastations. » Grâce à sa position et à ses remparts, cette » république parvint, comme nous l'avons » vu, à rester indépendante lors de la chute » de l'empire romain, et elle ne se donna que » volontairement aux dauphins. L'incendie

en 1743, à l'égard des Briançonnais. Le peuple et le prince y traitent d'égal à égal. Le titre de l'acte porte : *Transaction générale entre le seigneur Humbert, dauphin de Viennois, prince du Briançonnais, marquis de Sezanne, d'une part ; et les consuls-syndics et procureurs des universités et communautés dudit Briançonnais en*

» de la ville et de ses archives, en 1692, nous » a privé de l'histoire civile et militaire des » Alpes-Cottiennes. » (Lad.)

« La jeunesse des Hautes-Alpes s'est signalée dans toutes les campagnes depuis 1792, » il n'est presque pas un de leurs hameaux où » des chevrons, des épaulettes, des croix » d'honneur, de glorieuses blessures n'attestent les services rendus à la France. En 1815, » l'autorité supérieure du département avait » cru nécessaire, pour éviter des malheurs, » de faire ouvrir à l'armée austro-sarde les » portes de Briançon, de Mont-Dauphin, du » fort Queyraz ; la dernière postérité redira » qu'elles restèrent fermées aux étrangers par » le courage patriotique des habitans. » (*Idem.*)

On cite un régiment de l'armée française, dont tous les officiers appartenaient à un village des Hautes-Alpes.

Dauphiné, tant au nom desdites universités, que des particuliers et habitans d'icelles, d'autre part. Le premier article statue que : *Toutes les libertés, franchises, priviléges, usages et bonnes coutumes du Briançonnais, tant à l'égard des successions communes, que des autres choses, seront observées invariablement et à perpétuité* (1). « Aucune personne dudit bailliage,

---

(1) Grenoble obtint en 1244 la confirmation d'importantes franchises, que l'évêque Soffrey et le dauphin André lui avaient déjà concédées. L'acte de concession commence ainsi : *In Nomine sanctæ et individuæ trinitatis. Notum sit omnibus tam præsentibus quàm futuris præsentem paginam inspecturis, quòd olim bonæ memoriæ viri venerabilis Soffredus episcopus et Andreas Dalphinus comes prose et suis successoribus statuerunt et promiserunt et tactis sacrosanctis evangeliis juraverunt, et nos Petrus Dei gratiâ ejusdem ecclesiæ gratianopolitanæ vocatus episcopus, nos Guigo dalphinus Viennæ et Albonis comes, ejusdem Andreæ dalphini filius, et promisimus inspectis et tactis sacro sanctis evangeliis, juramento præstito corpo-*

dit le second, ne sera tirée et ne pourra être tirée en instance, ou jugement,

---

rali, tam pro nobis quàm successoribus nostris, quòd omnes homines nunc et in posterum in civitate gratianopoli habitantes, vel in suburbiis ejusdem civitatis, videlicet in Burgo ultrà pontem sito in parochia sancti Laurentii, plenè gaudeant libertate, quantùm ad tallias, exactiones et complaintas, etc., etc. Voreppe fut aussi gratifiée de Chartes delphinales par Jean et Guigne en 1314 et 1320. « Nous voulons, y est-il dit, nous accordons » aux habitans de Voreppe qu'ils soient » francs, libres et exempts de toute taille et » complainte, travaux, œuvres de main, corvées, etc. Nous voulons et ordonnons que » les gens de notre cour, qui seraient en » place, se gardent bien de frapper et » de maltraiter nos hommes qui demeurent » dans ladite ville et son mandement; que » s'ils le font, nous voulons et accordons qu'ils » soient punis selon les statuts du droit. » On trouve dans cet acte la disposition suivante pour laquelle nous croyons devoir conserver le texte original : *Si ribaldus, vel licator, seu meretrix uni viro vel mulieri bonæ famæ ausu temerario convitia dixerit, seu ad percussionem manum intenderit et de injuriâ satisfacere non poterit, ter in aquâ fossati demergatur.*

hors de sa châtellenie, et de son ressort, quelque délit privé ou public que ladite personne ait commis ou pu commettre. » Vient ensuite l'abolition irrévocable des subsides, tailles, etc., et le règlement définitif des autres intérêts respectifs des parties.

Le Dauphiné ne renfermait pas seulement beaucoup d'exceptions semblables à la règle féodale dont la barbarie avait fait la législation de l'Europe ; cette province possédait encore des priviléges et des usages que chacun de ses habitans pouvait également invoquer. Humbert II les reconnut solennellement peu de jours avant son abdication, dans le célèbre statut delphinal

(1) Saint-Jean d'Yseaux, Chabeuil, Beauvoir obtinrent aussi des franchises ; et cet exemple, donné par les dauphins, fut suivi par plusieurs seigneurs, entr'autres par Berlier de Moirens, en 1200, par de Lachaux en 1209, par le comte de Savoie en 1291, en faveur des habitans de Saint-Georges-d'Espéranche, et par Jacques de Roussillon, en 1376, pour ceux de Montbreton, etc., etc.

qu'il fit publier, et qui est devenu la loi municipale du pays. « Il ne se borna pas même à confirmer les libertés acquises, il affranchit aussi ses peuples de diverses servitudes, dit M. le président de Valbonnais, et révoqua plusieurs droits extraordinaires que la nécessité des temps avait établis; tel était celui qu'avaient les seigneurs de faire garder leurs châteaux par ceux de leurs sujets qu'il leur plaisait d'y envoyer en garnison. Les droits que la plupart s'attribuaient sur les successions de leurs vassaux, lorsqu'ils mouraient sans enfans, ne semblaient pas moins onéreux; mais il n'en était point de plus contraire à la liberté publique que celui qui permettait à quelques-uns de forcer le choix des parens dans les mariages, pour ne dépendre que de leur volonté. Humbert abolit, par cette ordonnance, plusieurs autres de ces usages qui étaient fort à charge à ses peuples. Mais il réserva en même temps, et ce fut une clause générale qui influa sur toutes les autres, que nul des barons

ou seigneurs des pays de son obéissance ne pourrait user de ces franchises, s'ils ne voulaient souffrir que leurs vassaux en pussent jouir pareillement dans leurs terres. C'est par là que ces concessions sont devenues communes aux vassaux immédiats des dauphins, et aux vassaux inférieurs qui relevaient de ceux-ci. »

Humbert avait déjà porté un premier coup à la féodalité par la création du conseil Delphinal; dès l'année 1337, des officiers de justice avaient été installés à Beauvoir, et, de là, transférés à Saint-Marcellin, pour juger les différends des particuliers. Ce tribunal fut fixé dans la capitale dauphinoise en 1340, et se composa de six conseillers, dont deux furent pris parmi les gens d'armes, et quatre dans les professeurs ou docteurs en droit : on lui donna le nom de *conseil delphinal*, avec pouvoir de juger en dernier ressort, tant en matière civile que criminelle, les justices seigneuriales établies dans toute l'étendue de la domination delphinale. Cette dernière attribution

produisit, dans les états du dauphin, une révolution judiciaire (1) aussi heu-

(1) Il exitait déjà, selon Chorier, un juge majeur des appellations de tout le Dauphiné. Mais qui avait créé ce puissant magistrat, et lui avait assuré sur-tout la soumission des justices seigneuriales, au milieu des opiniâtres prétentions des barons à une absolue indépendance? Humbert n'aurait donc fait que donner, à une compagnie, la suprême juridiction déjà existante entre les mains d'un magistrat unique? Le même auteur parle d'un juge majeur des appellations du Valentinois, d'après des actes de 1291. Ces assertions nous paraissent peu vraisemblables; cependant il est vrai que l'appel existait déjà relativement aux sentences des juges dont les seigneurs n'étaient pas hauts-justiciers, comme cela résulte de l'enquête faite à Avalon en 1262, après que les titres eurent été submergés à Grenoble dans l'inondation de 1229 (a). Mais l'établissement du conseil delphinal rendit l'appellation générale, et priva les hauts-justiciers de la prérogative importante de prononcer en dernier ressort.

(a) Le lac de Saint-Laurent doit son existence de deux siècles à l'un des plus terribles évènemens auxquels sont exposées les vallées des Alpes. Deux torrens se précipitent en face l'un de l'autre, du haut des montagnes, dans

refuse que celle dont saint Louis avait favorisé le royaume de France par ses

---

la Romanche, à l'endroit même où cette rivière sort du large bassin du bourg d'Oysans pour entrer dans la gorge : ils grossirent subitement l'un et l'autre dans le onzième siècle, au point d'entraîner au fond de la vallée une immense quantité de rochers, de terre et de gravier qui, se joignant des deux côtés, finirent par la barrer, et les eaux de la Romanche, retenues par cette chaussée, s'élevèrent jusqu'à son niveau, en couvrant toute la plaine à une hauteur de soixante à quatre-vingts pieds. Un reste de pont, qu'on trouve sur la route qui conduit au bourg d'Oysans, indique encore aux voyageurs la hauteur du lac et, par conséquent, celle de la digue. Formée et cimentée par la nature; ce fut la nature qui la détruisit. Les eaux du lac qui la minaient dès long-tems la rompirent enfin dans le treizième siècle, en septembre 1229, et se précipitèrent avec impétuosité dans la vallée inférieure, de là dans celle du Drac, enfin dans celle de l'Isère. Elles entraînèrent avec elles tous les villages, toutes les habitations qui se trouvaient sur leur passage, et submergèrent la ville de Grenoble. Il n'y eut de sauvées que les personnes qui eurent le temps, avant la crue des eaux, de se réfugier ou sur les montagnes, ou dans les

établissemens. Mais Humbert donna encore une plus grande extension à cette institution salutaire, par son ordonnance du mois d'août de la même année 1340. Il voulut que, dans une séance extraordinaire et hebdomadaire, le conseil s'adjoignît le bailli, le juge et le procureur fiscal du Graisivaudan, l'avocat et le procureur général, le juge de la cour commune de Grenoble, le maître *rationnal* (1) et les auditeurs des comptes avec le trésorier, pour y traiter les affaires générales du gouvernement. La guerre, la justice et les finances firent l'objet des délibérations de cette assemblée, où l'on admit en

---

hautes tours et les clochers de la ville : tous les ponts furent renversés.

Le premier accident avait enseveli la plaine de l'Oysans, le second l'exhuma de son tombeau. Mais la catastrophe qui l'a submergée peut se reproduire encore.

(*Descrip. rout. et géog. de l'empire franç.*)

(1) Les maîtres rationnaux étaient chargés de vérifier les comptes des receveurs de deniers publics.

conséquence des personnes appartenant à l'épée, à la robe et au fisc. Le parlement qui n'a été autre, dans la suite, que le conseil delphinal, s'est appuyé sur cette compétence universelle, qui lui fut accordée dans l'administration de l'état, pour se regarder comme le corps représentatif de la province. Mais outre que les prérogatives octroyées par le dauphin, dont le pouvoir n'était lui-même que le produit du désordre féodal, ne pouvaient constituer une représentation légitime du peuple sans sa participation et son assentiment, il est facile de s'apercevoir que le corps délibérant institué par Humbert, formé par sa seule volonté et exclusivement composé de ses officiers, ou de quelques barons ses vassaux, ne fut en réalité qu'un conseil du prince, se rapprochant assez de ce qu'on a appelé plus tard *conseil d'état,* et ne devant être assimilé, en aucun cas, à une chambre représentative.

Parmi les dignités ou charges existantes en Dauphiné, on remarquait cel-

les de chancelier, de bailli, de châtelain, de mistral et de viguier.

Le chancelier exerçait la suprême magistrature judiciaire, rendant des ordonnances sur les requêtes des parties, scellant les expéditions et percevant les droits du sceau. Il jouissait d'une grande considération, et recevait des appointemens proportionnés à l'importance de sa charge. M. de Valbonnais les porte à deux cents florins d'or, y compris les gages des domestiques que lui assignait le dauphin, savoir : un secrétaire, un écuyer, un sommeiller et deux valets de pied. L'établissement du conseil delphinal dut modifier la nature de la chancellerie, et retirer par conséquent, aux officiers qui en furent revêtus, une partie de la haute influence précédemment attachée à leurs fonctions.

Le bailli était à la fois un fonctionnaire civil et un commandant d'armes. Nous en parlerons quand il sera question des emplois militaires.

Le châtelain remplissait, dans le châ-

teau confié à sa garde, l'emploi de gouverneur. Sa juridiction ne s'étendait pas seulement sur les gens de guerre, il intervenait en temps de paix, concurremment avec le juge, dans la décision des différends où il ne s'agissait pas de plus de soixante sols.

Le mistral remplaçait le châtelain, en qualité de lieutenant, dans les terres delphinales. Ce titre n'est, selon Chorier, qu'une corruption du latin *ministerialis*, et l'on trouve en effet, dans un testament d'Abbon, en faveur de l'abbaye de Novalaize, le legs d'un fief tenu par Baius son ministériel : *Quæ ministerialis noster Baio in conficio habent.* A Vienne, ce fonctionnaire possédait au contraire une autorité plus large, et plus éminente que celle du châtelain. La police, les finances, l'exécution de tous les ordres du prince étaient de son ressort.

Le viguier fut, pour la ville de Romans, ce que le mistral fut pour Vienne. Beaucoup de seigneurs établirent aussi chez eux cette magistrature, et

lui accordèrent une supériorité absolue sur tous les juges subalternes de leurs domaines. C'est de là que quelques terres seigneuriales ont été appelées *vigueries*.

Les principales fonctions militaires, créées ou adoptées par le dauphin, furent celles de capitaine général et de maréchal ou connétable. Cette dernière devint héréditaire dans la maison de Clermont, sous Humbert II. Elle avait existé chez les barons de la Tour avant qu'ils arrivassent à la dignité delphinale. « Etienne de Lapoëpe, dit Chorier, fut honoré de cette charge, en 1289, par Humbert Ier, après qu'il eût épousé Anne, fille du dauphin Guy. Il n'y a pas d'apparence que Humbert créât alors cette charge, et il y en a beaucoup qu'elle était d'une ancienne institution. La maison de Lapoëpe est encore aujourd'hui l'une des plus illustres de cette province, comme elle l'était déjà en ce temps-là; mais il faut avouer que l'esprit vif et perçant, la fermeté inébranlable et le mérite ex-

cellent de Louis de Lapoëpe, président au parlement de ce pays, contribuent merveilleusement à soutenir et à accroître son éclat (1). »

Les baillis venaient après les capitaines généraux. Outre l'inspection qu'ils exerçaient sur les châtelains, à raison de leurs recettes qu'on versait même entre leurs mains, ces officiers delphinaux jouissaient, dans toute l'étendue de leur bailliage, de l'autorité de gouverneurs, et commandaient les troupes qu'ils étaient chargés de lever. C'est ainsi qu'en 1281 le bailli de Graisivaudan attaqua le château de Bouqueron, au nom du dauphin Jean et de Béatrix sa mère, pour venger les habitans des campagnes des courses et des

(1) L'illustration de la maison de Lapoëpe n'a rien perdu de son antique éclat depuis que Chorier lui a rendu hommage. Ce nom historique est dignement porté de nos jours par un soldat-citoyen, qui après s'être noblement associé à la gloire militaire de la révolution, a su en défendre les utiles et nobles conquêtes dans l'arène législative.

ravages que se permettait la garnison de ce château. Mais le doyen du chapitre de Grenoble s'opposa aux prétentions du bailli; il soutint que le château relevait du corps religieux dont il était le chef, et se trouvait conséquemment hors de la juridiction du dauphin. Pierre de Bouqueron fut sommé de remettre le fort à ce chanoine, qui déclara vouloir le garder au nom de son église. Une nouvelle reconnaissance en faveur du chapitre termina le différend, et les clefs du château furent déposées chez le tenace doyen.

Ce ne fut guère, au reste, qu'à la dernière extrémité que les dauphins se décidèrent à la guerre. Ceux de la première et de la seconde races n'eurent à soutenir que des querelles intestines, apaisées sans incident remarquable. Guigues IV, le premier qu'on ait appelé dauphin, parce qu'il portait un dauphin dans ses armes, selon quelques auteurs, mourut cependant des suites des blessures qu'il reçut, en 1142, dans un combat près de Mont-

mélian, contre le comte de Savoie.

Les principales dissensions qui affligèrent le Dauphiné pendant le règne de ces divers princes, c'est-à-dire, durant les onzième, douzième et treizième siècles, furent celles qui éclatèrent entre les comtes de Diois et de Valentinois, et les évêques de Die et de Valence. Il ne faut pas omettre non plus les disputes opiniâtres de Romans avec son chapitre. Ce corps ecclésiastique se prétendait souverain féodal de la ville, et des prélats choisis pour arbitres, lui donnèrent, en 1212, pleine satisfaction à cet égard. Les droits accordés aux chanoines furent ensuite confirmés par les empereurs et consacrés par le pape. « Déjà onéreux (1) en

(1) Parmi les charges féodales introduites dans Romans, on remarquait celles de *crédence* et des *écuelles de noces*. La première obligeait les marchands à livrer leur marchandise à crédit à telles personnes que l'archevêque de Vienne et le chapitre désignaient, et il était défendu de détourner les choses vendables pour

» 1212, dit M. Dochier, plus rigoureux
» en 1233, excessifs en 1274, ils de-
» vinrent humilians 1282, à la suite
» d'une guerre civile désastreuse. »

Sous la troisième race, des différends survinrent aussi avec la Savoie : Humbert Ier recourut souvent à l'arbitrage pour les terminer, après avoir éprouvé que les moindres hostilités étaient ruineuses pour ses peuples (1). Depuis, si la

---

les soustraire à ces marchés onéreux. On voit que tout n'a pas été d'invention moderne et révolutionnaire dans la loi du *maximum* de 1793.

(1) « La guerre que Humbert avait eue avec
» le duc de Bourgogne et le comte de Savoie
» avait tellement épuisé ses finances, que, pour
» subvenir aux nécessités courantes, il fut
» contraint d'établir des péages, et de faire de
» nouvelles impositions ; c'est ce qui pouvait
» attirer sur lui les censures de l'église, dans
» un temps où les papes ne mettaient point
» de bornes à leur autorité. Pour leur ôter ce
» prétexte, dès que Humbert se vit tranquille,
» il songea à soulager ses peuples. Après les
» avoir affranchis de tous les subsides extra-
» ordinaires, il s'adressa au grand péniten-

mésintelligence entre les deux princes voisins se réveilla plusieurs fois sous Jean II, elle ne produisit jamais aucun évènement remarquable, et n'aboutit qu'à multiplier les transactions et les trêves. Une bataille se donna pourtant, auprès de Varey, entre les troupes du comte Edouard de Savoye et celles du dauphin Guigues VIII, en 1325. La déroute fut complète dans les rangs savoisiens; une foule d'illustres prisonniers auxiliaires d'Edouard tombèrent au pouvoir du vainqueur. On compta parmi eux Robert, comte de Tonnerre, frère du duc de Bourgogne, Jean de Châlons, comte d'Auxerre, et Guichard, sire de Beaujeu. Ils furent successivement rendus à la liberté par l'intercession de puissans médiateurs, tels que les rois de France, Charles-le-Bel et Philippe de Valois. Après quelques années de paix, une nouvelle rup

---

» cier du pape, c'était alors Nicolas IV. » (*Valb.*) Le dauphin fut absous au moyen d'une somme qui fut réglée par l'archevêque de Vienne.

ture éclata en 1328. L'évêque de Sion excita le dauphin à reprendre les armes, et se chargea lui-même de la conduite de la guerre, sous la promesse que lui fit Henri, oncle et régent de Guigues, d'obtenir l'approbation du pape, ou du moins de le garantir de tous les frais de poursuite qu'on pourrait faire contre lui, dans le cas de censure ecclésiastique. Mais les parties belligérantes désarmèrent encore pour un an, à la sollicitation de Philippe, et, le terme expiré, redevinrent ennemies pour négocier de nouveau, tantôt sous l'influence du roi de France, tantôt sous celle du pape. Pendant les hostilités, 1334.
François de Bardonanche livra le château d'Exilles à l'armée savoisienne, pour se venger de l'enlèvement de sa fille par le dauphin Guigues. Humbert II s'étant emparé de la personne de ce seigneur, prononça contre lui la confiscation et le bannissement perpétuel.

Parmi les rivalités épiscopales, celle de l'archevêque de Vienne offusquait

sur-tout l'orgueil et l'ambition du dauphin. Ce n'était rien pour ce prince d'avoir soumis le pouvoir ecclésiastique au *pariage*, dans Grenoble, s'il n'obtenait les mêmes conditions auprès du primat, dont l'attitude indépendante et souveraine encourageait la résistance des moindres prélats de la province, en même temps qu'elle choquait les prétentions superbes de la cour delphinale. Des propositions furent donc adressées à Bertrand de la Chapelle, qui occupait alors le premier siége du Dauphiné; mais la condescendance, qui ne pénétrait que rarement dans les conseils du haut sacerdoce, fut repoussée avec dédain, par ce dignitaire de l'église, comme une faiblesse indigne de son caractère. Convaincu dès-lors que toute négociation serait inutile, Humbert se décida à employer la force. Des soldats entrèrent dans Vienne, y maltraitèrent le prélat, et le retinrent même prisonnier, dans l'espoir que la captivité fléchirait son humeur altière et triompherait de ses refus. Le dauphin connais-

sait mal le prêtre qu'il faisait ainsi outrager. La violence ne servit qu'à accroître l'opiniâtreté qu'on voulait vaincre; et le traité, à l'obtention duquel une politique imprudente avait employé les plus coupables démarches, devint tout-à-fait impossible.

Les habitans de Romans qui, pendant plusieurs siècles, avaient considéré comme ennemi l'archevêque de Vienne, parce qu'ils voyaient en lui le seigneur et l'appui du chapitre qui les opprimait; les habitans de Romans, disons-nous, écoutèrent les suggestions des agens que leur envoya Bertrand de la Chapelle. Entraînés par des promesses de soulagement et de concessions, ils prirent les armes en faveur d'une cause qui était celle de leurs oppresseurs, et firent des incursions sur les terres du dauphin. Ce prince ne s'attendait pas à rencontrer des dispositions hostiles dans une cité qui avait nourri jusque-là une haine invétérée contre la puissance religieuse. Pour donner à ses nouveaux adversaires le temps de reconnaître la

fausse voie qu'ils avaient embrassée, il se borna à faire dresser ses piliers de justice en face de leurs remparts. Cet échafaudage menaçant irrita le peuple au lieu de l'intimider, et peu d'instans suffirent pour l'abattre. Humbert s'aigrit à son tour, et résolut de tirer vengeance de l'insulte faite à son pouvoir : une armée s'approcha bientôt de Romans, sous les ordres du dauphin lui-même, et força cette ville, effrayée de
1341. l'imminence d'un siége, à demander grâce. Elle lui fut accordée, à des conditions tellement honteuses, que l'archevêque n'eut pas de peine, après la conclusion du traité, à décider les Romanais à le rompre. Mais cette violation d'un acte ignominieux imposé par la force, n'eut pas des résultats heureux. Humbert se remit en campagne, assiégea Romans, et s'en rendit maître le
1342. 27 février 1342. Les habitans furent condamnés à payer cinquante mille marcs d'argent et cent mille florins d'or, pour les frais de la guerre, outre cent mille pour les injures et les dommages.

« Après avoir puni ses ennemis en » vainqueur irrité, le dauphin, dit » M. Dochier, traita ses sujets en sou- » verain bienfaisant. Moins par incli- » nation que par politique, et pour » anéantir les droits (1) du clergé, il

(1) Parmi les droits perçus par le chapitre de Romans, on aperçoit avec dégoût *le ban* établi dans les maisons de prostitution; il était de trois sous six deniers le jour, et de sept sous la nuit. « Les arbitres, évêque et prieur, dit M. Dochier, sous les yeux d'un concile et du pape, s'occupèrent gravement de *prostibulo, seu b.....*, non pour proscrire ce lieu infâme, mais pour dire « qu'il » n'est pas de la décence de l'archevêque, du » viguier et du courrier, de permettre qu'une » femme mariée reste publiquement in b....., » si elle est dénoncée par des gens dignes de » foi; que si quelqu'un est pris en adultère » avec elle, il ne sera pas puni de la peine » accoutumée, à moins qu'il ne soit constant » qu'il savait qu'elle était dans les liens du » mariage, parce qu'on doit présumer qu'il » l'ignorait. »

» Lorsque le chapitre, ajoute M. Dochier, présenta à Humbert II la liste de ses anciens priviléges pour en obtenir la confirmation, il

» donna une charte pour mettre en
» harmonie les *bonnes coutumes* des
» habitans avec sa souveraineté. Le
» premier article, le plus cher au peu-
» ple, fut de confirmer l'établissement
» des consuls ; le dauphin ordonna de
» procéder à leur élection. Les autres
» fonctions publiques furent exercées
» sous son autorité. »

Cependant, les excommunications fulminées par l'archevêque, pesaient toujours sur la tête de Humbert, que ce prélat avait d'ailleurs ajourné à paraître devant le pape. Un ordre de Rome prescrivait même au dauphin d'abandonner, dans le plus bref délai, la ville dont il avait fait la conquête, et ce prince ne se sentait nullement disposé à désemparer. Néanmoins il promit de se soumettre à ce qu'on exigeait de lui,

---

n'oublia pas de dire que le droit de *petit ban*, dans les lieux défendus, lui appartenait légitimement et de toute ancienneté : mais le dauphin, ami des mœurs, retrancha cet article de sa charte du 12 avril 1348. »

afin de gagner du temps ; et cette feinte docilité aux injonctions pontificales servit en effet à maintenir les choses *in statu quo*, jusqu'à la mort de Benoît XII. Mais Clément VI ne fut pas moins ardent que son prédécesseur à faire valoir les prérogatives et l'autorité du saint siége ; seulement il renonça aux mesures acerbes, parce que, connaissant l'esprit faible de Humbert, il prévit tout l'ascendant que sa suprématie spirituelle et sa supériorité morale devaient bientôt lui procurer sur le dauphin. Les excommunications furent levées, et la peine encourue par le prince convertie en œuvres pies. « C'était, dit M. Dochier, lui commander » de faire des dons à l'église. En effet, » il s'engagea, par un vœu solennel, à » assurer un fonds à perpétuité pour » l'entretien de trois cents religieuses. » Le traité de pariage fut ensuite conclu.
Clément VI, habile à profiter des circonstances, quitta le rôle de médiateur 1344.
pour se constituer partie prenante. Il céda à Humbert les droits qu'il préten-

dait appartenir à l'église romaine sur la ville de Romans, et reçut en échange la terre de Visan, située sur les confins du comtat Venaissin, et possédée par les dauphins depuis 1294.

La paix, ainsi ramenée dans ses états (1), Humbert, toujours inconstant

---

(1) Humbert créa une université dans Grenoble, et rendit par là plus régulier l'enseignement du droit, commencé dans cette ville dès le règne de Jean 1er. Parmi les faveurs qu'obtinrent les étudians, on remarque la démolition des forges, depuis Bellecombe jusqu'à Voreppe, « afin de conserver les forêts, » dit M. le président de Valbonnais, et de » faire diminuer le prix du bois, dépense » journalière pour cette studieuse jeunesse. » Le dauphin ordonna aussi qu'il serait formé dans Grenoble un amas de blé, récolté dans ses terres, jusqu'à concurrence de 1500 septiers qu'on distribuerait à crédit pour l'entretien des étudians. Le pape approuva cette institution, sous la condition expresse de la destruction des forges. Le bois et le charbon étaient aussi nécessaires aux moines qu'aux étudians; et le voisinage de l'activité industrielle pouvait déplaire, sous plusieurs rapports, à l'oisiveté cénobitique.

et bizarre, songea à tourner contre les infidèles les mêmes armes qu'il avait dirigées naguère contre le premier évêque des Gaules. Il se proposa pour chef de la croisade publiée par Clément VI, et, après avoir essuyé les refus des cardinaux, il fût accepté par le pape. Comme l'argent lui manquait pour cette expédition, il en demanda de tous côtés, même aux communes, auxquelles il voulut faire acheter des priviléges. Ses préparatifs s'achevèrent pourtant, et il s'embarqua à Marseille le 2 septembre de l'année 1345, laissant Henri de Villars, archevêque de Lyon, pour gouverner en son absence.

L'administration de ce prélat, sage autant qu'énergique, ramena passagèrement le calme dans le Dauphiné, et fut signalée, vers la fin, par un acte d'in- 1346.
flexible justice. Isarde des Beaux, tante de Humbert, convaincue d'avoir assassiné Ponce de Malvoisin son mari, fut brûlée vive, le 6 février 1347, près des 1347
ormes de Romans, sans égard à sa puis-

sante parenté, ni à l'élévation de son rang.

L'illustre croisé reparut dans ses états, au mois de la même année, après avoir perdu sa femme dans l'île de Rhodes, et tremblant d'avoir encouru de nouveau les censures de l'église, en désertant la guerre sainte avant l'expiration des trois années, qu'il avait fait vœu de consacrer à combattre les ennemis du nom chrétien. Le pape lui écrivit en vain à ce sujet, pour dissiper les alarmes trop promptes de sa conscience : il fallut qu'un confesseur reçût des pouvoirs spéciaux du saint siége pour le relever des engagemens belliqueux où l'avaient jeté la légèreté de son caractère et le désordre de son imagination, bien plus que ses sentimens religieux.

Ce prince réveilla, par son retour, les dissensions et le trouble que le prudent Villars avait à peine assoupis. Le chapitre de Romans se montra plus exigeant que jamais, et son exemple fut suivi par quelques seigneurs qui

s'étaient habitués à voir dans Humbert un maître moins redoutable, depuis que, pour expier ses audacieuses tentatives contre la puissance ecclésiastique, il s'était réduit à n'être plus que l'humble soldat et le timide serviteur du pontife romain. La perspective de nouvelles agitations effraya l'âme déchue du dauphin, et lui suggéra la détermination de chercher dans le cloître le repos qui, jusque là, avait semblé le fuir : privé de postérité, et voulant disposer de ses états avant de renoncer au monde, il consulta les ordres (1) du

(1) Le président Expilly assure qu'Humbert avait résolu de donner ses états au pape et que la noblesse le détourna de ce dessein. Nous pensons que le dauphin, dans une aussi grave conjoncture, ne se borna pas aux avis d'un ordre seul, et qu'il prit conseil des divers organes des besoins, des intérêts et des vœux de tous ses sujets. Il fallait d'ailleurs une assemblée générale des états pour lutter avec avantage contre les désirs et les insinuations du clergé qui, outre sa suprématie politique, possédait alors une influence puissante, sur

Dauphiné, et signa, d'après leur avis,
1349. la transaction du 30 mars 1349, par laquelle il céda cette province à la France, sous la clause expresse du maintien de toutes les franchises et libertés du pays, mentionnées dans le statut delphinal.

---

l'esprit d'un prince, livré à la dévotion et aux inquiétudes d'une conscience alarmée.

LIVRE TROISIÈME.

LE DAUPHINÉ DEPUIS LA CESSION DE HUMBERT II JUSQ'EN 1815.

CINQUIÈME ÉPOQUE.

Les dauphins de la maison de France jusqu'à la suspension des États provinciaux.

Le fils aîné du roi Jean, connu depuis sous le nom de Charles V, vint prendre possession des États de Humbert, avec le titre de Dauphin, conformément aux clauses de l'acte de donation. Après avoir juré de maintenir les libertés de la province, par son serment du seize juillet treize cent quarante-neuf, et avoir imposé à ses successeurs l'obligation de remplir la même formalité entre les mains de l'évêque de Grenoble, lors de leur avènement au gouvernement du Dauphiné, il re- 1349.

çut des barons, ses vassaux, les hommages que lui-même n'osa pas refuser aux princes ecclésiastiques de Vienne, de Grenoble et d'Embrun. Quelques seigneurs, Artaud de Beaumont et Chastelain de Miribel, entr'autres, hésitèrent néanmoins, et n'envoyèrent leur soumission qu'après avoir laissé apercevoir certaines velléités d'indépendance; mais des résistances plus sérieuses se manifestèrent de la part du peuple, ou de ses magistrats, sur plusieurs points de la province. Le Briançonnais, toujours attaché à ses franchises, craignit de voir méconnaître les traités faits avec le dernier Dauphin, et repoussa en conséquence la suzeraineté de la France. Son exemple fut suivi par la ville du Buis, capitale de la baronie de Montauban. Charles triompha de cette énergique et prévoyante opposition, comme les empereurs romains avaient vaincu autrefois celle des Allobroges, par la voie des concessions. Les communautés récalcitrantes obtinrent les plus solennelles

promesses pour le maintien et l'inviolabilité de leurs chartes, et elles consentirent, à ce prix, à quitter l'attitude hostile envers le nouveau souverain dauphinois.

Le mariage du dauphin avec Jeanne de Bourbon, fut célébré par l'archevêque de Lyon, dans le bourg de Tain sur le Rhône, le 8 avril de l'an 1350. Les États de la province (1) s'assem-

(1) Chorier prétend que ce fut la première convocation de ces états, « cet usage, dit-il, » n'ayant été introduit qu'avec cette nou- » velle domination. » Nous sommes loin d'adopter cette opinion ; l'on a déjà vu que nous regardions la préférence donnée à la France par Humbert, dans la cession du Dauphiné, comme le résultat des conseils des trois ordres ; et nous ne sommes nullement disposés à croire que les dauphins, de la maison de France, aient ajouté aux libertés et aux institutions dauphinoises. L'histoire signale même une tendance tout-à-fait opposée de la part de ces princes, et Guy-Allard, en parlant de leur serment à maintenir les libertés delphinales, s'exprime en ces termes : « On a trouvé » au conseil de Sa Majesté que l'intérêt du » roi et celui de sa politique ne permettaient

blerent peu après dans Vienne. On y accorda trois cents hommes au roi de France, et l'on y régla la dépense de la maison du dauphin, ainsi que cela se pratique de nos jours dans les monarchies représentatives par le concours des chambres dans la formation de la liste civile. Charles et son père retournèrent à Paris en 1351, après avoir assisté dans Avignon à la profession religieuse de Humbert (1), entre les mains du pape. Le gouvernement du Dauphiné fut confié à l'archevêque de Lyon.

Des démêlés sérieux, suivis d'actes d'hostilité, éclatèrent entre le dauphin et le comte de Savoie. Leurs possessions, enclavées les unes dans les autres, étaient une cause perpétuelle de discorde, et leurs gens, sans cesse en

---

» pas de les exécuter exactement, et telle-
» ment qu'on y a dérogé dans la suite. »

(1) Humbert mourut en 1355 à Clermont en Auvergne; après avoir été successivement religieux jacobin à Avignon, patriarche d'Alexandrie et archevêque nommé de Reims.

présence, se faisaient une guerre opiniâtre. Les deux princes sentirent la nécessité de détruire le germe de leurs continuelles divisions; ils entrèrent en négociation, et un traité fut conclu, 1355.
qui donna au comte toutes les terres delphinales, situées au delà du Rhône et du Guier, et céda au dauphin, en dédommagement, les possessions savoisiennes qui se trouvaient en deçà.

Le roi de France se trouva lésé par cet échange, et le parlement de Paris voulut en connaître. Le comte de Valentinois, gouverneur du Dauphiné, qui avait conduit l'opération diplomatique, fut accusé d'avoir sacrifié les intérêts de son maître, par négligence, sinon par des causes plus coupables encore, et condamné en conséquence à mille marcs d'argent qui furent liquidés depuis à quinze mille florins d'or, *forts et de grand poids*. L'empereur consola ce seigneur de la sévérité de 1365.
cette sentence dans un voyage qu'il fit à Avignon, en l'année 1365. Usant du domaine direct que ses prédécesseurs n'avaient cessé de prétendre sur le Dau-

phiné, il le créa vicaire-général de l'empire sur cette province. Le comte mourut quelque temps après ayant légué ses biens à l'église romaine.

Mais ce legs resta sans effet. Les comtés de Valentinois et de Diois furent disputés par plusieurs seigneurs de la maison de Poitiers, et adjugés à l'un d'eux, nommé Louis, par décision arbi-
1375. trale du pape, auquel le concurrent victorieux s'empressa de faire hommage des vastes possessions que lui procurait l'avis favorable du pontife. Déjà le comté de Montélimart n'était plus aussi qu'un fief du saint-siége.

Charles V ayant accepté de l'empereur le vicariat de l'empire, dans les royaumes d'Arles et de Vienne pour le dauphin son fils, ordonna au marquis de Boville, son lieutenant en Dauphiné, de s'emparer de la dernière de ces villes. Le gouverneur se hâta de remplir les intentions du Roi, et fit
1378. son entrée dans la cité archi-épiscopale, le jour de Noël de l'an 1378. Le temporel du primat et du chapitre fut saisi après une vaine résistance qui ne

servit qu'à faire brûler quelques maisons et périr des habitans.

L'évêque de Grenoble, Aimon de Chyssai, se faisait haïr des peuples par la dureté de son administration temporelle. Des plaintes s'élevèrent de toute part contre lui. Vizille qui devait acquérir, dans la suite, tant de célébrité en devenant le berceau de la liberté française, Vizille donna le signal des doléances populaires. Ses habitans se réunirent dans Grenoble à ceux de Montbonnot et de Cornillon, et conférèrent solennellement de leurs griefs sur la place publique, qui depuis garda le nom de *Mauconseil*. Boville, ennemi personnel du prélat, favorisa cette assemblée, et la dirigea même par ses inspirations secrètes. Un châtelain de Grenoble, Domengin de Loupi, que l'on peut considérer comme l'agent du gouverneur, se montra le plus ardent approbateur de la colère du peuple. Il s'attacha à ne pas la laisser exhaler en vaines paroles, et parvint à faire assiéger M. de Chyssai dans son palais épis-

copal par la multitude soulevée. Les domestiques de l'évêque furent blessés, et ses jours mis en péril. Il se sauva néanmoins, et se retira à Chambéri, pour se mettre à couvert de l'irritation générale que les excès de son pouvoir seigneurial avaient fait naître, dans toute l'étendue de sa principauté.

De ce lieu d'exil, le prélat Aimon s'empressa d'instruire le roi de sa position, de la révolte des peuples et des manœuvres de Boville. Ses mémoires
1379. furent mis sous les yeux du monarque, le onzième jour de mars 1379; des ordres partirent aussitôt pour Grenoble, imposant au gouverneur lui-même la tâche d'assurer le prompt rétablissement de l'évêque. On s'occupa ensuite de préparer des supplices pour les malheureux que les vexations avaient exaspérés, et que de perfides instigations avaient poussés à des violences insurrectionnelles. Les condamnations furent prononcées sous les auspices même du magistrat dont l'influence avait provoqué la sédition; et comme si l'on

eût voulu atteindre à la fois la morale et l'humanité, on frappa d'une main impitoyable des hommes qui avaient pour excuse de leur conduite, l'ignorance et l'oppression; tandis qu'on amnistia, malgré les dénonciations de l'évêque, l'illustre instigateur qui avait spéculé, sur cette oppression et cette ignorance, pour susciter la rebellion et venger ses propres querelles. M. de Chyssai fut un accusateur exact et vrai, quand il désigna ses victimes dans les rangs populaires. La cour ne craignit pas d'outrager son caractère sacerdotal en lui infligeant l'épithète de dénonciateur passionné, lorsque ses rapports purent compromettre l'honneur d'un gentilhomme.

Charles V eut pour successeur le dauphin son fils qui monta sur le trône de France, sous le nom de Charles VI. Les Etats du Dauphiné s'assemblèrent dans Vienne, vers cette époque, sur la convocation du duc de Berri qui s'arrêta, en cette ville, en allant visiter le pape Clément VII, dans sa résidence

pontificale d'Avignon. Les Dauphincis accordèrent à ce prince ce qu'il demanda pour le service du roi, ce qui fait présumer que l'exigence de la couronne fut alors très modérée.

De toutes les autorités seigneuriales, celle des princes ecclésiastiques se montrait presque par-tout la plus onéreuse et la plus tyrannique. Les officiers de l'épiscopat, peu instruits des maximes évangéliques, n'apportaient qu'orgueil, injustice et dureté dans l'exercice de la puissance féodale. Les mêmes causes qui avaient soulevé la population du Graisivaudan contre l'évêque de Grenoble, produisirent une insurrection contre l'archevêque d'Embrun, Jacques Artaud. Ses agens, par leurs violences et leurs déprédations, avaient lassé la patience du peuple; ils furent chassés avec leur maître, et les Embrunois, comme si le sang des Caturiges eût encore coulé dans leurs veines, coururent aux armes, pour soutenir cette expulsion, et résister à toute tentative ultérieure de la part des protecteurs du

prélat. Celui-ci ne put employer que les armes spirituelles; il excommunia les rebelles, mit sa ville épiscopale en interdit, porta ses plaintes au pape. Le souverain pontife fut touché de la situation de ce dignitaire de l'église, et chercha les moyens de le replacer sur son siége. Il crut que la voie la plus sûre et la plus prompte, pour atteindre ce but, c'était de faire justice aux doléances populaires, et de renvoyer les officiers dont l'odieuse administration avait eu de si funestes résultats. A cette condition les habitans d'Embrun se calmèrent, et consentirent à recevoir, dans leurs murs pacifiés, le prélat qu'ils en avaient banni.

Une nouvelle convocation d'Etats fut ordonnée, en 1385, par le duc de Bourgogne; ils se réunirent, en effet, dans la ville de Romans pour s'occuper d'une demande de subsides relative à de vastes projets alors conçus contre l'Angleterre. Les représentans du Dauphiné, prenant en considération les dangers que la Grande-Bretagne faisait 1385.

courir à la France, menacée de tomber sous la dépendance des insulaires, n'hésitèrent pas à seconder les intentions royales, pour une entreprise d'intérêt public et de salut commun; mais il était plus facile d'imaginer une descente en Angleterre, que de l'effectuer, et sur-tout de la soutenir avec succès. Les plans hardis des conseillers de la couronne parurent inexécutables, quand le moment arriva de les faire sortir du cercle des spéculations; ils furent abandonnés, après des préparatifs immenses et ruineux, qui restèrent engloutis dans les ports; et la cour n'eut pas l'air de s'apercevoir que, par ses chimériques conceptions et ses réflexions tardives, elle venait, en quelque sorte, de jeter à la mer le fruit des sueurs du peuple.

1386. L'année suivante le roi se rendit dans le Dauphiné avec ses oncles, et entra solennellement dans Vienne, dont il fit relever les murailles et les fortifications, sous la direction d'Enguerraud d'Eudin, successeur du marquis de Boville.

Dans quelques vallées des Alpes, les habitans avaient été assez malheureux pour se laisser entraîner à des discussions théologiques. Séduits par les doctrines de Vaud, ils les avaient embrassées, et les avaient transmises à leurs enfans. Le fanatisme, ou plutôt l'intolérance toute puissante du sacerdoce, fit un crime à la postérité infortunée de ces hérétiques d'être imbue des opinions hétérodoxes que le hasard de la naissance et l'influence de l'éducation paternelle lui avaient imposées. Les buchers s'allumèrent à la voix de l'inquisiteur François Bourelly dans les chaumes désolés de Fressinières, de l'Argentière et de la Valpute. En une seule année, les ministres de l'église 1393.
qui abhorre le sang, immolèrent plus de victimes que n'en avait exigé la férocité des druides, pendant toute la durée de leur règne homicide sur la terre des Allobroges. Deux cents personnes furent brûlées, en 1393, en expiation de leur insuffisance intellectuelle dans les matières religieuses, et

de leur répugnance à déserter des croyances héréditaires. Les vrais chrétiens, restés fidèles à la douceur des préceptes évangéliques, et qui s'estimaient heureux d'appartenir à une religion qui n'avait versé que le sang de ses propres martyrs; les vrais chrétiens eurent ainsi la douleur de voir l'apostolat, qui, selon la volonté du Christ, devait être tout de persuasion et de charité, s'annoncer aux peuples consternés par l'appareil des supplices, et remplacer la parole d'amour et de vérité des premiers propagateurs de la nouvelle loi, par le prosélytisme sauvage d'Omar, et la logique brutale de Mahomet.

Ces barbares exécutions ne servirent, au reste, qu'à éloigner de plus en plus les hérétiques des doctrines orthodoxes qu'on leur présentait à travers les flammes où expiraient leurs frères. » On » réussit mieux contre les hérétiques, » dit Chorier; quand on travaille plu» tôt à les persuader qu'à les punir. » Leur sang versé affaiblit peu l'hé-

» résié ; et leur conversion de l'être au
» néant n'est pas celle qui convainc
» ceux qui leur survivent. »

Benoît XIII ayant été élevé à la dignité pontificale par le conclave avignonais, les ducs de Berri, de Bourgogne et d'Orléans se rendirent auprès de lui pour le déterminer à faire cesser, par une généreuse renonciation, le schisme que des prétentions diverses et simultanées à l'héritage de Saint-Pierre, avaient introduit dans l'église romaine. Dans ce voyage le duc de Bourgogne séjourna encore en Dauphiné, et présida une seconde fois à Romans les Etats de la province. 1394.

Un prélat ambitieux et hautain, Thibaud de Rougemont, occupait le siége de Vienne. Il avait mis en interdit le faubourg de Sainte-Colombe, et s'était même avancé jusqu'à menacer de ses anathèmes le gouverneur du Dauphiné. Les évêques, selon l'historien que nous venons de citer, avaient coutume d'en user ainsi quand ils trouvaient de la résistance à leurs desseins.

Ce fut une raison pour le conseil delphinal d'arrêter, par un acte de vigueur, cette tendance de l'épiscopat à maîtriser le corps social, en s'attribuant le pouvoir d'y suspendre la vie spirituelle, et de le paralyser ainsi au gré de ses fantaisies et de ses caprices. La mise en interdit fut défendue aux évêques à peine de saisie de leur temporel, et la première application de cette clause pénale tomba sur l'archevêque de Vienne. Il voulut négocier alors, se relâcha de ses prétentions superbes, et prit le rôle de suppliant auprès des puissans de la cour. Cette transition brusque et facile lui réussit. Le roi ordonna de faire droit à ses réclamations, et un arrêt du grand conseil du 14 octobre 1400, remplissant les intentions du monarque, prononça le rétablissement du prélat; mais la garnison du château de Mantaille, méconnaissant cette décision suprême, refusa d'évacuer la place que le gouverneur lui avait confiée. Thibaut, à qui son triomphe avait rendu toute sa hau-

1400.

teur, en y ajoutant quelques désirs de vengeance, sortit aussitôt de Vienne pour aller réduire ces soldats indociles. En un même jour il attaqua et prit le château, et rentra, aux flambeaux, dans son palais épiscopal.

Ce prélat guerrier ne pouvait se faire aux habitudes pacifiques de son saint ministère. Il querella ses voisins, exigea des hommages, attaqua l'indépendance et la fierté des seigneurs, pour donner un aliment à son humeur martiale. La famille des Torchefelons fut sur-tout inquiétée par le génie ambitieux et brouillon de ce prêtre orgueilleux. Elle fut forcée d'en venir à une rupture ouverte, à des hostilités qui amenèrent la destruction du château de Mantaille, et de nouvelles excommunications contre des officiers du roi. Mais le pape, sur les plaintes de ce prince, délégua le cardinal de Pampelune pour annuler ces actes imprudens, et pour éteindre, à sa naissance, l'incendie que semblait devoir allumer le bras fulminant de l'archevêque.

1404. Depuis long-temps les dauphins convoitaient le Diois et le Valentinois, enclavés dans leurs terres. Le comte Louis consentit à les céder au roi de France, pour les incorporer à ses états du Dauphiné. Charles de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, et Louis de Poitiers, son fils, approuvèrent cette vente qui eut lieu le 11 d'août 1404.

Ce fut à peu près vers ce temps qu'éclata un soulèvement de la noblesse dauphinoise contre le gouverneur Boucicaut. Celui-ci avait fait enlever et conduire dans une des tours du château de la côte Saint-André, le seigneur de Montmaur, Jean Flotte, pour avoir couru le cerf avec grand appareil. Toute la caste privilégiée se sentit atteinte par ce coup hardi, et menacée dans ses droits, comme blessée dans son honneur. Huit cents gentilshommes s'assemblèrent pour laver l'affront fait à leur corps, en la personne de M. de Montmaur. Boucicaut fut investi dans son château, et ne parvint à échapper aux vengeances de ses nobles adversaires, qu'à la faveur d'une nuit obs-

cure. Il abandonna son gouvernement pour n'y plus reparaître, et son successeur, Guillaume de Laire, fut assez heureux, pour apaiser les ressentimens nobiliaires et pour pacifier la province.

Les dauphins d'Auvergne portaient 1410.
dans leurs armes un dauphin vif comme ceux de Viennois : le dauphin Louis, ayant reçu de son père, à sa majorité, l'investiture de sa principauté, en l'année 1410, usa de son pouvoir en commandant à Béraud III, d'Auvergne, de ne mettre dorénavant qu'un dauphin mort en ses armoiries. Ce jeune prince, qui donnait de brillantes espérances, mourut en 1415, à peine âgé de dix-neuf ans.

Vienne reçut, en cette année, la vi- 1415.
site de l'empereur Sigismond. On n'avait point renoncé encore à la cour d'Allemagne aux prétentions de suzeraineté sur le Dauphiné; aussi ce monarque affecta-t-il de s'y montrer en souverain, en faisant des concessions libérales aux principales villes dont l'acceptation devait être une reconnais-

sance implicite de sa suprême autorité. Valence et Romans obtinrent de nouveaux priviléges avec la confirmation des anciens. Le droit de chasse fut accordé aux Viennois dans un cercle de six lieues autour de leur ville. Mais, comme dit Chorier, « on commençait à » être désabusé d'une erreur que l'igno- » rance avait si long-temps soutenue. » On ne doutait plus que les droits de » l'empire sur ce pays ne fussent une » illusion que la force et l'ignorance » avaient faite à la vérité. » Aussi toutes les démarches populaires de Sigismond ne purent-elles couvrir la frivolité de ses titres à la souveraineté dauphinoise. En vain écrivit-il plus tard à l'archevêque de Vienne pour l'inviter à convoquer les vassaux de l'empire, en cette contrée, qui ne lui avaient pas encore fait hommage; en vain caressa-t-il, dans sa lettre, la vanité du prélat, en lui donnant la qualité de *prince*, en l'appelant l'*un des membres les plus nobles de l'empire entre les princes*; les seigneurs dauphinois ne se crurent

pas obligés de payer les cajoleries dont l'archevêque était l'objet, par un vasselage auquel ils étaient résolus de ne pas se soumettre. La convocation du primat fut sans résultat, et sa complaisance, envers le chef de l'empire, tout-à-fait stérile. Cet éloignement des esprits pour la domination allemande se manifesta mieux encore en 1419, lorsque le dauphin vint presser le siége de la ville de Saint-Esprit; les habitans du Dauphiné, pour témoigner leur zèle au prince français, voulurent se charger seuls des dangers et de la gloire de cette entreprise. 1419.

Au milieu de la confusion et du désordre qui régnaient alors dans la monarchie française, le roi de Navarre Louis II, qui était aussi comte de Provence, imagina de mettre à profit les troubles de l'état pour agrandir ses domaines. Il s'empara de Gap, et en contraignit les habitans à lui fournir un contingent de cent hommes, armés et entretenus à leurs frais. Sassenage, gouverneur du Dauphiné, essaya inu- 1424.

tilement de s'opposer à ces usurpations. Il fut tué dans un combat près de Verneuil, où périt l'élite de la noblesse dauphinoise dont on avait convoqué l'arrière-ban. Trois cents gentilshommes restèrent sur le champ de bataille, s'il faut en croire Chorier, qui, en s'apitoyant avec raison sur la triste destinée de ces illustres guerriers, oublie de donner le nombre des morts de basse extraction, comme si le sang plébéien n'avait aucun prix à ses yeux, et prive ainsi l'histoire de la connaissance de la perte totale que fit l'armée du Dauphiné en cette fatale journée. « Une si » grande saignée, dit-il, affaiblit ce » pays; et le roi n'était pas en état de « penser à faire des conquêtes. » Ce fut à la faveur de cette impuissance de la royauté, et de cet affaiblissement de l'aristocratie, que le comte de Provence se maintint en possession du pays qu'il avait occupé dans les Alpes.

De nouveaux orages se formèrent bientôt contre la tranquillité du Dauphiné, et contre la domination du roi de

France en cette province. Le prince d'Orange s'unit au duc de Savoie (l'empereur Sigismond avait érigé la Savoie en duché) pour conquérir ce beau pays, et ces deux alliés, dans l'ivresse de l'ambition, poussèrent leur folle présomption, jusqu'à partager la dépouille du vaincu avant d'avoir commencé la guerre. Le château d'Anjou, possédé par la maison de Bressieu, fut leur première conquête. Ils y abusèrent de la victoire, au-delà de toutes bornes. Les hommes furent passés au fil de l'épée et les femmes violées. Marguerite de Bressieu, jeune, aimable et belle, ne put échapper, sous les yeux de sa mère, à la brutalité des chefs, ni à celle des soldats. Mais, outragée comme Lucrèce, elle sut s'arracher, comme elle, à l'amertume et à la douleur que semblait lui réserver désormais une existence déshonorée. Peu d'heures après cet affront sanglant, elle avait cessé de vivre.

Du château d'Anjou, la troupe victorieuse du prince d'Orange se porta sur Vienne dont elle prit même un des

anciens faubourgs, Sainte-Colombe.
Mais là avait été marqué le terme
1426. des succès de cette bande dévastatrice. Les Viennois coururent aux armes et délivrèrent leurs voisins, ce qui a fait dire à Chorier qu'il n'y avait pas de fidélité, dans l'état, comparable à celle du Dauphiné : aussi, quand les Anglais vinrent assiéger Orléans, la cour de France songea-t-elle, au milieu de ses dangers, à se retirer chez les peuples des Alpes, pour s'y placer sous la protection de leur bravoure et de leur loyale affection. Cependant le prince d'Orange, chassé des environs de Vienne, n'en continua pas moins ses ravages en d'autres parties de la province. Raoul de Gaucourt, gouverneur, et Humbert de Grolée, maréchal du Dauphiné, s'efforcèrent de l'atteindre avec quelques soldats, levés à la hâte, et parvinrent, en effet, à le contraindre d'accepter un combat dans lequel, malgré les secours des ducs de Savoie et de
1430. Bourgogne, il fut complètement battu. Poursuivi par les vainqueurs, il n'évi-

ta de tomber entre leurs mains qu'en poussant son cheval dans le Rhône, qu'il traversa, tout armé, la lance au poing; si l'on peut s'en rapporter à d'anciens historiens, trop enclins parfois à orner leur récit de couleurs merveilleuses.

En 1436, les états du Dauphiné furent convoqués à la côte Saint-André, pour prendre en considération des demandes de la couronne, toujours motivées sur les besoins du pays. L'urgence de ces besoins ne paraissant pas suffisamment démontrée aux représentans de la province dauphinoise, ces dignes mandataires ne craignirent pas de réduire les propositions royales et de témoigner au monarque que, s'ils avaient été les plus empressés de ses sujets à le secourir dans ses dangers, ils en seraient aussi les plus énergiques pour lui résister dans sa trop grande exigeance. Cette sage fermeté des états amena en Dauphiné le roi lui-même et son fils, le dauphin Louis; mais ce voyage, qui 1436.

1437. eut lieu en l'année 1427, demeura sans résultat.

1440. En 1440, Charles confirma la cession qu'il avait précédemment faite de cette province au prince Louis. Le premier acte de souveraineté du dauphin fut d'envoyer des commissaires pour examiner la conduite des officiers royaux et les destituer en cas de malversation. On dénonça à ces redoutables inspecteurs la conduite du président unique du conseil delphinal, Étienne Guillon contre lequel s'élevaient les accusations les plus graves. Un procès criminel fut instruit en conséquence, et le chef de la magistrature jeté dans une prison. Mais l'accusé avait de l'habileté et de l'argent. Quatre mille écus, distribués à ses juges, disposèrent les esprits les plus sévères à l'indulgence. « Par la » force de cette raison sensible et per- » suasive, dit Chorier, il eut abolition
1443. » l'an 1443 et fut même rétabli dans » sa charge. »

Ce magistrat ne jouit pas long-temps de cette scandaleuse absolution. S'étant

placé imprudemment à la tête d'une opposition qui refusait de reconnaître l'autorité souveraine du dauphin, indépendante de celle du roi, il perdit, par ses torts envers le prince, le privilége d'impunité qu'il avait acheté, pour ses crimes envers le peuple. Il fut accusé de forfaits imaginaires avec Guy-Pape, son gendre, Aimon-Guillon, juge-mage du Graisivaudan, et Bertrand-Merle, tous membres du conseil delphinal, qui avaient opiné pour la suspension de l'obéissance aux ordres de Louis, jusqu'à ce que l'on eût obtenu des explications de son père. Le dauphin qui, selon l'expression de l'historien du dauphiné, croyait que la vengeance était une vertu royale et politique, les fit juger par des commissaires. Guillon fut condamné au bannissement, et à une amende de cent marcs d'or; et soit que cette sentence dût assouvir les passions vindicatives de celui qui l'avait commandée, soit que l'opinion populaire protégeât davantage les autres victimes désignées,

le tribunal temporaire croyant sa complaisance suffisamment acquittée envers la colère du maître, par la condamnation du président, osa absoudre les conseillers traduits à sa barre comme complices.

Un traité avait été conclu à Bayonne, en 1445, entre le dauphin et le duc de Savoie auquel on avait cédé le Foucigni, moyennant l'abandon d'une créance de trois mille ducats, et de toutes prétentions sur les comtés de Valentinois et de Diois. Cet arrangement fut rompu en 1446. Le prince français ravagea les terres du duc, et prit Saint-Genis d'Aost et Montluel ; mais la paix succéda de nouveau à ces hostilités sans cesse renaissantes : des négociations, ouvertes à Genève, se terminèrent par la confirmation des articles arrêtés à Bayonne, avec cette nouvelle charge néanmoins, pour la Savoie, de fournir cinquante-quatre mille écus d'or en dédommagement des frais de la guerre. Alors fut conclu aussi, avec le pape, l'échange du château de Grillon contre

la ville de Montelimar, dont le dauphin avait long-temps en vain réclamé la restitution.

Quelques seigneurs, et notamment des prélats et des corps ecclésiastiques, s'étaient rendus indépendans dans leurs terres, qu'ils possédaient à titre allodial. Le caractère impérieux de Louis, blessé de rencontrer des souverainetés rivales dans le cercle de sa domination, voulut soumettre ces petits tyrans à la volonté commune et despotique qui maîtrisait alors le Dauphiné (1). Un édit général força tous les barons ou seigneurs de la province à reconnaître la suzeraineté du dauphin, et à remettre, en consé-

(1) On a trouvé dans les archives d'un vieux château près de Grenoble, des lettres de noblesse qui datent de cette époque. Les termes obscènes qu'on y rencontre ne nous permettent pas d'en donner le texte, quoiqu'il soit en langue latine. Il nous suffit de dire qu'elles accusent la mémoire d'une grande dame de la maison de S....., et qu'elles attestent un oubli de toute dignité morale chez le prince rémunérateur, comme une absence totale d'honneur chez le sujet récompensé.

quence, à la chambre des comptes, leurs actes d'aveu et les dénombremens de leurs fiefs. Le plus puissant des princes ecclésiastiques, le plus fier des usurpateurs féodaux, l'archevêque de Vienne, donna l'exemple de l'obéissance, et sa docilité, aussi édifiante qu'elle était inattendue, entraîna la soumission des autres vassaux. Louis récompensa cette condescendance, rare dans les annales de l'épiscopat, en maintenant le traité fait avec Humbert en 1338. Les Viennois conservèrent la franchise absolue des tailles, subsides, gabelle, truage et impositions quelconques; et comme cette exemption était, de toute antiquité, commune aux diverses peuplades ou cités allobrogiques, ils furent encore dispensés de contribuer aux dons votés dans l'assemblée des états.

Le traité du pariage, réglant les rapports et les droits de l'archevêque de Vienne et du dauphin, fut étendu ensuite à plusieurs autres puissances féodales de la province. Romans, Valence et Saint-Paul-Trois-Châteaux, virent

aussi partager la souveraineté, dans leurs murs, entre l'autorité delphinale et le pouvoir sacerdotal. En quelques années, la suprématie politique de Louis fut universellement établie, et ce prince profita de la paix qui suivit les progrès et l'affermissement de sa domination, pour contracter une nouvelle alliance avec le duc de Savoie, dont il épousa la fille Charlotte, en 1451. 1451.

Ce mariage, célébré à la Côte Saint-André, ne put être consommé à cause de l'extrême jeunesse de la princesse. Son mari la rendit donc provisoirement à son père, et l'accompagna même jusque sur les frontières de ses états. Ce fut au retour de ce voyage que le dauphin, las des querelles journalières et sanglantes que les seigneurs entretenaient entr'eux, leur enleva, par un édit formel, le droit de guerre dont ils avaient tant abusé, et qui avait été une des principales causes des progrès du régime féodal. Si Louis XI, dans cette circonstance, eût été moins inspiré par l'intérêt de son orgueil et de son pou-

voir, il aurait, à la reconnaissance du peuple dauphinois, les mêmes droits que Louis IX avait acquis aux bénédictions de la France par une semblable mesure. La fondation de l'université de Valence date du mois de juillet de
1452. l'année suivante, et l'érection du conseil delphinal en parlement eut lieu dans le cours du mois de juin de l'an-
1453. née 1453.

1456. Cependant le roi de France se lassa de l'insoumission de son fils, et se décida à venir lui ordonner en personne de rentrer dans le devoir. Il trouva le Dauphiné dans un mécontentement extrême, occasionné par des levées qui n'avaient d'autres causes que les intrigues de Louis, avec le marquis de Saluces, contre le duc de Savoie. Son premier soin fut de convoquer les états pour sonder les dispositions des grands et des principaux du peuple. Il sentait le besoin d'un appui dans la lutte scandaleuse que pouvait amener la résistance du dauphin, et rien n'était capable de seconder efficacement son autorité pater-

nelle comme l'intervention de la puissance populaire. Les députés des ordres répondirent à la confiance du monarque; ils abandonnèrent avec empressement la cause d'un fils rebelle et d'un prince despote qui, pendant son administration, avait fait fléchir toutes les prétentions et tous les droits sous sa volonté capricieuse et tyrannique. Cette honorable défection de la représentation provinciale ruina le parti de Louis, qui se vit forcé de chercher un asile chez le duc de Bourgogne. « Il avait » déjà, dit Chorier, régné dix ans en ce » pays, où Imbert de Bastarnay, baron » du Bouchage, eut toute son amitié, » et Marguerite de Sassenage tout son » amour (1). »

La mort de son père, qui arriva en 1461.

(1) Le dauphin Louis récompensa le dévouement de sa belle maîtresse en procurant de brillans établissemens aux deux filles qui naquirent de son commerce amoureux avec elle. Nous avons dit précédemment, dans une note, comment ce prince sut reconnaître aussi la complaisance de son ami.

1461, le rappela de l'exil pour le placer sur le trône. Il y porta toutes les passions et tous les vices qui avaient jusque-là déshonoré sa vie, et auxquels il ajouta une soif ardente de proscriptions et de supplices. Les premières victimes de sa vengeance furent Jean Bayle, président, et Pierre Bayle son fils, procureur général au parlement de Dauphiné. Les morts même ne purent échapper à sa haine vindicative. Il fit flétrir la mémoire de Guillaume de Poitiers et de Gabriel de Roussillon, pour avoir un prétexte de confisquer leurs biens, dont il enrichit son confident Bastarnay, qui devint ainsi seigneur du Bouchage, de Brangue, etc. Le seigneur de Montchenu, parce qu'il avait des des droits sur ces terres, en vertu d'un fidéi-commis, fut obligé de marier sa fille à ce favori, pour rassembler, sur sa tête, tous les titres à la pleine propriété de la dépouille des proscrits.

La guerre civile désolait alors le pays des Caturiges, où elle était née des prétentions rivales d'un prélat et de quelques barons. Gautier de Céreste,

évêque de Gap, avait voulu régner en souverain dans cette ville et dans les lieux environnans; et le seigneur de Montorsier, à la tête des vassaux du dauphin, s'était opposé à cette usurpation. Mais les chances de la guerre avaient été favorables à l'évêque, et Montorsier s'était soumis. Alors on vit la main victorieuse du prince sacerdotal s'appesantir cruellement sur les malheureux habitans de ces contrées. Outre douze mille florins d'or, il exigea du sang; et des arbitres, officieusement atroces, lui adjugèrent quinze victimes dont ils lui laissèrent même le choix, pour les immoler ensuite sur l'autel, des vengeances, dans la pompe et la solennité d'une fête, à la manière des anciens prêtres des Gaules. Cette barbare complaisance ne satisfit pas néanmoins la férocité du prélat. Il regarda comme un affront à son caractère, et une atteinte à son pouvoir, que l'on eût compté les coups qu'il devait frapper; et il brisa violemment les limites, tracées à sa colère vengeresse, quoique

si inhumainement étendues par de lâches médiateurs, afin de pouvoir exercer, sans contrainte et sans frein, ses fureurs homicides sur la population gapençaise. Sept cents chefs de famille furent obligés de quitter leurs foyers pour se soustraire à la persécution, et
1463. ils ne purent y rentrer qu'après que le parlement fût intervenu, et que les armées royales eurent réprimé les excès de l'évêque. Le roi accorda depuis, à l'intercession du saint siége, le pardon de ce sanglant et indigne dépositaire de l'apostolat chrétien.

Oubliant la généreuse hospitalité qu'il avait reçue chez le duc de Bourgogne, au temps de sa disgrâce en Dauphiné, Louis, en montant sur le trône de France, n'avait pas tardé de se brouiller avec ce prince. Pendant les hostilités que cette rupture amena, le prince d'Orange se fit l'auxiliaire des Bourguignons contre les Français. Cette alliance eut pour lui des suites funestes.
1373. D'abord fait prisonnier, en 1473, près de Joux sur le Rhône, jeté ensuite dans

une tour de Vienne, qui, depuis, s'est appelée tour d'Orange, il fut réduit à payer une rançon de quarante mille écus, et à faire hommage de sa principauté au dauphin : il se nommait Guillaume de Châlon. Son fils Louis, en succédant à son pouvoir, hérita aussi de son aversion pour la France ; mais cette haine ne lui fut pas moins fatale qu'à son père. Elle lui conseilla des démarches imprudentes en faveur des ennemis du roi, et c'en fut assez pour faire prononcer la confiscation de ses états et leur réunion au Dauphiné, par un arrêt du parlement de Grenoble du 20 septembre 1477. 1477.

Jean Veillety, inquisiteur de la foi, docile aux inspirations de l'archevêque d'Embrun, essaya, vers ce temps-là, de rallumer le feu mal éteint des bûchers de l'intolérance. D'actives recherches, de rigoureuses poursuites se renouvelèrent contre les Vaudois. Il ne resta bientôt d'autre recours, à ces enfans infortunés de l'hérésie, que celui de la clémence royale. Louis consentit,

en effet, à les couvrir de sa protection toute-puissante. Il fit cesser les supplices et arrêta la persécution, *ayant reconnu*, dit Chorier, *qu'il y avait de l'abus, et plus d'avarice que de zèle.* Ce retour à l'humanité et à la justice est d'autant plus remarquable, qu'il est le fait d'un prince, feignant la dévotion jusqu'à la puérilité, pour en revêtir l'ombrageuse cruauté de sa tyrannie, et la noirceur de son caractère.

Les comtés de Valentinois et de Diois furent l'occasion ou le sujet de quelques démêlés avec la cour de Rome. Un imposteur, Olivier le Dain, maîtrisait alors le roi de France, dont il avait rempli l'âme de terreur et fasciné l'esprit. Le pape s'adressa à cet homme pour obtenir de Louis ce qu'il en désirait, et cette entremise lui réussit. Jean Blosset, sénéchal de Normandie, et
1482. Etienne de Boisieu, bailli des montagnes du Dauphiné, reçurent ordre de mettre le pontife en possession des comtés, ce qu'ils exécutèrent avec exactitude. Mais une opposition violente se

manifesta aussitôt, contre cette remise, dans le parlement de la province. La magistrature dauphinoise refusa de reconnaître une cession arrachée à la faiblesse du monarque, et son honorable résistance obligea le saint siége à rentrer en négociation, et à rendre encore incertain, ce qui venait d'être résolu définitivement, en sa faveur, par l'ignoble favori qui gouvernait la France. Ces contestations se terminèrent, sous Charles VIII, au moyen d'une somme considérable que ce prince donna au pape Innocent VIII, qui voulut bien se 1491.
désister, à ce prix, des prétentions chimériques élevées depuis long-temps, par le saint siége, sur le Valentinois et le Diois.

Un frère du sultan Bajazet, nommé Zizim, devenu prisonnier des puissances chrétiennes, avait été conduit à Paris, et, de là, renvoyé en Dauphiné. Le château de Roche-Chinard, appartenant à Barrachin-Alleman, lui fut assigné pour résidence. Pendant son séjour en cet endroit, le prince turc

eut occasion de voir assez souvent Hélène de Sassenage, qui habitait la terre de Labâtie, en Royan. Ce voisinage fit naître en son cœur une passion ardente. Pour lever les obstacles que la dissidence religieuse pouvait apporter au succès de son amour, il ne craignit pas de faire pressentir combien peu lui coûterait l'abandon de l'islamisme, dès que cette désertion deviendrait nécessaire pour rendre possible son union avec l'amante qu'il adorait. Mais les parens d'Hélène ne tinrent pas compte au Musulman de la facilité que l'amour inspirait à sa conscience. Le malheureux Zizim fut séparé pour jamais de l'objet de sa flamme, et relégué en Auvergne par l'ordre exprès du grand maître de Rhodes (1).

Les états généraux du royaume avaient été convoqués à Tours, en 1494, et les députés du Dauphiné y avaient siégé à part, selon les clauses de l'acte de

(1) Il existe un roman sur les amours du prince Zizin et d'Hélène de Sassenage.

cession de 1349. Le droit de battre monnaie y fut enlevé aux seigneurs et aux prélats, dont on affaiblit ainsi de plus en plus la puissance féodale. Cependant la multitude, aveuglée sur ses vrais intérêts, s'irrita dans Grenoble de ce que l'on décriait les monnaies, autres que celles du roi et du dauphin, et poussa le mécontentement jusqu'à la sédition, parce qu'on démonétisait, en ses mains, quelques pièces de cuivre, sans songer qu'elle défendait ainsi les prérogatives seigneuriales dont elle supportait si péniblement le poids. Peut-être aussi fut-elle entraînée à s'émouvoir par l'influence de l'évêque, qu'aigrissait la perte de l'un de ses principaux priviléges. Les chefs de la révolte n'en furent pas moins recherchés, et sévèrement punis.

Charles VIII fit plusieurs voyages en Dauphiné, pendant le cours de ses expéditions au delà des Alpes. Il y vint aussi une fois, amené par la piété, et pour remplir un vœu que, dans les dangers d'une grave maladie, il avait fait à Notre-Dame d'Embrun. Louis XII, 1498.

son successeur, ayant eu besoin du pape, pour le succès de ses vues ambitieuses sur le Milanais, le Valentinois fut érigé en duché, et donné, au préjudice de Jean de Poitiers, au fameux bâtard d'Alexandre, César Borgia.

Cependant les progrès des troupes françaises en Italie éveillèrent l'attention jalouse de Jules II, et provoquèrent une alliance étroite entre ce pontife et l'empereur Maximilien. La cour de Rome employa d'abord les armes spirituelles, qui faisaient à peu près toute sa puissance, et mit le royaume de France en interdit. Cette mesure violente, inspirée par des passions politiques et mondaines, quoique se rattachant entièrement à l'ordre religieux par sa nature et ses effets; cette mesure fut le signal d'une assemblée générale des prélats français et dauphinois. La ville de Tours, qui avait reçu dans ses murs, en 1484, les représentans de la nation, devint le siége de la nouvelle réunion épiscopale. Le clergé s'y montra patriote et chrétien : la

pragmatique sanction, le droit commun des églises de la monarchie, toutes les libertés du sacerdoce gallican y furent consacrés et solennellement proclamés. 1507. à 1511.

Au commencement de son règne Louis XII avait mis fin à la guerre cruelle que Rostaing, archevêque d'Embrun, avait rallumée contre les Vaudois de la vallée de Fressinières. Après avoir envoyé son propre confesseur sur les lieux, il s'était convaincu que ces misérables hérétiques n'étaient point aussi méchans qu'on les lui avait dépeints, et il avait ordonné, en conséquence, qu'ils fussent remis en possession de leurs biens; mais la justice *du père du peuple* ne put dérober longtemps cette race infortunée à la sauvage persévérance des bourreaux acharnés contr'elle. En 1515, un évêque d'Angoulême, sous le titre d'inquisiteur de la foi, vint ranimer la persécution dans les vallées d'Oulx et de Bardonnèche. La bienveillance protectrice du roi fut condamnée à l'inaction 1513.

par la puissance sacerdotale, et les choses se poussèrent à de telles extrémités que « l'on voulut, dit Chorier, » contraindre les chefs de famille de » déférer aux inquisiteurs leurs femmes » et leurs enfans, et ceux-ci leurs » maris et leurs pères. La peine des » obstinés, dans leurs erreurs, fut le » feu ; il y en eut même pour ceux qui » les quitteraient : il leur fut ordonné » de porter à l'avenir sur leurs habits, » s'ils étaient jaunes, une croix blan- » che; s'ils étaient blancs, une croix » jaune : cela avait du rapport au sam-
1514. » bénit d'Espagne. » Louis XII mourut sur ces entrefaites, et cet évènement, par la sensation profonde qu'il produisit sur les esprits, contribua à suspendre le cours du massacre des Vaudois, quoique ce monarque eût été loin de l'ordonner, et que l'on ne pût, à cet égard, reprocher à sa mémoire, que la neutralité ou l'impuissance de l'autorité royale, au milieu de supplices atroces long-temps prolongés.

Parmi les Dauphinois qui acquirent

de la célébrité sous les règnes de Charles VIII et de Louis XII, on remarque le fameux jurisconsulte Guy-Pape, son ami Barthelemy de Nièvre, Antoine de Laporte, Jaffrey-Carles, président unique du parlement de Grenoble et du sénat établi à Milan par le roi de France; Jean Rabot, et Aimar du Rivail, conseillers au parlement, connus par leur goût pour les lettres, dont la renaissance prochaine s'annonçait déjà dans quelques esprits.

François Ier, en parvenant au trône, remplit fidèlement, à l'égard du Dauphiné, les conditions imposées à ses prédécesseurs par les statuts de cette province, et jura d'en respecter et défendre les franchises, libertés et priviléges. Vainqueur à Marignan, un an après son avènement, il distingua, parmi les compagnons de sa gloire, un guerrier aussi modeste que brave, aussi loyal qu'intrépide, dont le grand caractère avait su forcer les ennemis mêmes de la France à l'admiration et à l'estime. Le valeureux monarque am- 1515. à 1524.

bitionna l'honneur d'être admis au rang des preux sous les auspices de cet homme héroïque, et il reçut l'armure chevaleresque (1) des mains du dauphinois illustre qui, sous le titre de chevalier sans peur et sans reproche, devait immortaliser le nom de Bayard.

Ses querelles avec Charles-Quint occupèrent François Ier durant tout son règne, et l'obligèrent à faire des levées extraordinaires en homme et en argent. Pour entretenir cette guerre opiniâtre, il aliéna une partie de son domaine en Dauphiné, jusqu'à concurrence de 80,000 livres, et recourut même à la vénalité des charges. Quatre offices de

(1) Les mémoires de Bayard nous apprennent, dit M. Rœderer, que quand François Ier lui proposa de l'armer chevalier, Bayard commença par le refuser, et lui donna une bonne raison de son refus. « *Sire, celui qui est roi d'un si noble royaume, est chevalier sur tous les autres chevaliers.* » Mais le roi répliqua : « *Faites mon vouloir et commandement, si vous voulez être de mes bons serviteurs et sujets.* » Et Bayard obéit.

conseillers au parlement, et deux d'auditeurs à la chambre des comptes furent créés, et vendus, en quelque sorte, à l'enchère. Malgré le succès de ces plans de finance, malgré l'appui de la fiscalité et d'un corps de six mille dauphinois que Jean de Poitiers conduisit en Italie, l'armée française fut battue à la Bicoque et perdit le Milanais. Les troupes impériales, profitant de leur victoire, envahirent aussitôt le marquisat de Saluces, et menacèrent le Dauphiné. Cette province était dans l'effroi ; ses habitans se croyaient à la veille de subir l'invasion des étrangers, quand Bayard se présenta pour faire cesser les dangers et les alarmes de sa patrie. A la tête de quelques chevaux seulement et de deux mille fantassins, il défendit l'entrée de sa terre natale aux impériaux, et préserva de l'insolence d'un conquérant semi-barbare, ces contrées allobrogiques dont il réveillait les antiques souvenirs, par sa valeur et par sa gloire.

Mais à peine délivrés par leur vaillant compatriote du péril imminent

que leur avait présenté une armée ennemie ; les Dauphinois eurent à endurer, de la part des amis de la France, tous les maux auxquels ils venaient d'échapper. Un corps italien, imprudemment introduit dans le royaume comme allié ou comme mercenaire, s'empara de la Côte-Saint-André qu'il livra au pillage et à l'incendie. Des brigands, au nombre de quinze cents, et commandés par un certain Maclou, dont ils avaient fait un roi, vinrent ensuite ravager le Viennois qu'ils remplirent de crimes et couvrirent de destruction et de deuil. L'épée de Bayard fut alors invoquée de toutes parts, et le magnanime chevalier s'empressa de répondre à ce cri unanime ; mais son nom suffit cette fois pour sauver son pays. Les bandes dévastatrices, averties de sa marche, s'enfuirent précipitamment à son approche, et laissèrent, au glaive redoutable du soldat dauphinois, l'honneur d'avoir rempli sa tâche patriotique, sans être sorti du fourreau.

La campagne de 1524 fut signalée

par un évènement funeste aux armes françaises; le grand homme qui avait jeté sur elles l'éclat de tant d'héroïsme et de vertu, tomba sous les coups des ennemis de la France, à la fatale journée de Rebecque. Couvert de blessures, il allait expirer au pied d'un arbre avec le même courage dont il n'avait cessé de donner l'exemple pendant sa vie, lorsqu'un Français, déserteur de la cause nationale, et que les destins voulurent rendre témoin de l'agonie glorieuse d'un guerrier fidèle, se présenta devant Bayard, et s'apitoya sur son sort. La vue de ce transfuge ranima un instant les forces défaillantes du plus loyal des preux, en excitant, dans son âme toute française, une vertueuse irritation. « *Ce n'est pas moi* » *qu'il faut plaindre*, dit-il au con- » nétable de Bourbon, avec toute la » sérénité d'une conscience irrépro- » chable et toute l'énergie du patrio- » tisme indigné, *c'est vous qui com-* » *battez contre votre pays et votre* » *roi.* » Ces paroles, prononcées avec

l'accent de la réprobation, épuisèrent le reste de chaleur qui disputait encore à la mort la dépouille du chevalier; et le dernier soupir du héros, ainsi hâté par une noble émotion, fut, comme sa vie entière, un hommage à sa patrie.

1524 à 1527. Antoine de Chabannes fut envoyé quelque temps après en Dauphiné pour s'opposer aux desseins de Charles-Quint, qui voulait pénétrer en France par cette province. L'assistance des États devenant indispensable en d'aussi graves circonstances, ils furent convoqués à Grenoble; mais comme les institutions populaires, viciées par le régime féodal, avaient laissé croître à côté d'elles une puissance rivale, celle de l'aristocratie, la représentation dauphinoise vit se former hors de son sein, une nouvelle assemblée provinciale, toute composée de nobles, qui se réunit dans la ville de Romans. Des résolutions patriotiques furent sans doute également prises dans ces divers corps, puisque la noblesse seule fournit, selon

Chorier, un contingent de quatre mille gentilshommes (1), commandé par le premier baron du pays, Antoine de Clermont. Mais ces belliqueuses dispositions devinrent inutiles par le changement que Charles-Quint apporta à son plan d'attaque, et auquel l'attitude guerrière des peuples des Alpes ne fut peut-être pas tout-à-fait étrangère. Les impériaux entrèrent par la Provence, où leur expédition échoua, par la prévoyance du connétable de Montmorenci, qui mit en pratique les conseils donnés autrefois par Memnon à Darius, et dont les Russes ont profité, en 1812, d'une manière si terrible pour les armes françaises.

(1) Le même historien assure que le roi ayant voulu connaître le nombre des familles nobles du Dauphiné, il s'en trouva cinq cents dans le Haut-Viennois, et dans la baronie de La Tour; deux cent cinquante, dans le Bas-Viennois; quatre cent seize dans le Gruisivaudan; quatre-vingt-sept dans le Gapençais; vingt-cinq dans l'Embrunois; quinze dans le Briançonnais; cent dans les baronnies; et cent quatre-vingts dans le Valentinois, le Diois et le Tricastin.

Les opinions de Luther commencèrent à se répandre en Dauphiné sous ce règne. Les échafauds dressés pour les Vaudois, au lieu de servir à éloigner les esprits de l'innovation et des systèmes réformateurs, contribuèrent au contraire aux progrès des nouvelles doctrines ; et les paisibles habitans des vallées dauphinoises, confondant la communion romaine avec les inquisiteurs de la foi, furent entraînés dans l'hérésie, par les rigueurs mêmes adoptées pour la détruire. Le parlement de la province, alarmé du succès qu'obtenait la réforme, crut pouvoir y mettre un terme par ses arrêts, en défendant la traduction des livres sacrés en notre langue ; mais cette étrange prohibition qui semblait fonder l'attachement des chrétiens à la foi de leurs pères, sur la nécessité d'ignorer les sources premières de la religion, et de ne point entendre le sens des écritures ; cette prohibition ne fit que recommander aux Dauphinois les erreurs qu'on voulait éteindre.

1533 Par les expéditions réitérées que plu-

sieurs rois avaient successivement et imprudemment tentées en Italie, par les guerres continuelles qu'ils avaient entretenues en deçà comme au delà des Alpes, l'agriculture avait perdu une partie des bras qu'elle employait à la subsistance des peuples, et une disette affreuse avait suivi cette altération des ressources agricoles. Bientôt la peste vint se joindre à la famine. Les villes et les campagnes, également infectées, furent plongées dans la désolation et dans le deuil. Soffrey de Charponnay, président à la cour des comptes, donna, au milieu de ces tristes conjonctures, un exemple héroïque de dévouement conjugal. Il accourut de Lyon à Grenoble auprès de son épouse, que le fléau pestilentiel avait atteinte. La mort récente de deux domestiques de la maison ne le découragea point, il prodigua les soins les plus tendres et les plus assidus à celle qu'il voulait sauver ou suivre dans la tombe, et sa touchante sollicitude fut récompensée par une rapide et complète guérison.

Ce règne, signalé par tant d'évène-

Italie, et le baron des Adrets, qui se rendit depuis si fameux dans les discordes civiles, y avait conduit la légion dauphinoise, composée de quatre mille fantassins et de deux mille cavaliers. A la prise de Moncalve, par les ennemis de la France, le seigneur de Pecquigni s'étant conduit mollement, et ayant contribué, par l'oubli de ses devoirs, à attifer cet affront sur nos armes, des Adrets, qui avait déployé sa capacité et son courage ordinaires, l'accusa hautement d'avoir donné lui-même la victoire aux Espagnols; mais, le duc de Guise, dont la puissance commençait à annihiler celle de la couronne, couvrit Pecquigni de sa haute protection, et reporta, sur l'intrépide accusateur même, la responsabilité de l'échec essuyé par l'armée française. Cette étrange justice distributive révolta le baron à qui sa conscience rendait témoignage de l'accomplissement de ses devoirs. Alors germèrent dans son âme les sentimens d'une haine implacable contre la maison de Lorraine. Nous verrons bientôt quels furent les

résultats de ces dispositions hostiles que la prudence condamna d'abord au secret et à la dissimulation. Quand le moment d'éclater arrivera, l'explosion sera d'autant plus terrible, que les désirs de vengeance auront été plus longtemps comprimés.

De toutes les provinces de France, le Dauphiné était celle où les innovations de Calvin avaient été le mieux accueillies. Les désordres du clergé dont les mœurs relâchées avaient, dès le douzième siècle, forcé Saint-Hugues, évêque de Grenoble, à renoncer à l'épiscopat (1); le désir de l'instruction et la tendance au raisonnement, plus précoces que sur tout autre point du royaume; enfin l'horreur de la tyrannie féodale

(1) « Saint-Hugues, né à Château-Neuf, » fut élu évêque de Grenoble malgré sa ré- » sistance; il se retira à Chaise-Dieu où il prit » l'habit monastique, désespéré d'avoir fait » d'inutiles efforts pour réprimer le libertinage » des prêtres, la simonie et l'usure qui fai- » saient d'affreux ravages. » (*Bibliot. du Dauph.*, *Guy-Allard et Chalv.*)

qu'exerçaient sans ménagemens les prélats et les abbés, avait favorablement préparé la population dauphinoise à prêter l'oreille à des doctrines qui attaquaient la puissance temporelle du sacerdoce ; aussi les disciples du curé de Noyons avaient-ils trouvé, en ce pays, de nombreux prosélytes, tant dans le tiers-état que dans la noblesse. Le duc de Guise, gouverneur-général de la province, irrité de ces progrès, et les attribuant à la modération du lieutenant de roi, Antoine de Clermont, qui ne pensait pas que l'on dût combattre les travers de l'esprit par le fer et le feu ; le duc de Guise, disons-nous, remplaça ce sage et prudent officier par un de ses plus complaisans serviteurs, Hector de Pardaillan, seigneur de la Motte-Gondrin ; mais la noblesse du Dauphiné, jalouse de ses priviléges qui exigeaient que le lieutenant de roi fût dauphinois, quand le gouverneur était étranger, ne voulut pas reconnaître ce remplacement.

Cependant le calvinisme faisait cha-

que jour de nouvelles conquêtes. Valence, Romans, Montélimart se prononçaient énergiquement en sa faveur, et la cène avait eu lieu publiquement dans la première de ces villes, le jour de Pâques, de l'an 1560. Maugiron, 1560
catholique ardent, fut chargé de la lieutenance générale en ces graves circonstances; il rassembla une légion, à la tête de laquelle il entra dans Valence, accompagné du baron des Adrets, qui n'avait pas encore cru le moment assez favorable, pour l'exécution de ses projets de vengeance. La tête des ministres, Saulas et Lancelot, tomba sous la hache de Maugiron qui, dès-lors, se montra résolu à étouffer l'hérésie dans le sang. D'autres victimes périrent à Montélimart et à Romans: les échafauds élevés sur la terre des Caturiges contre les Vaudois, semblèrent descendre dans le pays des Cavares, pour servir au supplice des huguenots.

Mais les réformés comptaient dans leurs rangs quelques hommes d'un caractère énergique et d'une grande bra-

voure. Entr'eux tous se faisait sur-tout remarquer Charles du Puy, seigneur de Montbrun, qui joignait à ces qualités brillantes une vaste capacité. Calviniste aussi intolérant qu'il avait été catholique zélé (1), il forçait ses sujets par le baton à venir entendre les ministres qu'il avait auprès de lui, et affectait de professer solennellement la religion dont les lois proscrivaient l'exercice public. Cette conduite auda-

(1) « Il (Dupuy-Montbrun) avait été très-» zélé catholique; une de ses sœurs ayant été » pervertie par des ministres, avec qui elle » avait eu de secrètes conférences, s'était re-» tirée à Genève. Elle craignait son zèle. En » effet, il fut tel qu'il le porta à l'y aller » chercher, dans le dessein de la ramener ou » de la tuer. Elle en fut avertie, et se pré-» para à le recevoir. Il fut surpris de la voir » sans émotion à son abord. Elle entra en » discours avec lui, et le tourna avec tant » d'artifices et de souplesse, qu'elle le gagna. » Il fit dès-lors une publique profession de » cette nouvelle religion, qu'on appelait alors » réformée. Elle n'eut pas depuis de plus » hardi ni de plus heureux défenseur. » (*Chorier, Hist. du Dauph.*)

cieuse ne pouvait manquer d'attirer sur lui de rigoureuses poursuites. Le prévôt des maréchaux de France eut ordre de se rendre à Montbrun pour y arrêter le seigneur factieux qui donnait avec tant d'éclat l'exemple d'une insoumission contagieuse; mais il était plus facile d'accepter une pareille mission que de la remplir. L'impétueux Dupuy se moqua de la bonhomie du prévôt qui croyait être sûr de son prisonnier en invoquant le nom du roi, et prouva en cette occasion, qu'il comprenait parfaitement le rôle de chef de parti, et la position de tout homme qui a cessé d'obéir au gouvernement de son pays (1); il répondit à l'officier du prince, en lui déclarant qu'il le constituait lui-même en arrestation dans son château, et courut ensuite aux armes, pour résister à l'orage que cette

(1) Quiconque a pu forcer son monarque à le craindre,
A tout à redouter, s'il n'ose tout enfreindre.

(VOLTAIRE, *Henriade*.)

démarche devait appeler sur sa tête. Après la prise de plusieurs places dans le Royonnais, après quelques tréves aussitôt rompues que conclues, il fut battu près de Molans par Lamotte-Gondrin et Labaume Suze, et forcé d'aller chercher un asile en Allemagne. Les plus grands dangers l'assaillirent dans sa fuite, une trahison fut sur le point de le livrer à ses ennemis, et il ne parvint à se sauver, avec son épouse, qu'à l'aide d'un double travestissement. Cependant on ne laissa pas manquer de victimes l'autel des vengeances. Plusieurs des amis ou des
1560. partisans du vaillant Dupuy périrent du dernier supplice. On rasa ensuite quelques maisons, et l'on démolit les fortifications du château de Montbrun.

Sur ces entrefaites François II mourut, laissant la couronne à Charles IX son frère. La reine-mère, la trop fameuse Catherine de Médicis, et le duc de Guise, prétendirent l'un et l'autre gouverner l'Etat, au nom du jeune prince. Des intrigues ténébreuses, des

trames criminelles naquirent de cette rivalité. Les menées de Catherine provoquèrent sourdement le réveil des protestans, tandis que l'ambitieux Lorrain négocia avec les espagnols. Des Adrets parut, à la machiavélique douairière, l'homme qui convenait à ses projets perturbateurs; elle savait qu'il joignait au courage et à la science militaire, un esprit remuant, et une haine profonde contre le superbe Guise. Des propositions furent donc faites au baron qui les accepta, avec d'autant 1561.
plus d'empressement, qu'il était impatient de venger l'injure qu'il avait reçue du puissant protecteur de Pecquigni. Le même guerrier qui était entré dans Valence à côté de Mangiron, pour y punir la révolte des réformés, se montra, dans la même ville, à la tête des réformés contre les catholiques, après avoir donné le signal de cette nouvelle insurrection, par le meurtre de Lamotte-Gondrin qu'il surprit dans la maison de Gaspard de Saillans. Ainsi débarrassé du lieutenant-général, des Adrets se revêtit du

titre *d'élu général en chef des compagnies assemblées pour le service de Dieu, la délivrance du roi et de la reine sa mère, et conservation de leurs Etats ès pays de Dauphiné, Provence, Lyonnais et Auvergne.* Grenoble et Vienne furent occupées par ses troupes, et virent interdire, dans leurs murs, l'exercice de la religion romaine, comme dans les autres principales villes de la province; mais ayant été appelé sur les confins du comtat pour réduire le bourg de Pierrelatte qui avait osé résister à ses sommations, et où tout fut passé au fil de l'épée, le baron perdit Grenoble et Saint-Marcelin que Maugiron lui enleva, pendant son absence, avec un corps d'armée organisé en Savoie. Il eut bientôt repris ces deux places, dont la dernière subit toutes les horreurs réservées à une ville emportée d'assaut, tandis que les habitans catholiques de la première furent indulgemment traités, à la sollicitation même de leurs compatriotes protestans.

Montbrun reparut alors plus dévoué

que jamais à la cause de la réforme, pour laquelle il avait été frappé dans sa personne et dans ses biens. Son retour vint fort à propos ranimer les espérances du calvinisme que le baron des Adrets commençait à défendre mollement, à cause du refus que le prince de Condé lui avait fait du gouvernement du Lyonnais; car, ce chef loyal du protestantisme avait éprouvé de la répugnance à donner une marque aussi éclatante de confiance et de satisfaction, à un soldat farouche, qui souillait presque tous ses triomphes, par des actes de barbarie.

Quelle horrible situation que celle du Dauphiné! Ses habitans armés les uns contre les autres, ses campagnes ravagées; ses villes prises et reprises passant d'une réaction violente à des représailles terribles, tel était l'affreux état où les odieuses inspirations de Catherine avaient plongé cette malheureuse province; et ce fut l'agent même de cette femme abominable, le premier moteur des troubles, l'homme qui

y avait déployé le caractère le plus féroce, le baron des Adrets, en un mot; qui songea à arrêter le cours des désordres dont il avait donné le signal. Sa désertion du catholicisme à la réforme, étrangère à toute conviction religieuse, n'était due, comme nous l'avons remarqué, qu'à une animosité personnelle contre le duc de Guise. Quand il crut avoir accordé assez de sang à cette passion d'intérêt privé, et lorsqu'il vit sur-tout que son crédit s'affaiblissait de jour en jour dans le camp des protestans, il pensa à négocier avec le duc de Nemours qui commandait les catholiques. La plus grande partie de la noblesse calviniste entra dans ses vues, inquiète de la marche politique que prenait l'insurrection religieuse. Les seigneurs n'avaient embrassé, en effet, le protestantisme, qu'en haine de la puissance sacerdotale, et du pouvoir royal, qui s'appliquait sans cesse à restreindre leurs priviléges. La guerre qu'ils faisaient au gouvernement du roi, sous les couleurs d'une dissi-

dence sur le dogme, n'était réellement qu'une suite des anciennes résistances des barons, que les dernières convulsions de l'indépendance féodale. Dès qu'ils s'aperçurent que leurs sujets puisaient, dans les nouvelles doctrines, des sentimens et des désirs de liberté; dès qu'ils comprirent que la réforme pourrait dépasser la religion, et arriver jusqu'à l'organisation sociale; dès qu'ils virent enfin un conseil politique, composé des députés du peuple, se constituer dans Valence, pour y traiter souverainement de la discipline ecclésiastique, de la guerre, de la police, des finances, de la justice, et de tous les intérêts des calvinistes, ils regrettèrent d'avoir secondé un mouvement qui pouvait avoir des suites funestes à leurs prérogatives, et s'associèrent, avec empressement, aux idées pacifiques et aux négociations de des Adrets.

Mais, les ministres protestans qui jouissaient d'une grande influence dans

le conseil politique (1), combattirent cette tendance des nobles sectaires du calvinisme (2), ainsi que les intrigues du baron des Adrets pour livrer, en quelque sorte, les réformés à leurs ennemis. Soubise, Montbrun et Mouvans, repoussèrent de leur côté toutes les manœuvres, par lesquelles on essayade les conduire à une transaction qui ne pouvait convenir, ni à leur position, ni à leur caractère. Ils se prononcèrent hautement pour la continuation des hostilités. Des Adrets fut déchu de tout commandement, réduit à invoquer l'appui du duc de Nemours, et arrêté dans Valence, pour être transféré de là à Nismes, comme criminel d'état. Une assemblée générale des députés des villes (3) sou-

(1) « C'était, dit Chorier, un commencement de république. »

(2) « Il (le baron des Adrets) rassembla la » noblesse dans Romans : et il fut conclu, » dans cette assemblée, que la paix se ferait » avec les catholiques comme il le désirerait. » (*Chorier.*)

(3) Les villes qui envoyèrent des députés

mises à la réforme, enjoignit ensuite aux habitans de la province, sous peine de bannissement, de faire une publique profession du calvinisme, et d'assister au prêche, au moins chaque dimanche. Ainsi, le fanatisme persécuteur des uns (1) enfanta l'intolérance des autres.

La mort du duc de Guise amena un

à cette assemblée furent Grenoble, Romans, Die, Montélimart, Crest et Crémieu. Le Viennois, le Gapençois et l'Embrunois étaient alors aux catholiques. Le Briançonnois, dont les habitans avaient confondu leurs opinions vaudoises avec celles de la réforme, ne put se faire représenter à cause de son éloignement du lieu de la réunion, et de l'espèce de blocus où le tenait l'occupation des contrées voisines par les catholiques.

(1) Quoique les protestans eussent donné le signal de la guerre civile, elle n'en était pas moins due au gouvernement français qui, indépendamment des excitations de la reine-mère, n'avait pas fait jouir les religionnaires de la liberté de conscience stipulée dans les traités, et n'avait pas empêché sur-tout les poursuites rigoureuses qui les poussèrent à l'insurrection.

rapprochement entre la cour et les chefs du parti protestant. La paix fut conclue
1563 le 19 mars 1563, paix qui ne put arrêter
à le cours des hostilités sur plusieurs
1571. points du royaume, dans le Dauphiné entr'autres. Furmeyer, aidé de Lesdiguières, qui commençait à marquer sous les drapeaux du calvinisme, s'empara de Romette, malgré les efforts d'une armée catholique, accourue de Gap pour secourir cette place. Les ministres ne cessèrent ensuite de tenir les peuples en méfiance sur les intentions du gouvernement, et disposèrent ainsi les esprits à la guerre. Mais Bertrand de Simiane, seigneur de Gordes, nommé lieutenant général dans la province dauphinoise, en remplacement de Maugiron, opposa tant de sagesse et d'activité à l'influence des prédicans, qu'il parvint à calmer les esprits, et à procurer quelques intervalles de repos à cette contrée. Sa modération, bien qu'elle déplut à quelques fanatiques, tels que les seigneurs de Suze, de Sassenage, et autres amis de Maugiron, fut approu-

vée dans les conseils du prince, où elle triompha des dénonciations des exagérés. Gordes joignait d'ailleurs une grande énergie à sa prudence, quand les circonstances l'exigèrent. C'est ainsi qu'il montra un zèle infatigable, de la vigueur, du courage et de la capacité, lorsqu'éclata, en 1567, l'insurrection générale des réformés, à la tête de laquelle parut encore Montbrun dans le Dauphiné(1). Les religionnaires avaient déployé leurs plus grandes ressources : des succès importans, obtenus au commencement de la campagne, et les principales villes tombées en leur pouvoir, semblaient même promettre à leurs armes de plus sérieux avantages. Toute cette supériorité militaire disparut in-

(1) Le baron des Adrets, qui avait recouvré sa liberté à la paix de 1563, se présenta cette fois aux chefs catholiques pour leur offrir ses services. Il fut accepté, devint suspect, fut jeté dans une prison à Lyon, mis ensuite en liberté par ordre du roi, qui lui déclara qu'on l'avait injustement soupçonné.

sensiblement devant l'habileté et la persévérance de Gordes, et déjà les protestans avaient été réduits à demander ou à accepter des trèves rarement observées, quand arriva la paix de 1570, qui fut publiée le jour même de la Saint-Louis, dans la ville de Grenoble.

Fatigués de vivre dans l'anarchie, et les de s'entr'égorger, les Dauphinois, catholiques et huguenots, étaient cette fois assez enclins à respecter le nouveau traité; mais le gouvernement vint rallumer lui-même l'incendie, en ordon-
'72. nant le massacre des partisans de la réforme, endormis sur la foi des paroles royales. Gordes reçut du monarque, qui avait tiré sur son peuple par les fenêtres du Louvre, le commandement formel d'exterminer les calvinistes, dans toute l'étendue du territoire soumis à son autorité. Heureusement pour le Dauphiné, le lieutenant général, qui y disposait de la force militaire, n'était pas homme à se faire bourreau. Il n'hésita pas à désobéir à la cour, et son nom, couvert de gloire, est resté atta-

ché aux souvenirs de la Saint-Barthélemy, comme une consolation, laissée à l'humanité, dans les horreurs de cette épouvantable journée. Les conseils de Prunier Saint-André contribuèrent aussi à soutenir Gordes dans sa généreuse désobéissance, et il est juste de rappeler également que le parlement, dirigé par Truchon, son président, soutint, de tout son pouvoir et de tout son crédit, la résolution énergique du lieutenant général.

Pleins d'admiration pour la conduite héroïque de Gordes, Lesdiguières, Champoléon et Morges, cédèrent à l'invitation de venir conférer avec lui sur les questions religieuses; mais, soit amour-propre, soit conviction réelle, chacun garda ses croyances et s'y tint même plus fortement attaché que jamais. La proscription d'ailleurs qui, partie de la capitale, continuait à désoler les provinces, ne pouvait guère disposer les esprits à se rapprocher et à s'entendre, et si le Dauphiné n'éprouvait pas les calamités dont le calvi-

nisme était frappé dans tout le royaume, les protestans de ce pays savaient bien que cette exception n'était due qu'au caractère du lieutenant général, dont la cour pouvait, d'un moment à l'autre, punir l'honorable résistance, par une éclatante disgrâce, et qu'ainsi leur tranquillité n'était que précaire. Cette persuasion seule les aurait entraînés à reprendre les armes, s'ils n'y avaient pas été déjà portés par le désir de venger l'assassinat de leurs frères. Le 6
1573 avril de l'an 1573, Montbrun arbora
à encore une fois l'étendard de l'insur-
1575. rection, et donna le signal des combats, par la prise d'Orpières et de Serres, tandis que Lesdiguières s'emparait de Mentz. En quelques jours tout le Dauphiné fut en feu. Grane, Livron, Loriol, et plusieurs autres places, se rangèrent sous les drapeaux du calvinisme; mais les insurgés échouèrent dans leurs tentatives sur Valence, Montélimart, Briançon et Buis. Ils n'en continuèrent pas moins la guerre avec opiniâtreté; Montbrun, dont la grande

bravoure ne connaissait rien d'impossible, possédait aussi dans les revers une force d'âme et une tenacité qui l'empêchaient de se rebuter jamais. Il fit de Loriol et de Livron deux points importans pour la communication des réformés du Dauphiné avec ceux du Vivarais et de la Provence. Livron soutint contre Gordes deux siéges, qui ne laissèrent à ce général que la honte de les avoir tentés. Le roi, étonné de tant d'audace, voulut voir lui-même de près ces terribles Livronais qu'on ne pouvait réduire. Il vint au camp, et essuya, dit Chorier, l'insolence des assiégés. Loriol ne se défendit pas avec moins de résolution et de bonheur : Lesdiguières s'était chargé de conserver la place aux drapeaux de la réforme.

Ces succès du protestantisme déterminèrent le roi à prendre la voie des négociations pour rétablir l'ordre dans cette partie de ses états. Villeroi et Saint-Sulpice furent envoyés à Montbrun, pour l'amener à une transaction qui put assurer au Dauphiné une paix

durable. Mais ces agens du prince oublièrent qu'ils allaient traiter avec un chef de parti, souvent victorieux et jamais abattu, et débutèrent avec Montbrun comme avec un sujet rebelle. Ils lui reprochèrent d'avoir manqué d'égards pour le roi en plusieurs circonstances. « Les armes comme le jeu, leur dit fièrement l'intrépide guerrier, égalent les hommes. » Et les plénipotentiaires se retirèrent sans avoir rien pu obtenir.

Il fallut donc recourir à la force des armes. Gordes leva un corps de Suisses, et fort de l'appui de ces mercenaires, vint fondre sur Montbrun qui assiégeait Châtillon. Cette attaque réussit au chef catholique; mais son adversaire, peu accessible au découragement que les revers impriment aux âmes mollement trempées, reprit bientôt l'offensive. Un combat opiniâtre et sanglant eut lieu dans les environs de Die : trois cents Suisses restèrent sur la place, et Lesdiguières y rivalisa d'intrépidité, avec l'illustre capitaine qui

était à la fois son ami et son maître dans la carrière des armes. Lapoipe-Saint-Jullin fut fait prisonnier par le digne lieutenant de Montbrun.

Mais ce fut là le terme des succès de ce valeureux champion du protestantisme. Un excès de confiance en lui-même, et l'entraînement d'une bravoure impétueuse, livrèrent Montbrun à ses ennemis, dans une rencontre près du pont de Miribel. Le roi, la cour, le clergé, et tout ce qui tenait ardemment au catholicisme dans la noblesse et dans le peuple, se réjouirent fort de cette prise. On ordonna au parlement de Grenoble d'instruire le procès de Dupuy, et la procédure, promptement achevée, se termina par une condamnation à mort. Le guerrier calviniste subit sa sentence « généreusement et en héros, dit Chorier, aussi l'appellait-on *le vaillant Montbrun*. »

1575 à 1594.

Une assemblée générale des chefs du parti protestant remit à Lesdiguières le commandement supérieur des armées, que Montbrun avait exercé avec

tant d'éclat et de gloire. Les hostilités, sans cesse suspendues par des trèves, presqu'aussitôt violées que conclues, offrirent, pendant vingt ans, au nouveau généralissime des réformés, les plus brillantes occasions de déployer le grand courage et la vaste capacité militaire dont il était doué. Tantôt vainqueur, tantôt vaincu (1), il fut toujours habile et intrépide guerrier. Sa persévérance dans la mauvaise fortune, et dans le choc des factions nouvelles, créées par la formation de la ligue, par l'assassinat de Henri III, et par l'avènement du Béarnois; sa persévérance, disons-nous, finit par soumettre le Dauphiné aux drapeaux réunis du royalisme et de la réforme.

---

(1) C'est par excès de bienveillance ou de flatterie, que les lettres expédiées à Lesdiguières lors de sa nomination à la dignité de connétable, après sa conversion, lui attribuèrent l'honneur *d'avoir toujours été vainqueur, et de n'avoir jamais été vaincu.* Il éprouva souvent des échecs, inévitables durant une longue guerre.

Après son abjuration, Henri IV se rendit à Lyon, où Lesdiguières (1) lui 1595 à 1600.

(1) Lesdiguières, ayant voulu se reposer de ses longues fatigues, songea à se retirer aux pieds des Alpes, dans le voisinage de Grenoble. Il fit restaurer, à Vizille, l'ancienne habitation des Dauphins à l'embellissement de laquelle il soumit, par corvées, les paysans de la contrée. On a découvert récemment la formule qu'employait l'illustre guerrier dans ses sommations au peuple *corvéable*; elle est ainsi conçue : « *Viendrez, sinon brûlerez.* » Cette brièveté a été imitée de nos jours, dans une fameuse dépêche télégraphique, dirigée contre les descendans même des malheureux Dauphinois, dont Lesdiguières s'assurait la docilité aux charges féodales, par son laconisme sauvage. Encore la clause pénale, attachée aux ordres du connétable, n'était que conditionnelle; et tout est d'un absolu terrible, dans l'injonction ministérielle : « *Faites tuer sur-* » *le-champ.* »

Au reste, le château péniblement élevé par les efforts et les sueurs d'un peuple plongé dans le servage, a subi la plus heureuse métamorphose : il contribue à la prospérité des contrées où son élévation fut une cause de misère et de larmes : la famille Périer en a fait une manufacture qui entretient l'aisance

présenta son gendre Créqui. Ce fut pendant son séjour dans cette ville, que

---

et la vie au milieu d'une population industrielle.

Du temps de Lesdiguières, on était loin de prévoir sans doute une révolution de ce genre. L'opinion commune était alors qu'il n'y avait nul moyen d'établir en France un commerce durable. Un Dauphinois, Barthélemi de Laffemas, valet de chambre du roi, s'éleva contre cet absurde système, dans un discours qu'il publia en 1600; et les négocians dauphinois ont pleinement justifié depuis les vues supérieures de leur compatriote, par l'empressement avec lequel ils se sont associés aux progrès du commerce général, et de l'industrie nationale.

Chorier, après avoir parlé de l'écrit de Barthélemi de Laffemas contre l'*incrédulité* des hommes qui niaient la possibilité du commerce en France, s'exprime ainsi : « C'est la manie de notre nation de ne se croire capable de rien où il faille de l'attachement et de la solidité. » Cette remarque, faite il y a plus de cent ans, semble jeune encore et adressée aux hommes de notre époque. Que de choses dont on ne conteste pas l'excellence, et que l'on repousse cependant comme impossibles, avec cette modestie nationale dont parle l'écrivain

le *bon roi* confirma les priviléges du Dauphiné. Mais les premiers ordres de cette province avaient, depuis longtemps, ainsi que nous l'avons observé, étendu leurs prérogatives au détriment (1) du tiers-état, qui s'en était déjà plaint dans une requête adressée

---

dauphinois. Mais si les dix-huitième et dix-neuvième siècles ont confondu les incrédules des siècles précédens au sujet du commerce, qui sait si des générations, peut-être assez rapprochées de la nôtre, ne vaincront pas à [illegible] l'incrédulité de notre âge, relativement à d'autres branches importantes de l'économie sociale, et aux améliorations dont cette économie est susceptible?

(1) Dans un plaidoyer pour le tiers-état, publié en 1600, l'avocat Rambaud commençait « ainsi: SIRE, tandis que votre pauvre peuple, » le tiers-état de Dauphiné, luite ses ruines » et combat à toute peine les orages et calamités de ses longues guerres civiles, et que » tant son ignorance et faiblesse naturelle que » la grandeur de ses travaux empêchent son » esprit de prévoir son désastre, et ses forces » de le divertir : voici que les plus forts et les » mieux avisés de la province ont fait glisser » sur lui, à leur décharge, une forme d'usurpation et coutume la plus injuste qui se

au monarque lui-même. Les doléances de cet ordre furent renouvelées, et des députés les portèrent au prince, à la suite d'une assemblée orageuse des états, tenue à Saint-Marcellin. Henri négligea de répondre, et renvoya l'affaire à son conseil. Mais en 1602, un arrêt du 15 avril, rendu sur les conclusions présentées un an auparavant par Expilli, au nom des privilégiés, débouta le tiers-ordre, et déclara la taille personnelle (1). Les députés du peuple se réunirent aussitôt dans la

---

» puisse trouver entre les hommes, et par le » moyen de laquelle il se voit réduit, de franc » et libre, en la plus étroite et misérable ser- » vitude du monde. »

(1) « Les Dauphins, comme la plupart des » souverains, dit M. Dochier, n'avaient d'au- » tres revenus fixes que ceux de leur patri- » moine..... Après le transport du Dauphiné » à la couronne de France en 1349, cette pro- » vince avait encore l'avantage d'être exempte » de la taille : le souverain ne pouvait pas » l'imposer de sa propre autorité ; il avait » besoin du consentement de ses sujets. »

Mais Charles VII ayant rendu la *taille an-*

ville de Crest, pour s'occuper des moyens de faire révoquer cet acte d'iniquité et d'oppression. On y arrêta la présenta-

---

nuelle et *perpétuelle*, son fils, Louis XI, appliqua cette mesure au Dauphiné, au mépris du statut delphinal, dont Guy-Pape nous rappelle les dispositions sur cette matière dans sa quest. 371. « *In hac patriâ Delphinatûs, dominus noster delphinus non potest propriâ auctoritate imponere taillas invitis hominibus patriæ secundùm libertates concessas per Dominum Humbertum Delphinum, et gentes trium statuum concedunt dona gratiosa.* » Cependant Guy-Allard prétend que la taille a continué d'être *de pure gracieuseté* jusque sous Henri Ier.

L'établissement de la taille amena une contestation fort grave entre les privilégiés et le tiers-état. Il fallut décider si cet impôt serait réel ou personnel. Le procès dura pendant deux siècles, et fut poursuivi, de part et d'autre, dit M. Dochier, avec un égal courage et même avec aigreur. En 1580, il donna lieu à une violente insurrection dans les campagnes du Viennois. Quatre mille hommes, sous la conduite des capitaines Lapierre et Lambert, hommes de cœur et de commandement, comme les appelle Chorier, s'approchèrent de Grenoble jusqu'à Moyrens, où ils se laissèrent surprendre et massacrer par Maugi-

tion au roi d'un exposé franc et complet des charges et des misères populaires, et ce tableau affligeant fut en effet placé sous les yeux du prince, en l'année 1603.

1603 à 1634. Quelque bienveillantes et équitables que puissent être les intentions des rois, il se trouve toujours dans leur entourage des hommes qui se placent, à la faveur d'un zèle hypocrite, entre le monarque et le peuple, pour les empêcher de s'entendre, et de réaliser le bonheur social, par l'échange de la plus sincère affection avec la plus exacte justice. Les cahiers du Dauphiné, ne renfermant que l'expression des souffrances plébéiennes (1) restèrent long-temps ensevelis dans les archives du conseil. Il en résulta un méconten-

ron ; Lesdiguières n'étant pas arrivé assez à temps pour leur prêter l'appui qu'il leur avait promis.

(1) Lagrange et Rambaud, jurisconsultes magistrats, se firent remarquer par les vastes connaissances, le talent et le courage dont ils firent preuve dans la défense de la cause populaire.

tement extrême dans cette province, et l'agitation y devint telle, que Louis XIII suspendit, en 1628, la convocation des états provinciaux, comme cause de fermentation et de troubles.

SIXIÈME ÉPOQUE.

Procès des tailles. — Édits bursaux. Révolution française.

Mais la despotique mesure adoptée par Richelieu ne fit qu'accroître l'irritation qu'elle était destinée à calmer. Le tiers-état, toujours accablé sous le poids de la taille, au milieu des lenteurs et de l'hésitation du gouvernement, ne cessa de repousser énergiquement l'exécution onéreuse de l'arrêt de 1602. Richard, premier consul de la ville de Romans, Brosse (1), syndic des villages, et Ricol, officier municipal, furent succes-

(1) Brosse, qu'on pourrait appeler le *gracque* du Dauphiné, avait un caractère ardent. Il avait mis en mouvement le tiers-état du Dauphiné. Il avait poursuivi les premiers ordres avec une intrépidité et un courage incon-

sivement députés à Paris, dans les années 1632 et 1633, pour aller éclairer les conseillers de la couronne, et leur arracher, en quelque sorte, une décision conforme à l'équité, en dépit des intrigues de cour et des influences aristocratiques. Ces honorables et dignes mandataires du peuple dauphinois réussirent dans leur mission. Après de longs jours consacrés à lutter contre de puissans adversaires, et à braver les dégoûts et les obstacles, leur généreuse obstination triompha de toutes les difficultés, et la taille fut déclarée réelle, par un arrêt du conseil du 31 mai 1634.

1639 à 706. Les privilégiés atteints, par cette dernière résolution du conseil, n'eurent garde de s'y soumettre. L'esprit d'insubordination aristocratique et d'indépendance féodale n'était point encore tout-à-fait éteint parmi eux. Mais leurs efforts et leur résistance demeurèrent sans succès. Un règlement défi-

nus dans un siècle où l'on sortait à peine de la barbarie et des entraves de la féodalité. (*Exam. imp. des réflex. d'un pat. dauphinois.*)

nitif confirma, en 1639, la réalité de la taille, et ordonna une révision générale *des feux*, afin de donner à cette charge une base, sur laquelle on pût en asseoir une juste et exacte répartition (1).

Cette opération, entreprise d'abord inutilement, entravée ensuite, et confiée à des commissaires, plusieurs fois renouvelés, ne commença réellement qu'en 1699, et fut terminée en 1705. Un an après, elle reçut la sanction du gouvernement, par un édit du mois de juin, qui fut enregistré le 23 juillet suivant.

760 à 788. Nul évènement remarquable ne se passa dans le Dauphiné, jusqu'en 1760. En cette année, le comte de Marcieu se présenta au parlement de Grenoble, pour y faire enregistrer l'édit de février, portant établissement d'un troisième-vingtième, des 2 sols par livre, et d'une double capitation.

(1) C'est vers ce temps que vécut la *Lhauda*, dont nous allons esquisser l'histoire, en em-

Le parlement refusa de souscrire à ce qu'on exigeait de lui. En vain le com-

---

pruntant le récit de M. Champollion-Figeac, dans ses *Recherches sur les idiômes vulgaires de la France* :

« Claudine Mignot, appelée, dans son vil-
» lage, *la Lhauda*, fille d'une herbière du
» Bachet, près de Meylan, fut, encore très-
» jeune, le sujet des empressemens du secré-
» taire de M. d'Amblérieux, trésorier du
» Dauphiné. Le jour fixé pour les fiançailles,
» étant auprès de son amant, elle laissa échap-
» per un de ces vents qui choquent en même
» temps le nez, l'oreille et la bienséance. Le
» secrétaire, offensé, se retira, et le projet de
» mariage fut rompu.

» Quelques mois après, le secrétaire, s'hu-
» manisant, demanda le consentement de
» M. d'Amblérieux à ce mariage : il l'obtint,
» avec la permission de lui présenter sa fiam-
» cée, et l'offre de faire les frais de la nôce.

« M. d'Amblérieux, vieux garçon, possé-
» dait, à Saint-Mury, commune de Meylan,
» un domaine, où il se rendit, et où il vit
» Claudine Mignot. Il en fut si charmé, et,
» d'abord, si épris, qu'il songea aussitôt à
» éloigner son secrétaire. Il lui donna des
» commissions pressantes pour Grenoble, char-
» gea ses amis de l'y retenir pendant quelques
» jours ; et, pour s'assurer de cette conquête,

mandant militaire invita le président de Chaponais, et le procureur-général à se rendre chez lui, pour y recevoir

» forcé de parler mariage, il envoya, le soir » même, demander à M. Scarron, évêque de » Grenoble, trois dispenses de publication de » bans, épousa la Mignot, et congédia en- » suite son secrétaire avec de l'argent.

» Ce mariage brouilla M. d'Amblérieux » avec sa famille. Ce fut pour lui une raison » qui l'engagea à instituer son épouse son hé- » ritière universelle. Après la mort de » M. d'Amblérieux, son testament fut attaqué » par sa famille. La Mignot alla elle-même » à Paris, en 1658, solliciter un arrêt d'évo- » cation; elle réclama la protection du maré- » chal de l'Hôpital, âgé de soixante-quinze ans. » Le maréchal la vit, l'aima et l'épousa dans » la même semaine; il vécut deux ans avec » elle; et, en mourant, il lui fit autant de » bien qu'il le pût. Après quelques années » d'un second veuvage, la Mignot eut occa- » sion d'être connue de Jean Casimir II, roi » de Pologne, qui, charmé de la veuve du » maréchal de l'Hôpital, l'aima et l'épousa » presqu'aussitôt qu'il l'eût vue.

« La Mignot avait les traits beaux et régu- » liers, un peu d'embonpoint, un air modeste » et décent; et elle remplaçait l'esprit par » beaucoup d'amabilité. »

communication des intentions du roi; ces magistrats altiers persistèrent à ne pas accéder à cette invitation, jusqu'à ce qu'on leur exhibât un ordre exprès de la couronne; et un arrêt de la cour approuva solennellement la conduite de ses officiers. M. de Marcieu recourut alors aux ressources ministérielles, dont la prévoyance du gouvernement avait eu soin de le pourvoir. Il signifia, sous la protection du sabre, deux lettres de cachet, adressées aux chefs récalcitrans de l'opposition parlementaire, et obtint, par cette voie, l'enregistrement forcé de l'édit.

Cette violence, faite à la conscience des magistrats, révolta le parlement, et lui suggéra l'idée des remontrances, toujours très-humbles et très-respectueuses, mais où se rencontrent aussi par fois, des vérités hardiment exprimées. Dans celles du 20 novembre 1760, la suprématie de la justice et de la loi y est énergiquement rappelée au monarque. « Si les empereurs romains ont » fait gloire de soumettre le sceptre

» aux lois, dit la magistrature opprimée, si Henri-le-Grand, d'auguste mémoire, reconnaissait *que la première loi des souverains est de les observer toutes, et qu'il avait deux souverains :* DIEU et la LOI. Quelle doit être notre confiance en votre Majesté, SIRE, vous, le bien-aimé des peuples, qui avez daigné nous assurer à votre avènement à la couronne, *que, pour la maintenir en sa grandeur, et conserver vos sujets dans la tranquillité, la distribution de la justice était le meilleur moyen dont vous puissiez vous servir.* »

« Rendez-nous, SIRE, cette liberté inséparable de nos fonctions; votre gloire, les peuples et la loi vous en conjurent; bannissez à jamais du sanctuaire de la justice, la contrainte, la force et la violence; punissez tout audacieux profanateur qui oserait troubler ses mystères, et la loi rétablie, et respectée dans son empire,

» élèvera des trophées à son auguste » restaurateur. »

Mais le monarque était absorbé par la guerre ou les plaisirs; il n'entendit pas ces courageuses doléances. Le nouvel impôt fut prorogé, en 1763 (1), pour subvenir aux besoins extraordinaires de l'état, que les désordres de la cour ne faisaient qu'augmenter encore. Le sénat delphinal persista à repousser l'édit : il fut enregistré militairement une seconde fois, et le parlement déclara nulle cette formalité ainsi remplie. Des magistrats, et ensuite tous les membres de la cour, furent alors man-

(1) Les remontrances que le parlement de Grenoble fit en cette circonstance furent annoncées comme un chef-d'œuvre de liberté et d'énergie. Dans *les Mémoires secrets pour servir à l'histoire des lettres, sous le n° 9 septembre* 1763, on en parle de la manière suivante : « Elles soutiennent la réputation » qu'elles ont; et, comme on l'a dit, les Cicéron, les Démosthène, les grands orateurs » des anciennes républiques se trouveront re» vivre dans un si bel ouvrage. »

dés par-devant le roi. Ils persévérèrent dans leur résistance, et parvinrent à obtenir pour leur province une remise de 200,000 livres. Louis XV, en les renvoyant à leurs fonctions, rendit même justice à leur constance et à leur fermeté. Il prononça, en présence de ses ministres et de toute sa cour, ces paroles, bien remarquables après tout ce qui s'était passé depuis 1756 : *que son parlement de Dauphiné l'avait servi avec zèle et fidélité* (2).

---

(1) Le retour du parlement fut célébré par un poète dauphinois, Duvaure, dans les vers suivans :

Quand de nos sénateurs je crayonnai les traits
Du désir de leur plaire, ils furent satisfaits
Même ardeur me saisit : je remonte au Permesse.
Dauphinois! livrons-nous aux transports d'allégresse.
Couvrons leurs pas de fleurs, volons au devant d'eux;
Célébrons à l'envi leur retour glorieux
Pour nos seuls intérêts, leur compagnie auguste
En paraissant aux yeux d'un roi puissant mais juste,
Peint avec énergie, expose dignement,
Du peuple les besoins, les droits du parlement.
Exaltons à jamais leurs travaux et leur zèle,
Echos, retentissez de leur gloire immortelle,
O nobles magistrats! que d'encens! que de vœux!
Que notre histoire apprenne à nos derniers neveux
Qu'un sénat-citoyen aurait pour sa patrie
Sacrifié ses biens, sa liberté, sa vie.

Cependant une nouvelle prorogation des vingtièmes fut proposée, en 1767, pour l'espace de trois ans, et le parlement enregistra l'édit intervenu à ce sujet, parce qu'on lui donna l'assurance positive d'un soulagement pour le Dauphiné, *au moyen d'un dégrévement en moins imposé réel et effectif de* 345,000 *liv., outre le dégrévement ordinaire, et une modération de* 40,000 *l. sur la capitation, et de* 60,000 *liv. sur les vingtièmes*. Toutes ces promesses furent néanmoins mal remplies. L'intendant garda à sa disposition, pour les distribuer selon sa fantaisie, ou même se les approprier, les sommes provenant des dégrévemens et des remises. La cour delphinale, abusée, s'empressa alors de réclamer contre l'inexécution des conditions qui avaient vaincu sa répugnance et décidé son approbation. Pour faire oublier un acte de condescendance, qui n'était pas dans ses habitudes, elle renouvella ses remontrances, et observa entr'autres choses au prince : « Que l'objet des dé-

» grévemens était d'alléger le poids de
» l'impôt *en ce qu'il portait sur les*
» *taillables, qui formaient la portion*
» *la plus surchargée de la province*,
» et que l'on ne pouvait se dispenser
» de faire participer à cet adoucisse-
» ment tous ceux auxquels ce dédom-
» magement était accordé, en raison
» de la charge qu'ils supportaient de
» la prorogation des vingtièmes ; que
» c'était au reste cette assurance qui
» avait décidé le parlement à enre-
» gistrer, et que la province en avait
» été instruite. »

Malgré la vérité et la justice de ces observations, la prorogation de 1767 à 1770 fut non-seulement maintenue, mais on lui donna encore une nouvelle extension en la prolongeant jusqu'en 1772. Le zèle de la magistrature ne faillit pas sans doute en cette circonstance. « Le parlement, dit un con-
» temporain, fit des remontrances ; il
» ne fut pas écouté. On lui envoya des
» lettres de jussion, il résista avec cou-
» rage. On enregistra l'édit militai-

» rement, il déclara l'enregistrement » nul. » Enfin, un des magistrats les plus recommandables et les plus influens du Dauphiné fut mandé à Versailles. Il s'y rendit avec empressement, et y déploya le noble caractère et la vertueuse fermeté, qui le distinguaient si honorablement dans son illustre compagnie. Sa franchise, sa sollicitude patriotique et sa persévérance triomphèrent de l'obstination du conseil, à perpétuer des charges que le peuple ne pouvait plus supporter. On accorda au Dauphiné une remise de 450,000 liv. sur les tailles, et de 120,000 livres sur les vingtièmes. Alors le parlement consentit à enregistrer, en déclarant qu'il ne s'y déterminait « *qu'à cause de la* » *modération sur les tailles, en moins* » *imposé réel et effectif.* »

Les choses étaient restées en cet état, et le règne de Louis XVI n'avait produit aucun évènement important dans le Dauphiné, lorsque l'embarras toujours croissant des finances amena la stérile convocation des notables en

1787 (1), et les édits *du timbre* et *de la subvention territoriale*. Le parlement de Paris, s'élevant contre ces nouvelles taxes, proclama l'existence *d'un déficit énorme* et l'urgence des états généraux. Cet exemple ne pouvait demeurer long-temps sans imitateurs. Le parlement de Grenoble fut des premiers à répondre au signal. Mais le ministère,

(1) Le gouvernement, las d'être sans cesse contrarié dans ses plans par l'opposition parlementaire, imagina l'établissement des assemblées provinciales, pour les investir du caractère et de la faveur populaire dont les cours souveraines étaient seules alors en possession. Mais ces assemblées, organisées dans l'intérêt du pouvoir ministériel, ne rappelant ni la primitive représentation des Allobroges et des Viennois, ni les états provinciaux du moyen âge, furent également repoussées par les ordres privilégiés et par les hommes judicieux du tiers-état, qui sentaient le besoin d'un nouveau mode de représentation libre, approprié aux lumières et aux idées du siècle. Barnave publia à ce sujet des réflexions pleines de sagesse dans une brochure intitulée : l'*Esprit des édits*, qui fut répandue avec profusion à Grenoble en 1788.

allarmé des progrès rapides que faisait l'insubordination parlementaire, essaya d'en arrêter le cours par l'établissement d'une cour plénière. Alors les cours souveraines, plus irritées que jamais, ne mirent plus de bornes à leur opposition au système et aux plans du gouvernement. Celle du Dauphiné, déclara *traître au roi et à la nation* quiconque irait prendre place à la cour plénière. Brienne crut pouvoir comprimer cette audace parlementaire, par des coups d'autorité, soutenus de l'appareil des armes. Le duc de Tonnère, commandant de la province, reçut ordre de faire signifier par ses officiers, à tous les membres du parlement, des lettres de cachet, qui leur enjoignaient de s'exiler dans leurs terres. Le peuple s'opposa violemment à l'exécution de cette mesure, et vengea par le sac de l'hôtel du commandant, la mort d'un citoyen, tombé sous le fer des soldats, dès les premiers momens de l'effervescence. Cette journée, qui fut appelée la journée *des tuiles*, parce que les Gre-

noblois montèrent sur leurs toits pour assaillir les militaires dans les rues, se termina par la non-exécution des lettres de cachet, à laquelle M. de Tonnère fut forcé de condescendre, dans l'intérêt de son autorité, et même de son existence. On peut regarder la capitulation que la colère du peuple imposa ici à l'un des généraux des armées du roi, comme la première victoire populaire de la révolution française; et considérer le 7 juin de Grenoble comme le prélude du 14 juillet de la capitale.

Cependant, la magistrature, après avoir joui (1) de la défaite honteuse de

(1) Le parlement s'étant assemblé sur la demande de M. de Tonnère, pour aviser aux moyens de calmer les esprits : ce corps, dans sa marche, fut couvert de fleurs qu'on lui jetait de toutes les fenêtres. On avait préparé pour le premier président, M. de Bérulle, une couronne de roses et de lauriers, qu'on voulut lui mettre sur la tête au moment où il sortait de son hôtel. Il fut obligé, pour s'en défendre, de l'arracher des mains de celui qui la tenait.

ses persécuteurs, craignit de paraître complice du mouvement insurrectionnel, dont la cité delphinale venait de donner l'exemple, à la province et à la France. Satisfaite de l'humiliation de l'agent ministériel, elle voulut rester fidèle, soumise et respectueuse, envers le monarque. « SIRE, dit-elle, dans » une lettre adressée à ce prince, le 9 » juin, nous élevons vers le trône nos » voix gémissantes, du sein d'une » ville consternée, qui a vu avec effroi » le moment où elle allait devenir le » tombeau de tous ses habitans. »

« Daignez, SIRE, considérer par » vous-mêmes, la situation déplo- » rable de votre royaume; un seul de » vos regards ramènera le calme et la » tranquillité. »

« Vos peuples sont effrayés des actes » d'autorité qui se multiplient; ils vous » conjurent de les garantir de l'op- » pression: vos provinces vous deman- » dent le maintien de leurs lois et de » leurs immunités. Toute la nation se

» réunit pour solliciter de votre jus-
» tice la convocation des états-géné-
» raux. »

Le parlement, pour donner plus de poids et de force à cette expression de sa douleur et de ses vœux, y joignit un acte de déférence et de soumission. Dès que la paix et le calme lui parurent assurés dans Grenoble, chacun de ses membres se rendit au lieu d'exil qui lui avait été désigné. Ils sortirent tous secrètement de la ville, dans la nuit du 12 au 13 juin.

« Privée de son parlement, craignant
» d'avoir perdu avec lui toutes ses li-
» bertés, la ville de Grenoble, dit
» M. de Lalli-Tolendal (biog. univ.,
» not. sur Mounier), demanda une
» assemblée de ses notables. Mounier,
» juge royal, y fut appelé; et la réu-
» nion de ses fonctions magistrales,
» de son caractère personnel et de ses
» connaissances politiques, fit de lui
» le conseil et le guide de cette assem-
» blée. » On y résolut, le 14 juin, une convocation générale des municipali-

tés de la province, et cette délibération fut envoyée, par la municipalité de Grenoble, à toutes les villes et communautés dauphinoises, qui s'empressèrent, à quelques exceptions près, de répondre à l'appel de leur capitale. Cette propagation des prétentions municipales, qui n'était qu'un retour aux antiques traditions locales, et le réveil des vieilles franchises du pays, cette propagation effraya le gouvernement français, plus que n'avait pu le faire l'indocilité du parlement. MM. de Mayen et Revol, premier et second consuls de Grenoble, furent mandés à la suite de la cour, sous le poids de la responsabilité des évènemens de différente nature, dont leur cité avait été le théâtre, dans le cours du mois de juin. Le conseil-général de la commune s'assembla aussitôt pour prendre en considération la situation difficile où les chefs de la municipalité grenobloise se trouvaient placés, à l'occasion de leur zèle civique dans la crise actuelle; une foule de notables ci-

toyens se joignit aussi au corps municipal, dans le même objet; et de cette réunion (2 juillet) sortit une nouvelle délibération qui fixa, au 21 juillet suivant, l'assemblée générale décrétée le 14 juin. Les organes de la population dauphinoise ne s'en tinrent pas là; ils adoptèrent un projet d'adresse au roi, dicté par le patriotisme le plus sincère, et dans lequel on remarquait ces paroles énergiques :

« SIRE, ce furent les prélats, les » gentilshommes dauphinois et vos » bonnes villes (1), qui déterminèrent » nos anciens princes à faire don de » leurs états à Philippe de Valois.

» Ce don fut libre, nos dauphins y » mirent des conditions, et stipulèrent » des priviléges pour leurs sujets : ces

(1) Mounier, à qui cette éloquente et courageuse adresse appartient, confirme ici l'opinion que nous avons émise sur le concours des états provinciaux ou des trois ordres, dans la détermination qui porta Humbert à préférer le roi de France au pape dans la cession de ses états.

» priviléges furent garantis par le ser-
» ment de vos prédécesseurs. . . . .
» SIRE, les municipalités sont nées
» avant la monarchie ; elles disparu-
» rent dans une grande partie de la
» France, quand le régime féodal eut
» amené la servitude générale du peu-
» ple ; mais inséparables de la liberté,
» on les vit renaître avec les affran-
» chissemens des villes ; et dès que les
» citoyens cessèrent d'être serfs, ils
» eurent des communes.

» Nous avons cet avantage que les
» villes du Dauphiné n'ont jamais été
» flétries par la servitude ; elles n'ont
» jamais perdu leur administration mu-
» nicipale.....

» Nous ne pouvons savoir comment
» on a présenté l'assemblée du 14 juin
» à Votre Majesté; il est naturel et juste
» de se prêter, dans les maux communs,
» une assistance mutuelle, et de se
» réunir pour donner à ses représen-
» tations plus de force et d'intérêts....

» Si cette assemblée était un crime,
» ce serait celui de la cité entière qui

» l'a provoquée ; celui de toutes les
» municipalités de la province qui ont
» pris des délibérations semblables à
» celles de Grénoble.

» Nous vous conjurons, SIRE, de
» rendre à leurs fonctions le premier et
» le second consuls... ; c'est à leur cou-
» rage et au zèle du conseil de la muni-
» cipalité, que nous devons le rétablis-
» sement de la tranquillité publique. »

Les gentilshommes du Dauphiné voulurent associer leurs efforts à ceux du conseil-général et des notables, pour éclairer le monarque sur la position, les intérêts et les vœux de leur province. Mounier, qui avait été le rédacteur des supplications populaires, fut chargé, par eux, d'exposer, dans un mémoire, les sentimens de la noblesse. Il céda à leurs désirs, et profita même de cet hommage rendu à sa science politique et à son talent, pour imprimer aux esprits, une direction moins passionnée et plus réfléchie, que celle qu'ils tenaient de l'opposition parlementaire. Ouvrant dès-lors à la révolution une voie

large et vraiment nationale, il fit dire aux patriciens dauphinois (1). « SIRE, » la nation est placée entre deux dan- » gers ; mais combien leur nature est » différente ! l'un est un mal horrible, » le comble des maux, c'est le despo- » tisme de vos ministres et l'esclavage » de vos peuples ; l'autre est un incon- » vénient, *c'est l'esprit de corps qui* » *domine trop dans les compagnies.* » Celui-ci engendre des abus, mais » celui-là donne la mort. Par le se- » cond, la nation peut souffrir ; mais » par le premier elle est détruite. Aug- » menter le despotisme en paraissant » corriger quelques fautes, c'est tuer » pour guérir.....

(1) La noblesse était d'autant plus violemment prononcée contre les édits qui la soumettaient au payement des vingtièmes, que le roi avait déclaré dans sa réponse aux remontrances du clergé, que cet ordre serait exempté de cet impôt, dont le poids serait ainsi réservé exclusivement aux gentilhommes et aux roturiers. (*Exam. imp. des réflex. d'un pat. Dauph. et du Cri de la raison.*)

» Non, SIRE, il est impossible de
» remédier utilement aux abus qui sont
» liés avec le peu de constitution qui
» nous reste, SI L'ON NE REND PAS A
» LA NATION L'INTÉGRITÉ DE SES
» DROITS. »

Cette dernière phrase, expression d'une pensée vaste, contenait seule toute la révolution qui devait s'opérer en 1789, et qu'on ne pouvait plus retarder sans compromettre le salut de la France. Dans son *Esprit des Edits*, Barnave insinua aussi avec beaucoup d'adresse et de précaution, pour ne pas heurter l'opinion dominante si favorable aux parlemens, qu'il fallait une régénération complète pour rétablir l'ordre, la paix et la liberté dans le corps social; mais le gouvernement, obstiné dans les voies ténébreuses de l'arbitraire, repoussait toutes les réclamations qui ne rentraient pas dans les plans étroits qu'il avait conçus pour retirer l'état des bords de l'abîme. Après avoir promis aux gentilshommes dauphinois des états provinciaux, for-

més sur le type de ceux de Provence, il fit marcher des troupes sur Grenoble pour y empêcher la réunion annoncée par les délibérations des municipalités de la province. Le maréchal de Vaux arriva, en effet, dans cette ville, la veille du jour fixé, par les notables, pour l'assemblée générale. Le premier soin de ce guerrier sévère fut de sonder les dispositions des habitans, de s'informer de la situation exacte de la province, de bien reconnaître les forces et la puissance du mouvement qu'il avait mission d'arrêter. Cette préalable et prudente étude du pays lui découvrit la nécessité d'agir avec beaucoup de modération et de réserve.. Laissant donc de côté les instructions violentes d'un ministère aveuglé, il leur substitua ses propres vues, celles d'un homme qui avait été assez sage pour chercher à s'éclairer avant d'entreprendre. L'assemblée des municipalités dauphinoises, accompagnée des vœux, et protégée par l'opinion de la population entière, se réunit ainsi, sans ob-

tacle, le 21 juillet, à Vizille, conformément à la convocation délibérée par les notables. Deux cent cinquante députés des deux premiers ordres, et deux cent cinquante (1) députés du tiers-état, se rendirent, à travers une double haie de soldats, dans ce même château (2) que Lesdiguières avait bâti

(1) Ce nombre avait été ainsi fixé par l'assemblée préparatoire des notables, où la supériorité de Mounier, maîtresse des délibérations, posait avec art les fondemens de la puissance populaire, et traçait la marche que Necker devait suivre plus tard, pour donner à la révolution générale du royaume, le même caractère de popularité qui distinguait celle du Dauphiné.

(2) Ce château appartenait, comme nous l'avons déjà remarqué, à la famille Périer. L'assemblée chargea son président de témoigner sa reconnaissance au chef de cette honorable famille, pour la manière dont il avait accueilli ses concitoyens. Un fils de ce patriote dauphinois, M. Casimir-Périer, député de Paris, est aujourd'hui l'un des plus intrépides et des plus éloquens défenseurs de cette liberté publique, à laquelle son père fournit un berceau, quand il n'était pas sans danger de se prononcer aussi solennellement pour elle.

pour en faire la demeure de la tyrannie seigneuriale(1), et qui, en moins de deux cents ans, se trouvait devenir le *forum* du Dauphiné, d'où devait naître le *forum* de la France. La séance dura depuis huit heures du matin, jusqu'à minuit, sous la présidence du comte de Morges. Les députés y siégèrent, sans observation de rang, ni de préséance entr'eux, dans chaque ordre, ce qui fut soigneusement mentionné dans le procès-verbal, par le secrétaire rédacteur

(1) « J'ai visité avec intérêt et curiosité, dit » l'*Ermite en province*, la salle où se réuni- » rent d'eux-mêmes, aux commencemens de » la révolution, les fameux états du Dauphiné. » Ce pays est trop plein des souvenirs de la » féodalité pour n'être pas resté fidèle à la » liberté. On m'a fait remarquer le dessus » d'une porte où étaient représentées une tête » d'homme et une truite; le connétable les » avait fait sculpter pour perpétuer le souve- » nir d'un acte que, dans la barbarie de ces » temps, et la férocité des mœurs féodales, » on appelait un acte de justice. Le connétable » avait fait trancher la tête d'un paysan, » parce que ce malheureux avait pêché une » truite. » (Tom, IV, pag. 363.)

Mounier qui, dans cette fusion qu'il constatait avec tant d'exactitude, entrevoyait déjà la fusion plus générale, sur laquelle devait être fondée la régénération française.

Toutes les résolutions de cette assemblée furent prises à l'unanimité, à l'exception d'une seule, relative à la liberté des élections pour toutes les places, dans les états de la province. Les trois ordres y protestèrent contre les édits enregistrés militairement, le 10 mai à Grenoble. Ils demandèrent ensuite le rappel du parlement, le rétablissement des tribunaux, et la réintégration des consuls Mayen et Revol; et arrêtèrent en outre *que, quoique prêts à tous les sacrifices que pourraient exiger la sûreté et la gloire du trône, ils n'octroyeraient les impôts, par dons gratuits ou autrement, que lorsque leurs représentans en auraient délibéré dans les états-généraux du royaume*. Ces différens arrêtés furent adressés au roi sous la forme et le titre de *très-respectueuses représentations*

des trois ordres de la province de Dauphiné. Nous en citerons les passages suivans :

« SIRE, quelle que soit la constitu-
» tion d'un état, en quelques mains
» que soit placé l'exercice de la légis-
» lation, la loi doit être l'expression
» de la volonté générale. Pour être
» convaincus de la nécessité d'obéir,
» il faut avoir senti l'utilité du pré-
» cepte ; s'il est détesté par le peuple,
» il n'est plus une loi ; il ne saurait
» lier valablement, il enchaîne tout au
» plus par la force, dont l'empire
» n'est jamais ni légitime ni durable. »

« SIRE, les limites qui séparent la
» monarchie du despotisme sont mal-
» heureusement faciles à franchir. Le
» despotisme s'établit quand le mo-
» narque emploie, pour faire exécuter
» ses volontés particulières, les forces
» publiques dont il n'a reçu le dépôt
» que pour faire observer les lois. »

« SIRE, nous supplions Votre Ma-
» jesté de retirer les nouveaux édits,
» de rétablir les tribunaux dans toutes

» leurs fonctions et de rappeler les ma-
» gistrats du parlement de Grenoble,
» qui, en résistant à vos ministres,
» ont mérité des éloges, et non pas
» votre disgrâce. »

« Nous la supplions de convoquer
» incessamment les états généraux et
» ceux de notre province. »

Après avoir indiqué le principe que les états, capitulations, priviléges de certaines provinces, ne devaient plus être regardés que comme provisoires jusqu'à l'organisation définitive et uniforme, que les états généraux voudraient donner à toute la France, l'assemblée de Vizille se sépara et s'ajourna pour le 1er septembre, dans la ville de Grenoble.

Brienne, s'apercevant enfin que les évènemens avaient pris en Dauphiné un caractère tout-à-fait sérieux, et que leur marche devenait de plus en plus irrésistible, consentit à paraître se relâcher de sa roideur et de son entêtement ministériels. Il annonça les états généraux pour le mois de mai de l'an-

née suivante, et convoqua des états provinciaux à Romans, pour le 27 août prochain, afin d'éviter la réunion spontanée des ordres, qu'on venait de fixer au 1 septembre, à Grenoble. Mais ces états provinciaux, présentés dans une forme qui ne répondait ni aux promesses que ce ministre avait faites précédemment, ni aux espérances des Dauphinois, excitèrent des réclamations de toute part. On rédigea des mémoires contre la décision du conseil, et l'agitation des esprits fut telle, que les femmes (1), s'associant aux débats politiques, publièrent une adresse au roi, dans laquelle elles exprimèrent la répugnance qu'elles auraient à devenir mères, dans un état soumis au despotisme, où elles ne pourraient communiquer la vie qu'à des êtres destinés à la servitude et au malheur. Brienne, irrité de son impuissance à maîtriser les circonstances

(1) Les femmes avaient joué un rôle fort actif dans la Journée des tuiles.

et à ramener cette partie du royaume à la soumission et à la paix, revint aux mesures de prédilection des hommes, gâtés par l'habitude d'un pouvoir sans frein. Il envoya, au duc de Tonnère, l'ordre d'arrêter Mounier et six gentilshommes. Mais, au moment d'exécuter les suprêmes volontés du prélat, le commandant militaire apprit qu'il avait cessé d'être ministre. Cette nouvelle produisit, à Grenoble et dans le Dauphiné, des transports d'alégresse qui furent partagés de toute la France. La convocation du 27 août demeura sans effet, et, de l'agrément du roi, celle du 1 septembre se réalisa d'abord à Saint-Robert, puis à Romans, au lieu de Grenoble, comme on l'avait d'abord arrêté dans l'assemblée de Vizille.

Des acclamations unanimes y continuèrent Mounier dans ses fonctions de secrétaire, et promurent l'archevêque de Vienne, Le Franc de Pompignan, à la présidence. Le 14 septembre, les trois ordres réunis adressèrent au roi et à son ministre Necker deux lettres

dont Mounier fut encore rédacteur. « De grands malheurs, dirent-ils au » prince, sont quelquefois le signal » des plus heureuses révolutions. L'ex- » cès des abus rappelle souvent à ces » règles primitives, qui furent créées » pour les prévenir.....

« La promesse donnée d'assembler » incessamment les états-généraux du » royaume; la convocation prochaine » de ceux du Dauphiné, et la province » occupée à délibérer sur leur forma- » tion, tous les abus prêts à s'évanouir, » toutes les espérances justifiées par la » présence d'un homme qui fait ou- » blier à la France, pour la seconde » fois, qu'il n'a pas reçu le jour dans » son sein, il ne nous reste qu'à sup- » plier Votre Majesté de presser le » moment où nous n'aurons à vous » offrir que des actions de grâces. »

Au milieu des louanges données au ministre, l'assemblée le félicita surtout de s'être rendu aux vœux de la France, et d'avoir écouté le cri national. « Vous avez toujours pris pour

» guide l'opinion publique, dit-elle au » successeur de Brienne, c'est d'elle » seule que vous attendez les éloges » qui vous sont dus. Jouissez, mon- » sieur, de votre gloire. Jamais un » ministre ne fut honoré, comme vous » l'êtes aujourd'hui, du témoignage » flatteur de l'estime et de la recon- » naissance des trois ordres d'une pro- » vince. »

Mounier proposa ensuite un plan d'organisation des états, qui fut adopté par l'assemblée. Dans ce projet, vingt-quatre membres du clergé, quarante-huit de la noblesse, et soixante-douze du tiers-état devaient former la représentation provinciale pour y délibérer ensemble et voter par tête (1). Le con-

(1) Les patriotes dauphinois sentaient fort bien que le triomphe de la cause populaire, dans la révolution dont ils avaient donné le signal, était attaché à la délibération commune des ordres et à la double représentation du tiers-état. Leur prévoyance, à cet égard, fournit à Necker un avertissement pour la convocation prochaine des états-généraux, et servit de précé-

seil approuva, à quelques modifications près, par un arrêté du 22 octobre, les combinaisons de Mounier. Les états provinciaux se réunirent en conséquence le 1er décembre, et déclarèrent, comme règle générale pour tout le royaume, que les ordres et les provinces devaient délibérer ensemble, que les votes seraient comptés par tête, et que le tiers-état aurait une représentation égale à celle des deux autres ordres réunis.

Cependant, dans l'intervalle de la session de l'assemblée de Romans à celle des états, le garde-des-sceaux Lamoignon avait été renvoyé, et le parlement était rentré triomphant à Grenoble pour y reprendre l'exercice de ses fonctions. Ces évènemens remplirent de joie le Dauphiné (1) et la France.

---

dent aux députés du peuple pour exiger plus tard, à Versailles, la fusion des représentans des divers ordres du royaume.

(1) A la nouvelle de la disgrâce de M. de Lamoignon, le courrier qui l'apporta fut mené en triomphe dans toutes les rues de Grenoble, et accablé de carresses et de bravo.

Des adresses de félicitations arrivèrent de tous côtés à la cour delphinale, dont le rétablissement fut célébré par M. de Laboissière, avocat-général, dans un discours qu'il prononça le jour même de l'ouverture, le 17 novembre. « Il » n'est plus enfin au milieu de nous, » s'écria cet orateur, l'homme auda- » cieux qui tramait la ruine de la pa- » trie, qui la menaçait du fer et des » flammes. Vos murs ne renferment » plus l'ennemi qui travaillait à les » abattre. Il s'est échappé, il fuit; le » poignard ne presse plus nos flancs » agités, nous ne le craignons ni au » sénat ni dans nos maisons. » Après cet exorde emprunté à Cicéron, le ma-

---

Les femmes, qui ne pouvaient pas parvenir à l'embrasser, embrassaient son cheval. On fit ensuite un mannequin en simarre, avec écriteaux devant et derrière, portant ces mots : TRAITRE AU ROI ET A LA PATRIE. Ce mannequin fut brûlé sur la place Grenette, et ses cendres, recueillies dans un p....., furent jetées dans les égouts du palais. Telle est la relation qui fut alors publiée dans cette ville sur cet évènement.

gistrat dauphinois poursuivit en ces termes : « Le moment est venu où la » magistrature ayant remis à la nation » le soin de sa propre défense, le des- » potisme irrité de ce généreux aban- » don, a déployé son bras d'airain » pour vaincre la résistance générale. » Dès qu'il s'est montré à découvert, » il a cessé d'être redoutable. Ses » efforts dirigés contre tous ont ap- » pelé les efforts de tous contre lui.....

» Enfin, la nation va traiter avec » son roi.....

» L'assemblée nationale, qui nous est » promise, ne peut plus nous retracer » ces parlemens militaires de la pre- » mière race où se portaient des sol- » dats votans sur la manière d'aug- » menter leurs conquêtes par la force » des armes.....

» Elle ne peut pas nous retracer en- » core ces assemblées solennelles de la » seconde race, tenues sous l'influence » d'un clergé, devenu puissant, depuis » que Pepin avait baissé sa tête triom- » pha[illegible] sacrée.....

» Mais à quels titres se présenteront, » à cette assemblée auguste, ceux que » les divers ordres de l'état auront » élus ? Seront-ils les conseillers du » prince? Seront-ils les représentans » du peuple ?

» Un seul cri s'est élevé autour de » moi : *Nous n'y paraîtrons qu'en qua-* » *lité de mandataires de la patrie.* »

L'orateur développa ensuite les vices et les abus qui s'étaient introduits dans la monarchie, indiqua les parties souffrantes du corps social, et insista sur une prompte application des remèdes.

Necker acquitta bientôt la dette de la couronne? Remplissant à la fois les promesses de ses prédécesseurs, et les espérances que son avénement avait fait naître, il appela le peuple français à l'élection de ses représentans aux états-généraux, dont l'ouverture fut fixée au mois de mai; mais les instructions ministérielles s'étant fait trop long-temps attendre, les états du Dauphiné, cédant à l'impatience de la province, élurent trente députés. La pre-

mière nomination eut lieu par acclamations: celui qui en fut l'objet réclama néanmoins l'accomplissement des formalités légales; c'était Mounier. Le scrutin lui donna la même unanimité que l'enthousiasme de ses collègues. Il ne lui aurait manqué qu'une seule voix, si parmi les électeurs n'eût siégé un père qui, s'identifiant entièrement avec son fils, refusa par modestie de s'associer au vote unanime de l'assemblée (1). Barnave, que sa grande jeunesse faillit écarter, fut aussi appelé à la députation dauphinoise.

A peine les élections étaient-elles achevées (2), que les ordonnances régle-

(1) Avant l'ouverture des états-généraux, Mounier accompagna à Paris l'archevêque de Vienne. Le roi félicita ce dernier sur les travaux des états de Romans et le remercia d'avoir sauvé le Dauphiné. « Sire, répondit le » prélat, ce n'est pas moi, c'est notre secré- » taire général. »

(2) L'évêque de Grenoble, Bonteville, se montra fort libéral, dans cette assemblée. Il ne put néanmoins parvenir à se faire élire, et ses efforts n'ayant abouti qu'à lui attirer

mentaires arrivèrent. On n'y accordait que vingt-quatre députés au Dauphiné. Les états s'empressèrent aussitôt de réduire la députation de leur province à ce nombre. Mais *ils défendirent expressément à leurs mandataires, de voter sur aucune proposition, autrement que dans la réunion des ordres délibérant par tête*. Les évènemens devaient bientôt justifier la sagesse de cette défense, et la persistance des politiques dauphinois sur ce point important.

Dans la session des états-généraux, qui se constituèrent bientôt en assemblée nationale, deux citoyens de Grenoble exercèrent successivement la plus grande influence à la tribune et dans les comités ; et l'apogée de chacun d'eux fait en quelque sorte époque, dans l'histoire de la Constituante, pour distinguer les différentes opinions qui y

---

des reproches et des censures de ses supérieurs temporels et ecclésiastiques, il se brûla la cervelle, de dépit, dans son château d'Eybens.

dominèrent tour à tour. Mounier, qui avait déjà recommandé son nom à la postérité, en évoquant le premier la liberté nationale, sur la vieille terre des Allobroges, acheva son immortalité à Versailles, par une autre initiative non moins glorieuse. Ce fut sur sa proposition, que les représentans du peuple français, repoussés du lieu de leurs séances par les soldats du prince, contractèrent, à la face du ciel et des nations, le plus saint engagement qu'ait jamais accepté la conscience de l'homme, celui de ne se séparer qu'après avoir donné une constitution à leur pays; et la France apprit dans la reconnaissance et l'admiration, que le serment du jeu de paume, cette héroïque et sublime protestation de la liberté naissante, contre les violences du despotisme, était encore sorti des civiques inspirations du secrétaire de Vizille et de Romans.

Durant la première période de l'assemblée nationale, les opinions et les discours de Mounier jouirent d'un cré-

dit immense. Membre du comité de constitution, il y posséda l'autorité de la raison et du génie, sur ses collègues, quoique tous fussent déjà des hommes supérieurs par leur esprit et leurs connaissances. Mais quand le travail de ce comité, partisan du système anglais, ou des deux chambres, eut été rejeté par l'assemblée, dont la majorité se prononça pour l'unité du corps législatif, Mounier sentit sa puissance parlementaire décroître de jour en jour. Elevé, cependant, à la présidence, le 28 septembre, il occupa le fauteuil dans les séances orageuses des 5 et 6 octobre. « A » aucune époque d'une vie pleine de » courage et de vertu, dit M. de Lally-» Tollendal, il n'a mieux rempli l'idée » qu'on avait de son caractère. Le 5 octobre au matin, l'assemblée, qui avait » reçu le consentement du roi aux articles déjà décrétés de la constitution et » de la déclaration des droits, arrêta que » son président, à la tête d'une grande » députation, irait demander au roi une » acceptation pure et simple. Pendant

» que Mounier s'occupait à désigner les
» membres de cette députation, Mira-
» beau s'approche de lui. M. le Prési-
» dent, dit-il à demi-voix, je vous
» demande d'être compris sur la liste
» que vous écrivez. — Non, vous n'y
» serez pas. — Croyez-moi, je puis
» être utile. — Vous ne pouvez être
» que dangereux. — Tout dangereux
» que vous me croyez, laissez-moi
» vous conseiller de presser la délibé-
» ration, même de lever la séance,
» même de vous dire malade. — Eh!
» pourquoi donc, Monsieur? — Voici
» une lettre, M. le président; elle
» m'annonce l'arrivée de quarante
» mille hommes venant de Paris. —
» Eh bien! c'est une raison de plus
» pour que l'assemblée reste à son
» poste. — Mais, M. le Président, on
» vous tuera. — Tant mieux, si l'on
» nous tue tous sans exception, la
» chose publique en ira mieux. — M. le
» Président, le mot est joli; mais si la
» famille royale est atteinte, si elle est
» réduite à fuir, je ne réponds plus

» des conséquences. Pendant ce dialo-
» gue, une foule considérable s'était
» rassemblée à la porte de la salle; quel-
» ques individus, hommes et femmes,
» entrèrent pour pétitionner à la barre.
» Ils demandèrent du pain avec une ar-
» deur menaçante. Le seul moyen d'ob-
» tenir du pain, leur dit Mounier, est
» de rentrer dans l'ordre; plus vous
» menacerez, moins il y aura de pain. Il
» partit à quatre heures pour se rendre
» au château, accompagné de la grande
» députation. Appelé par le roi, dans
» son cabinet, Mounier lui soumit le
» plan de conduite qui lui paraissait
» seul propre à sauver la monarchie;
» c'était d'accepter purement et sim-
» plement, mais en même temps de se
» préparer à repousser la force par la
» force. »

Après les événemens de ces terribles journées, Mounier, désespérant de voir accomplir la révolution telle qu'il l'avait conçue, s'exila de l'assemblée et de la France (1). Une nouvelle direc-

(1) M. de Lalli ayant trouvé son ami plongé

tion venait d'être communiquée aux esprits, par la victoire, malheureusement ensanglantée, que le peuple avait remportée sur la cour. Un Dauphinois, un compatriote de Mounier, le jeune Barnave, obtint dans cette seconde période de la régénération française, tout l'ascendant que peuvent donner un caractère énergique et une haute élo-

---

dans une profonde rêverie, peu après sa démission, lui demanda à quoi il pensait. « Je » pense, répondit Mounier, qu'il faut se bat- » tre. Le Dauphiné a appelé les Français à » établir la liberté, il faut qu'il les appelle » aujourd'hui à défendre la royauté. J'ai déjà » écrit à notre commission intermédiaire; je » lui demande une protestation contre les » actes d'une assemblée qui ne peut plus être » regardée comme libre; puis la convocation » de nos états, le reste suivra. » La commission intermédiaire remplit bien les vues de Mounier, mais la cour elle-même s'opposa à ce qu'elles eussent un résultat, en interdisant toute assemblée provinciale. Les circonstances, d'ailleurs, étaient plus fortes que les individus, et la sagesse et la modération devaient perdre leur influence à mesure que d'imprudentes résistances allaient aigrir la révolution et la pousser aux moyens violens pour se défendre.

quence. Il disputa le sceptre de la tribune à Mirabeau, et triompha même de cet homme si puissant par la parole, dans plusieurs discussions de la nature la plus grave et la plus importante. Mais les choses, en révolution, allant toujours plus vite que les hommes, l'orateur qui avait fait tomber les vieilles prérogatives de la couronne, sous sa redoutable logique, se trouva dépassé à son tour par l'opinion démocratique. Il fut traduit, en 1793, devant le tribunal révolutionnaire de Paris, et condamné à mort comme coupable envers cette liberté à laquelle il avait consacré toute son existence (1). La force d'âme qu'il avait déployée sur la scène politique, l'accompagna sur l'échafaud; et le Dauphiné, qui avait donné à la France, avec le signal de la révolution, deux des plus illustres athlètes qui pussent en assurer le triomphe, se vit

(1) On a reproché à Barnave d'avoir dit dans une occasion: « Périssent les colonies » plutôt qu'un principe. » Et dans une autre: « Ce sang est-il donc si pur? »

enlever ainsi, par la violence du char révolutionnaire, les grands citoyens qui faisaient l'espérance et l'orgueil de son patriotisme.

Dans la lutte de la Gironde et de la Montagne, le département de l'Isère, après une longue hésitation, se prononça pour le parti qui lui parut offrir le plus de garanties contre l'invasion étrangère. Sans doute le spectacle des excès de la commune de Paris attristait l'âme généreuse (1) des Dauphinois; sans doute les compatriotes de Mounier et de Barnave voyaient le régime du sang avec horreur, tandis

(1) Grenoble, qui commença la révolution, qui en a constamment défendu les principes et les résultats avec énergie, est de toutes les villes de France celle où les orages révolutionnaires ont exercé le moins de ravages. Pas une goutte de sang n'y aurait coulé sous le régime républicain, si l'on n'eut amené dans ses murs deux jeunes prêtres arrêtés sur les frontières, et qui, ambitionnant la palme du martyre, refusèrent les moyens de salut que leur indiquèrent les hommes influens et les autorités de cette époque.

qu'ils partageaient l'admiration des autres départemens pour les talens et les les vertus des Condorcet et des Vergnaux; mais ils durent imposer silence à tous leurs sentimens, pour n'écouter que les cris de la patrie, dont les dangers réclamaient impérieusement la réunion des forces de la république, dans un centre commun, que menaçaient de détruire les progrès d'une insurrection devenue aristocratique, quoique cachée encore sous le nom de fédéralisme.

La députation de la Drôme fournit une victime aux proscriptions du 31 mai, M. Fayolle, de Romans, l'un des soixante-treize membres de la convention, qui protestèrent contre les attentats commis sur la représentation nationale; et celle des Hautes-Alpes dénonça (1) unanimement à ses commet-

(1) Les députés des Hautes-Alpes, tout en exprimant leur indignation contre les journées des 31 mai, 1er et 2 juin, eurent le soin d'ajouter : « Évitez la guerre civile et le fé-

tans les crimes de la populace parisienne et de ses atroces meneurs.

Quand le vainqueur de l'Italie eut dévoré, selon l'expression de Chénier, l'héritage de la France, et échangé sa gloire contre la puissance (1), le Dauphiné ne pouvant plus s'illustrer par les prodiges de la liberté, s'associa aux triomphes de l'empire. Une foule de soldats intrépides, sortis des vallées

---

» déralisme ; sacrifiez-vous plutôt que de » rompre l'harmonie et l'unité qui doit exister » dans la république, sans quoi la France est » est perdue. »

(1) Sous le consulat, les acquéreurs de biens nationaux du département de l'Isère prirent l'alarme à raison des négociations avec le saint-siége, et formèrent une association d'assurance mutuelle, dont les clauses furent rendues publiques par la voie de l'impression. Napoléon, averti de cette démarche, en conçut de l'inquiétude. Il en écrivit au préfet, M. Girard, qu'il autorisa même à employer des mesures de rigueur; mais ce digne administrateur lui répondit que la société qu'on lui avait dénoncée n'était point hostile, qu'il se serait empressé d'y participer lui-même, si ses intérêts et sa position l'eussent voulu.

des Alpes dans les premiers dangers de la patrie, arrivèrent, par leur bravoure et leur capacité, à la tête des légions du nouveau César. Aux généraux dauphinois qui s'étaient distingués sous la république, tels que Championnet, Lapoype, Vallier-Lapeyrouse, Motte, etc., succédèrent d'autres guerriers qui, élevés aussi sous la tente républicaine, portèrent, dans les armées impériales, l'héroïsme militaire qu'ils avaient appris dans leurs premières campagnes. Alors les Chabert, Marchand, Bizannet (1), Brenier, Berlier, Brun, Rognat, Davin, Dode, Moreau, Rostolan, Albert, Alméras, Blancart, Pouchelon, et tant d'autres héritiers de la valeur de Bayard, attachèrent glorieusement leurs noms aux trophées de la France, en dignes compatriotes du chevalier

(1) Napoléon, en parlant du fait d'armes de Berg-op-Zoom, a dit du général à qui appartient cette brillante action : LE GÉNÉRAL BIZANNET EST UN BRAVE.

sans peur et sans reproche. Mais l'étoile du grand peuple vint à pâlir ; Napoléon éprouva que, comme l'a fort bien dit Rousseau, l'on n'est jamais assez fort pour être toujours le plus fort. Une armée austro-sarde envahit la France par le Dauphiné, et se présenta dans le voisinage de Grenoble. Le temps des sublimes élans du patriotisme n'était plus : le gouvernement impérial venait de se vanter, en plein sénat, par la bouche de M. de Fontanes, d'en avoir détruit le germe (1). Après un combat de quelques heures, aux environs de Voreppe, et soutenu par une poignée de

(1) M. de Fontanes, rapporteur de la commission chargée d'examiner les pièces communiquées au sénat par l'empereur, sur les négociations avec les puissances alliées, reprocha aux rois leur *ingratitude envers le grand homme qui avait étouffé le foyer du volcan qui les menaçait tous.* Napoléon a dit lui-même à Sainte-Hélène, en parlant des mêmes princes : « Ils n'ont tenu compte de rien ; ils » ont déchaîné contre moi ce que j'avais re- » tenu contr'eux. Ils verront !!! » (*Mémoir.* tome II, page 273.)

soldats qui ne cédèrent qu'au nombre, l'armée ennemie se rapprocha de la capitale du Dauphiné, où l'introduisirent bientôt les évènemens politiques de Paris et de Fontainebleau.

Pendant cette occupation étrangère, un régiment d'artillerie de l'armée d'Italie revint en France par le Mont-Cénis, et s'arrêta à Grenoble. On le logea dans les faubourgs Saint-Laurent et Lapeyrière, pour mettre l'Isère entre lui et la garnison austro-sarde, qui tenait la ville, proprement dite, sur la rive-gauche de la rivière. Un poste de la garde nationale fut même établi sur le pont de pierre, afin d'éviter toute rencontre des soldats français avec les Autrichiens et les Piémontais. Malgré ces précautions, un chapeau étranger, garni de feuilles de chêne ou de laurier, parut au milieu des militaires nationaux. Cette vue amena des plaisanteries et des provocations qui auraient pu avoir des suites fâcheuses sans l'intervention de la garde nationale. Sous la protection de cette brave

milice, le piémontais put rejoindre les siens, chez lesquels il porta l'irritation et le dépit qu'il éprouvait lui-même. En un instant, les austro-sardes se trouvèrent en armes, et se disposèrent à passer dans les faubourgs pour venger leur camarade. Les artilleurs, de leur côté, vinrent placer précipitamment leurs pièces à l'entrée du pont, et menacèrent de faire feu sur les étrangers s'ils persistaient à vouloir dépasser leur ligne. Alors le poste de la garde nationale, sur lequel les feux allaient se croiser, se présenta, baïonnette en avant, pour faire respecter, des étrangers, la sage consigne qu'ils avait reçue; et l'attitude courageuse de quelques bons citoyens, en donnant le temps aux passions de se calmer, et aux chefs de s'entendre, préserva la ville des plus grands malheurs.

Quand les austro-sardes eurent évacué le sol dauphinois, Monsieur, comte d'Artois, visita Grenoble; il y fut accueilli avec des transports unanimes. De coupables imprudences n'avaient

point encore réveillé les haines et les querelles de la révolution. Chacun ouvrait son âme à l'allégresse et à l'espoir, en présence du prince qui était revenu sur la terre de ses aïeux, en annonçant la cessation des abus, et qui avait éloigné toute idée de réaction, en disant, de son arrivée, qu'elle ne changerait rien aux existences acquises, qu'il n'y aurait en France qu'un Français de plus. Mais, peu de temps après, les ministres du roi commirent ces fautes que plus tard la proclamation royale de Cambrai avoua noblement. Napoléon, attentif dans son île à tout ce qui se passait sur le continent, s'applaudit de voir le ministère français s'égarer ainsi dans de fausses voies ; il espéra dès-lors que la faveur populaire pourrait revenir à ses aigles ; et comptant principalement sur les dispositions du soldat, il songea à conquérir encore une fois le trône, par les armes. Débarqué au golfe Juan, le 1er mars 1815, il traversa rapidement la Haute-Provence, et parut sur les terres du Dauphiné. Nous allons laisser

parler le *Mémorial de Sainte-Hélène*, sur le passage de cet homme extraordinaire dans cette province.

« Tous les paysans du Dauphiné bordaient les routes : ils étaient ivres et furieux de joie. Quand le premier bataillon, dont on vient de parler, (celui qui fut rencontré par Napoléon entre Lamure et Vizille) hésitait encore, il s'en trouvait des milliers sur ses derrières cherchant à le décider par les cris de *vive l'empereur !* tandis qu'une foule d'autres était sur les derrières de Napoléon, excitant la petite troupe à avancer, l'assurant qu'il ne lui serait fait aucun mal. »

» Dans une certaine vallée s'offrit le spectacle le plus touchant qu'on puissé imaginer : c'était la réunion d'un grand nombre de communes ayant avec elles leurs maires et leurs curés. Du milieu de cette foule se précipite aux pieds de l'empereur un des plus beaux grenadiers de sa garde qui manquait depuis le débarquement, et sur lequel on avait même conçu des doutes ; dans ses

yeux roulaient de grosses larmes de joie ; il tenait dans ses bras un vieillard de quatre-vingt-dix ans, il le présentait à l'empereur : c'était son père qu'il était venu chercher, et qu'il amenait au milieu de cette multitude. L'empereur avait ordonné, plus tard aux Tuileries, qu'on peignît un tableau de cette circonstance. »

» Napoléon arriva à la nuit sous les murs de Grenoble : sa promptitude déjouait toutes les mesures ; on n'avait pas le temps de couper les ponts ni de mettre les troupes en mouvement. Il trouva les portes de la ville fermées, on refusait de les ouvrir, le colonel qui commandait dans la place s'y opposait ; « car une circonstance qui doit caractériser spécialement cette révolution » sans pareille, disait l'empereur, c'est » que les soldats ne manquèrent pas, » jusqu'à un certain point, de discipline ni d'obéissance envers leurs » chefs ; seulement ils employèrent ; » pour leur compte, la force d'inertie » comme un droit qu'ils auraient cru

» leur appartenir. » Ainsi on vit le premier bataillon exécuter toutes les manœuvres commandées, se retirer, ne vouloir pas communiquer; mais il ne chargea point ses armes; il n'aurait pas tiré : devant Grenoble, toute la garnison, sur les remparts, criait *vive l'empereur!* On se donnait la main par les guichets; mais on n'ouvrait pas, parce que les supérieurs l'avaient défendu. Il fallut que l'empereur fît enfoncer les portes, ce qui s'exécuta sous la bouche de dix pièces d'artillerie des remparts chargées à mitraille (1). »

---

(1) Ce fut la population ouvrière du faubourg Très-Cloîtres qui exécuta cette effraction avec des poutres. Au moment même où elle arrivait avec ses énormes solives et où elle se disposait à faire tomber la porte de Bonne, un mouvement, qu'on remarqua sur le rempart, fit croire que les canonniers allaient faire feu, et la foule, saisie d'effroi, chercha précipitamment un abri contre la mitraille, derrière les habitations prochaines du faubourg Saint-Joseph. En un instant la route fut balayée et Napoléon se trouva seul sur le pont en face des batteries. Son atti-

» Il n'est point de bataille où l'empereur ait couru plus de danger qu'en entrant à Grenoble ; les soldats se ruèrent sur lui avec tous les gestes de la fureur et de la rage ; on frémit un instant, on eût pu croire qu'il allait être mis en pièces : ce n'était que le délire de l'amour et de la joie ; il fut enlevé lui et son cheval. A peine commençait-il à respirer dans l'auberge où il avait été déposé, qu'un redoublement de tumulte se fait entendre, c'étaient les portes de la ville que les habitans venaient lui offrir, disaient-ils, au défaut des clefs qu'on n'avait pu lui présenter. »

» Une fois dans Grenoble, devenu une véritable puissance, disait l'empereur, j'eusse pu nourrir la guerre s'il fût devenu nécessaire de la faire. »

---

tude impassible produisit une réaction violente sur l'esprit de la multitude effrayée « L'empereur prodigue sa vie, dirent les ci- » toyens, et nous, nous chercherions à mé- » nager la nôtre ! » Et ils s'élancèrent auprès de Napoléon, qui vit aussitôt revenir son nombreux cortége.

» Ces populations se sont fort éclairées pendant nos vingt dernières années; et malgré tout le bonheur de revoir l'empereur, on s'y demandait cependant avec inquiétude quel allait être son objet. »

Cette dernière phrase du *Mémorial* prouve que Napoléon conserva, dans l'énivrement d'un succès qui lui paraissait décisif, toute la finesse d'observation qu'il possédait à un si haut degré, et dont il ne profitait pas toujours pour modifier ses plans, selon ce qu'elle lui révélait. Oui, l'on se demandait, avec inquiétude, dans le Dauphiné, quelle allait être la conduite de l'empereur. Plusieurs adresses, couvertes de nombreuses signatures, lui furent présentées à Grenoble, et toutes exprimèrent des vœux ardens pour la paix et pour la liberté. Un jeune magistrat, M. Joseph Rey (1), président

(1) M. Rey est aujourd'hui sous le poids d'une condamnation capitale par contumace, pour cause politique. Nous regrettons sincèrement, avec ses compatriotes et ses nom-

du tribunal de Rumilly, parla même le langage de la plus austère franchise à l'homme qui imposait naguère la contrainte et l'adulation aux têtes les plus altières. Après avoir rappelé au vainqueur d'Arcole et de Marengo que l'ambition du pouvoir et des conquêtes l'avait seule conduit dans l'abîme d'où il cherchait à se relever. « Non, tu n'as point été trahi, Napoléon, lui dit l'énergique citoyen des Alpes, tu t'es trahi toi-même..... Sois vraiment grand, rends la liberté à ta patrie. »

Au théâtre, les chants de la révolution, les airs favoris de la France républicaine furent demandés avec transport et applaudis avec enthousiasme : de toute part l'opinion publique se manifesta par des discours ou par des actes, qui purent faire connaître à Napoléon l'objet

---

breux amis, que les organes naturels de la population dauphinoise n'aient pas profité de la solennité du sacre de Charles X, pour appeler sur le courageux président de Rumilly les bienfaits de la clémence royale qui s'est étendue sur tant d'autres infortunés.

et l'étendue des vœux et des besoins du pays. Ces démonstrations, il est vrai, étaient trop libérales pour obtenir l'approbation sincère et le contentement de l'illustre exilé de l'île d'Elbe ; cependant, comme l'appui de la popularité était nécessaire au succès de son entreprise, il dissimula, autant qu'il put, le déplaisir secret que lui causait la direction démocratique des esprits, à laquelle il crut même devoir faire des concessions, dans les décrets qu'il publia à Lyon.

Napoléon arrivé à Paris, les collèges électoraux s'assemblèrent. Ceux de l'Isère portèrent leurs suffrages sur des citoyens recommandés par une grande réputation de civisme. M. Renauldon (1),

(1) Ce vertueux citoyen est mort dans le courant de 1824. Quoiqu'il ne fut plus magistrat depuis dix ans, toute la population de Grenoble assista à ses obsèques pour attester que sa bienfaisante administration était toujours présente à la mémoire de ses administrés. On s'occupe d'un monument funèbre qu'on va élever en son honneur.

maire de Grenoble, administrateur aussi éclairé qu'intègre, et M. Duport-Laviletto, l'un des plus savans jurisconsultes, et des patriotes les plus purs de la France, furent appelés à représenter la patrie de Mounier et de Barnave ; mais un des choix des électeurs dauphinois parut alors à tous les hommes qui gardaient le souvenir de *Saint-Cloud*, peu concordant avec les idées qui semblaient dominer dans le collége de l'Isère : ce fut celui de Lucien Bonaparte. Cet ancien président du conseil des cinq cents avait été brouillé avec son frère pour des raisons étrangères à la politique, et l'on avait répandu partout qu'il ne s'était éloigné de Napoléon qu'en haine du despotisme. Les Dauphinois, qui en firent leur représentant, partagèrent sans doute l'erreur commune, et ne se souvinrent plus, sur-tout, qu'après Syeyes, et le général que Chénier appelle, *le déserteur de l'Egypte*, Lucien Bonaparte avait été le plus coupable des *conspirateurs de brumaire*. Quoiqu'il en soit,

le prince Lucien, tout entier désormais aux convenances monarchiques, refusa la mission populaire, dont on l'avait honoré, pour accepter la pairie, de la bienveillance fraternelle et de la munificence impériale. Il fut remplacé, dans la députation dauphinoise, par M. Duchêne (1), avocat de Grenoble; et, chose assez singulière, ce fut ce suppléant du frère de Napoléon qui, le premier à la tribune nationale, demanda, après Waterloo, la seconde abdication de l'empereur.

La valeur des phalanges impériales ayant été trahie dans ces mêmes champs de la Belgique, témoins autrefois de l'héroïsme et de la gloire de nos soldats républicains, une nouvelle armée d'austro-sardes, enhardie par les succès des Anglo-Prussiens, se répandit dans

(1) M. Duchêne est fils du tribun de ce nom, qui, dans le vote du consulat à vie, s'associa glorieusement aux Garat et aux Carnot. M. Duchêne père était un jurisconsulte distingué du Dauphiné.

le Dauphiné, et vint assiéger Grenoble. Cette ville, privée de garnison, n'avait que le courage de ses habitans pour se défendre. Mais le général Motte y commandait, et ce digne vétéran de la liberté, qui connaissait tout le prix de ce courage, sut utiliser le dévouement d'une population plus citoyenne que bourgeoise. Tout le monde courut aux armes; les remparts se couvrirent d'intrépides défenseurs de tout âge et de toute condition : et l'opiniâtreté des assaillans, leur grand nombre, leurs feux soutenus, ne purent affaiblir cette ardeur patriotique. Enfin, après trois jours d'inutiles tentatives, l'armée ennemie demanda une suspension d'armes, pour avoir le tems d'enterrer quinze cents morts, dont le canon et la fusillade des braves assiégés avaient jonché le faubourg Saint-Joseph et les lieux adjacens. Cette proposition fut acceptée, et l'on profita des délais de l'armistice pour conclure une capitulation des plus honorables. La garde nationale resta chargée du sex-

vice de la place, et conserva ses couleurs jusqu'à la nouvelle des événemens de Paris.

Nous terminons ici le Résumé de l'Histoire du Dauphiné. Si depuis 1815, l'attention de la France a été appelée plusieurs fois sur cette province, par des circonstances graves, nous ne pensons pas qu'elles puissent être encore retracées avec toute l'impartialité et la juste sévérité qui doivent caractériser l'historien. Il faut craindre d'ailleurs de r'ouvrir des plaies qui se ferment à peine.

NOTICES

BIOGRAPHIQUES

Extraites de la bibliothèque de Chalvet,

Sur quelques-uns des hommes qui ont illustré le Dauphiné depuis le dix-septième siècle.

Le Dauphiné a fourni à l'académie française, dès son origine, Abel Servien, qui développa des talens diplomatiques, et Boissat, de Vienne, dont la facilité pour la poésie latine était si grande, que sous la dictée, il tournait ses thêmes en vers, ce qui lui valut le surnom de *Boissat-l'Esprit*. Ami de Lesdiguyères, qu'il suivit à l'armée, il répondit à un libelle publié contre les

Français, tint des propos libres à madame Dusault, dans un bal, et fut insulté le lendemain; il se livra, sur la fin de ses jours, à des excès de dévotion. Chargé de complimenter Christine, il lui fit un sermon sur le jugement dernier et le mépris du monde. La reine choquée ne voulut pas le recevoir.

Louise-Anastasie Serment, née à Grenoble, mourut à Paris en 1692, à peine âgée de trente ans. L'académie de Nicovrati, de Padoue, où son talent poétique la fit admettre, la surnomma *la Philosophe*. Elle fut amie du grand Corneille et de Quinault.

Denis Salvaing de Boissieu, né à Vienne en 1600, et mort à Vourey en 1683, a publié une *Harangue au pape Urbain VIII*, un *Recueil de Poésies latines*, un *Traité sur les Fiefs*. Il fut lié avec Expilly et Lesdiguyères.

Pierre de Vulson, docteur en médecine à Grenoble, a publié, en 1630, un *Usage des eaux minérales acides*

d'Auriol, Trièves, et du Monestier de Clermont.

La Colombière, aumônier de la duchesse d'York, était né à Saint-Symphorien. Il fit ses études chez les Jésuites, où il entra fort jeune. Doux, pieux, on trouve dans ses ouvrages un cœur sensible et plein de feu, un esprit cultivé et sans ostentation. Il était lié avec Patru, et connut Marie à la Coque, dont il a laissé *une Vie*, publiée par un évêque de Soissons.

Claude Langes, écuyer, fils d'un célèbre avocat, naquit à Grenoble, étudia le droit, refusa la place de conseiller, pour ne pas quitter la religion protestante dans laquelle il était né, et se retira à Genève, après la révocation de l'édit de Nantes. Il a laissé entr'autres ouvrages, des *Réflexions morales et des Dialogues contre l'infaillibité de l'Eglise romaine.*

Jacques Bernard, né à Nyons, en 1678, d'un ministre protestant, devint prédicant lui-même, sortit de France, passa en Hollande, y enseigna la philoso-

phie, etc., et travailla à la *Bibliothèque universelle*, ainsi qu'*aux Nouvelles de la république des lettres de Bayle*. Il mourut en 1718.

Pierre-Joseph Bernard, appelé Gentil Bernard, naquit à Grenoble en 1708, de parens pauvres, étudia chez les Jésuites, qui tentèrent en vain de le faire entrer dans leur société. Il dut sa fortune à un millionnaire, Samuel Bernard, qui, par vanité, voulut connaître un poète dont les succès rendaient célèbre un nom qui leur était commun. Le maréchal de Coigni le favorisa, le présenta à la Pompadour et la place de bibliothécaire du roi, à Choisy, lui fut donnée. Il aima les femmes, en fut aimé, quoiqu'inconstant et peu susceptible d'affection vive. Malgré sa constitution des plus fortes, ses excès dans les plaisirs lui procurèrent une espèce de délire qui, après plusieurs années de souffrances, le mena au tombeau en 1776. Louis XV l'avait, dit-on, vu avec beaucoup de faveur.

Elie Saurin, né à Usseaux, dans la

vallée de Pragelas, en 1629, fils de Pierre Saurin, ministre protestant à Grenoble, disputa avec honneur à Die, et à Nismes, à l'âge de dix-huit ans, résida à Venterol et à Nyons, se distingua à Genève, et passa en Hollande à la révocation de l'édit de Nantes. Il proposa de soutenir les remarques qu'il avait faites contre le livre intitulé *le Hérault*, par Abadie; mais celui-ci n'accepta pas le défi, et Saurin, qu'on accusait d'en vouloir à sa place, la refusa. Il lutta avec énergie et opiniâtreté contre Jurieu, dans ses *Réflexions sur les droits des consciences*. Il réfuta également ce docteur et son adversaire Bayle.

Joseph Saurin, frère du précédent, fut compromis par J.-B. Rousseau, dans l'affaire des couplets. Arrêté et absous en 1712, il mourut en 1737, aimé et estimé de Bossuet, de l'Hôpital, de Mallebranche, de Lamothe et de Fontenelle. Il avait défendu le système de Descartes contre une objection d'Huygens.

Pâris-Duverney, le protecteur de

Voltaire et le fondateur de l'Ecole militaire. Crébillon lui dédia sa tragédie de *Pyrrhus*. Il s'exposa à la haine des courtisans, en travaillant à un *Dictionnaire des grâces de la Cour*. Fut décrété et ses frères dispersés. Il mourut dans une de ses terres ; il a laissé des manuscrits nombreux sur des matières de finance.

Duvaure, auteur comique, donna l'*Amour Précepteur* et l'*Imagination*.

Dupré, orfèvre, découvrit une liqueur inflammable, dont l'activité était si grande qu'elle consumait ce qu'elle touchait. Il communiqua sa découverte, fit des expériences sur le canal de Versailles, fut envoyé dans divers ports de mer, et effraya les marins par le terrible succès de son invention. Louis XV, par humanité, achèta le silence de Dupré, en le décorant de l'ordre du Saint-Esprit, et en le gratifiant d'une honnête pension. Il revint dans sa patrie, et y fut suivi de deux hommes qui avaient mission d'épier ses actions et ses paroles. Cette inquisition qu'il

pressentait, lui apprit qu'il n'était plus libre, et sa tristesse s'empara de son âme. On croit que sa mort fut précipitée, et que son secret est enséveli dans sa tombe.

Le président Valbonnais (Jean-Pierre Moret de Bourchenu), naquit à Grenoble en 165:, étudia chez les Oratoriens, voyagea en Hollande et en Angleterre, fut traité avec distinction par Charles II, se trouva à la bataille de Solbaye, où il courut de grands dangers, fit son cours de droit, et fut fait conseiller au parlement de Grenoble, en 1677. Il s'occupait plus des mathématiques que des lois, avec son ami Vachon de la Roche, fit venir Ozanam, et le retint deux ans. Premier président à la chambre des comptes, en 1690, et conseiller d'état en 1696, il perdit la vue, et fut reçut de l'académie des inscriptions, en 1728. Il mourut d'une rétention d'urine, en 1730.

Jean-Elie Leriget de Lafaye, né à Vienne, en 1671, s'appliqua à la géométrie, fut d'abord militaire, puis de

l'académie des sciences, inventa des machines pour le transport des pièces d'artillerie et le passage des rivières. Il mourut en 1718.

Jean-François Lafaye, frère du précédent, se livra aux armes et à l'étude, fut le plénipotentiaire extraordinaire de Louis XIV, à Gênes, assista au congrès d'Utrect, fut de l'académie française en 1730, et mourut en 1731, laissant une Ode sur la rime, à Lamotte, et des épigrammes.

Madame de Tencin était fille d'un président au parlement de Grenoble. Elle reporta toute son ambition sur son frère, et ne se réserva que la galanterie qu'elle a aussi souvent employée comme un moyen de réussir que pour ses plaisirs. On ne peut avoir plus d'esprit; elle avait toujours celui de la personne à qui elle avait affaire. Le frère et la sœur s'étaient fait un système suivi de flatterie; et quoiqu'ils eussent l'indiscrétion de l'avouer, et qu'ils le portassent jusqu'au dégoût, il leur a toujours réussi. Le génie des plus ha-

biles intrigantes s'éclipsait devant celui de la Tencin. Elle était très-jolie étant jeune, et conserva dans l'âge avancé tous les agrémens de l'esprit. Elle plaisait à ceux-mêmes qui n'ignoraient rien de ses aventures.

M. de Bourcet, lieutenant-général et ingénieur très-habile, était né à Usseau, dans la vallée de Pragelas.

Condillac et Mably naquirent aussi dans le Dauphiné, et Condorcet était originaire de cette province, où Servan conquit l'immortalité par son éloquence et ses vertus, et où le hasard découvrit à Vaucanson l'étendue de son génie.

Le docteur Villars, né auprès de Gap, et M. Dubois-Fontanelle, professeur et bibliothécaire à Grenoble, se rendirent également célèbres à la fin du dernier siècle, le premier comme naturaliste, le second comme littérateur.

Dolomieu appartient encore à la même province.

Aubert-Dubayet, qui fut ministre pendant la révolution, avait reçu le

jour dans les environs de Grenoble.

Chabroud, le collègue de Barnave et de Mounier à l'Assemblée nationale, était né dans le Viennois.

Parmi les contemporains dont le Dauphiné s'honore, nous citerons encore MM. Lenoir-Laroche et Dédelay-d'Agier; qui, sur les bancs de la pairie, comme à la tribune des assemblées démocratiques, ne cessèrent, depuis 1788, de défendre les libertés nationales; Pison-Dugalland, député du Dauphiné aux états généraux, conseiller à la cour royale de Grenoble, l'un des membres les plus recommandables de la magistrature française; Dumolard, dont la voix courageuse se fit toujours entendre aux époques les plus difficiles de la révolution; Génissieux, député de l'Isère à la convention, et ministre de la justice sous le directoire; Génevois, collègue de Génissieux, conseiller à la cour de cassation, mort en exil depuis quelques années; Français de Nantes, successivement représentant, conseiller d'état et député; Béranger, ancien mé-

decin à Voiron, conseiller d'état; Sappey, député de l'Isère depuis 1819 jusqu'en 1824; Bourguignon, ancien magistrat, auteur de plusieurs ouvrages estimés de jurisprudence; Savoye Rollin, de l'opposition du tribunat, sous l'empire, et de celle de la chambre des députés après la restauration; Montalivet, l'un des ministres les plus probes de Napoleon; le général de Barral; dont le grand âge n'a point affaibli le civisme, la haute raison philosophique et l'ardeur pour l'étude; Berriat-Saint-Prix, professeur à la faculté de droit de Paris; M. Champollion-Figeac, savant orientaliste; M. Champollion jeune, qui, à peine âgé de trente-cinq ans, possède les connaissances les plus vastes et les plus variées, et qui s'est rendu célèbre dans le monde savant par ses découvertes sur les hiéroglyphes de l'Egypte; M. Bérenger, de Valence, ancien avocat-général, fils du constituant de ce nom, représentant lui-même pendant les Cent jours, auteur du livre *de la Justice criminelle en France*; M. Ri-

gaud de l'Ile de Crest, ancien député de la Drôme; M. Teyssère et M. Casimir Périer, dont l'histoire recueillera la noble conduite dans les débats législatifs, M. Augustin Périer, habile manufacturier, à qui il n'a manqué que quelques voix aux dernières élections, pour venir peut-être rivaliser de talent et de zèle avec son frère, l'éloquent député de Paris; et M. Jules Mallein, que M. de Jouy a eu raison d'appeler un avocat de haute espérance, tout en le confondant avec son respectable père (1), M. Romain Mallein, ancien

(1) Nous oserons observer ici que les indications, fournies à l'*Ermite voyageur*, n'ont pas toujours été parfaitement exactes, relativement à Grenoble : nous dirons même qu'elles lui ont fait commettre une injustice à l'égard du vieillard qu'il a voulu désigner comme son *Cicérone*, et qui, par la constance de son ardent patriotisme, dans un siècle où l'apostasie a eu ses jours de mode, ne devait pas s'attendre à se voir couvrir de ridicule par une plume libérale. Le mot de *boutique* appliqué aux salons de lecture de ce vétéran de la liberté, ne nous paraît pas ensuite exprimer

procureur du roi, qui sut remplir avec sagesse et modération un ministère de rigueur, au milieu du déchaînement des passions les plus exigentes qu'ait jamais enfantées l'esprit de faction.

---

convenablement l'idée que l'on doit se former d'un établissement de ce genre. Les cabinets littéraires sont nombreux à Grenoble; ils reçoivent les hommes les plus honorables de toutes les professions: pourquoi donc affecter de leur donner un nom qui respire un dédain si peu philosophique, et qui répond si mal à leur destination? La *boutique* est un lieu où se fait la mercantille, et les matières scientifiques, dont on s'occupe dans les cercles littéraires de Grenoble, n'y sont pas encore devenues un objet de spéculation et de trafic.

LES

SEPT MERVEILLES

DU DAUPHINÉ.

—

1°. LA TOUR SANS VENIN.

» Au commencement du dix-huitième siècle, dit M. Champallion-Figeac (*Antiq. de Grenoble*), les jésuites du collége de Grenoble célébraient encore le miracle *de la Tour sans venin*. Près de ses ruines est l'église de Pariset, qu'on dit avoir été autrefois sous le vocable de saint Vérand, d'où l'on a fait *la Tour sans venin*, au lieu *de la Tour Saint-Vérand;* quoiqu'il en soit le miracle n'existe plus et les ruines de la tour recèlent des serpens et autres

» animaux venimeux : j'y ai vu moi-
» même un lézard en fructidor an 12. »

2°. LA FONTAINE ARDENTE.

« La Fontaine ardente qui a été mise
» au nombre des sept merveilles du
» Dauphiné serait mieux nommée le
» terrain brûlant. Car c'est effective-
» ment, dit Busching, un terrain qui
» brûle sur une hauteur, à trois lieues
» sud-est de Grenoble, près du village
» de Saint-Barthélemi, et dont la sur-
» face à environ huit pieds de long sur
» quatre de large. Il ne produit ni arbre
» ni aucune espèce de verdure. Mais il
» vomit, à la hauteur d'un demi-pied,
» des flammes rouges et bleuâtres que
» la pluie éteint, et qui reparaissent
» insensiblement à mesure que le ter-
» rain sèche. Elles consument le pa-
» pier, la paille et généralement tout
» ce qu'on leur présente, excepté la
» poudre à tirer qui n'y prend pas feu.
» Ce terrain exhale une odeur de soufre
» qui se répand quinze pas à la ronde ;
» et quoique la terre semble brûler et

» qu'on n'y puisse pas toucher sans se brû-
» ler aussi, elle ne consume néanmoins
» rien de son volume. Ce qui a donné le
» change à saint Augustin dans son
» Traité de la cité de Dieu; à Chorier
» dans son Histoire du Dauphiné; au
» président de Boissieu et autres qui
» ont nommé ce sol *Fontaine ardente*,
» c'est que, de leur temps, un petit ruis-
» seau en paraissait assez près pour
» contracter un certain degré de cha-
» leur, et semblait, par les vapeurs qui
» s'en élevaient, être la bouche de ce
» feu souterrain. Mais depuis plus de
» deux cents ans ce ruisseau n'atteint
» plus aux flammes; il roule ses eaux
» froides et limpides au fond du vallon,
» sur le penchant duquel se trouve le
» phénomène dont il est question. »

» Ce terrain, d'après Mentelle et
» Maltebrun, est un schiste noirâtre,
» dans la composition duquel il entre
» un peu de chaux. Dès qu'on y fouille
» la terre et qu'on approche soit une
» bougie, soit une allumette soufrée,
» il en sort des flammes qui semblent

» naturelle. » (*Acad. des belles-lettres*, VI, pag. 756.) Nous citerons ici l'épigramme suivante sur ces merveilles; elle est peu connue :

Merveilles du pays, dont on dit tant de bien,
Soit dans les vers (1), soit dans la prose,
Vous êtes un peu plus que rien;
Mais à dire le vrai, vous n'êtes pas grand chose.

Thomas Delorme, avocat au parlement de Grenoble et natif de Vienne, la composa en 1660.

---

(1) Denis Salvaing de Boissieu a chanté en vers les merveilles du Dauphiné.

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES.

	Pages.
Discours préliminaire.	1
LIVRE PREMIER. — L'Allobrogie avant et depuis la conquête romaine jusqu'à l'arrivée des Bourguignons.	13
PREMIÈRE ÉPOQUE. — L'Allobrogie indépendante.	*Ibid.*
SECONDE ÉPOQUE. — Formation de la province romaine.	51
LIVRE DEUXIÈME. — Situation des peuples de la province viennoise et des habitans des Alpes, sous les Bourguignons et les dauphins, jusqu'à la cession du Dauphiné à la France par Humbert II.	159
TROISIÈME ÉPOQUE. — La province viennoise sous les Bourguignons.	*Ibid.*
QUATRIÈME ÉPOQUE. — Les dauphins.	230